



**Affronter le nationalisme : la France en Syrie à l'époque du Mandat
(1918-1946)**

Par

Georges Abou-Hsab

Département d'histoire

Faculté des arts et des sciences

**Thèse présentée à la Faculté des arts et des sciences
en vue de l'obtention du grade de Doctorat en histoire**

Septembre 2023

© Georges Abou-Hsab 2023

Résumé

Ni une narration chronologique, ni une exploration détaillée d'un ou de quelques événements, cette thèse aborde l'ensemble de la période mandataire d'un angle particulier, celui de la réponse française au nationalisme arabe en Syrie telle que révélée dans les archives et autres sources françaises. Elle s'intéresse aux mécanismes de pensée par lesquels une pionnière de l'idée nationale s'est trouvée à combattre cette idée chez un autre peuple.

Le Mandat accordé par la Société des nations a pour but déclaré d'accompagner les sociétés nouvellement libérées de l'occupation ottomane sur le chemin de la maturité politique complète et, donc, de l'indépendance. Utilisant ce cadre juridique qu'elle a elle-même mis en place de concert avec la Grande-Bretagne et d'autres vainqueurs de la Première Guerre mondiale, la France occupe la Syrie et le Liban entre 1920 et 1946 et administre jusqu'en 1943 leur vie politique, leurs finances et leur économie. Or, ne répondant ni au texte ni à l'esprit du Mandat, ses agissements soulèvent des interrogations sur les vrais objectifs.

Cette thèse propose une réponse en montrant que le but ultime de la France est d'assurer une position dominante pérenne au Levant, militairement, culturellement et politiquement, et qu'elle conçoit le Mandat comme une mainmise coloniale, adoucie, peut-être, mais aucunement différente dans son essence des autres conquêtes coloniales entreprises dès le XIX^e siècle. Un obstacle majeur se dresse toutefois contre l'ambition française : le nationalisme des Syriens.

La thèse fait état des méthodes utilisées pour mettre au pas le mouvement nationaliste. La France qualifie la Syrie d'agglomération de communautés, une antithèse du concept de nation. Elle entame son Mandat par une division du pays en plusieurs petits États,

une division qu'elle finit par abandonner en 1936 au prix de luttes politiques et de révoltes sanglantes, sans toutefois renoncer à sa perception irrémédiablement communautariste de la population syrienne. En plus de la division politique, les manipulations de l'économie, des finances et des classes sociales font partie de l'arsenal exploré dans la thèse, de même que les méthodes militaires et policières ininterrompues tout au long du Mandat, quoique avec une intensité variable.

La thèse attribue l'échec, que l'on constate inévitable, de la France à réaliser aucune de ses ambitions à des idées préconçues sur la région, au refus de prendre en compte les réalités et à une intransigeance condescendante dans les relations avec les Syriens.

Mots-clés : France, Syrie, Mandat, colonialisme, nationalisme

Abstract

This thesis is neither a chronological narration, nor a detailed exploration of events. It examines the French response to Arab nationalism in Syria during the entire Mandate period as revealed in the archives and other French sources. A thorough look is given to the mechanisms of thought by which a pioneering country of the national idea fights this very idea embraced by another population.

The Mandate granted by the League of Nations has the stated aim of guiding populations that are newly liberated from Ottoman occupation on the path of full political maturity and, therefore, independence. Set up in concert with Great Britain and other victors of the First World War, this legal framework was used by France to occupy Syria and Lebanon militarily between 1920 and 1946 and, until 1943, to administer their political life, as well as their finances and economy. However, observing neither the letter nor the spirit of the Mandate, her actions cannot but raise questions about the real objectives.

This thesis proposes an answer. It shows that France's purpose is to ensure in the Levant a lasting dominant position, militarily, culturally and politically, and that she perceives the Mandate as a license for a colonial grip, similar at its base – but not in its form – to other colonial conquests undertaken since the 19th century. However, the nationalism of the Syrians stands as a major obstacle against the French ambition.

The thesis describes the methods used to bring the nationalist movement to heel. France perceives Syria as an agglomeration of communities, an antithesis of the concept of nation, and she began the Mandate by dividing the country into several small states. The division ends in 1936 at the cost of political struggles and bloody revolts, although France never renounced her communitarian perception of the Syrian population. In addition to the

political division, the thesis explores the manipulations of the economy, finances and social classes, as well as the military and police methods exercised throughout the Mandate, albeit with a varying density.

The thesis attributes France's inevitable failure to realize any of its ambitions to her rigid, preconceived, perception of the region with a refusal to adapt it to the realities, and to a condescending intransigence in relations with the Syrians.

Keywords : France, Syria, Mandate, colonialism, nationalism

Note sur la transcription

La transcription des noms arabes de personnes et de lieux suit la règle suivante :

1. la version française bien établie et universellement utilisée est privilégiée, quel que soit son écart avec la prononciation originale arabe. Exemple : Djebel Druze ;
2. lorsque la version française est inexistante, peu connue ou flottante, l'orthographe se rapprochant le plus de la prononciation originale arabe est privilégiée, sauf dans les citations. Exemple : Fayçal.

Remerciement

L'écriture et l'achèvement de cette thèse n'auraient pas été possibles sans les conseils, l'orientation et la disponibilité de son directeur, **M. Samir Saul**, à qui j'adresse ma plus sincère gratitude.

Table des matières

RÉSUMÉ	I
ABSTRACT.....	III
NOTE SUR LA TRANSCRIPTION.....	V
REMERCIEMENT.....	VI
TABLE DES MATIÈRES.....	VII
INTRODUCTION.....	1
1. PRÉSENTATION DU SUJET	1
2. PROBLÉMATIQUE ET HYPOTHÈSE	6
3. ÉTAT DE LA QUESTION	7
3.1. État des archives	7
3.1.1. Archives arabes.....	7
3.1.2. Archives françaises.....	8
3.2. État de l’historiographie.....	11
3.2.1. Historiographie arabe.....	12
3.2.2. Historiographie française et anglaise avant l’ouverture des archives du Haut-Commissariat conservées à l’ambassade de France à Beyrouth	13
3.2.3. Historiographie française et anglaise après l’ouverture des archives du Haut-Commissariat.....	16
4. SOURCES.....	17
5. MÉTHODOLOGIE	19
CHAPITRE I.....	23
LES INTENTIONS FRANÇAISES ET L'OBSTACLE DU NATIONALISME	23
1. LA FRANCE AU LEVANT – UN « DROIT » CONFÉRÉ PAR L'HISTOIRE	23
1.1. Par la porte des minorités.....	23
1.1.1. La France « protectrice des chrétiens » - L’édification d’une posture.....	23
1.1.2. Protéger en déplaçant - Projet de transfert massif des maronites en Algérie..	27
1.1.3. De 1860 jusqu'à la Première Guerre mondiale.....	31
1.2. Présence culturelle - Les missionnaires, fer de lance	34

1.3.	Présence économique et financière.....	38
1.3.1.	Investissements et commerce.....	38
1.3.2.	La survie de l'Empire, une priorité française.....	40
1.4.	Du prestige et de l'orgueil national.....	45
1.5.	Réserver sa place après la Guerre	47
1.5.1.	La Syrie « appartient » à la France	48
1.6.	L'installation du Mandat.....	52
1.6.1.	La Conférence de paix	52
1.6.2.	L'échec de l'entente Clemenceau-Fayçal.....	53
1.6.3.	La fin du règne fayçalien	56
2.	LE NATIONALISME ARABE - GENÈSE ET DÉVELOPPEMENT.....	57
2.1.	Au cœur du projet de modernité	57
2.2.	Le nationalisme avant la Guerre - Contexte politique	60
2.3.	La Guerre et la Grande Révolte arabe.....	62
2.4.	L'assise théorique du nationalisme arabe	65
2.5.	Panarabisme, panislamisme et nationalismes locaux.....	67
2.5.1.	Panarabisme et panislamisme	67
2.5.2.	Panarabisme et nationalismes locaux.....	68
2.6.	Les nationalistes syriens	73
2.6.1.	Les partis nationalistes.....	74
2.6.2.	Quelques éminentes personnalités	79
2.7.	La France face au nationalisme arabe - Négation et discrédit	84
2.7.1.	La négation.....	84
2.7.2.	L'infériorité « ontologique » des Arabes.....	88
2.7.3.	Amalgame entre nationalisme et islamisme.....	91
2.7.4.	Les nationalistes chrétiens - Un dilemme français.....	94
2.7.5.	Un « complot » britannique ?.....	96
	CHAPITRE 2	101
	INTÉRÊTS, PERCEPTION, ET ADMINISTRATION DU MANDAT	101
1.	INTÉRÊTS MILITAIRES.....	102
2.	INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES	103
3.	LE LEVANT À L'AUNE DE L'AFRIQUE DU NORD	106

4.	ROBERT DE CAIX, ARCHITECTE DE LA DIVISION	108
4.1.	Sa perception des Arabes	110
4.2.	Ses plans de division.....	111
5.	PERCEPTION ET ADMINISTRATION DU MANDAT	113
5.1.	Relation tuteur-mineur	113
5.2.	« Mission civilisatrice ».....	114
5.3.	Des « nations » pour combattre le nationalisme	117
5.3.1.	Le Levant : un agglomérat de « nations » religieuses ?	117
5.4.	Entraves aux procédures étatiques	121
5.4.1.	Instrumentalisation des élections	121
5.4.2.	Non-respect des obligations institutionnelles du Mandat	122
5.5.	Le projet de traité et son arrière-fond	124
5.5.1.	Des dessous des négociations	125
	CHAPITRE 3	128
	LUTTE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE AUX NATIONALISTES	128
1.	MAINMISE SUR L'ÉCONOMIE.....	128
1.1.	Priorité aux intérêts français	128
1.2.	L'économie : arme de lutte au nationalisme arabe	133
1.3.	Reconnaître son dû au Mandat - Avancées certaines.....	137
2.	INSTRUMENTALISATION DES CLASSES SOCIALES	139
2.1.	Les notables urbains.....	139
2.2.	Les grands propriétaires et les paysans	141
2.3.	La classe moyenne	145
2.3.1.	Les marchands urbains.....	146
2.3.2.	Bâtir une classe moyenne.....	146
2.4.	La réalité sociale incomprise	147
2.5.	La force : méthode de choix.....	148
3.	INSTRUMENTALISATION DES MINORITÉS	149
3.1.	Rupture avec la majorité	149
3.2.	Minorités « majoritaires » : les alaouites et les druzes	150
3.3.	À la recherche des différences	153

3.3.1.	Une « mosaïque de peuples » ou la perception unidimensionnelle de la Syrie	
	155	
3.4.	Instrumentalisation d'un vrai problème	156
3.5.	La Syrie, un champ d'experiences.....	159
3.6.	La France devant la Commission permanente des mandats	166
3.7.	Le cas d'Alexandrette	168
4.	L'EFFET INATTENDU DE LA LUTTE AU NATIONALISME ET LA DIFFICILE	
	CONSTATATION D'ÉCHEC	172
4.1.	Un lent virage vers l'unification	174
4.2.	L'impossible équilibre	174
	CHAPITRE 4	176
	UN MANDAT SOUS LE SIGNE DU FEU.....	176
1.	LA BATAILLE DE KHAN MAYSSALOUN	176
1.1.	Henri Gouraud	176
1.2.	L'ultimatum et l'élimination de Fayçal - Le prétexte et le but	179
1.2.1.	Une décision prise en amont	179
1.2.2.	Le baptême de feu du Mandat.....	181
1.3.	L'immédiat après-Mayssaloun	185
2.	LES RÉVOLTES DU NORD.....	186
2.1.	La révolte du cheikh Saleh al-Ali	186
2.2.	La révolte d'Ibrahim Hananu	188
2.3.	Fin des révoltes - À quel prix ?.....	190
3.	LA RÉVOLTE DE 1925.....	191
3.1.	Aux origines de la révolte.....	191
3.1.1.	La valse funèbre du capitaine Carbillet.....	192
3.1.2.	Carbillet bouc émissaire ?.....	195
3.1.3.	Un ressentiment aux causes multiples	198
3.2.	Une vraie guerre.....	199
3.2.1.	La « terreur semée ».....	199
3.2.2.	Menaces et propagande.....	205
3.2.3.	Prise d'otages - Procédure « normale »	208

3.2.4.	Tentatives de diviser les Syriens.....	209
3.3.	Les récits français - À la recherche de coupables.....	210
3.4.	Qui y a participé ?.....	214
3.5.	De révolte druze à révolte syrienne	215
3.5.1.	Le nationalisme gagne les masses.....	219
3.6.	L'effet à long terme	221
4.	MÉTHODES POLICIÈRES ET PROPAGANDE	222
4.1.	Répression, arrestations, censure, etc.	222
4.2.	Le soulèvement de 1936 et la répression qui mène au traité	227
5.	L'ÉCHEC DES RENSEIGNEMENTS.....	229
5.1.	Structure et fonctionnement du Service des renseignements du Levant.....	229
5.2.	Des renseignements aux égarements	230
6.	L'INDÉPENDANCE REFUSÉE - DE LA PROCLAMATION DE CATROUX AU BOMBARDEMENT DE DAMAS.....	238
6.1.	Proclamation ou promesse ?	238
6.2.	Les indépendances de la Syrie et du Liban - Des coups de force des nationalistes... et des Britanniques.....	240
6.3.	De Gaulle s'accroche - Voir « l'œuvre de la France continuée »	242
6.4.	Baroud d'honneur à Damas	244
6.5.	Points de vue français	247
	CONCLUSION	251
	L'ÉCHEC DU MANDAT.....	251
1.	ÉCHEC STRATÉGIQUE	252
1.1.	La présence pérenne au Levant - L'irréaliste ambition.....	252
2.	ÉCHECS TACTIQUES	257
2.1.	Méconnaissance du concept de Mandat.....	257
2.2.	Méconnaissance du terrain.....	258
2.3.	Absence de planification et de cohérence.....	262
2.3.1.	Champ libre aux « techniciens »	265
2.4.	Négation du nationalisme et échec de la division.....	267
2.4.1.	L'identité religieuse comme unique repère	267

2.4.2. La division contre nature.....	270
3. ENTRE IDÉAUX ET IMPÉRIALISME.....	271
3.1. La protection des chrétiens, une promesse trahie	271
3.2. Engagements internationaux et politique coloniale	272
3.3. Violation par la France de ses propres principes universels	273
3.3.1. La laïcité confinée à l'Hexagone	274
3.3.2. Critiques syriennes et françaises	275
4. UN ÉCHEC ÉVITABLE ?	277
ANNEXE.....	280
LES HAUTS-COMMISSAIRES EN SYRIE ET AU LIBAN	280
BIBLIOGRAPHIE.....	282
ARCHIVES	282
RECUEILS D'ARCHIVES	283
CHARTES, TRAITÉS, RAPPORTS	283
MONOGRAPHIES.....	283
CHAPITRES DE LIVRES	292
ARTICLES	295
ENREGISTREMENTS SONORES.....	299

Je doute, donc je suis historien.

Kamal Salibi

Introduction

1. Présentation du sujet

Lorsqu'au milieu de la Première Guerre mondiale le démantèlement de l'Empire ottoman est mis sur la table, la France se pose en tant qu'héritière naturelle des provinces levantines. Elle est déjà la protectrice attitrée de certaines minorités chrétiennes par la tradition et par les vieux accords, dits Capitulations, avec les sultans. Le Levant est parsemé de ses nombreuses institutions charitables, religieuses, hospitalières et, surtout, éducatives, dont une université, avec une forte concentration au Liban. L'accord de 1916 avec la Grande-Bretagne, dit de Sykes-Picot, lui octroie, *grosso modo*, la Syrie, le Liban et la Cilicie. Alors que les Britanniques obtiennent l'Irak et une partie de la Palestine, l'autre partie, foyer de Lieux saints des trois religions monothéistes, est appelée à être mise sous une gestion internationale qui ne s'est jamais concrétisée ; les Britanniques la quittent seulement en 1948. La forme juridique de cet héritage est établie à la conférence de paix à Versailles en 1919 et revêt son caractère officiel à la conférence de San Remo en 1920. Un nouveau concept est introduit ; l'époque de la colonisation brute, sans balises ni imputabilité, est révolue, sinon sur le terrain, du moins dans la forme wilsonienne des relations internationales façonnée à Versailles. La mainmise des deux grandes puissances sur le Croissant fertile prend alors le nom de Mandat, lequel devrait être exercé sous l'égide de la toute nouvelle Société des nations (SDN). Le but déclaré de cette nouvelle forme juridique internationale est de prodiguer conseils et aide aux administrations locales « jusqu'au moment où elles seront capables de se conduire seules¹. » Elle serait donc une phase éducative,

¹ Pacte de la Société des nations, article 22, al. 8.

transitoire, temporaire par définition. Elle constitue, de ce fait, un dilemme pour la France pour qui une présence pérenne en Orient est la seule perspective concevable. Elle ne correspond pas non plus à l'histoire coloniale française où le motif constamment invoqué de « mission civilisatrice » n'inclut pas l'accès à l'indépendance, car c'est le « missionnaire » seul qui en détermine les conditions d'exécution et juge si, et quand, l'objectif déclaré a été atteint.

Le terrain sur lequel la France débarque à titre de puissance mandataire n'est ni idéologiquement ni politiquement vague. Il est le lieu d'où le concept de nation dans le monde arabe émerge au milieu du XIX^e siècle sous la plume d'intellectuels, chrétiens pour la plupart au surplus, ce que les Français n'ont jamais voulu admettre ou comprendre. En 1918, ce concept a déjà gagné les milieux politiques levantins et une large partie de la population. Les Arabes ne sont pas non plus des observateurs ou des victimes passives de la guerre. Ils déclenchent en 1916 une révolte contre l'Empire ottoman et prennent part aux batailles à côté des Alliés. Commandée par l'émir Fayçal, fils du chérif Hussein, gouverneur de La Mecque, cette révolte contre le calife même de l'Islam n'aurait pas eu lieu sans la promesse britannique d'un royaume arabe indépendant qui comprendrait la majeure partie de la Péninsule arabique et du Croissant fertile. Quoique issu d'une région où le concept de nation, *oumma*, renvoie toujours à la communauté des croyants, Fayçal n'est pas étranger à la nouvelle idéologie nationaliste, avec laquelle il sympathise depuis ses séjours à Damas et avant même qu'il n'endosse l'habit de chef militaire de la révolte.

La nation arabe indépendante est donc une idée présente sur le terrain et sa mise en œuvre est entamée dès la fin de la guerre. Un État arabe est proclamé en Syrie immédiatement après le retrait du dernier soldat ottoman en automne 1918. Fayçal en prend aussitôt

la tête, mais la pleine souveraineté devait attendre le retrait des troupes britanniques et françaises. Au lieu du retrait, les deux puissances entendent appliquer leur accord de 1916. La bataille de Khan Mayssaloun le 24 juillet 1920 scelle le sort de l'État fayçalien. La Syrie et le Liban sont alors soumis au Mandat français jusqu'à ce que les révoltes continues – et la Deuxième Guerre mondiale – y mettent fin.

Le récit du Mandat est donc, du début à la fin, celui d'une confrontation, moins toutefois du côté libanais où des chrétiens, pour l'essentiel, accueillent favorablement cette nouvelle donne qui permet de joindre à la montagne libanaise, connue sous le nom de petit-Liban, les régions fertiles de la côte à l'ouest et de la Békaa à l'est, et qui en crée un État distinct de l'ensemble syrien. Leur objectif est en fait de mettre fin à leur statut de minorité marginalisée dans un grand ensemble et vivant le risque permanent de persécution, voire de disparition. La France rencontrera la majeure partie de ses difficultés en Syrie propre, à savoir la partie de la Grande-Syrie qui correspond à la Syrie actuelle avant l'amputation du sandjak d'Alexandrette.

Débarrassés du joug ottoman, les Syriens ne se sentent aucunement inférieurs aux autres nations indépendantes représentées à la SDN². Leurs revendications sont explicites et leurs objectifs ultimes bien connus. Du côté français, l'image est moins claire. Il y a, d'une part, la mission officielle transitoire mandatée par la SDN. Il y a, d'autre part, les

² Ce sentiment est exprimé dès avant le mandat. Youssef al-Hakim, délégué au Congrès syrien de 1919 tenu à Damas, dit dans ses mémoires que le président du Congrès et 20 délégués représentant l'est, l'ouest et le sud, entendre la Syrie, le Liban et la Palestine, rendent visite à la commission King-Crane, chargée par la Conférence de la paix de sonder l'opinion des Levantins sur leur avenir. Les délégués réclament, entre autres, l'indépendance totale de la « Syrie naturelle » sous forme de royaume constitutionnel décentralisé avec Fayçal à sa tête. Ils contestent le principe de mandat en Syrie, un pays capable de se gouverner tout seul, tout comme la Roumanie, la Serbie et la Grèce, tous membres fondateurs de la SDN. Le même sentiment est ensuite exprimé dans nombre de lettres et pétitions adressées tant aux instances internationales qu'aux autorités françaises.

Voir à ce sujet Youssef al-Hakim يوسف الحكيم, *Suriya wal Ahd al-Faysali سوروية والعهد الفيصلي* (La Syrie et l'époque de Fayçal), Beyrouth, Al-Matba'a al-Cathoulikiyya, المطبعة الكاثوليكية, 1966, p. 102.

impératifs sous-jacents qui ne sont pas uniformes chez les dirigeants français, mais qui convergent vers la pérennité de la présence au Levant. Ces impératifs sont d'ordre économique, militaire et culturel, mais se rapportent aussi à la perception par la France de sa propre grandeur et de son rôle dans la vieille compétition avec la Grande-Bretagne. Or, admettre l'existence d'un nationalisme en Syrie revient à admettre une maturité politique qui devrait se traduire, tôt ou tard, par l'indépendance, selon les termes mêmes de la Charte du Mandat ; le retrait français s'en suivrait et les Britanniques, du moins selon la perception française, auraient les coudées franches dans la région, étant associés au nationalisme arabe qu'ils auraient eux-mêmes créé et nourri. Aussi, admettre l'existence du nationalisme en Syrie déconstruirait la vision française de la région comme agglomération de communautés religieuses formant chacune un ensemble distinct, laquelle vision structure la politique mandataire et sied bien tant aux intérêts à court et moyen terme qu'aux objectifs à long terme de Paris. La confrontation est donc inévitable et destinée à durer tout le long du Mandat. Jugé avec le décalage historique, ce Mandat se résume en un parcours conflictuel de 26 ans marqué par le sang et les crises politiques continues.

De 1918 à 1920, le rêve de nation indépendante se cristallise autour de Fayçal, moins pour sa personnalité que pour son rôle dans la Révolte de 1916 et sa qualité de fils du Chérif Hussein ; la preuve est que sa chute n'entraîne pas l'abattement du nationalisme, contrairement, par exemple, à la mort subite de Nasser en 1970. Les agissements français ne sont pas de nature à apaiser les esprits, ni avec le début sanglant du Mandat à Mayssaloun, ni avec la division subséquente de la Syrie en multiples petits États qui n'ont jamais été, et qui jamais ne seront après l'indépendance, que des départements régionaux de taille plus

ou moins modeste. En faisant disparaître le premier État indépendant syrien et en morcelant le pays, la France ne fait que renforcer le nationalisme et intensifier la résistance.

Une révolte éclate en 1925 dans le petit État druze du Sud et gagne rapidement d'autres régions. La France met deux ans pour la mater au coût de milliers de morts des deux côtés et de turbulences politiques à Paris même. Si les Syriens l'appellent la Grande Révolte, c'est qu'elle est précédée et suivie par d'autres, plus « petites », presque partout dans le pays. En fait, des tumultes épisodiques ont lieu dans les intermèdes des révoltes sous forme de grèves et de manifestations souvent opprimées par la force avec des victimes qui comptent parfois par centaines.

La réponse politique de l'administration mandataire n'est pas moins brutale avec des assemblées et des présidents dûment élus soumis au bon vouloir du haut-commissaire. L'impasse demeure entière jusqu'à ce que la Deuxième Guerre mondiale bouleverse le rapport des forces. Les Syriens voient leur pays occupé par un autre lui-même occupé. La Grande-Bretagne en profite pour imposer sa vision qui coïncide avec les aspirations nationalistes, quoique pour des motifs liés à ses propres intérêts. Mais la France ne peut souffrir l'idée de mettre fin à sa présence au Levant, et ce, en dépit des évidences sur le terrain. La nouvelle réalité mondiale de l'après-guerre et les résultats accumulés de ses maladroites en Syrie la rattrapent ; elle finit par évacuer ses troupes en 1946, non sans un dernier baroud d'honneur en mai 1945 où elle bombarde Damas par terre et par air, ciblant le parlement, entre autres, et tuant des centaines de civils. La période du Mandat, quoique relativement courte, demeure un épisode tragique de l'histoire de la France au Levant qui est loin d'être oublié, ou même surmonté, d'un côté comme de l'autre.

2. Problématique et hypothèse

Les grands événements de l'épisode mandataire sont bien connus, mais ne reçoivent pas la même interprétation du côté syrien et du côté français. La divergence porte surtout sur les intentions qui motivent ces événements et les mécaniques qui les déclenchent. Les revendications syriennes, constantes, sont simples et clairement assumées : l'indépendance, immédiate si possible, sinon au terme d'un cheminement formel et dans des délais raisonnables. Les motifs profonds de la France sont moins limpides et les justifications des méthodes utilisées divergent parfois selon le responsable au Quai d'Orsay ou au Haut-Commissariat à Beyrouth.

Cette thèse cherche à comprendre la façon dont les événements du Mandat participent d'un projet colonial non assumé ayant pour ultime objectif la pérennisation de la présence française au Levant sous quelque étiquette qui puisse la légitimer : Mandat, traité, etc. Elle vise donc l'élucidation des ressorts profonds de la politique française et de la centralité de sa lutte contre le nationalisme.

La trame sous-jacente des événements demeure stable et consistante à travers les aléas des campagnes militaires et des tergiversations politiques, et ce, même quand les méthodes mènent parfois à des divergences, voire à des conflits, au sein de l'appareil gouvernemental français, ou quand elles échouent et mènent au contraire de leur but.

3. État de la question

3.1. État des archives

3.1.1. Archives arabes

L'historiographie arabe du Mandat dépend très peu des archives syriennes, à moins qu'on élargisse la définition du mot – ce qui n'est pas illégitime – pour inclure la presse de l'époque et les mémoires des acteurs des événements, avec toutes les précautions qui doivent accompagner ces types de sources.

Le Mandat s'installe en créant quatre États syriens et une région autonome, en plus de l'État du Grand-Liban, avant d'être forcé de se raviser et d'unifier les États syriens par étapes. Les documents officiels dont nous disposons aujourd'hui appartenant à ces gouvernements sont peu nombreux, contenant essentiellement les lois et les décrets qui sont depuis toujours du domaine public et qui apportent peu d'éclaircissements sur le déroulement et l'arrière-fond des événements. Le manque de ressources et les soucis de sécurité empêchent ces petits États non souverains de conserver des documents potentiellement compromettants. Patrick Seale tente des recherches dans les archives de l'époque pour vite constater qu'elles sont « pour la plupart inexistantes ou inaccessibles, quand elles n'ont pas été délibérément détruites³ ». Les archives diplomatiques françaises ne contiennent que de rares documents originaux arabes provenant des nationalistes syriens et qui sont des brochures et des appels à la grève plutôt que des communications ou des comptes rendus d'une quelconque importance. On ne trouve pas non plus des documents d'opérations militaires ou de renseignements arabes, les forces armées et le Service des renseignements étant de

³ Patrick Seale, *La lutte pour l'indépendance arabe*, Paris, Fayard, 2010, p. 10.

compétence mandataire. Ajoutons que les rebelles syriens utilisent très peu l'écrit dans leurs communications pour des raisons évidentes de sécurité. À notre connaissance, on ne trouve pas, à titre d'exemple, de documents écrits par les révolutionnaires de 1925 sur leurs plans et leurs opérations militaires.

Les informations émanant du côté syrien se trouvent ailleurs, dans les journaux de l'époque en premier lieu. Ces journaux sont, certes, une matière première importante, mais, faute d'archives les étayant, ne constituent d'aucune façon à eux seuls des preuves historiographiques, et ce, d'autant plus qu'ils se produisent dans un régime de censure. En deuxième lieu, les informations proviennent des mémoires des acteurs de l'époque, écrites directement ou recueillies par des tiers, généralement, dans les deux cas, longtemps après les événements. Elles apportent des témoignages de premier degré et dévoilent des faits qui auraient pu demeurer à jamais inconnus. Elles ont, par contre, le défaut de la faillibilité de la mémoire humaine et comportent le risque de déformation et d'omission volontaires pour des raisons personnelles ou idéologiques. La plupart des sources syriennes devraient donc être prises pour ce qu'elles sont, des témoignages plutôt que des preuves.

3.1.2. Archives françaises

Les archives françaises présentent leurs propres lacunes. Les documents entreposés à Paris ne traversent pas la guerre de 1939-1945 sans pertes. De nombreuses archives du ministère des Affaires étrangères (M.A.É.) concernant la Première Guerre mondiale, les négociations de paix et l'établissement du Mandat subissent des dommages en 1940 ; certaines seulement seront reconstituées. La plupart des documents relatifs au Mandat

entreposés à Paris demeurent inaccessibles jusqu'à 1979⁴. Ce sont les documents émis ou reçus par le ministère des Affaires étrangères. Ils ne constituent par contre qu'une infime partie des archives mandataires dont la presque totalité, celle des fonds du Haut-Commissariat, se trouvait pendant longtemps dans le sous-sol de l'ambassade à Beyrouth.

Dans la présentation de ces fonds, le Centre des Archives diplomatiques de Nantes (CADN) retrace leur histoire et avertit le chercheur de leurs lacunes et des difficultés qu'il peut rencontrer⁵. Ces archives subissent une perte importante lorsque, à l'approche des troupes alliées en 1941, le général Dentz, haut-commissaire à Beyrouth du gouvernement de Vichy, procède à l'incinération d'un total de 400 boîtes de documents jugés compromettants : bulletins du cabinet politique des années 1940-1941, bulletins d'information de la Sûreté générale, dossiers sur les activités allemandes, italiennes et anti-gaullistes. Les archives restantes demeurent oubliées jusqu'à 1956, lorsque la moisissure apparaît dans le sous-sol de l'ambassade. Pour la première fois, un transfert en France est alors évoqué. Le tri aux fins de transfert commence seulement en 1969, une fois choisi le site de Nantes. La conservatrice-archiviste, Mme Duval, envoyée à Beyrouth pour faire le tri, déclare avoir détruit « un volume sensiblement égal à celui des documents conservés⁶ » : toutes les demandes de visas⁷, les archives du représentant du haut-commissaire à Damas dont elle ne garde « qu'un échantillon » et tout document jugé insignifiant. Le CADN ouvre ses portes en 1987. Après l'élagage en amont, et malgré l'envoi des documents relatifs au cabinet

⁴ Philip S. Khoury, *Syria and the French Mandate : the Politics of Arab Nationalism, 1920-1945*, Princeton, Princeton University Press, 1987, p. xiv.

⁵ Centre des Archives diplomatiques à Nantes (CADN) – Fonds Mandat Syrie-Liban. *Introduction*, mars 2012.

⁶ *Ibid.*

⁷ Ces demandes auraient fourni de précieuses informations pour les chercheurs voulant établir, à titre d'exemple, les liens entre certaines personnalités syriennes ou libanaises et la France, ou voulant retracer des membres de familles ayant émigré vers l'Hexagone.

militaire du Haut-Commissariat au Service historique de l'armée à Vincennes, les fonds *Mandat, Beyrouth* représentent encore plus de 4 300 caisses et liasses, contenant chacune des dizaines, voire des centaines, de documents de différentes natures : correspondances et analyses politiques, rapports de faits divers, rapports du Service des renseignements sur la moindre parole anti-mandataire, coupures de presse, lettres interceptées d'activistes ou de prisonniers politiques, renseignements sur les politiciens syriens et libanais, etc.

Les archivistes affectés au classement et à la constitution de l'index doivent relever de majeurs défis et, malgré tous leurs efforts, le résultat n'est pas de nature à faciliter la tâche du chercheur.

« Ce fonds est très riche mais très complexe de par l'évolution constante de la structure mandataire, des réaffectations de personnel, sans compter les changements politiques. Ce fonds ne bénéficie pas encore d'une bonne lisibilité. Afin de rendre plus compréhensible aux chercheurs les différentes structures de l'autorité mandataire, il sera sans doute apporté des éclaircissements dans les années à venir. [...] De nombreuses séries du mandat se présentent dans l'état dans lequel elles ont été rapatriées, soit avec l'état de versement ancien rédigé à Beyrouth, soit avec l'état de versement rédigé à l'arrivée à Nantes⁸. »

En plus, explique Antoine Hokayem⁹, les documents émanant d'un même service peuvent être dispersés dans plusieurs dossiers et ne portent donc pas de numérotation suivie dans l'inventaire. Ils ne sont généralement pas reliés, mais conservés dans des chemises à l'intérieur des cartons ; des pages sont parfois manquantes ou mal placées. Le papier est souvent de mauvaise qualité, surtout lorsqu'il s'agit de pelure, rendant parfois les textes difficiles à lire.

L'une des plus grandes difficultés se trouve dans l'absence d'une norme unique de classification. « Plusieurs types de classements coexistent dans ce fonds, selon les services

⁸ CADN, *op. cit.*, p. 7.

⁹ Antoine Hokayem & Al., Préface de *Documents diplomatiques français relatifs à l'histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946* – Tome I, Paris, L'Harmattan, 2003, p. XVI.

(classement alphabétique de dossiers créés par thème, classement chronologique)¹⁰. » À la multiplicité des types de classement s'ajoute l'indexation inconséquente : « Les instruments de recherche pour l'ensemble des fonds du Mandat sont de valeur inégale : il peut s'agir de simples bordereaux de versement, de répertoires numériques anciens ou récents, d'instruments de recherche détaillés ou sommaires. Pour certaines séries, il existe deux versions de l'instrument de recherche, l'une détaillée, l'autre sommaire¹¹. »

Les archives du M.A.É. à La Courneuve (CADC), transférées du Quai d'Orsay en 2010, contiennent parfois le double des documents du Haut-Commissariat. Une correspondance entre le ministre à Paris et le haut-commissaire à Beyrouth peut être trouvée à la fois à La Courneuve et à Nantes, mais c'est loin d'être la norme. Les systèmes de classement n'étant pas les mêmes dans les deux centres, trouver un document dans l'un qui semble manquant dans l'autre s'avère être une tâche laborieuse, quand elle est possible. Ajoutons à cela le grand nombre de documents à La Courneuve qui se trouvent sous forme de microfilms difficiles parfois à déchiffrer.

3.2. État de l'historiographie

Dans ce qui suit, les travaux d'historiens sont considérés selon la langue de leurs sources archivistiques, quelle que soit celle de publication. Dans le cas de sources mixtes, la langue de publication est privilégiée.

¹⁰ *Ibid.*, p. 8.

¹¹ *Ibid.*

3.2.1. Historiographie arabe

La rareté des sources arabes se reflète dans l'historiographie. Les archives pratiquement inexistantes et une presse vivant dans la peur de la censure ne satisfont pas les critères minimaux d'une recherche historiographique. Les livres de mémoires personnelles ne se comptent pas par dizaines et sont donc loin de fournir une source importante de matière première.

Par contre, certains ouvrages ne sauraient être négligés et serviront la thèse, même s'ils ne touchent son sujet que marginalement. Parmi eux, mentionnons le premier livre sur la naissance du nationalisme arabe, *The Arab Awakening*, de George Antonius¹², publié en 1938 aux États-Unis. Cet ouvrage trace la genèse de ce nationalisme depuis le milieu du XIX^e siècle dans les cercles intellectuels et révèle les fondations et les activités des sociétés secrètes. Il puise son matériel dans des sources arabes de première main, dont des entrevues avec les premiers militants ; Antonius réussit même à obtenir du Chérif Hussein personnellement une partie non publiée jusque-là de la correspondance de 1915-1916 avec les Britanniques. Mentionnons aussi les travaux théoriques de Sati' al-Husri sur le concept de nationalisme arabe, sans oublier les travaux de Hanna Batatu et Samir Amin qui tracent les portraits socio-économiques de certaines sociétés arabes et qui aident à mieux comprendre les effets de l'occupation coloniale.

¹² George Antonius, *The Arab Awakening: The Story of the Arab National Movement*, Beirut, Lebanon Bookshop, 1969 (1939).

3.2.2. Historiographie française et anglaise avant l'ouverture des archives du Haut-Commissariat conservées à l'ambassade de France à Beyrouth

L'historiographie du Mandat au Levant se divise en avant et après l'ouverture des archives de Nantes à la fin des années 1980. Henry Laurens remarque qu'avant cette ouverture le Mandat n'a pas suscité de « mémoire coloniale¹³ ». On trouve, certes, des mémoires personnelles, celles, entre autres, écrites directement par le Général Catroux¹⁴ et le comte De Gontaut-Biron, chef de cabinet en Syrie en 1918 du haut-commissaire François Georges-Picot¹⁵, et celles du général Gouraud rédigées par son neveu à partir de ses archives personnelles¹⁶. On trouve aussi des lieux communs, des faits connus par tous et répétés d'un ouvrage à l'autre : la bataille de Mayssaloun et la révolte de 1925, mais très peu, par exemple, sur les suspensions par décrets du processus politique régulier ou sur la cession de la région syrienne d'Alexandrette à la Turquie.

Le livre monumental de Philip S. Khoury, *Syria and the French Mandate*¹⁷, publié en 1987, fait exception par sa large recherche des sources en Syrie, en Grande-Bretagne et dans les archives de la Société des nations et, bien sûr, en France. Toutefois, sa couverture presque exhaustive de la période souffre de points morts, les archives de Nantes n'étant

¹³ Henry Laurens, « Le mandat français sur la Syrie et le Liban », dans *France, Syrie et Liban, 1918-1946 : Les ambiguïtés et les dynamiques de la relation mandataire*, Nadine Méouchi, Éd., Damas, Presses de l'Ifpo, Institut français d'études arabes de Damas, 2002, p. 306.

¹⁴ Général Catroux, *Deux missions en Moyen-Orient (1919-1922)*, Paris, Plon, 1958, et *Le mandat français en Syrie - Son application à l'État de Damas*, Paris, Revue politique et parlementaire, 1922.

¹⁵ Comte Roger De Gontaut-Biron, *Comment la France s'est installée en Syrie (1918-1919)*, Paris, Plon, 1922.

¹⁶ Philippe Gouraud, *Le général Henri Gouraud au Liban et en Syrie 1919-1923*, Paris, L'Harmattan, 1993.

¹⁷ Philip S. Khoury, *Syria and the French Mandate*, *op. cit.*

pas encore disponibles. À titre d'exemple, seulement quelques lignes sont consacrées à la fin sanglante du Mandat.

Une autre exception est celle du livre de Lenka Bokova sur la révolte de 1925¹⁸, qui se distingue aussi par sa richesse en détails et par ses sources : des références syriennes et des entrevues menées en arabe, langue que Bokova a apprise, en plus des archives du Quai d'Orsay et de celles de l'armée du Levant. Il reste que, tout comme celui de Philippe S. Khoury, ce livre n'a pu avoir recours aux archives du CADN ; quoique publié en 1990, il reprend la thèse soutenue en 1988 à l'Université Paris-Diderot. Mme Bokova remarque par ailleurs, significativement, que la révolte dont elle établit l'histoire n'a fait l'objet depuis les années 1930 que d'une seule publication en français, soit un article de l'avocat syrien Edmond Rabbath.

La contribution de Jacques Thobie est majeure, que ce soit par son œuvre ou à travers *Relations internationales*, revue qu'il cofonde en 1974. Il jette une lumière nouvelle sur l'histoire financière et économique à la fois de l'Empire ottoman et de la France coloniale. Toutefois, hormis son dernier livre sur les institutions éducatives françaises dans l'Empire ottoman¹⁹, lesquelles jouent par ailleurs un rôle important au service de la France mandataire, tous ses livres sont écrits avant l'ouverture du CADN.

Les archives britanniques relatives à l'époque sont ouvertes dans les années 1960, près de trente ans avant les françaises, et orientent pour longtemps la vision occidentale de la période²⁰. Les ouvrages puisant dans ces sources ne sont pas suffisamment neutres. « Les

¹⁸ Lenka Bokova, *La confrontation franco-syrienne à l'époque du mandat, 1925-1927*, Paris, L'Harmattan, 1990.

¹⁹ Jacques Thobie, *Les intérêts culturels français dans l'Empire ottoman finissant – L'enseignement laïque et en partenariat*, Leuven, Peeters, 2008.

²⁰ Henry Laurens, « Préface » dans Vincent Cloarec, *La France et la question de Syrie : 1914-1918*, Paris, CNRS, 1998, p 5.

historiens anglo-saxons trop fidèles aux archives britanniques en ont repris le discours sans trop d'esprit critique : le Mandat français représente une intrusion illégitime et malheureuse dans un Proche-Orient qui sans lui aurait peut-être connu une véritable harmonie anglo-arabe²¹ », écrit Henry Laurens en 2002. Michael Provence opine dans le même sens en 2005 : « The European chroniclers of France's mandate spoke from a position of authority that required no justification or examination. They neither mentioned nor examined their assumptions and political commitments but usually veiled them behind a screen of self-described "objectivity"²². » D'autres peinent, parfois intentionnellement, à distinguer entre nationalisme arabe et religion, à l'instar de certains islamistes arabes, dont les Frères musulmans en Égypte. C'est le cas, par exemple, de l'historien britannique Elie Kedourie et de son épouse Sylvia Haim²³, chantres de l'impérialisme britannique. Notons, par contre, le livre de Stephen Longrigg, *Syria and Lebanon Under French Mandate*²⁴, publié en 1958 et bien documenté, pour l'époque, qui offre un récit assez objectif, même si son auteur a déjà fait partie de l'administration britannique en Irak avant d'œuvrer au sein de l'*Irak Petroleum Company*, détentrice d'un quasi-monopole de la production et de l'exploitation du pétrole en Irak.

²¹ Henry Laurens, « Le mandat français sur la Syrie et le Liban », *op. cit.*, p. 306.

²² Michael Provence, *The Great Syrian Revolt and the Rise of Arab Nationalism*, Austin, University of Texas Press, 2005, p. 17.

²³ Rashid Khalidi, « Arab Nationalism: Historical Problems in the Literature », *The American Historical Review*, 96, n° 5, 1991, p. 1370.

²⁴ Stephen Hemsley Longrigg, *Syria and Lebanon under French Mandate*, Oxford, Oxford University Press, 1958.

3.2.3. Historiographie française et anglaise après l'ouverture des archives du Haut-Commissariat

Plus de trente ans sont passés depuis l'ouverture des archives du Mandat à Nantes, mais le nombre d'ouvrages les utilisant demeure réduit. Même si elle provoque un certain essor des études sur la période, cette ouverture est relativement récente et le résultat en nombre de publications n'est pas encore à la mesure du volume et de l'importance des fonds désormais disponibles. Il y a, certes, des ouvrages de grande qualité, mais la période du Mandat est encore loin d'être suffisamment couverte dans son ensemble. Remarquons que les études coloniales en France sont beaucoup plus attirées par l'épisode algérien qui est dans l'une de ses dimensions une guerre française interne avec des conséquences saillantes et durables, de la chute de la Quatrième République, au retour à la tête de l'État du général de Gaulle et la naissance de la Cinquième, jusqu'aux répercussions démographiques et sociales dans la métropole qui constituent aujourd'hui, et de plus en plus, des enjeux politiques majeurs. Le Mandat au Levant n'a pas eu le même impact et ne reçoit donc pas la même attention.

Quelques historiens ont tout de même profité des archives de Nantes pour jeter des lumières nouvelles sur la période. Michael Provence²⁵ les utilise dans son livre sur la révolte de 1925 et la montée du nationalisme arabe. Henry Laurens les utilise surtout dans ses leçons au Collège de France sur les crises d'Orient ; son but toutefois n'est pas de couvrir l'épisode mandataire dans son ensemble ; son usage des archives demeure donc très fragmentaire. Daniel Neep met en lumière des détails de la campagne française durant la révolte de 1925 en utilisant les archives militaires de Vincennes, en plus des archives

²⁵ Michael Provence, *The Great Syrian Revolt and the Rise of Arab Nationalism*, *op. cit.*

diplomatiques²⁶. De nombreux articles et chapitres d'ouvrages collectifs se réfèrent aux archives de Nantes, mais seulement sur des points précis ; la recherche demeure essentiellement thématique²⁷ et on attend toujours une synthèse comparable au monumental livre de Philippe S. Khoury de 1987, ci-haut mentionné.

En somme, l'historiographie de l'épisode mandataire en Syrie est riche, mais encore éparpillée et est loin d'être exhaustive. Deux épisodes sont bien couverts dans leurs détails, soit le début du Mandat avec l'entrée des forces françaises à Damas et la révolte de 1925, mais on ne trouve pas encore une synthèse qui couvre la période entière de 1919 jusqu'à 1946 dans ses différents aspects, militaires, politiques, économiques et sociaux. Cette thèse s'inscrit dans une démarche qui vise à combler ce manque sans aucunement prétendre produire une synthèse détaillée et exhaustive. Elle sera toutefois, nous l'espérons, un pas modeste mais significatif dans cette direction.

4. Sources

La thèse s'appuie sur l'historiographie disponible en français, en anglais et en arabe, incluant les mémoires personnelles des acteurs tant syriens que français. Elle s'appuie surtout sur les archives du ministère français des Affaires étrangères, celles de Nantes en premier lieu, mais aussi celles de La Courneuve où l'on trouve certaines archives du Mandat et, surtout, celles des périodes pré et post-mandataires. Grâce à la possibilité de photographier, plus de 11 600 photos de documents ont été prises et classées par sujet. Toutefois,

²⁶ Neep, Daniel, *Occupying Syria Under the French Mandate: Insurgency, Space and State Formation*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012.

²⁷ Idir Ouahes, *Syria and Lebanon Under the French Mandate: Cultural Imperialism and the Workings of Empire*, London, I.B. Tauris, 2018, p. 18.

dans l'état ci-haut décrit des archives, nul ne peut encore affirmer avoir effectué une recherche exhaustive. Des publications de l'époque, dont la *Revue des deux Mondes* et la *Revue de Paris*, s'ajoutent à ces sources ; elles s'avèrent fortement utiles pour l'élaboration d'un regard sur les positions, les objectifs et les politiques de l'intelligentsia et des groupes d'intérêts au-delà des seuls renseignements fournis par les archives du M.A.É.

On ne peut que mentionner ici le travail titanesque d'Antoine Hokayem et son équipe auquel tout chercheur sur le sujet est tenu de rendre hommage. Ils ont entrepris de répertorier et de transcrire les archives du Mandat en les classant par date et en y ajoutant un index par sujets et un résumé de chaque document. Des archives presque illisibles sont ainsi transcrites, dont celles conservées en microfilm à La Courneuve. Seulement trois tomes²⁸ de cet ouvrage ont déjà vu le jour, s'arrêtant aux documents de 1926. Une fois la série complétée, elle constituera une source irremplaçable pour toute la période du Mandat. Toutefois, les impératifs de l'espace obligent l'équipe à procéder à une sélection : seuls sont répertoriés les documents politiques, alors que sont écartés les documents militaires, de renseignement, de faits divers et d'autres sujets jugés secondaires.

Un autre travail archivistique de qualité est celui effectué par Gérard D. Khoury²⁹, qui a eu un accès privilégié aux archives personnelles conservées par la famille de Robert de Caix, l'éminence grise et l'architecte du Mandat, du moins à ses débuts. Khoury a ensuite regroupé et commenté la partie politique de ces écrits. Son livre constitue en soi une source archivistique inestimable.

²⁸ Antoine Hokayem & Al. *Documents diplomatiques français*, 3 tomes, *op. cit.*

²⁹ Gérard D. Khoury, *Une tutelle coloniale - Le mandat français en Syrie et au Liban - Écrits politiques de Robert de Caix*, Paris, Belin, 2006.

5. Méthodologie

Pour dégager la trame de fond qui sous-tend la politique française, l'approche entièrement chronologique semble moins adaptée ; les événements seront donc abordés par thème : politique, économique, militaire, etc. Cette approche rend nécessaire parfois de rappeler les mêmes événements à plus d'une reprise, mais sous des angles différents.

Avant d'entamer l'analyse de la période proprement mandataire, un aperçu historique sera donné de la présence française en Orient sous l'Empire ottoman dans ses facettes politiques, économiques, financières et culturelles. La période de la Première Guerre mondiale sera traitée en tant qu'occasion saisie par la France de réaliser sa vieille ambition de joindre le Levant à son empire au moyen d'une double tactique. D'un côté, elle affiche une certaine sympathie envers le nationalisme arabe dans sa dimension atiturque en entamant des pourparlers avec certaines personnalités opposées à l'Empire et en accueillant à Paris en 1913 la réunion qui sera appelée premier congrès nationaliste arabe. D'un autre côté, et simultanément, elle négocie avec ses alliés européens le partage de l'après-guerre. La genèse du nationalisme arabe sera ensuite abordée pour mieux comprendre son essence, ses objectifs et la position de négation vis-à-vis duquel la France se place.

L'histoire de l'installation et de l'exercice du Mandat ne prendra pas la forme d'une trame temporelle, par ailleurs bien connue, de grands événements. L'attention sera plutôt portée sur les intentions profondes révélées dans les rapports internes du M.A.É, dans la correspondance des responsables au Quai d'Orsay et au Haut-Commissariat et dans les écrits de l'intelligentsia colonialiste. Il y sera question des intérêts militaires et économiques, ainsi que du lien entre la situation en Syrie et celle en Afrique du Nord, tous des facteurs ayant mené la France à privilégier l'entrée par la force à Damas et à l'expulsion

définitive de Fayçal, ainsi qu'à opter pour les méthodes fortes tout au long du Mandat. Nécessaires pour une compréhension plus complète, les idées et les arrière-pensées de Robert de Caix, principal théoricien et architecte de la politique des minorités, seront exposées à travers ses écrits politiques et sa correspondance.

La réponse politique aux revendications syriennes sera mise en lumière. Elle se traduit par des arrêts, des décrets et d'autres actes administratifs visant à déstabiliser le camp nationaliste et lui interdire d'agir librement, ou d'infléchir les décisions du gouvernement local dans le sens des volontés françaises. Elle se traduit aussi par la signature en 1936 d'un traité octroyant l'indépendance à la Syrie et lui permettant l'accès à la Société des nations, tout en garantissant à long terme une présence française militaire, économique et culturelle, ainsi qu'une collaboration permanente en matière de politique extérieure. Un traité semblable est signé avec le Liban ; la Grande-Bretagne avait déjà signé des traités similaires avec l'Irak et l'Égypte. La thèse abordera les dessous des négociations et les raisons derrière le refus de Paris de ratifier ces traités.

La thèse examinera par la suite l'instrumentalisation économique et fiscale dans la lutte au nationalisme. La France met en place une structure économique favorisant les entreprises et le capital français. Cette structure est manipulée pour attirer et récompenser la loyauté des Syriens au Mandat et punir l'opposition. De la même façon, la fiscalité est instrumentalisée pour punir des régions et des groupes « rebelles » ; faute d'obtenir leur loyauté, on tente d'obtenir leur soumission.

Une attention particulière sera apportée à la politique de division, pierre angulaire de la lutte au nationalisme. La différence horizontale des classes sociales est manipulée avec le traitement de chaque classe selon le degré de sa loyauté. Une politique de division

verticale tente d'exploiter la variété confessionnelle et ethnique pour créer, ou exaspérer, des sentiments d'animosité. Nous tenterons d'expliquer pourquoi ces politiques n'aboutissent qu'à l'échec et, qu'à la fin du Mandat, le nationalisme se trouve répandu dans toutes les sphères de la société syrienne.

Il est inconcevable de passer outre la lutte aux nationalistes par les moyens militaires et policiers. Les larges campagnes épisodiques de l'armée font des morts par milliers. Dans les intermèdes de ces campagnes, ce sont les opérations policières, le Service des renseignements, la propagande et la censure qui prennent le relais. En plus du maintien de l'autorité mandataire, ces moyens visent à briser l'élan nationaliste et à le tuer, si possible, au berceau. Notre but n'est donc pas d'exposer les détails des campagnes armées – d'autres l'ont déjà fait et ce serait une redondance historiographique –, mais bien de montrer l'arrière-fond politique du recours à la force, d'où la recherche des réponses à nos questions dans les archives politiques. Puisque la perception d'un complot stratégique britannique derrière la moindre action ou parole anti-mandataire oriente et justifie parfois l'intensité de la lutte aux nationalistes, la thèse tentera de jeter une lumière sur cette perception et ses conséquences.

La conclusion de la thèse s'impose d'elle-même : le Mandat de la France en Syrie est traversé du début à la fin par la recherche d'une présence pérenne et par la rivalité presque obsessionnelle avec la Grande-Bretagne. À part ces deux constantes, il se caractérise par l'absence d'objectifs clairs à long terme. L'échec stratégique s'accompagne d'un double échec tactique : la négation irréaliste du nationalisme d'un côté et l'inconstance de la gestion quotidienne d'un autre. Il est toutefois difficile d'établir une relation de cause à

effet entre le flou de la stratégie et la déficience des tactiques; leur relation demeure, à notre avis, de nature dialectique.

N'étant pas pour l'essentiel une histoire des événements du Mandat, mais celle de ses fondements, ses objectifs et ses méthodes, la thèse se conclura avec une réflexion sur la contradiction entre les principes à portée universelle véhiculés par la France et ses projets et agissements de type purement colonial, une contradiction qui n'est par ailleurs ni l'apanage d'un seul pays, ni d'une seule époque.

Chapitre I

Les intentions françaises et l'obstacle du nationalisme

1. La France au Levant – Un « droit » conféré par l'histoire

Le Mandat obtenu en 1919 à la Conférence de paix met la France aux commandes d'une région où elle a longtemps joui de privilèges politiques, où elle possède des investissements majeurs et où ses institutions éducatives et religieuses font déjà rayonner sa langue et sa culture chez une population avide de progrès et d'ouverture. Toutefois, le rôle premier qu'elle revendique, et qu'elle utilise depuis le XVI^e siècle pour ancrer sa présence en Orient, est celui de protectrice de minorités chrétiennes.

1.1. Par la porte des minorités

1.1.1. La France « protectrice des chrétiens » - L'édification d'une posture

La place première de la France en Orient remonte à Charlemagne, qui reçoit au IX^e siècle du calife abbasside Haroun al-Rachid les clés du Saint-Sépulcre associées à la souveraineté sur la Terre Sainte. Près de deux siècles plus tard, les rois de France se mettent à la ligne de front des Croisades et en prennent souvent les commandes. Les Croisades terminées, les privilèges de la Fille aînée de l'Église en Terre-Sainte demeurent entiers avant de s'étendre avec l'avènement des Ottomans au début du XVI^e siècle.

Les avantages de commerce dans les Échelles du Levant accordés de bon gré par les sultans ottomans et portant le nom, aujourd'hui trompeur, de Capitulations, marquent le début de l'immixtion française dans les affaires intérieures de l'Empire nouvellement

constitué. Une amitié à première vue surprenante se noue entre les deux puissances situées aux extrémités opposées de l'Europe continentale, mais hantées par la force du milieu, l'Empire des Habsbourg ; « La puissance de la maison d'Autriche et le danger dont elle menaçait le royaume, jetèrent François I^{er} dans les bras de Soliman, qui n'avait pas moins que lui à redouter les effets de l'ambition de Charles-Quint³⁰ ».

Le premier accord des Capitulations, signé en 1535 par Suleiman le Magnifique et Francis I^{er}, octroie une protection religieuse et juridique aux résidents français de l'Empire. Une série d'accords et des pratiques dépassant graduellement le contenu formel de ces textes sans susciter de la part d'Istanbul qu'un silence consentant font avancer les pions de la France et la positionnent comme protectrice des ressortissants européens et, ensuite, de tous les catholiques de l'Empire. Elle maintient cette position jusqu'au début de la Première Guerre mondiale et l'engagement d'Istanbul aux côtés de la Triple-Alliance.

Les Capitulations sont officiellement abolies le 1er octobre 1914 par les Ottomans³¹, mais la posture de protectrice des minorités sert de prétexte d'intervention française dans les affaires de l'Empire jusqu'à son démantèlement. Cette protection est instrumentalisée durant le Mandat au service d'une politique colonialiste basée sur une perception simpliste de l'Orient comme une agglomération de groupes religieux. Une telle perception n'est, certes, ni nouvelle, ni complètement fausse ni, d'ailleurs, en totale contradiction avec celle des Ottomans mêmes, d'où l'accord sur les Capitulations ; elle est une constante française depuis de longs siècles et repose sur des assises historiques indéniables, quoique partielles.

³⁰ Francis Rey, *La protection diplomatique et consulaire dans les Échelles du Levant et de Barbarie*, Paris, Librairie de la Société du Recueil général des lois et des arrêts, 1899, p. 10.

³¹ Voir : Lettre adressée le 9 septembre 1914 par le Grand Vizir aux missions diplomatiques leur notifiant l'abrogation des Capitulations, dans A. Hokayem et al., *Documents diplomatiques français*, T. I., *op. cit.*, Document 18, p. 14.

Elle est toutefois amplifiée et utilisée comme seule grille de compréhension afin de servir des finalités aucunement liées aux intérêts des minorités.

Les Capitulations assurent pendant longtemps une compatibilité entre la protection des chrétiens d'Orient et la relation pacifique – et fructueuse à plusieurs égards – avec le centre politique de l'Islam, Istanbul. *La Revue des deux Mondes*, ouvertement colonialiste, publie en 1898 et 1899 une série d'articles rappelant la protection des chrétiens en la faisant remonter jusqu'aux Croisades³². Derrière ces articles se trouve le pressentiment d'un changement d'ère dans la région et d'un remaniement potentiel des rapports de force dans lequel la France sera appelée à jouer de nouveaux rôles sans nécessairement abandonner les anciens.

En fait, l'antagonisme de la France à l'égard des musulmans commence à se manifester, non pas parce que les chrétiens, sous sa protection, du moins théoriquement, sont exposés à un danger quelconque, mais lorsque l'idée d'une appartenance à l'arabité, une idée nouvelle pour tout Européen, émerge dans la région. La France associe cette idée à l'Islam à l'exclusion de tout autre repère. Partant de cette association, elle établit un amalgame de politique musulmane et de politique arabe « sans considérer l'aspect ethnico-national de la société arabe³³ ». Ainsi, au crépuscule de l'Empire ottoman, la posture de protectrice légitime des chrétiens d'Orient prend une autre dimension, celle d'antagonisme avec les nationalistes arabes, décrits comme étant nécessairement musulmans et anti-chrétiens – la question d'autres minorités, alaouites ou druzes, n'apparaît que plus tard, avec le Mandat. Et comme pour concilier des positions fondamentalement contradictoires, ces deux groupes

³² Vincent Cloarec, « La France du Levant ou la spécificité impériale française au début du XX^e siècle », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, vol. 83, no. 313, 4^e trimestre, 1996, p. 4.

³³ Nouredine Séoudi, *La formation de l'Orient arabe contemporain 1916-1939 – Au miroir de la Revue des Deux Mondes*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 97.

sont généralement exclus de la définition française de musulmans, laquelle renvoie presque toujours aux sunnites.

À la veille de la Grande Guerre, la composante ottomane de l'identité syrienne est en voie de disparition au profit de la composante arabe, encore mal définie, il est vrai, mais qui n'a jamais été absente chez les héritiers de l'Empire umayyade. La France, en prévision du partage probable du butin ottoman, mais toujours fidèle à sa perspective confessionnelle, met sur pied une politique musulmane en Syrie³⁴, appuyant ainsi sa future approche sur le seul critère de religion, sans distinction aucune entre musulmans et Arabes. Cette approche se conjugue à une politique colonialiste qui met le Mandat, supposé mener les peuples de la région à la majorité en matière politique et à l'indépendance, dans une position intenable et incompatible avec sa mission.

Depuis la Révolution, une séparation graduelle s'effectue dans l'Hexagone entre l'Église et l'État ; elle est traduite en loi en 1905. Toutefois, la chrétienté et les chrétiens d'Orient continuent de servir d'alibis à des ambitions d'une tout autre nature. Une décennie après l'adoption de la loi établissant sa laïcité, l'État français réclame la Palestine dans les négociations aboutissant à l'accord Sykes-Picot sous prétexte de protection des Lieux Saints, une réclamation rapidement abandonnée devant l'opposition britannique. En fait, les vraies intentions françaises sont mises en lumière lors de l'échange entre Clemenceau et Lloyd George en décembre 1918 où le premier délaisse sans résistance la revendication de la Palestine, ainsi que celle de Mossoul, en échange de la reconnaissance « de l'influence

³⁴ Suivant l'usage de l'époque, le mot Syrie utilisé dans cette thèse pour la période allant jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale inclut le Liban, à moins qu'il ne soit autrement spécifié.

exclusive de la France sur le reste de la Syrie³⁵ » et d'une participation dans l'exploitation pétrolière de la ville dorénavant irakienne.

Noureddine Séoudi s'étonne du silence de la *Revue des deux Mondes*³⁶ qui jouit d'une influence majeure auprès des élites face à la perte de Jérusalem, et donc d'une pièce maîtresse pour quiconque revendique le titre de « protecteur des chrétiens d'Orient », alors que la même revue conteste la cession de la région de Mossoul pour son intérêt économique. En fait, la *Revue* comprend que le rapport des forces penche en faveur des Britanniques et que la France, qui n'a pas le luxe de pouvoir réaliser toutes ses ambitions, semble avoir bien établi ses priorités dans ce partage.

1.1.2. Protéger en déplaçant - Projet de transfert massif des maronites en Algérie

L'instrumentalisation des minorités se manifeste dans toute son ampleur dans le projet de transfert massif des maronites vers l'Algérie. Le projet est colporté par des personnalités influentes et trouve des oreilles compréhensives au gouvernement. L'idée voit le jour quand des chrétiens qui ont fui vers l'Égypte les massacres des années 1840 au Mont-Liban contactent le consul français en Alexandrie pour proposer leur installation dans la nouvelle colonie. En septembre 1845, le consul communique leur demande à son gouvernement et en explique les avantages³⁷. Une fois installés en Algérie, pense-t-il, ils attireront

³⁵ Cité dans André Raymond, « La Syrie, du Royaume arabe l'indépendance (1914-1946) », *La Syrie aujourd'hui*, Marseille, Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman IREMAM - Aix Marseille Université, 1980, p. 6.

³⁶ Séoudi considère la *Revue* comme « un élément heuristique pour appréhender l'histoire de l'Orient arabe et de la politique étrangère française », Noureddine Séoudi, *La formation de l'Orient arabe contemporain 1916-1939*, *op. cit.* p. 161.

³⁷ Extrait d'une dépêche adressée par le consul général de France à Alexandrie au ministre des Affaires étrangères, en date du 9 septembre 1845, dans Georges Yver, « Les maronites et l'Algérie », *Revue africaine*, vol. 61, n° 304-305 (1920), p. 166.

certainement leurs coreligionnaires du Liban. Ce sont des chrétiens arabes, partageant donc la religion des Français, mais la langue et une certaine mentalité des « indigènes »³⁸. Le climat, qui ne diffère pas trop de celui de leur pays d'origine, leur permettrait de pratiquer ce à quoi ils sont habitués. Ils seraient « de bons éléments de colonisation pour notre établissement d'Afrique [et] puisque tous connaissent parfaitement la culture du mûrier et l'éducation³⁹ des vers à soie, ils pourraient encore, sous ce point de vue, rendre des services à l'administration de l'Algérie⁴⁰ ». Le consul propose donc une sous-traitance de la colonisation. La correspondance entre des hauts responsables français révèle une approbation officielle préliminaire de l'idée de base.

Dans une lettre du 12 janvier 1846 adressée au président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, François Guizot, le ministre de la Guerre, le maréchal Alexandre Moline de Saint-Yon, se montre favorable à l'implantation dans la possession de l'Afrique du Nord « des chrétiens parlant la même langue que les vaincus, habillés comme eux, voisins comme eux de la barbarie⁴¹ ». Toutefois, d'autres considérations entrent en ligne de compte. Le gouverneur de l'Algérie, Thomas Robert Bugeaud, sans rejeter l'idée d'emblée, pose des conditions financières afin de pouvoir accueillir et installer cette immigration massive. Une crise financière en métropole au cours de l'année 1846 empêche Paris d'en assumer le coût⁴². Le projet n'est toutefois pas enterré.

Trois ans après le premier échec de l'idée, Louis de Baudicour explique dans une lettre du 27 septembre 1849 adressée au ministre de la Guerre les avantages économiques

³⁸ *Ibid.*

³⁹ *Ibid.*, p. 172. On se demande si la note n'a pas été rédigée originellement en arabe, où le même mot, تربية, est utilisé pour « éducation » et « élevage », par un employé égyptien du consulat, avant qu'elle ne soit maladroitement traduite en français.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 167.

⁴¹ *Ibid.*, p. 172.

⁴² *Ibid.*, p. 166.

de sa reprise. De Baudicour est historien, mais il est surtout politicien actif dans les milieux coloniaux, notamment ceux de Lyon et Marseille, deux villes dont l'économie dépend en grande partie de la soie et du coton produits en Syrie et en Algérie. Il accuse l'Angleterre d'avoir fomenté le fanatisme des Turcs et des druzes, mais appelle à profiter d'une « occasion [qui] semble se présenter : la persécution exercée sur la nation maronite⁴³ ». L'opération serait d'autant plus justifiée, pense-t-il, que depuis 1250, lorsque Saint Louis octroie aux maronites venus le recevoir à Saint-Jean-D'acre « les droits de citoyens français. [Leurs descendants] sentent toujours couler dans leurs veines du sang français [et] se glorifient encore du titre qui leur a donné chez nous droit de cité⁴⁴ ». Sa proposition est accueillie favorablement dans les milieux gouvernementaux, mais sans enthousiasme. En fait, des groupes d'intérêt continuent pendant près de dix ans à vouloir mettre le projet en application, en vain. Aux contraintes financières et à l'incertitude des retombées économiques⁴⁵ s'ajoutent l'implication croissante de la main-d'œuvre algérienne dans les cultures de choix des Français et la peur de la métropole de provoquer une crise dans ses relations avec l'Empire ottoman par le transfert massif d'une partie de sa population.

L'idée est de nouveau ressuscitée en 1867 lorsque Youssef Bey Karam, un chef maronite du nord du Liban qui s'est rebellé sans succès contre l'Empire ottoman et le nouveau régime instauré au Mont-Liban⁴⁶ par un accord international après les massacres de 1860, cherche un refuge. La France lui attribue des terres et l'installe dans le département de Constantine en espérant qu'il attire bon nombre de ses compatriotes aptes à cultiver le

⁴³ Louis de Baudicour, *La colonisation de l'Algérie, ses éléments*, Paris, Challamel Ainé, Libraire-Éditeur, 1856, p. 239.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 235.

⁴⁵ Sarkis Abou Zeid سرکيس أبو زيد, *Tahjir al-mawarinah ila al-Jazaer تهجير الموارنة إلى الجزائر (Le transfert des maronites en Algérie)*, Beyrouth, Ab'ad أبعاد, 1994, pp. 43-52.

⁴⁶ Une grande partie de ce qui est aujourd'hui le département administratif du Nord-Liban faisait partie de la région appelée à l'époque Mont-Liban et soumise au régime de *Mutassarifiyya*.

coton. Une crise économique met fin à ce nouveau plan. Sans incitatifs financiers, les paysans libanais n'avaient aucune raison de se déraciner et de suivre vers des contrées inconnues celui qui n'était, en fin de compte, qu'un chef féodal d'une petite région. Youssef Karam finit ses jours en Italie.

Ces tentatives se sont donc succédé sans jamais aboutir, essentiellement pour des raisons financières amplifiées par l'incapacité des apologistes du projet de prouver que les avantages économiques, incertains de surcroît, justifieraient les coûts liés au transport et à l'installation de ces nouveaux colons. Les tergiversations à l'intérieur du gouvernement français, notamment entre ministres des Affaires étrangères et de Guerre, et entre ministres et gouverneurs successifs d'Algérie, finissent par plomber l'idée. Remarquons toutefois que ces tergiversations ne portent guère sur le principe même de transfert, mais sur des considérations financières et de stratégie de long terme. À titre d'exemple, l'entourage du ministre de la Guerre, Moline de Saint-Yon, se montre dès le début réticent face au projet pour des raisons coloniales stratégiques. Le directeur des affaires de l'Algérie au ministère de la Guerre écrit à son ministre le 29 octobre 1845 :

« L'intérêt politique doit être aussi consulté. Les Maronites forment en Syrie un groupe compact ; ils sont plus particulièrement sous le patronage de la France ; par eux notre diplomatie exerce une influence facile, acceptée de tous, dans les affaires de l'Orient. Puisqu'il faut prévoir en politique les choses mêmes qui paraissent impossibles, on doit les considérer comme la base et le principal appui pour une intervention française, dans le cas d'une dissolution de l'empire ottoman. Ils représentent, donc pour nous en Syrie un intérêt considérable⁴⁷ ».

Le ministre finit par adopter ces arguments ; il écrit le 12 janvier 1846 à son collègue des Affaires étrangères : « notre intérêt bien entendu nous défend d'encourager ou de

⁴⁷ Rapport du Directeur des affaires de l'Algérie au ministère de la Guerre, adressé à son ministre, 29 octobre 1845, dans Georges Yver, « Les maronites et l'Algérie », *op. cit.*, p. 169. Nous soulignons.

provoquer des émigrations considérables qui seraient d'une utilité contestable en Algérie et qui porteraient atteinte à notre influence politique en Orient⁴⁸. »

1.1.3. De 1860 jusqu'à la Première Guerre mondiale

Vingt ans après ceux de 1840, de nouveaux massacres dont sont victimes des milliers de chrétiens ont lieu au Liban et à Damas. En réponse, la France commande une expédition européenne de 12 000 hommes. Les Ottomans sont trop faibles pour s'y opposer. Complices des massacres, ils s'en dédouanent en envoyant de nouvelles divisions militaires pour imposer la paix et en punissant lourdement quelques responsables, voulant à tout prix empêcher l'expédition d'atteindre Damas. Ce zèle, et la protection offerte par l'Émir Abdel Kader aux chrétiens de la ville, rendent superflue une présence militaire étrangère. L'expédition sera finalement cantonnée au Mont-Liban où les grandes puissances – on les appellerait en Occident aujourd'hui « la communauté internationale » – imposent un nouveau régime politique, la *moutassarifiyya*, assurant une paix confessionnelle et une certaine autonomie du Mont-Liban. Le régime durera jusqu'à la Première Guerre mondiale. Les troupes embarquent en 1861.

Quels sont les buts réels de cette expédition ? Au-delà des motifs humanitaires apparents, on perçoit facilement en toile de fond des jeux de politique française intérieure et des intérêts économiques dans l'Empire. En 1859, Napoléon III fait la guerre à l'Autriche en Italie. Pour avoir participé à la libération et à l'unification, inachevée jusque-là, de la Péninsule, il obtient en 1860 la cession du duché de Savoie et du comté de Nice, mais il est accusé par les conservateurs en France, dont l'Église catholique, d'avoir abandonné les

⁴⁸ Ministre de la Guerre au ministre des Affaires étrangères, dans Georges Yver, *Ibid.*, p. 171.

États pontificaux à leur sort. Les massacres des chrétiens lui fournissent donc l'occasion de présenter à ces indispensables alliés politiques de nouvelles lettres de créance en tant que fils fidèle de l'Église et protecteur des catholiques. Cette « première intervention à but 'humanitaire' de l'histoire », selon l'expression d'Henry Laurens⁴⁹, n'est donc pas désintéressée politiquement. Elle ne l'est pas économiquement non plus.

Dans un article lumineux de 1952, Marcel Émerit expose les motifs profonds de l'expédition en se basant sur les archives diplomatiques et sur la presse de l'époque. Les massacres s'accompagnent de la destruction de villages et de champs et ruinent la sériciculture au Liban qui fournit leur matière première aux soieries de Lyon. Émerit constate que les industriels lyonnais auraient demandé au gouvernement de rétablir l'ordre incessamment : « Pareilles interventions auprès des pouvoirs publics ne laissent généralement pas de traces, mais on les devine en lisant les journaux et la correspondance des chambres de commerce⁵⁰ ». Malgré le prétexte fourni par les événements, et malgré la faiblesse de l'Empire ottoman et la volonté toujours présente de bloquer le chemin aux autres puissances, notamment aux Anglais, Napoléon III n'envisage pas une mainmise permanente sur la Syrie, ni même sur l'infime partie qu'est le Mont-Liban, principal territoire des maronites, puisqu'une pareille mainmise aurait nécessairement nui aux relations d'affaires avec Istanbul. L'approvisionnement en matière première levantine, la soie en particulier, devrait être assuré, certes, et il le sera de toute façon, mais les centres d'intérêts financiers et économiques préfèrent aussi exploiter à l'extrême les besoins criants d'investissements à l'échelle de l'Empire plutôt que d'obtenir des gains politiques et territoriaux à une échelle

⁴⁹ Henry Laurens, *L'Orient arabe. Arabisme et islamisme de 1798 à 1945*, Paris, Armand Colin, 2000, p. 70.

⁵⁰ Marcel Émerit, « La crise syrienne et l'expansion économique française en 1860 », *Revue historique*, n° 107, 1952, p. 226.

réduite. À l'époque, dit Émerit, « les grands financiers français pensaient plutôt à profiter de la détresse des finances ottomanes pour obtenir dans l'Empire turc des concessions et le monopole des emprunts: c'est en 1862 que les Pereire⁵¹ ont constitué le syndicat qui donna le jour à la Banque ottomane⁵². »

Les projets d'utiliser les maronites comme « colons par procuration » en Algérie et les bénéfices évidents de l'expédition de 1860 montrent clairement que le sort des chrétiens d'Orient, pour qui le danger est permanent mais change seulement de degré selon la situation du jour, est subordonné aux intérêts de la France auxquels il fournit le prétexte politique et la caution morale. Maurice Bombard, ambassadeur français à Istanbul entre 1909 et 1914, écrit en 1921 dans un article de la *Revue de Paris* que dans les années précédant la guerre, le Quai d'Orsay s'intéresse de très près aux intérêts économiques de la France en Syrie et qu'il avait lui-même lancé l'idée du partage économique touchant les possessions asiatiques de « l'homme malade » de l'Europe⁵³. D'autres intérêts, politiques et militaires, entrent en ligne de compte sans que jamais la protection et les intérêts des chrétiens ne trouvent de place dans les réflexions sur l'avenir de la région.

Le début du XX^e siècle est, pour l'historien Anatole Leroy-Beaulieu, « l'âge des impérialismes envahisseurs [qui] cherchent à se tailler, par le canon, par la diplomatie, par les écoles, par le commerce, chacun sa sphère d'influence politique, économique, intellectuelle⁵⁴ ». L'idée de partage économique lancée par Bombard naît donc de la compétition qui va en s'intensifiant jusqu'en 1914 sur l'éventuel héritage ottoman. La France est alors

⁵¹ Frères Pereire, industriels et financiers français. Voir Pierre Cousteix, « Les financiers sous le Second Empire », *1848, Revue des révolutions contemporaines* 43, n° 186, juillet 1950, pp. 105-135.

⁵² Marcel Émerit, « La crise syrienne et l'expansion économique française en 1860 », *op. cit.*, p. 231.

⁵³ Maurice Bompard, « L'entrée en guerre de la Turquie », *La Revue de Paris*, 28e année-t.4, août 1921, p. 65.

⁵⁴ Cité dans Vincent Cloarec, « La France du Levant ou la spécificité impériale française au début du XX^e siècle », *op. cit.*, p. 20.

en danger de se faire remplacer en Orient par des puissances émergentes aux larges ambitions, l'Allemagne et l'Italie, ainsi que par les rivaux traditionnels, la Grande-Bretagne et la Russie⁵⁵. Le danger sur les droits et l'existence des minorités lui fournit le prétexte idéal pour réclamer une part particulière. « Pour la France, c'est sa politique d'influence au Levant qui prime sa politique chrétienne, même si à l'origine la diplomatie française était résolument orientée vers un soutien à la régénération chrétienne de l'Empire et une connivence très forte entre chrétienté européenne et chrétienté orientale. L'armature matérielle du patronage des catholiques d'Orient est donc au service de l'influence française et non l'inverse⁵⁶. »

1.2. Présence culturelle - Les missionnaires, fer de lance

Grâce aux missionnaires, la culture française jouit au Levant d'une large présence et d'une profonde influence jusqu'à nos jours.

La place prépondérante de Venise dans le commerce en Méditerranée ainsi que la relation de Rome avec les chrétiens unionistes, qui donne lieu en 1585 à la fondation du Collège maronite de Rome⁵⁷, font de l'italien la première langue européenne de la région⁵⁸. Les missions religieuses éducatives venant d'Europe posent le pied au Levant au XVII^e siècle et deviennent rapidement des outils privilégiés aux mains des puissances cherchant à assurer une présence active au sein des populations. Le français prend le dessus

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ Vincent Cloarec, *La France et la question de Syrie : 1914-1918, op. cit.*, p. 14.

⁵⁷ Pontificio Collegio Maronita, « Histoire du Collège pontifical maronite », 19 décembre 2020, <http://collegiopcm.org/it/storia-del-collegio/>

⁵⁸ Cette pénétration de l'italien au XVI^e siècle est suivie par une autre au XIX^e par l'effet des relations industrielles et commerciales entre l'Égypte et l'Italie. La langue arabe porte toujours les traces des deux périodes avec un grand nombre de mots empruntés à l'italien, notamment, mais non seulement, en matière de commerce et de technologie, tels ceux pour autoroute, facture, machine, marque, etc. Le nom même des monnaies libanaise, syrienne et turque est un calque de la *Lira* italienne.

graduellement à partir du XVIII^e siècle, essentiellement grâce à ce que François Charles-Roux appelle « la multiplication et [...] l'activité de nos œuvres d'enseignement et de bienfaisance⁵⁹. » Cette activité s'intensifie au XIX^e siècle avec un nombre croissant d'écoles, d'hôpitaux et d'institutions charitables : orphelinats, maisons de retraite, etc.⁶⁰

L'« âge d'or », si on peut ainsi l'appeler, des missions françaises au Levant commence avec leur arrivée massive vers 1830⁶¹. Le soutien politique et financier continu de Paris est de loin supérieur à ce que leurs congrégations espèrent obtenir à l'intérieur même de leur pays. Ainsi, les jésuites, qui subissent en France à partir de 1871 une campagne de harcèlement par la Troisième République naissante culminant en 1880 avec leur éviction de leurs résidences, reçoivent de ce même gouvernement le soutien nécessaire pour augmenter leurs activités au Levant⁶² où elles sont en forte compétition avec les missionnaires britanniques et américains, entre autres. À titre d'exemple, ces jésuites reçoivent en 1883 un crédit de 150 000 francs et une subvention annuelle de 95 000 francs pour fonder et diriger à Beyrouth une faculté française de médecine et de pharmacie⁶³. Globalement, une part dépassant parfois les 5% du budget annuel du M.A.É. est consacrée aux écoles françaises dans l'Empire et dont la très grande majorité se trouve en Syrie et appartient aux missionnaires⁶⁴.

La compétition qui s'intensifie au XIX^e siècle connaît son apogée avec l'ouverture en 1866 du Collège protestant syrien, la future Université américaine de Beyrouth, doté d'une charte et d'un financement de l'État de New York, et en 1875, dans la même ville, de

⁵⁹ François Charles-Roux, *La France et les chrétiens d'Orient*, Paris, Flammarion, 1939. p. 235.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 230.

⁶¹ *Ibid.*

⁶² William I. Shorrock, *French imperialism in the Middle East : the failure of policy in Syria and Lebanon, 1900-1914*, Madison, University of Wisconsin Press, 1976, p. 16.

⁶³ François Charles-Roux, *La France et les chrétiens d'Orient*, *op. cit.*, p. 235.

⁶⁴ Mathew Burrows, « Mission civilisatrice : French Cultural Policy in the Middle East, 1860-1914 », *The Historical Journal* 29, n° 1, 1986, p. 110.

l'Université St-Joseph, fondée et dirigée jusqu'aujourd'hui par les pères jésuites⁶⁵. Ces deux premières universités du monde arabe⁶⁶ jouissent toujours d'un important soutien des États américain et français dans le but de perpétuer leur influence dans la région. Les archives françaises d'après-Mandat en fournissent une preuve patente : dans les instructions données à son nouvel ambassadeur à Beyrouth en juin 1952, six ans après le retrait du dernier soldat français du Liban, le ministre des Affaires étrangères Robert Schuman demande à l'ambassadeur d'empêcher, si possible, l'établissement d'une université nationale libanaise.

« Nos établissements d'enseignement supérieur de Beyrouth assurent la formation de la plus grande partie de l'élite libanaise: juristes, administrateurs, médecins, ingénieurs, professeurs ; [...] Vous serez toutefois vite amené à constater que la place privilégiée de l'enseignement français se trouve menacée à la fois par le développement de l'enseignement national libanais, dont les progrès répondent aux tendances du nationalisme arabe et par les efforts déployés sur le plan culturel par divers organismes américains.

« [...] Le projet de création d'une Université Nationale Libanaise constituerait s'il venait à se réaliser [...] une menace grave pour l'enseignement supérieur français au Liban: même si cette Université prenait la forme d'un ensemble d'Instituts dont le rôle serait de compléter l'action de nos Etablissements et non de les supplanter, la situation de ces derniers risquerait d'être délicate. Il vous appartiendra donc de favoriser avec la discrétion nécessaire les tendances - encore très fortes d'ailleurs - qui sont attachées au maintien de la structure actuelle. Dans l'hypothèse où celle-ci finirait par être modifiée, vous ne devriez pas entrer en opposition avec les Etablissements libanais qui viendraient à être créés, mais veiller à ce qu'ils coopèrent étroitement avec les nôtres et fassent notamment appel à nos professeurs⁶⁷. »

⁶⁵ On raconte au Liban, selon des témoins de l'époque, que le fondateur du Collège protestant syrien, Daniel Bliss, aurait dit dans le discours inaugural : nous célébrons aujourd'hui l'ouverture des deux premières universités dans la région. Lorsqu'on lui demande pourquoi parle-t-il de deux alors qu'il s'agit d'une seule université, il répond que les Français ne tarderaient pas à imiter les Américains. Que l'anecdote soit authentique, ce que nous tendons à croire, ou qu'elle soit une pure invention, elle montre l'intensité de la course à l'influence dans la région, une course qui n'a pas produit que des universités et des écoles !

⁶⁶ Certains Arabes classent l'actuelle université Al-Quaraouiyine, à Fès, comme première université au monde. D'autres attribuent ce titre à Al-Azhar, au Caire. Sans prétendre trancher le débat, nous nous basons ici sur deux critères : 1) la définition du mot université dans son sens moderne, à savoir une institution à vocation d'enseignement universel – le nom même le dit – et non seulement consacrée aux hautes études religieuses, telles qu'étaient ces deux institutions à leurs débuts ; 2) le modèle d'enseignement en trois cycles établi par les universités européennes au Moyen-Âge : *licentia docendi, magister et philosophiæ doctor*.

⁶⁷ Centre des Archives diplomatiques de La Courneuve, dorénavant CADC, Levant, Liban, LA 631, ministre des Affaires étrangères au ministre de France à Beyrouth, Juin 1952. Nous soulignons.

Les deux seules universités du Liban à l'époque étaient inaccessibles aux classes peu fortunées et le projet de l'université nationale visait à permettre à tous l'accès à une éducation supérieure de qualité. Une conclusion s'impose : l'objectif des missions dans l'esprit du gouvernement français n'est pas l'éducation en soi.

L'activité éducative des missionnaires français est si intense que leurs écoles accueillent dans l'ensemble de la Syrie à la veille de la Première Guerre 50 000 élèves, alors que les autres écoles étrangères accueillent 23 000 élèves⁶⁸. Il n'est donc pas surprenant que l'expression *France du Levant* soit introduite par des missionnaires catholiques à la fin du XIX^e siècle⁶⁹, mettant en évidence la facette religieuse de la présence française. Mais, pour une société et un État de plus en plus détachés de la religion, un étau moral plus englobant de l'expansion impériale est nécessaire. La *Revue des deux Mondes* demande en 1897 si « l'histoire ne nous apprend pas qu'il faut, pour faire grande figure, qu'une nation représente et incarne un principe ?⁷⁰ », lequel serait, toujours selon la revue, le principe d'humanité, terme aussi large que vague. Les catholiques y voient un principe essentiellement chrétien, tandis que les laïcs y voient un fruit de la Révolution et des Droits de l'homme. Ces divergences demeurent mineures et la société française, même souffrant d'une division verticale remontant à la fin du XVIII^e siècle, se trouve unie sur l'apparente orientation à donner à la politique colonialiste. Le concept de « mission civilisatrice », du messianisme à facette laïque, est donc la justification la plus souvent évoquée de cette politique. Il reste que la « protection des chrétiens » du Levant jouit dans l'opinion française d'un appui particulier

⁶⁸ Jukka Nevakivi, *Britain, France and the Arab Middle East 1914-1920*, London, The Athlone Press – University of London, 1969, p. 5.

⁶⁹ Vincent Cloarec, « La France du Levant », *op. cit.*, p. 5.

⁷⁰ *Ibid.*, p. 25.

puisqu'elle revêt une aura historique en lien avec la perception qu'entretient le pays depuis des siècles de sa propre identité et sa propre image dans le monde.

En 1919, l'ancien ministre plénipotentiaire Saint-René Taillandier, relatant l'atmosphère qui règne de tout temps au Quay d'Orsay, écrit dans la *Revue des deux Mondes* :

« Il y a deux régions où la France, au cours des siècles, a poursuivi son expansion avec le plus de persévérance, le pays du Rhin et le Levant [...] La diplomatie française n'a jamais perdu de vue impunément ces deux lignes directrices. Après le devoir de reconstituer notre patrimoine territorial et de le fermer aux entreprises germaniques, en avons-nous un plus grand aujourd'hui que de soutenir en Orient, sauf à l'accommoder à des temps nouveaux, ce patrimoine moral, cette propagande de civilisation qui, depuis tant de siècles, y a rendu glorieux et cher le nom français? ⁷¹ »

1.3. Présence économique et financière

1.3.1. Investissements et commerce

Dans les années 1840, le Mont-Liban devient un important fournisseur des soieries françaises, en premier lieu celles de Lyon⁷². Le besoin d'assurer une production et un acheminement stables et d'empêcher les producteurs de chercher d'autres débouchés donne voix au chapitre dans la politique étrangère de leur pays aux chambres de commerce de Lyon et de Marseille, entre autres. Les groupes financiers ne sont pas en reste. Entre 1895 et 1914, les capitaux français représentent 60% des investissements étrangers dans l'Empire⁷³ et les banques françaises mènent entre 1881 et 1914 plus des deux tiers de ses opérations financières majeures, soit 24 opérations sur 34, consistant notamment en des prêts

⁷¹ Saint-René Taillandier, « La France et la Syrie - Notre œuvre dans le Levant et son avenir », *Revue des deux Mondes*, 89^e année, 1er janvier 1919, p. 771.

⁷² Mathew Burrows, « Mission civilisatrice : French Cultural Policy in the Middle East, 1860-1914 », *op. cit.*, p. 112.

⁷³ Nadine Picaudou, *La décennie qui ébranla le Moyen-Orient 1914-1923*, Bruxelles, Editions Complexe, 1992, p. 21.

à l'État⁷⁴. À la veille de la guerre, les capitaux français possèdent 80% de la Banque impériale ottomane (B.I.O.)⁷⁵ qui est, à son tour, le principal bailleur de fonds du monopole de tabac, ainsi que de nombre de services publics et d'industries⁷⁶. Ajoutons que 80% des entreprises effectuant des travaux publics sont de propriété française et que les capitaux français détiennent le monopole du transport ferroviaire, de la gestion des ports⁷⁷ et de l'administration des phares⁷⁸. Il n'est donc pas étonnant que le français soit la langue officielle de l'Administration de la Dette publique et l'une des deux langues officielles, avec le turc, sur la ligne du Bagdad⁷⁹. Si les échanges commerciaux avec l'Empire sont moins impressionnants en chiffres absolus et ne représentent en 1913 que 1,4 % de tout le commerce français⁸⁰, ils demeurent cruciaux pour l'industrie de la soie.

En somme, si l'Empire ottoman dépend économiquement de la France, l'économie française a besoin de ce terrain d'investissement et de cette source de matières premières. Mais le rapport de force n'est manifestement pas équilibré et fait dire à Jacques Thobie que le « triptyque finance-industrie-diplomatie, qui ira s'affirmant jusqu'en 1914, constitue l'un des plus sûrs atouts de l'impérialisme français dans la région⁸¹ » et que lors de discussion de chaque emprunt, le gouvernement français a l'occasion de poser des conditions tant économiques et financières que culturelles et politiques⁸².

⁷⁴ Jacques Thobie, « Banques européennes, finance et industrie au Moyen-Orient 1871 à 1914 », dans le recueil *La France et l'est méditerranéen depuis 1850: économie, finance, diplomatie*, Istanbul, Isis, 1993, p. 30.

⁷⁵ *Ibid.*

⁷⁶ Philip S. Khoury, *Syria and the French Mandate*, *op. cit.*, p. 31.

⁷⁷ Jukka Nevakivi, *Britain, France and the Arab Middle East 1914-1920*, *op. cit.*, p. 7.

⁷⁸ Jacques Thobie, *Intérêts et impérialisme français dans l'empire ottoman (1895-1914)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1977, p. 431.

⁷⁹ Jacques Thobie, « La France a-t-elle une politique culturelle dans l'Empire ottoman à la veille de la Première Guerre mondiale », dans le recueil *La France et l'est méditerranéen*, *op. cit.*, p. 364.

⁸⁰ Jacques Thobie, *Intérêts et impérialisme français*, *op. cit.*, p. 514.

⁸¹ Jacques Thobie, « Banques européennes, finance et industrie au Moyen-Orient 1871 à 1914 » *op. cit.*, p. 52.

⁸² *Ibid.*, p. 130.

1.3.2. La survie de l'Empire, une priorité française

Depuis le milieu du XIX^e siècle, les cercles gouvernementaux et économiques voient dans un Empire ottoman politiquement affaibli et financièrement dépendant des investissements français un meilleur garant de leurs intérêts qu'un Orient morcelé ouvert à la concurrence d'autres puissances. L'affaiblissement continu de l'Empire ne change pas cette perception.

La Grande-Bretagne est souvent l'alliée de la France dans les conflits internationaux aux XIX^e et XX^e siècles. Pourtant, rivalité et méfiance marquent en permanence cette alliance et orientent la politique étrangère française. C'est autour de la route de l'Inde que le conflit franco-britannique latent se manifeste épisodiquement, depuis la campagne napoléonienne d'Égypte en 1798 jusqu'à la crise de Fachoda en 1898, en passant par la campagne d'Ibrahim Bacha en Syrie dans les années 1830 qui est une tentative échouée de remplacer les Ottomans ayant l'appui de la Grande-Bretagne par des Égyptiens plus proches de la France⁸³. L'Entente cordiale de 1904 définit les zones respectives de domination et d'influence en Afrique septentrionale et place l'Égypte sous domination exclusivement britannique sans toutefois mettre fin à la méfiance mutuelle des deux puissances en ce qui concerne les territoires asiatiques de l'Empire ottoman. En 1905, le consul français à Damas informe le Quai d'Orsay que la popularité de l'Angleterre en Syrie suit un rythme croissant, aussi bien chez les musulmans que chez les chrétiens, non pas en raison d'une intervention quelconque, mais parce que les Syriens comparent la prospérité en Égypte à leur situation économique de loin inférieure⁸⁴. Aussi on ne peut entièrement

⁸³ Gerald David Clayton, *Britain and the Eastern Question: Missolonghi to Gallipoli*, London, University of London Press, 1971, p. 31.

⁸⁴ William I. Shorrock, *French imperialism in the Middle East, op. cit.*, p. 117.

expliquer la position française à l'égard de l'Empire et des pays hérités de son démantèlement qu'en prenant en considération la hantise permanente de voir les Anglais, en premier lieu, mais aussi d'autres puissances européennes, y compris la Russie, remplir toute vacance de pouvoir. La France préfère continuer de traiter avec un État ottoman faible au sein duquel elle jouit d'un statut économique et culturel privilégié plutôt que de devoir traiter avec plusieurs États forts qui se partageraient la région et où ses intérêts seraient menacés et ses ambitions de domination en grande partie frustrées. Il importe peu pour notre propos que l'extrême méfiance à l'égard des Anglais soit basée entièrement sur des faits et des informations, qu'elle soit exagérée ou qu'elle n'ait aucune base réelle, le résultat sur la politique de Paris demeurant le même. Mentionnons seulement que la priorité constante de la Grande-Bretagne est de préserver son commerce et de sécuriser la route de l'Inde et qu'elle craint les conséquences en Inde musulmane d'une potentielle chute du califat, une crainte partagée par la France en ce qui touche ses musulmans de l'Afrique du Nord.

Le comte Benedetti, diplomate aux longs services en Orient et en Prusse, écrit en 1897 :

« Tous les États n'ont pas un égal intérêt à se porter héritiers du sultan. [...] Les lots sont trop importants et ne peuvent être distribués sans troubler profondément l'équilibre des forces respectives ; parmi les co-partageans (sic) il s'en trouverait inévitablement pour lesquels une acquisition dans le Levant aurait plus d'inconvénients (sic) que d'avantages. N'a-t-on pas prétendu que la France ambitionnait la possession de la Syrie ? Nous n'avons trouvé nulle trace d'une pareille conception ; et nous ne croyons pas commettre une erreur en ajoutant qu'elle n'a été formée par aucun des hommes d'État. Elle ne pourrait être réalisée en effet qu'au prix de concessions d'une bien autre importance territoriale et économique, faites aux autres puissances de façon que la balance s'établirait à notre préjudice⁸⁵. »

La volonté européenne de préserver l'Empire n'empêche pas un affaiblissement et des amputations qui ne mettent pas en péril sa survie. Au fil des ans, l'Algérie et la Tunisie

⁸⁵ Comte Benedetti, « La question d'Orient », *Revue des deux mondes*, 67^e année, 1 janvier 1897, p. 66.

sont arrachées par la France, la Libye par l'Italie, l'Égypte par la Grande-Bretagne et les provinces européennes obtiennent leur indépendance sans que le sultanat disparaisse pour autant, sa sauvegarde étant cruciale ; trop d'intérêts et une longue histoire d'investissement politique et culturel, sans compter les investissements financiers, sont en jeu. S'y ajoute la volonté européenne commune de garder une zone tampon avec la Russie.

Le président du Conseil, Raymond Poincaré, déclare devant le Sénat le 12 décembre 1912 que la France a des intérêts traditionnels en Syrie et au Liban et qu'elle entend les faire respecter, tout en veillant à l'intégrité de l'Empire ottoman⁸⁶. Les priorités sont donc bien établies : la France choisit le statu quo aussi longtemps qu'il ne met pas en danger ses propres intérêts. L'émergence du sentiment séparatiste syrien suite à la reprise du pouvoir à Istanbul en 1908 par des nationalistes turques xénophobes sonne l'alarme en France qui y perçoit une menace à sa présence et à son influence.

La Commission des affaires syriennes, un organe éphémère issu du Quai d'Orsay et composé de hauts fonctionnaires et d'éminents universitaires, écrit au ministre des Affaires étrangères Stephen Pichon le 3 mars 1913 que le pays n'a aucun intérêt à précipiter la désintégration de la Turquie asiatique et qu'une révolte provoquée par les réformistes syriens pourrait appeler une tutelle internationale à l'instar du système en vigueur au Mont-Liban depuis 1861 ; la France y perdrait à la fois sa relation politico-économique privilégiée avec l'Empire et la possibilité de se revendiquer, en cas de sa chute, comme seul acteur politique et culturel plausible en Syrie⁸⁷.

La chute n'est aux yeux de la Commission qu'une question de temps qu'il s'agit seulement d'allonger autant que possible. Le dialogue ouvert avec les nationalistes en Syrie et

⁸⁶ William I. Shorrock, *French imperialism in the Middle East, op. cit.*, p. 83.

⁸⁷ *Ibid.*, p. 88.

l'accueil de leur congrès tenu à Paris en juin 1913 visent donc, sinon à renforcer, du moins à maintenir la position française dans la région et à empêcher l'intervention d'autres pays, deux objectifs qui seraient mieux atteints avec une satisfaction limitée des revendications nationalistes qui préserverait l'existence même de l'Empire et son unité. Le Quai d'Orsay fait d'ailleurs pression sur les congressistes pour qu'ils limitent leurs revendications à une certaine autonomie, très en deçà d'une quelconque indépendance⁸⁸. Le dialogue s'interrompt avec le début de la guerre.

Pour Gérard D. Khoury, la lettre d'Albert Defrance, ministre de France au Caire, adressée le 19 juin 1913 au ministre des Affaires étrangères au moment du congrès arabe de Paris, reflète fidèlement la position du gouvernement.:

« Ce qui me paraît souhaitable pour nos intérêts c'est le maintien de l'Empire ottoman en Asie ; ce maintien n'est possible qu'au prix de réformes sérieuses et profondes, appuyées par nous et, si possible, exécutées sinon par nous, du moins avec notre concours. Nous devons faire en sorte que les populations syriennes aient le sentiment que ce qu'elles pourront obtenir d'heureux en fait de modifications politiques, de réformes administratives, d'améliorations économiques leur viendra de nous, de notre influence de notre action. [...] Ce qui serait le plus contraire à nos intérêts serait en effet la création d'un Empire khalifat arabe s'étendant de la Méditerranée au golfe Persique, d'Alep à Aden, que le futur khalife soit le khédive ou tout autre prince, cheikh ou chérif égyptien ou arabe ; or la création éventuelle d'un semblable Empire est évidemment le plus grave des dangers qui puisse menacer la Turquie ; sur ce point, les intérêts turcs et les nôtres sont identiques ; le sultan doit désirer comme nous qu'une Syrie régénérée et fortifiée par notre influence rende impossible la réalisation du rêve des panarabistes. Nos concurrents ont bien compris l'importance considérable qu'a pour nous le grand danger que présente pour eux l'affirmation et l'extension de notre influence en Syrie et surtout l'éventualité de la régénération par nous de la Syrie ⁸⁹. »

L'un des hommes les plus influents en politique étrangère et futur architecte de la politique mandataire, Robert de Caix, écrit en décembre 1914 dans *L'Asie française* :

⁸⁸ Vincent Cloarec, « La France du Levant », *op. cit.*, p. 36.

⁸⁹ Gérard Khoury, *La France et l'Orient arabe : naissance du Liban moderne, 1914-1920*, Paris, A. Colin, 1993. p. 65. Nous soulignons.

« nous aimerions mieux contribuer à la culture d'un grand jardin ottoman que d'avoir à nous seuls un petit jardin syrien⁹⁰ ». Le message ne saurait être plus clair avec, en prime, une petite saveur poétique. Il écrira le 17 juillet 1920 que la France possédait au Levant sous l'Empire ottoman « une sorte de colonie intellectuelle et économique » où « notre influence n'était pas moins grande que dans les régions les plus francisées de notre domaine colonial⁹¹ ».

L'Empire se joint à la Triple-Alliance en octobre 1914. Suivent l'abrogation des Capitulations, le massacre des Arméniens et des chrétiens araméens, à savoir assyriens, chaldéens et syriaques, ainsi qu'un traitement brutal des populations du Levant, toutes confessions confondues. La France se résigne à l'idée de l'Empire comme ennemi dont la pérennité est désormais impossible à défendre. La mort, ou plutôt la mise à mort, de « l'homme malade » de l'Europe est dès lors inévitable à court terme. Paris ne compte pas abandonner son lot de l'héritage et s'engage avec d'autres puissances dans des négociations de partage.

Le comte Roger Gontaut-Biron écrit en 1922 : « la France ne pouvait se désintéresser du problème oriental. Les Jeunes-Turcs avaient abrogé les capitulations, massacré nos clients, confisqué nos établissements. [...] S'ils n'en étaient pas châtiés, nous disparaissions du Levant ; nous nous trouvions par suite compromis jusqu'au bout du Moghreb (*sic*), pour avoir perdu la face devant tout le monde musulman⁹². »

Dans ses instructions à Georges-Picot au sujet des pourparlers avec le gouvernement britannique, le président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, Aristide Briand, dit qu'il aurait préféré le maintien en vie de l'Empire : « Cet État débile où, sous le couvert

⁹⁰ Dans Vincent Cloarec, « La France du Levant », *op. cit.*, p. 110.

⁹¹ CADN, 1369, Robert de Caix, Esquisse de l'organisation de la Syrie sous le mandat français, 17 juillet 1920.

⁹² Comte R. De Gontaut-Biron, *Comment la France s'est installée en Syrie*, *op. cit.*, p. 3.

des Capitulations, se multipliaient d'année en année nos écoles, nos hôpitaux, nos institutions de tous ordres avec leur clientèle innombrable, nous offrait un champ d'action illimité où, avec notre influence morale, ne cessait de grandir notre rôle économique⁹³ ». Toutefois, devant le partage inéluctable, la mission du négociateur français sera d'obtenir la Syrie.

1.4. Du prestige et de l'orgueil national

Ni les intérêts économiques, ni le rayonnement de sa langue et sa culture, ni, certainement, la protection des minorités, ne justifient seuls les politiques coloniales de la France. On ne peut négliger la quête par l'État du prestige politique autant aux yeux de son peuple qu'aux yeux du monde, un prestige qui s'accompagne du sentiment d'orgueil indispensable à tout lien national, voire à l'idée même de la nation. La quête de prestige et d'orgueil national infléchit une partie d'autant plus importante des champs d'action d'un pays qu'il se considère – et veut à tout prix être considéré – comme étant une grande puissance. Au XIX^e siècle, le prestige des nations en Europe est lié à l'expansion coloniale. Ainsi, l'abbé Pierre Raboisson, l'un des nombreux colonialistes français, écrit en 1877 qu'à travers l'histoire, la grandeur d'une grande puissance a toujours été proportionnelle à l'importance de ses colonies⁹⁴; le degré de justesse d'une telle affirmation ne relève pas de nos propos, mais le colonialisme au XIX^e siècle est clairement dans « l'air du temps ».

La défaite de 1871 suscite un regard nouveau de la France sur elle-même et sur sa politique coloniale. L'orgueil national est touché par la perte de l'Alsace-Lorraine et par l'avilissement de la stature de grande nation. Il est impératif d'acquérir de nouveaux

⁹³ Dans A. Hokayem et al., *Documents diplomatiques français*, T. 1., *op. cit.*, Document 85, p. 91, 2 novembre 1915.

⁹⁴ Dans Winfried Baumgart, *Imperialism : the idea and reality of British and French colonial expansion, 1880-1914*, Oxford, Oxford University Press, 1982, p. 69.

territoires. Les yeux tournent vers l’Afrique, l’Indochine et le Levant⁹⁵. Henri Brunschwig relève dans des prestigieux quotidiens et périodiques d’après 1871, tels *Le Journal des débats*, *La Revue géographique*, *l’Économiste français* et la *Revue des deux mondes*, une forte récurrence des thèmes de réhabilitation de la France vaincue, de mission civilisatrice, de développement du commerce et d’expansion coloniale⁹⁶. Un article de la *Revue des deux mondes* au début du Mandat met en exergue l’importance du « prestige » dans la détermination de la politique extérieure française.

« On juge de l’effet qu’aurait sur cette œuvre [éducative] l’abstention de la France au lendemain d’une victoire qui la faisait attendre en Syrie comme la libératrice naturellement appelée à organiser l’indépendance du pays. C’eût été déclarer notre carence en Orient, et sans doute discréditer par là nos œuvres non seulement en Syrie, mais dans tous les pays voisins qui devaient nous juger d’après la façon dont nous agirions dans la question syrienne. On a dit que nous n’avions pas besoin d’être parmi ceux qui agiraient politiquement en Orient et qu’il nous suffisait largement de réserver, dans des accords avec les Gouvernements qui y assumeraient le mandat déserté par nous, entière liberté pour nos écoles ; mais ce n’est pas seulement les méthodes d’enseignement qui remplissent celle-ci : c’est aussi le rôle que joue la langue qui est enseignée et le prestige de la nation qui fournit les maîtres et d’où émane de la culture que l’on y donne. Ce prestige était incompatible avec notre abdication politique en Orient au lendemain de la guerre, de même que le rôle de notre langue aurait été restreint si nous avions renoncé à jouer notre rôle politique dans la forme nouvelle que les circonstances lui imposaient⁹⁷. »

On ne peut donc expliquer la politique française, en Orient et ailleurs, sans considérer la composante de « prestige » qui est, en dernière analyse, la perception que la France veut projeter d’elle-même à travers sa langue, sa culture et son pouvoir politique et militaire.

De son côté, Jules Ferry déclare le 25 juillet 1885 devant la Chambre des députés que

« Le parti républicain a montré qu’il comprenait bien qu’on ne pouvait pas proposer à la France un idéal politique conforme à celui de nations comme la libre Belgique et comme la Suisse républicaine ; qu’il faut autre chose à la France : qu’elle ne peut pas être seulement un pays libre ; qu’elle doit être aussi un grand pays, exerçant sur les destinées de l’Europe toute l’influence qui lui

⁹⁵ *Ibid.*, p. 57.

⁹⁶ Henri Brunschwig, *Mythes et réalités de l’impérialisme colonial français, 1871-1914*, Paris, A. Colin, 1960, p. 25.

⁹⁷ *Revue des deux Mondes*, 91^e année, 1^{er} décembre 1921, *op. cit.*, p. 635. Nous soulignons.

appartient, qu'elle doit répandre cette influence sur le monde, et porter partout où elle le peut sa langue, ses mœurs, son drapeau, ses armes, son génie⁹⁸. »

1.5. Réserver sa place après la Guerre

La France entame dès avant la Guerre une réflexion sur son avenir en Syrie, qu'il faut en premier lieu délimiter. Le nom a toujours renvoyé – non seulement pour la France – à une région aux frontières imprécises et mouvantes dont l'étendue fluctue selon les intérêts du moment et les perceptions historiques pour inclure parfois la Cilicie et tout le sud de l'actuelle Turquie, ainsi que le nord de l'Irak, le Liban et la Palestine, voire le Sinaï. La Commission des affaires syriennes propose en 1913 une définition géographique précise qui englobe sous le nom de Syrie le Mont-Liban, à savoir la région jouissant d'un statut particulier depuis 1861 et appelée le Liban parfois à l'époque, les *vilayets* ottomans de Beyrouth et de Damas, une partie du *vilayet* d'Alep et la *mutassarifiyya* de Jérusalem. Le tout correspond, à peu de variantes près, aux actuels Syrie, Liban et Palestine. Cette proposition déplait à certains diplomates du Quai d'Orsay qui refusent d'inclure la Palestine, avec Jérusalem et ses Lieux saints de la chrétienté, dans le large ensemble syrien et veulent la considérer comme une entité à part⁹⁹. Le débat n'est tranché qu'une fois affranchi de ses dimensions idéologico-utopiques et affronté au principe de réalité, celle de la présence d'autres prétendants ayant leurs propres ambitions et plans. De fait, la dissolution prévue de l'Empire force la France et la Grande-Bretagne à tracer des frontières et à préciser leurs ambitions respectives dans la région.

⁹⁸ Dans Raoul Girardet, *L'idée coloniale en France 1871-1962*, Paris, La table ronde, 1972, p. 49.

⁹⁹ Vincent Cloarec, *La France et la question de Syrie, op. cit.*, p. 38.

1.5.1. La Syrie « appartient » à la France

Les réclamations françaises s'appuient sur une opinion publique très intéressée. Le 8 janvier 1915, le ministre des Affaires étrangères, Théophile Delcassé, écrit à Paul Cambon, l'ambassadeur à Londres qui signera plus tard pour son pays l'accord Sykes-Picot :

« Pendant votre dernier séjour à Paris, je vous ai marqué à plusieurs reprises l'intérêt jaloux qu'une partie considérable de la société française attache aux choses de Syrie, à l'influence séculaire que nous y exerçons, et combien il est essentiel de prévenir, tant sur la côte syrienne proprement dite que dans la région d'Alexandrette, toute initiative britannique qui surprendrait fâcheusement l'opinion, et dont nos ennemis communs ne manqueraient pas de tirer parti pour troubler, en semant entre la France et l'Angleterre des germes de défiance, l'harmonie qui ne doit pas cesser de caractériser leurs rapports¹⁰⁰. »

Simultanément, des parlementaires et des chambres de commerce, ainsi que le puissant Comité de l'Asie française, un groupe fondé en 1901 par d'éminents colonialistes, réclament d'une seule voix à leur gouvernement l'annexion pure et simple à la France de la « Syrie intégrale¹⁰¹ ». Les positions de ces lobbies façonnent celles de l'opinion publique en général. Le gouvernement, par calcul politique, mais aussi par conviction, ne peut s'en éloigner. Paul Cambon relate à son premier ministre et ministre des Affaires étrangères, Aristide Briand, sa réponse pendant les négociations à Sir Edward Grey, secrétaire au *Foreign Office*, qui réclame des concessions sur les frontières de la Syrie.

« [L]e gouvernement français sera obligé de réserver à ce pays de bonnes frontières parce que les Français s'imaginent que la Syrie leur appartient. C'est le résultat de traditions très anciennes de l'établissement dans ce pays des premiers consulats et des premières missions par des Français, des relations suivies et maintenues pendant des siècles. Enfin pour l'opinion française, la Syrie est une terre française, il faut nous garder d'y toucher¹⁰². »

¹⁰⁰ M.A.E. Guerre 1914-1918, Turquie. Cité dans A. Hokayem, *Documents diplomatiques français*, T. I. *op. cit.*, Document 54, p. 51. Nous soulignons.

¹⁰¹ Vincent Cloarec, *La France et la question de Syrie*, *op. cit.*, p. 114.

¹⁰² Rapport au Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, Aristide Briand, 11 novembre 1915, dans Gérard D. Khoury, *La France et l'Orient arabe*, *op. cit.*, p. 88. Nous soulignons.

À notre connaissance, aucune archive de gouvernement ou de presse ne permet de mettre en doute l'affirmation voulant que, pour l'opinion publique, « la Syrie est une terre française¹⁰³ ». Mais cette opinion n'est-elle pas formée par le discours des politiciens et des centres d'intérêts coloniaux appuyés par des intellectuels de taille et possédant de puissantes tribunes imprimées dont la *Revue des deux mondes*, la *Revue de Paris*, le *Bulletin de la Société de géographie* et le *Bulletin du Comité de l'Asie française*, devenu *L'Asie française* en 1909, ne sont que d'illustres exemples ? Depuis au moins les travaux d'Edward Saïd et de Noam Chomsky, on comprend mieux les mécanismes, aucunement innocents, qui façonnent l'opinion publique et l'orientent dans une direction ou une autre, selon les intérêts des dirigeants sur scène et, surtout, ceux en coulisses, à savoir les centres d'intérêts et l'État profond. Il y a entre la politique et l'opinion publique tout au moins une relation dialectique, chacune influençant et orientant l'autre.

L'ancien Consul général de France à Beyrouth, François Georges-Picot, est chargé en novembre 1915 de mener les négociations avec le représentant du gouvernement de Sa Majesté, Sir Mark Sykes. Son choix par Paris augure mal pour les espoirs nationalistes en Syrie, car ses convictions colonialistes sont d'autant plus solides qu'elles sont, en quelque sorte, une affaire de famille, son père Georges Picot ayant participé en 1890 à la fondation du Comité de l'Afrique française et son frère Charles étant trésorier du Comité de l'Asie française¹⁰⁴. Il est lui-même irrité par l'antécédent égyptien où la Grande-Bretagne a pu déloger la France malgré une présence et une influence vieilles de plus de 80 ans. Les deux négociateurs dessinent les lignes de partage en 1916 dans l'accord secret portant leurs

¹⁰³ *Ibid.*

¹⁰⁴ Nadine Picaudou, *La décennie qui ébranla le Moyen-Orient 1914-1923*, Bruxelles, Editions Complexe, 1992, p. 68.

noms. Ce partage est officialisé en 1920, à quelques modifications près, par les accords, publics cette fois, de San Remo. Mais le manque réciproque de confiance entre les deux alliés va perpétuer le conflit d'influence qui connaîtra son apogée en mai 1945, alors que les Britanniques intimement à l'armée française de mettre fin au bombardement de Damas. Quelques mois après ce coup de force de Londres contre Paris, le retrait final des troupes françaises et l'indépendance effective de la Syrie et du Liban deviennent une réalité.

La France digère mal en fait cette sortie forcée de pays où elle s'est toujours considérée porteuse de « droits ». Le ministre des Affaires étrangères, Stephen Pichon, déclare le 29 décembre 1918 devant la Chambre des députés que la France possède déjà « dans l'Empire des Turcs, des droits incontestables à sauvegarder ; nous en avons en Syrie, dans le Liban, en Cilicie, en Palestine. Ils sont fondés sur des titres historiques, sur des accords, sur des contrats... Ils sont fondés aussi sur les aspirations et les vœux des populations qui, depuis longtemps, sont nos clientes¹⁰⁵ ».

Le 17 juillet 1920, soit une semaine avant l'assaut final contre Fayçal et l'entrée des troupes françaises à Damas, Robert de Caix exprime la crainte de voir une autre puissance mettre la main sur la Syrie alors que la France cherche seulement à maintenir une position déjà établie. « Nous n'avons pas été chercher une colonie nouvelle, mais maintenir une vieille situation, nécessaire à notre assiette dans toute la Méditerranée¹⁰⁶ ». Ce maintien devrait être de longue durée, sinon permanent.

« ...au fond, je considère que si nous sommes venus ici uniquement pour organiser à peu près convenablement les administrations syriennes, et sans tenir compte des moyens de nous ancrer dans ce pays, nous y faisons en somme une œuvre banale, quelconque, à laquelle il est après tout fort peu intéressant de collaborer. Des techniciens suivant leur routine professionnelle sont

¹⁰⁵ Dans Alphonse Joffre, *Le Mandat de la France sur la Syrie et le Grand-Liban*, Lyon, Imprimerie L. Bascou, 1924, p. 76.

¹⁰⁶ CADN, 1369, Esquisse de l'Organisation de la Syrie sous le Mandat Français, note de M. de Caix, 17 juillet 1920. Nous soulignons.

*parfaitement aptes à une telle œuvre, et je vois bien tous les jours ici qu'ils n'aspirent à aucune autre*¹⁰⁷. »

On ne saurait exprimer une position aussi contraire à la lettre et à l'esprit du Mandat.

Le nationalisme naissant en Syrie doit donc affronter les intentions coloniales d'une France qui se perçoit comme grande puissance mondiale détentrice « naturelle » de droits historiques au Levant. La tâche des Syriens est d'autant plus difficile que les ambitions françaises se trouvent en quelque sorte « légitimées » par l'accord Sykes-Picot et à la Conférence de Paix, en dépit des promesses données aux Arabes que ni la France ni la Grande-Bretagne n'ont jamais entendu respecter.

Pour se justifier, la France joue sur les mots. Le ministre des Affaires étrangères écrit en 1919 que, contrairement à ce que Fayçal prétend, Clemenceau « n'a pas promis l'indépendance mais la libération des peuples arabes¹⁰⁸ », sous-entendant que le mot libération ne s'applique qu'à l'égard du joug ottoman. À la séance du Sénat du 30 septembre 1920, le sénateur Victor Bérard dénonce haut et clair son propre gouvernement. « On veut aboutir à une occupation permanente¹⁰⁹ », dit-il, avant de conclure « que les Syriens et les Libanais sont nettement mécontents. Vous leur aviez promis l'indépendance, vous leur avez apporté la servitude ».

¹⁰⁷ Lettre du 5 mars 1921 à son ami Albert Kammerer, ministre plénipotentiaire, dans Gérard D. Khoury, *Une tutelle coloniale, op. cit.*, p. 323. Nous soulignons.

¹⁰⁸ CADN, 2208, Stephen Pichon ministre des Affaires étrangères, à Georges-Picot, haut-commissaire, 13 janvier 1919.

¹⁰⁹ Dans Gérard D. Khoury, *Une tutelle coloniale, op. cit.*, p. 472.

1.6. L'installation du Mandat

1.6.1. La Conférence de paix

La France et la Grande-Bretagne veulent obtenir à la Conférence de Versailles la reconnaissance par tous les vainqueurs de leur partage de l'héritage ottoman, mais chacune essaye d'en orienter le déroulement dans le sens de ses propres plans. Clemenceau ne veut pas permettre à Fayçal de parler devant la Conférence, mais cède enfin à la pression britannique. Le fils de Hussein prend donc la parole le 6 février 1919 et défend le projet d'un État hachémite arabe uni, tel que promis par les Britanniques à son père. Pour pâler l'image de l'émir et atténuer son importance, Clemenceau invite la voix dissidente de Chukri Ghanem, un Libanais vivant à Paris qui entretient des relations étroites avec les milieux gouvernementaux français, mais qui ne jouit d'aucune légitimité représentative¹¹⁰. Ghanem parle le 13 février, refuse à Fayçal la qualité de représentant des Arabes au-delà du Hedjaz et demande à la France d'assurer l'aide dont la Syrie a besoin¹¹¹. Quoiqu'il en soit, la suite des événements montre que les discours des invités ont peu d'effet et que le sort de la région est déjà scellé par l'accord Sykes-Picot, désormais connu de tous.

Une Commission est chargée à la Conférence de paix de sonder les volontés des Levantins, mais sa mission est vouée à l'échec avant même qu'elle ne commence. La France, la Grande-Bretagne et l'Italie refusent d'y participer sous des prétextes différents avec toutefois un fond de pensée commun : une telle consultation consacre le droit pour les peuples déclarés sous tutelle, sinon à l'indépendance, du moins de participer au choix de

¹¹⁰ Il codirige, avec Georges Samné, la revue parisienne *Correspondance d'Orient* qui publie des articles associant les Arabes aux Bédouins. Henry Laurens, Cours au Collège de France, *Crises d'Orient : le Moyen-Orient à partir de 1914*, 20 décembre 2017. Enregistrement sonore.

¹¹¹ Ali Abdel Men'em Chouaib علي عبد المنعم شعيب, *Histoire du Liban – De l'occupation à l'évacuation 1918-1946* ١٩٤٦ - ١٩١٨ الجلاء إلى الاحتلال من تاريخ لبنان, Beyrouth, Dar Al-Farabi, 1990, p. 20.

leur futur « tuteur ». *Le Temps*, porte-parole officieux du gouvernement français, écrit le 21 mars 1919 que « [l]e droit de disposer d'eux-mêmes ne saurait être reconnu à des peuples incapables de se gouverner¹¹² ». La Commission, composée *in fine* seulement d'Américains et portant le nom de ses deux seuls commissaires, Henry Churchill King et Charles Crane, conclut dans son rapport que l'unité syrienne jouit d'un appui chez les chrétiens mêmes : « a United Syria received strong support from many Christians¹¹³ ». Plusieurs chrétiens réclament une certaine autonomie, mais toujours à l'intérieur d'un État syrien¹¹⁴. Sur la question du mandat, près des trois quart des Syriens ayant exprimé leur opinion souhaitent l'indépendance absolue¹¹⁵. À défaut de l'indépendance, une large majorité exprime sa préférence pour un mandat américain comme premier choix, ou britannique comme second, et rejette catégoriquement toute soumission à la France. Aussi, la très grande majorité définit le mandat comme une assistance économique et technique, mais pas plus¹¹⁶. Le rapport ne correspond pas aux plans déjà établis pour la région et aucune puissance parmi les Alliés ne lui prête de l'importance ; on ne laissera pas une petite commission changer ce qui a été écrit dans le ciel levantin par Sykes et Picot.

1.6.2. L'échec de l'entente Clemenceau-Fayçal

Le 6 janvier 1920, une entente est conclue entre Georges Clemenceau, président du Conseil, et l'émir Fayçal. Le premier veut assurer à la France une position privilégiée au

¹¹² Dans Samir Saul, « Découpage colonial et nation-building en Syrie mandataire : regards français sur les suites de l'accord Sykes-Picot (1916-1938) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 257, 2015, p. 115.

¹¹³ *The King-Crane Report*, (III. A.1.). <https://history.state.gov/historicaldocuments/frus1919Parisv12/d380>.

¹¹⁴ *Ibid.*, (III. A.7.)

¹¹⁵ *Ibid.*, (III. B.1.)

¹¹⁶ *Ibid.*

Levant mais ne partage pas toutes les idées du « parti colonial » ; il concède sur les apparences sans trop céder sur le fond. Le deuxième, déjà au courant de l'accord Sykes-Picot, se sent abandonné par les Britanniques qui l'invitent à s'entendre avec les Français, alors que l'engagement américain dans la région suit dans cet après-guerre l'isolationnisme renouvelé du Congrès et la santé déclinante du président Wilson. L'émir tente de sauver au mieux qu'il peut une certaine apparence de souveraineté arabe en Syrie tout en concédant sur la séparation du Liban et sur l'ingérence française dans plusieurs domaines. Cette entente, dite « provisoire », ne sera jamais officialisée par les institutions des deux pays¹¹⁷.

Les nationalistes syriens voient dans l'institution d'un royaume fayçalien la seule issue acceptable ; ils ne sont pas prêts à admettre un mandat déguisé à leurs yeux en accord bilatéral. Ils ne se laissent pas convaincre non plus de l'impossibilité invoquée par Fayçal d'obtenir un meilleur résultat dans les circonstances. En plus de l'opposition pour des raisons patriotiques séculières, ces nationalistes qui sont, à l'image du pays, en majorité musulmans, nourrissent une profonde méfiance envers une nation européenne qui se proclame depuis toujours protectrice des chrétiens. Mais les nationalistes chrétiens n'y sont pas moins hostiles, d'autant plus que Fayçal prend soin, dès son entrée à Damas en 1918, de dissocier arabité et Islam et de se positionner en défenseur et porte-parole de tous les Arabes. Même Robert de Caix admet le caractère non religieux, pour ne pas dire laïc, du nationalisme prôné par Fayçal. Dans une note de janvier 1920, au lendemain de la chute de Clemenceau, de Caix écrit : « Faysal est beaucoup plus nationaliste que religieux. En

¹¹⁷ Gerard D. Khoury trouve une copie bel et bien signée de l'accord au Service de Conservation des traités alors que les archives du ministère des Affaires étrangères n'en possèdent que des copies non signées. Il apporte ainsi une réponse définitive à la question de savoir si l'accord était oral ou s'il était seulement paraphé. Le fait qu'il soit signé explique, selon Khoury, le comportement subséquent de Fayçal qui veut tenir l'accord secret, et de Robert de Caix qui se sent lié et qui fait tout par la suite auprès du nouveau gouvernement français pour l'annuler. Gerard D. Khoury *La France et l'Orient arabe, op. cit.*, p. 302.

invoquant l'unité de langue il a fait des avances aux chrétiens et aux juifs de Syrie. [II] représente un virus plus jeune et plus dangereux que les musulmans conservateurs dont il exploite d'ailleurs les passions¹¹⁸ ».

Les nationalistes sont encouragés dans leur opposition par ce qu'ils perçoivent – non sans fondement de vérité – comme position faible d'une France épuisée économiquement par la guerre et, par conséquent, affaiblie politiquement. Leur erreur est d'avoir surestimé à la fois cette faiblesse et leurs propres capacités, et d'avoir sous-estimé la détermination de la France de ne pas laisser échapper le vieux rêve de mettre la main sur le Levant. Il reste que leur opposition aux concessions de Fayçal est partagée par le chérif Hussein, dont l'opinion pèse d'autant plus que le fils agit toujours, du moins officiellement, au nom de son père.

L'opposition à l'entente est aussi ferme du côté français et la décision d'éliminer Fayçal en Syrie aurait été prise quelle que soit la position des Syriens. En fait, le « Tigre », qui prône une politique arabe de la France et une Syrie unitaire, le Liban mis à part, ne représente qu'une tendance minoritaire. La majorité de la classe politique craint que les concessions, même purement formelles, soient interprétées comme signes de faiblesse. Le gouvernement tombe le 18 janvier 1920 pour des raisons non liées à l'entente. L'accession du colonialiste Alexandre Millerand à la présidence du Conseil ouvre la porte à une politique de main de fer.

L'entente Clemenceau-Fayçal ne reçoit donc jamais l'aval des gouvernements respectifs. L'Émir n'a de choix que de basculer dans le camp des nationalistes intransigeants. Un congrès tenu à Damas le 8 mars 1920 le proclame, presque malgré lui, roi de la Grande-

¹¹⁸ Dans Gérard D. Khoury, *Ibid.*, p. 288.

Syrie, à savoir la Syrie, la Mésopotamie, la Palestine et le Liban. La décision de l'éliminer, depuis longtemps réfléchi à Paris, trouve alors son prétexte. Le recul est désormais impossible, d'un côté comme de l'autre, et la confrontation, inévitable. « Le drame qui éclatera en juillet 1920 entre Faysal et la France se noue dans ces dernières semaines de janvier, d'une part à Paris où de Caix tente de défaire l'essence de l'accord provisoire et d'autre part à Damas où l'émir affronte ses partisans les plus irréductibles¹¹⁹ », écrit Gérard D. Khoury qui a longuement examiné les archives de Robert de Caix.

1.6.3. La fin du règne fayçalien

La proclamation du congrès de Damas confère à Fayçal une légitimité syrienne boiteuse au regard des standards démocratiques habituels, mais qui demeure la meilleure atteignable dans les circonstances. S'il est vrai que les membres ne sont pas choisis selon un processus électoral dûment organisé, impossible dans le vide étatique de l'après-guerre, ils ont tous été nommés par les notables des régions et la plupart furent jadis des députés dûment élus au défunt parlement ottoman. La France et la Grande-Bretagne ne reconnaissent pas le nouveau titre de Fayçal et cessent aussitôt de verser à son gouvernement les revenus provenant des droits de douane tirés des ports de Tripoli, Beyrouth et Haïfa servant à couvrir les frais de l'intendance¹²⁰. Les deux pays demandent une réunion du Conseil suprême de la Société des nations qui se tient à San Remo en avril 1920 et consacre le partage convenu dans l'accord Sykes-Picot ; des chartes de mandats seront publiées en août 1922 à Genève.

¹¹⁹ *Ibid.*, p. 326.

¹²⁰ *Ibid.*, p. 62.

La légalité, sinon la légitimité internationale de la mainmise sur la Syrie ayant été acquise, il est hors de question pour la France de laisser Fayçal jouer les trouble-fête. Toutefois, le général Gouraud fait face à des difficultés militaires en Cilicie et ses effectifs en Syrie sont réduits. L'ultime offensive doit attendre, mais le Quai d'Orsay est déterminé à ne pas laisser traîner l'incertitude. Le 24 juillet, la bataille de Maysaloun tue au berceau le royaume de la Grande-Syrie. Fayçal est enjoint à quitter le pays. Les Britanniques l'installent en 1921 sur le nouveau trône de l'Irak et installent son frère aîné, Abdallah, à la tête de la Transjordanie qui devient en 1946 le royaume de la Jordanie.

En intronisant ses deux fils, la Grande-Bretagne paie en quelque sorte un prix de consolation à Hussein pour l'avoir trahi. Elle s'assure aussi d'avoir deux souverains assez dociles à son égard. La France, par contre, gagne l'animosité à long terme des Syriens. La bataille de Maysaloun devient un événement fondateur de la nation syrienne et, selon Henry Laurens, le « péché originel du Mandat français¹²¹ ».

2. Le nationalisme arabe - Genèse et développement

2.1. Au cœur du projet de modernité

Le nationalisme arabe porte à sa naissance une double mission : la modernisation et l'émancipation, deux objectifs indissociables, le premier tourné vers l'intérieur, le deuxième vers l'extérieur.

Les siècles de domination mamelouke et ottomane isolent le monde arabe des avancées philosophiques et scientifiques européennes, lesquelles s'inscrivent dans la continuité de l'âge d'or de la civilisation arabe du Moyen-Âge. La campagne napoléonienne d'Égypte

¹²¹ Henry Laurens, « Le mandat français sur la Syrie et le Liban », *op. cit.*, p.308.

ouvre une fenêtre au souffle de la Renaissance et des Lumières. Les Arabes se comparent alors à l'Europe, mais aussi à leur propre passé, et se désolent. L'écart est démesuré ; l'éliminer ou du moins le réduire substantiellement s'avère une tâche titanesque, quoique possible. Un dilemme existentiel s'impose : savoir accéder à la modernité dont l'Europe fournit le seul modèle sans se trahir. Cette angoisse se décline en plusieurs énoncés : modernité et Islam sont-ils compatibles ? Comment se moderniser tout en respectant les préceptes de l'Islam ? Est-il possible d'en adopter seulement quelques éléments et d'en rejeter d'autres ? Peut-on se moderniser tout en demeurant arabe, à savoir sans renier, au moins en partie, l'immense héritage culturel accumulé depuis au moins douze siècles ?

Les Arabes font face aussi à un dilemme découlant de l'incohérence entre les pratiques européennes et les idéaux des Lumières. Ils se demandent s'il était possible, ou moralement acceptable, d'adopter le savoir et les principes philosophiques de ceux-là mêmes qui veulent les coloniser et qui les traitent souvent brutalement et toujours avec condescendance. Ces questionnements identitaires et moraux demeurent actuels, n'ayant pas encore trouvé une réponse universellement convaincante. Pourtant, ce ne sont pas les tentatives rigoureuses qui manquent dans les annales théologiques et philosophiques arabes depuis le XIX^e siècle.

Le débat n'est pas que récent ; il remonte en fait aux premiers siècles de l'Islam. Il y avait, d'un côté, les tenants de la soumission de la lecture religieuse aux règles de la raison, dont l'école des *Mu'tazila* (VIII^e-X^e siècles), ainsi que les philosophes en général, tels Ibn Sina (Avicenne) (980-1037) et Ibn Ruchd (Averroès) (1126-1198). D'un autre côté, il y avait les tenants de la supériorité de la Révélation sur la raison, dont Al-Ghazali (Algazel) (1058-1111). Les plus rigides prônaient une lecture littérale des textes religieux, dont Ibn

Taymiyya (1263-1328), le père spirituel du wahhabisme et ses sous-produits terroristes. Il n'en demeure pas moins que la plupart des penseurs modernes se réclament explicitement de l'école des *Mu'tazila*.

Au XIX^e siècle, certains noms deviennent des symboles de la *Nahda*, le nom arabe pour réveil donné au mouvement de modernisation lancé en Égypte et rapidement gagné par les intellectuels du Levant. Parmi lesquels, on trouve les réformateurs religieux, Jamal Eddine al-Afghani (1838-1897) et Mohammad Abduh (1849-1905), qui, en Égypte, appellent à l'ouverture de l'interprétation religieuse et prônent l'idée d'une compatibilité substantielle entre l'Islam et la modernité européenne. Aux XX^e et XXI^e siècles, des penseurs tels l'Algérien Mohammad Arkoun (1928-2010) et l'Égyptien Nasr Hamid Abou-Zeid (1943-2010) continuent ces tentatives d'ouvrir l'interprétation et de moderniser l'Islam. Il n'est pas jusqu'au poète syrien Ali Ahmad Saïd Esber, alias Adonis, (1930-) qui ne cesse de vilipender les Arabes pour leur incapacité de moderniser leur pensée en appelant à sortir les dogmes religieux de la sphère publique.

Il reste que les tentatives de répondre à ce dilemme majeur du conflit entre modernité et religion ne se limitent pas à quelques penseurs connus qu'on peut qualifier de "libéraux". Des réponses sont offertes en fait par un grand nombre d'intellectuels et de savants, réels ou imposteurs, jouissant d'un auditoire plus ou moins large qui varie selon le milieu et les tendances du moment. Ces réponses se situent toutes sur un continuum entre deux extrémités : le rejet total de la modernité d'un côté et le rejet total de la religion de l'autre. Les positions extrêmes, d'un côté comme de l'autre, demeurent peu nombreuses, malgré le vacarme, alors que les positions médianes montrent l'Islam compatible, sinon avec la totalité de la modernité européenne, du moins avec son esprit et ses éléments essentiels. En général,

philosophes, théologiens et autres penseurs arabes s'accordent sur l'ouverture de l'interprétation religieuse et ne divergent que sur son degré et ses formes.

En dehors de la question philosophico-théologique, les intellectuels de la *Nahda*, prônent l'adoption de la modernité européenne tout en la regardant d'un œil lucide cherchant l'adaptation plutôt que l'imitation. Ils comprennent cependant qu'elle est insécable. Du renouvellement de l'interprétation religieuse, non seulement musulmane, à l'abandon de certaines traditions, à l'accès à l'éducation, à l'ouverture aux sciences et à la technologie, à la modernisation de la langue, jusqu'à l'émancipation des femmes, chaque élément est jugé indispensable à l'ensemble du processus. Cet édifice ne peut être bâti que sur la base solide d'une identité nationale affirmée et de son corollaire, l'émancipation politique. Le nationalisme est donc au cœur du projet de modernisation, de la *Nahda*. Il n'est pas surprenant donc qu'il ait été combattu – et qu'il l'est toujours – par certains Arabes qui ne donnent au mot nation, *oumma*, que le sens de la communauté des croyants et dont les projets politiques et sociaux n'ont de finalité que dans l'au-delà.

2.2. Le nationalisme avant la Guerre - Contexte politique

L'équivalent turc du mot nation, *millet*, est utilisé par les Ottomans pour désigner les communautés de rites religieux et pour leur attribuer une certaine autonomie administrative et fiscale. De leur côté, les Français refusent de percevoir les Arabes autrement que comme communautés religieuses hétérogènes et ce, tant au Levant qu'en Afrique du Nord où il n'y a d'Algériens que les colons venus d'Europe alors que les premiers habitants sont, jusqu'aux années 1950, les « musulmans d'Algérie ».

Le nationalisme arabe vise la fondation d'une nation émancipée politiquement et culturellement qui transcende les particularités de quelque nature qu'elles soient. La tâche est d'autant plus ardue qu'elle est dirigée à la fois contre les identités étroites, communautaires et religieuses, depuis longtemps ancrées dans les pratiques et les esprits, et contre l'étranger, soit-il Ottoman ou Européen. Le projet est de longue haleine : entre les premiers éveils nationalistes chez les intellectuels vers le milieu du XIX^e siècle et la maturité d'un projet politique de masse après la Première Guerre mondiale, le chemin s'avère long et truffé d'embûches.

Selon l'éminent théoricien du nationalisme arabe, Sati' al-Husri (1879-1968), les Arabes continuent jusqu'au milieu du XIX^e siècle de considérer l'État ottoman comme étant la continuité du califat musulman et non pas un occupant étranger¹²². Au début du XX^e, un nationalisme turc calqué sur le modèle européen devient l'idéologie dominante à Istanbul. Les non-turcophones de l'Empire se trouvent exclus de ce nouveau repère identitaire. Lorsque le Comité Union et Progrès, issu du mouvement nationaliste Jeunes-Turques, prend le pouvoir en 1908, il effectue une purge des fonctionnaires arabes sous prétexte d'austérité budgétaire¹²³ et fait du turc la seule langue des tribunaux et d'éducation, même dans les régions arabes. Les Arabes réagissent en réclamant des droits linguistiques et une certaine autonomie politique. Ce protonationalisme, appelé arabisme par plusieurs historiens, s'oppose à la turquisation sans rejeter l'ottomanisme¹²⁴.

¹²² Dans Ali Abdel Men'em Chouaïb علي عبد المنعم شعيب, *Intervention étrangère et crises de gouvernement*, *op. cit.*, p. 19.

¹²³ Mahmoud Haddad, « The Rise of Arab Nationalism Reconsidered », *International Journal of Middle East Studies*, 26, n° 2, mai 1994, p. 205.

¹²⁴ Voir l'article de Rashid Khalidi, « Ottomanism and Arabism in Syria Before 1914: A Reassessment », *The Origins of Arab Nationalism*, New York, Collier, 1991, pp. 50-69.

Les propos tenus lors du congrès arabe de Paris relatés dans un rapport du préfet de police de Paris ne trahissent aucune velléité indépendantiste. Cheikh Ahmed Tabbara, directeur du journal beyrouthin *Al-Itihad al-Osmani* (L'union ottomane) dit : « Nés Ottomans, nous entendons le rester et la meilleure preuve en est que nous demandons et que nous demanderons inlassablement des réformes sérieuses et profondes¹²⁵ ». Abdel Ghani Oreissi, directeur du journal *Al-Mufid* (L'utile), également de Beyrouth, ajoute : « Nous sommes profondément attachés à l'ottomanisme, mais ottomanisme ne signifie pas turquisme, il signifie que tous les éléments qui constituent l'Empire ottoman doivent participer dans la direction des affaires ottomanes en proportion de leur importance numérique¹²⁶ ». Ces discours témoignant d'une sincère loyauté à l'Empire n'éviteront pas l'échafaud aux deux orateurs trois ans plus tard. En fait, l'obstination d'Istanbul à ignorer les revendications de ce congrès a pour effet de transformer l'arabisme autonomiste en nationalisme séparatiste¹²⁷, mouvement accéléré par la Grande Guerre.

2.3. La Guerre et la Grande Révolte arabe

Né au XIX^e siècle dans les milieux intellectuels syro-libanais sous une forme quelque peu flottante, le concept de nation arabe se précise graduellement au début du XX^e, essentiellement sous la plume de Negib Azoury, intellectuel et ancien fonctionnaire de l'État ottoman, qui réclame en 1905 un État arabe indépendant allant « depuis la vallée du Tigre,

¹²⁵ CADC, MF, Turquie, vol. 122, 123, 124. P13113, Préfet de Police au ministre des Affaires étrangères, 25 juin 1913.

¹²⁶ *Ibid.*

¹²⁷ Henri Lammens, *La Syrie - Précis historique*, vol. 2, Beyrouth, Imprimerie Catholique, 1921, p. 211.

et de l'Euphrate jusqu'à l'isthme de Suez, et depuis la Méditerranée jusqu'à la mer d'Oman¹²⁸ ».

Il faut toutefois attendre la Première Guerre pour que l'idée gagne l'ensemble de l'intelligentsia et qu'elle remplisse l'espace identitaire laissé vacant par l'ottomanisme. Elle gagne la Péninsule arabique avec la promesse britannique au gouverneur de La Mecque, le Chérif Hussein, d'instaurer un royaume arabe indépendant sur la presque totalité du Croissant fertile et du Hedjaz en contrepartie d'une révolte contre le maître des lieux, l'Empire ottoman. Réticent, Hussein finit par adhérer au projet militaire et politique, mais il est trop vieux, et trop éloigné intellectuellement, pour se convertir à l'idéologie naissante d'un panarabisme qui n'a pas l'Islam pour centre. Il importe peu pour notre propos de savoir si le rêve de califat sous-tend sa révolte, comme le prétend Elie Kedourie¹²⁹, contredit par Ernest Dawn¹³⁰, lequel ne voit chez Hussein que l'ambition de fonder un royaume. La conjonction entre les nationalistes et le Chérif s'effectue par l'intermédiaire de son fils, Fayçal, qui commandera les troupes de la révolte et qui, grâce à ses amitiés damascènes, n'est pas étranger à la nouvelle idéologie. Toutefois, c'est la révolte qui le fait finalement basculer vers le panarabisme et non pas l'inverse¹³¹.

Hussein tient donc sa promesse aux Britanniques, non sans un sentiment de déchirement de se voir, en tant que gouverneur des Lieux saints musulmans et descendant de la famille du Prophète, attaquer l'armée du calife, celui-là même qui avait appelé tous les musulmans à accomplir à ses côtés leur devoir religieux de *jihad*. Par contre, les

¹²⁸ Negib Azoury, *Le réveil de la nation arabe dans l'Asie turque*, Paris, Plon-Nourrit et cie., 1905, p. 1.

¹²⁹ Elie Kedourie, *England and the Middle East – The Destruction of the Ottoman Empire 1914-1921*, Sussex, G.-B., The Harvester Press, 1978, pp. 52-57.

¹³⁰ Ernest Dawn, « The Amir of Mecca Al-Ḥusayn Ibn-'Ali and the Origin of the Arab Revolt », *Proceedings of the American Philosophical Society*, 104, n° 1, 1960, pp. 28-34.

¹³¹ *Ibid.*, p. 23.

Britanniques trahissent leur promesse sur trois fronts presque simultanément : en négociant l'accord Sykes-Picot sur le partage de la région avec la France, en promettant au Lord Lionel Walter Rothschild, un éminent chef sioniste britannique, leur aide à l'installation d'un foyer national juif en Palestine et en soutenant l'ennemi du Chérif dans la Péninsule, le futur roi Abdel Aziz.

Tout en profitant de la participation militaire arabe grâce à laquelle 35 000 soldats ottomans sont mis hors combat¹³², la France voit d'un mauvais œil la promesse d'un royaume arabe qui outrepassse ses propres plans au Levant. Dans une note du 17 juillet 1920, Robert de Caix écrit : « Ce fut la conception de quelques arabophiles anglais, suivis par le clan anglo-égyptien et même anglo-indien qui fit de nous ses dupes dans les tractations de la fin de 1915 entre alliés et arabes (*sic*), tractations que les Anglais se réservèrent de mener et dont nous ne fîmes que subir les résultats¹³³. » C'est en vain que le gouvernement français demande que la Palestine, et en premier lieu Jérusalem, soit dans sa zone d'influence. Remarquons que le 4 juin 1917, cinq mois avant la Déclaration Balfour faite à lord Rothschild, Jules Cambon, secrétaire général du ministère français des Affaires étrangères, adresse une lettre à Nahum Sokolow, éminent dirigeant du mouvement sioniste, dans laquelle il promet au nom de son gouvernement d'aider à « la renaissance [...] de la nationalité juive, sur cette terre d'où le peuple d'Israël a été chassé il y a tant de siècles¹³⁴ » ; la France n'est pas à une ambiguïté près dans sa politique au Levant.

Le nationalisme ne devient un mouvement de masse et ne gagne l'ensemble des régions syriennes que graduellement. Alors que l'occupation en juillet 1920 fait de Damas le

¹³² George Antonius, *The Arab Awakening*, *op. cit.*, p. 231.

¹³³ CADN, 1369, Esquisse de l'organisation de la Syrie sous le Mandat français, note de M. de Caix, *op. cit.*

¹³⁴ Cité dans Nouredine Séoudi. *La formation de l'Orient arabe contemporain 1916-1939*, *op. cit.*, p. 303.

bastion de cette idéologie, Alep entretient encore un sentiment de solidarité avec la Turquie, le voisin du nord auquel elle est liée par de vieilles et solides relations sociales et commerciales. Dans la région du Nord-Ouest, la révolte de Saleh al-Ali vise la protection des alaouites et ne s'associe aux nationalistes de Damas que par commun intérêt¹³⁵. L'accord d'Angora du 20 octobre 1921, qui met fin à la guerre entre la France et la Turquie, met fin du même coup à l'aide turque aux nombreux résistants syriens du Nord et précipite leur entière adhésion au nationalisme. Le Djebel Druze n'adhère entièrement au mouvement qu'au moment de sa révolte en 1925.

2.4. L'assise théorique du nationalisme arabe

L'élaboration théorique de l'identité arabe des temps modernes est un long processus qui commence peu de temps après la campagne napoléonienne.

L'identité ottomane joue pour longtemps le rôle minimaliste de dénominateur commun sans susciter un sentiment patriotique ostentatoire. Elle pâlit davantage après la campagne d'Ibrahim Bacha dans les années 1830. Les identités confessionnelles ne produisent de leur côté qu'intenses divisions allant jusqu'aux massacres. Ce manque de repère unificateur, agent de libération et de progrès, sera comblé par un nationalisme motivé par la soif de modernité et calqué sur le modèle européen, le seul en place, dont l'exemple le plus direct est paradoxalement fourni par les nationalistes turcs, eux-mêmes en quête de références nouvelles et que les officiers et les fonctionnaires arabes à Istanbul côtoient de près.

Au milieu du XIX^e siècle, Rifa'a Rafi' al-Tahtawi (1801-1873) introduit le mot *watan* وطن (patrie) pour désigner l'Égypte. En même temps, l'idée d'une identité qui ne soit

¹³⁵ Philip S. Khoury, *Syria and the French Mandate*, op. cit., p. 105.

ni ottomane ni confessionnelle est lancée par des intellectuels en Syrie qui en font la promotion dans leurs publications, assez nombreuses pour l'époque. L'idée gagne d'adhésion et de précision seulement lorsque la politique de turquisation pratiquée à partir de 1908 incite les Levantins à mieux définir leur différence au sein de l'Empire. En fait, lors de sa publication en 1905, le livre de Negib Azoury, *Le Réveil de la nation arabe dans l'Asie turque*¹³⁶, ne suscite pas d'écho sur un terrain encore immature pour une telle idée, radicale pour l'époque.

Les armes théoriques sont fournies en particulier par le « Discours à la nation allemande » (1807) de Johann Gottlieb Fichte, qui définit la nation essentiellement par la langue et la culture. S'en inspirant, Sati' al-Husri met fin à l'indétermination du concept de nation arabe lorsqu'il l'associe étroitement à la langue qui est, considère-t-il, le principal élément, sinon le seul, qui détermine l'histoire des nations en général.

" إن تاريخ القوميات يختلط – من حيث الأساس – بتاريخ اللغات، فلا يمكن فهمه على وجهه الصحيح، دون
"137. تتبع أطوار اللغات، في كل بلد من البلاد

(L'histoire des nations est fondamentalement associée à celle des langues et il est impossible de bien la saisir sans qu'on suive le développement des langues dans chaque pays).

L'Allemagne fournit à Husri l'exemple d'une nation unie par la langue, qui finit par former un seul État et qui donne l'image d'un être social vivant et dynamique¹³⁸. Voulant prouver son point de vue à tout prix, ce nationaliste ardent va même jusqu'à dire que l'unité italienne avait pour but d'unir tous les italophones¹³⁹, alors qu'en réalité, seulement 2,5%

¹³⁶ *Op. cit.*

¹³⁷ Sati' Husri ساطع الحصري *Ma hiya al-kawmiyya – Abhath wa dirasat 'ala daw' al-ahdath wannazariyat* ما هي القومية - أبحاث ودراسات على ضوء الأحداث والنظريات مركز دراسات الوحدة العربية، Beyrouth, Markaz dirasat al-wahdah al-'arabiyya, 1985, p. 98

¹³⁸ Yaseen Noorani, *Culture and Hegemony in The Colonial Middle East*, New York: Palgrave Macmillan, 2010, p. 92.

¹³⁹ Sati' Husri, *op. cit.*, p. 90.

des habitants de l'Italie comprennent en 1861 la langue officielle de l'État nouvellement unifié¹⁴⁰.

Cette définition qui prend la langue pour critère principal, voire pour unique repère, et qui a le mérite d'être claire et précise, étend la « nation arabe » de l'Océan jusqu'au Golf, selon la formule plus tard établie. En plus de la toute nouvelle extension géographique, l'arabité revêt, pour la première fois de l'histoire de façon aussi claire, un aspect laïc totalement séparé de la religion, sans toutefois que le rôle historique de l'Islam comme moteur d'expansion et catalyseur de civilisation soit nié¹⁴¹.

2.5. Panarabisme, panislamisme et nationalismes locaux

2.5.1. Panarabisme et panislamisme

S'il est incontestable que l'Islam a longtemps fait partie de l'identité arabe, même chez les chrétiens¹⁴², l'amalgame effectué par la France entre nationalisme arabe et islamisme demeure historiquement indéfendable. Le panarabisme est un mouvement de nature laïque visant à unir idéologiquement et politiquement les peuples ayant en partage la langue arabe, sans distinction de religion, en vue d'une émancipation politique, sociale et économique. Il est un projet civilisationnel global aux contours géographiques précis. À l'inverse, le panislamisme, quelle que soit sa déclinaison, rêve de traduire politiquement une solidarité qui demeure purement théorique de tous les croyants en l'Islam, sans distinction de langue ou de pays. Il se présente comme une volonté sommaire d'unifier des pays

¹⁴⁰ Manlio Graziano. *The Failure of Italian Nationhood – The Geopolitics of a Troubled Identity*, New York; Palgrave Macmillan, 2010, p. 60. Des langues locales dominent toujours dans plusieurs régions italiennes.

¹⁴¹ L. M. Kenny, « Sāṭī' Al-Ḥuṣṭī's Views on Arab Nationalism », *Middle East Journal*, 17, n° 3, 1963, p. 243.

¹⁴² L'éminent journaliste, politicien et intellectuel libanais Ghassan Tuéni (1926-2012), lui-même chrétien, disait souvent que l'Islam fait partie de l'identité de tout chrétien arabe.

hétérogènes ayant l’Islam pour seul dénominateur commun, tels l’Indonésie, le Sénégal, le Kirghizistan et l’Égypte. En l’absence irrémédiable d’assises politiques, sociales, économiques et culturelles communes et solides, le panislamisme se réduit, en fin de compte, en un projet grandiose se situant dans le champ de l’utopie plutôt que dans le domaine du possible, du moins selon toute vraisemblance historique et géopolitique.

Outre la France, certains Arabes tombent eux-mêmes dans cet amalgame de religion et de nation, comme l’explique Rashid Khalidi.

« ...Much evidence exists to show that many Arabs have not drawn a sharp distinction between Islam and Arabism ; they were different but closely linked forms of expressions of identity made all the more important by the encroachment of the West. This attitude was particularly prevalent in the Arabian Peninsula, as well as in some parts of North Africa, such as Algeria and Libya, where national resistance to European colonialism very early took on a religious form. The idea of a near identity between Islam and Arabism is much less satisfactory, however, when applied to Egypt and the countries of the Fertile Crescent, which are the central Arab lands and the sources of the most advanced syntheses of both nationalist and Islamic revivalist doctrine, and which at the same time contain large Arab-Christian populations¹⁴³. »

Les Levantins qui confondent arabisme et islamisme, ou nation et communauté des croyants, ont toujours été minoritaires sans effets sur les développements idéologiques ou sur le cours des événements, ni durant le Mandat, ni après.

2.5.2. Panarabisme et nationalismes locaux

Le nationalisme des Arabes n'est ni statique ni monolithique. Il se décline au fil des ans et à travers la géographie arabe en deux catégories qui se développent simultanément : le panarabisme, lequel étend progressivement sa portée sur l'ensemble de la carte, « de l'Océan jusqu'au Golf », et les nationalismes locaux dont l'objectif premier, sinon exclusif,

¹⁴³ Rashid Khalidi, « Arab Nationalism: Historical Problems in the Literature », *op. cit.*, p. 1369.

est l'émancipation d'un pays ou d'une région en particulier : la Grande Syrie, le Liban, l'Égypte, l'Algérie, etc. Les deux catégories sont complémentaires ou antagonistes, selon le pays et le moment. Cette superposition dynamique entraîne dans le vocabulaire des Français à l'égard de la Syrie une certaine confusion où on utilise indistinctement la plupart du temps les expressions « nationalisme arabe » et « nationalisme syrien », un amalgame rarement commis à l'égard du nationalisme palestinien par exemple, et jamais avec le nationalisme libanais. À la décharge des Français, la confusion découle de la nature même du nationalisme en Syrie. En fait, si les nationalistes locaux dans le monde arabe limitent généralement leurs ambitions politiques à l'indépendance de leurs pays respectifs, tout en se considérant, du moins pour une grande partie d'entre eux, comme faisant partie d'un ensemble culturel défini en premier lieu par la communauté de la langue, les nationalistes syriens ne voient dans l'indépendance de leur pays qu'une étape sur le chemin de l'unité arabe¹⁴⁴. Cet étapisme laisse place à la confusion en Syrie même. Il n'est jusqu'à Fayçal qui utilise indifféremment les mots Syriens et Arabes, et nation arabe et nation syrienne¹⁴⁵.

Les frontières brumeuses entre les versions locales et le panarabisme permettent de qualifier le nationalisme des Arabes de flottant. On distingue, à un extrême, une minorité plus ou moins large et plus ou moins audible, selon le pays, qui lie l'identité de son peuple directement et exclusivement à l'histoire préislamique : araméenne, phénicienne, pharaonique, kabyle, etc., et perçoit la période arabe en parenthèse appelée à se fermer, voire une anomalie exogène fruit d'une invasion barbare. À l'autre extrême, certains Arabes, non moins audibles, ne voient de nation qu'arabe. Parmi eux, certains étendent l'arabité de leurs

¹⁴⁴ L'union syro-égyptienne de 1958 est une idée du leadership syrien qui a cédé son propre pouvoir et accepté les conditions de Nasser pour réaliser ce qu'il imaginait allait être le premier pas vers l'unité panarabe.

¹⁴⁵ Henry Laurens, Cours au Collège de France, *Crises d'Orient*, 20 décembre 2017, Enregistrement sonore, *op. cit.*

pays à la période préislamique, même si la langue arabe était avant l'islam essentiellement confinée aux tribus habitant la Péninsule et que les contacts entre le Croissant fertile et le Sud se résumaient aux échanges commerciaux, et même si l'arabisation massive des régions hors Péninsule n'a commencé qu'avec l'arrivée de l'islam. Ces nationalistes remplacent du même coup la langue en tant que critère identitaire par la race, sans nécessairement le dire explicitement, tout en effectuant un amalgame entre race et étendue géographique¹⁴⁶.

D'autres se réclament d'une identité composite : ils ne nient ni ne dénigrent aucune époque et tirent fierté tant du passé préislamique que de l'identité arabe acquise depuis le VII^e siècle. Ainsi, Abdel Hamid al-Zahrawi, qui présidera le congrès arabe tenu à Paris en juin 1913, écrit un mois plus tôt dans le journal égyptien *Al-Mouayyad* que les Syriens avaient un lien de solidarité avec les Ottomans, un lien plus fort avec l'arabisme et un lien très solide entre eux comme Syriens¹⁴⁷.

Cette composition stratifiée du nationalisme demeure généralement théorique et sans grandes conséquences sur le terrain. Elle devient moins anodine lorsque le sentiment de solidarité se mue en projet politique concret et que le conflit éclate au grand jour entre une identité englobante par nature et des identités locales jalouses de leurs particularités et craignant la disparition dans un océan monolithique¹⁴⁸. Il n'est donc pas surprenant de rencontrer nombre d'extrémistes des deux côtés dans les groupes minoritaires. Les uns s'attachent fermement à leur particularité face à ce qu'ils considèrent un appel au monolithisme. C'est

¹⁴⁶ Sulaiman al-Issa (1921-2013), l'un des plus éminents poètes syriens, affirmait lors de ses fréquentes visites à Montréal que l'alphabet phonétique est une invention arabe, voulant dire que les Araméens, les Phéniciens, et tous les peuples du Croissant fertile ont de tout temps été des Arabes, même s'ils ne parlaient pas la langue.

¹⁴⁷ Cité dans Mahmoud Haddad. « The Rise of Arab Nationalism Reconsidered », *op.cit.*, p. 217.

¹⁴⁸ L'article de Rashid Khalidi, « Arab Nationalism: Historical Problems in the Literature », *op. cit.*, est très éclairant à ce sujet.

le cas, entre autres, de certains Kabyles et Berbères en Afrique du Nord, ainsi que de chrétiens au Liban et en Irak qui, eux, dépassent l'idée de l'isolement absolu en affichant un attachement identitaire à l'Europe « chrétienne ». Notons ici que cet attachement à l'Europe n'est pas propre à des chrétiens. Dans son livre de 1938 *مستقبل الثقافة في مصر (L'avenir de la culture en Égypte)*, Taha Hussein (1889-1973), surnommé « doyen de la littérature arabe », détache la culture égyptienne de toute racine arabe : « L'Égypte a toujours été une partie de l'Europe dans tout ce qui est lié à la vie de la raison et à la culture¹⁴⁹ ».

Les autres, également fiers de leur appartenance à des groupes minoritaires, pensent pouvoir mieux conserver leur différence dans un ensemble laïc qui ne mêle pas arabité et Islam. Tel est le cas notamment d'ardents panarabistes syriens, dont le juriste et politicien chrétien Edmond Rabbath, qui écrit en 1937 : « Il n'y a pas de nation syrienne. Il y a une nation arabe, produit de cet agglomérat de peuples qui, jadis, forma l'Empire arabe. Elle constitue une unité vivante, solidaire dans ses parties les plus divergentes, similaire dans ses fractions les plus éloignées¹⁵⁰ ». Plus tard, deux chrétiens, le syrien Michel Aflak (1910-1989), cofondateur et éminence grise du parti *Ba'ath* (Résurrection), et le palestinien Georges Habache (1924-2008), l'un des pères du Mouvement des nationalistes arabes, vont défendre l'identité laïque et l'union politique de tous les Arabes. Par ailleurs, tous les chrétiens arabes, qu'ils soient panarabistes ou nationalistes locaux, nourrissent, non sans raison, une fierté d'avoir participé à l'essor de la civilisation arabe au Moyen-Âge, notamment dans le mouvement de traduction massive vers l'arabe des classiques scientifiques et

¹⁴⁹ Cité dans Dominique Avon et Jutta Langenbacher-Liebgoth, (dir), « L'identité nationale comme dépassement du confessionnalisme - L'Égypte selon Taha Husayn », dans *Facteurs d'Identité. Factoren der Identität - Dynamiques citoyennes en Europe*, Bern, P. Lang, 2012, p. 1., version électronique.

¹⁵⁰ Edmond Rabbath, *Unité syrienne et devenir arabe*, Paris, Librairie Marcel Rivière et Cie, 1937, p. 33. Nous soulignons.

philosophiques grecques. Ils sont fiers aussi d'avoir été à l'avant-garde de la *Nahda*, la "Renaissance" arabe au XIX^e siècle et au début du XX^e, en étant les premiers à prôner la modernisation de la langue et de la littérature, entre autres. Ils citent, parmi tant d'autres, Boutros Al-Boustani (1819-1883), journaliste, linguiste et encyclopédiste, appelé le grand maître (المعلم الأكبر) et considéré comme étant le père fondateur de l'idée de séparation de la religion et de l'État ; il est d'ailleurs l'auteur de l'expression devenue le slogan des nationalismes arabes : la religion est à Dieu, la patrie est à tous¹⁵¹.

Une mise en garde s'impose ici. La réduction du panarabisme chez les minorités religieuses à un simple calcul de survie se fait par des observateurs externes et jamais par les panarabistes « minoritaires » eux-mêmes, lesquels nourrissent un authentique sentiment d'appartenance à la nation arabe comme ensemble culturel ancré dans l'histoire et transcendant les particularités. Cette réduction fait fi aussi de la volonté commune d'accéder à la modernité à travers l'émancipation politique et la renaissance culturelle, deux objectifs considérés irréalisables en dehors d'une solidarité arabe. L'échec de la France en Syrie et ailleurs dans le monde arabe s'explique en grande partie par son obstination à ne voir dans tout nationalisme s'opposant à sa domination qu'un épiphénomène de la religion.

Une autre mise en garde s'impose concernant la diversité des luttes nationalistes, même celles partageant le même idéal panarabiste. En effet, la Grande Révolte arabe n'aurait jamais eu lieu sans la promesse britannique d'un État unifié et indépendant dans presque toute la partie asiatique du monde arabe, mais les effets de l'accord Sykes-Picot orientent les luttes nationalistes dans des directions distinctes. Les objectifs et les pratiques mandataires dans chacun des pays font en sorte que les soucis à long terme des Palestiniens

¹⁵¹ Voir, entre autres, Adel Beshara, « Introduction », dans *The Origins of Syrian Nationhood - Histories, pioneers and identity*, Adel Beshara, Éd., London, New York, Routledge, 2011, p. 3.

diffèrent de ceux des Iraquiens, des Syriens ou des Libanais. Ces divergences produisent un nationalisme panarabe qui manque d'homogénéité à travers les frontières et les périodes, ne serait-ce que par les priorités qu'il établit et qui devraient répondre aux besoins et aux dangers du lieu et de l'heure, en plus de se remuer avec les vicissitudes des guerres et de la paix. Elles produisent aussi des nationalismes locaux d'intensités variées antagonistes entre eux et au panarabisme, menant parfois à de graves conflits. Toutefois, Sati' al-Husri défend en quatre arguments la compatibilité entre les deux types de nationalisme dans sa réponse de 1938 aux propos du chantre de l'égyptianisme, Taha Hussein. Premièrement, dit-il, l'unité arabe n'exige pas l'abandon du caractère égyptien, ou tout autre caractère local, mais s'y ajoute ; se dire aujourd'hui arabe ne veut pas dire détruire les Pyramides et le Sphinx. Deuxièmement, l'arabisme n'est pas basé sur le sang ; aucune nation aujourd'hui ne l'est. Troisièmement, l'histoire des Arabes est la même depuis au moins le VIIe siècle. Quatrièmement, l'unité culturelle, dont Taha Hussein admet l'existence, est « un des facteurs les plus puissants qui préparent l'unité complète¹⁵². »

2.6. Les nationalistes syriens

Un regard sur les partis et les personnalités au cœur de la lutte au Mandat permet de mieux comprendre les mécanismes et les actions des deux côtés du conflit. Le nationalisme en Syrie n'est pas confié à une classe dirigeante qui manipule les masses. Il n'est pas non plus une vague populaire qui entraîne les élites et la politique du pays à sa guise vers des chemins irréflechis. Sa force réside plutôt dans la complicité entre l'enthousiasme des

¹⁵² CADN, 407, Cabinet politique 1926-1941. Propos relatés dans une « Note de presse » sans entête et non signée, émise à Bagdad le 12 décembre 1938 sur les déclarations de Taha Hussein et les réponses de Sati' al-Husri, probablement émise par le Service des renseignements.

masses et les aspirations des dirigeants ; en visant à la fois la population en générale ou des classes sociales entières, d'un côté, et les dirigeants d'un autre, les méthodes françaises de le combattre tiennent compte expressément de cette complicité.

2.6.1. Les partis nationalistes¹⁵³

La plupart des nationalistes entament leur parcours idéologique et leur engagement politique durant la Première Guerre mondiale. L'occupant est encore le Turc, tandis que le Français est perçu comme un potentiel allié. Le développement de l'idée et l'action se précisent et s'accélèrent au moment de la Grande Révolte où la fin de l'Empire devient percevable et où les espoirs d'indépendance et d'unité arabe n'ont plus rien de chimérique. Les militants de première heure sont d'anciens fonctionnaires, des représentants élus au parlement d'Istanbul, des officiers de l'armée ottomane qui retournent leurs armes, des notables issus des classes bourgeoises et latifundiaires, ainsi que des écrivains et des journalistes issus de tous les milieux.

Avant le Mandat

Al-Fatat

Le premier engagement nationaliste se fait généralement dans les sociétés dites secrètes, du moins au regard des Ottomans, et dont la plus importante est *Jam'iyat al-*

¹⁵³ Pour l'histoire des sociétés secrètes et des partis politiques syriens durant la première moitié du XX^e siècle, voir George Antonius, *The Arab Awakening*, *op. cit.*, ainsi que Mohammad Harb Farzat محمد حرب فرزات, *Al-Hayat al-hizbiyya fi Suriya – Dirassa tarikhiyya li nouchou' al-ahzab al-siyassiyya wa tatawwouriha 1908-1955*, ١٩٥٥-١٩٠٨ دراسة تاريخية لنشوء الأحزاب السياسية وتطورها (1908-1955), Beyrouth, Al-Markaz al-'Arabi lil abhath wa dirasat al-siyassa المركز العربي للأبحاث ودراسات السياسة (Centre arabe de recherches et d'études politiques), 2019 (1955).

Alarabiyya al-Fatat جمعية العربية الفتاة (Jeune société arabe), communément connue comme *Al-Fatat*. Le nom est inspiré par celui des mouvements européens de réforme politique et sociale ayant vu le jour dans la première moitié du XIX^e siècle et visant, dans certains cas, la libération et l'unification de leurs pays : *Giovine Italia*, *Junges Deutschland*, etc. Le Comité Union et Progrès qui s'empare du pouvoir à Istanbul en 1908 et contre lequel le nationalisme arabe prend sa forme embryonnaire, est lui-même issu d'un groupe de réformateurs nationalistes turcs appelé Jeunes-Turcs et inspiré par ces mêmes mouvements.

Fondée à Paris en 1911, *Al-Fatat* voit passer dans ses rangs d'éminents futurs politiciens, dont Ibrahim Hananu, Chukri al-Kouatly, Jamil Mardam Bey et le ministre de la Guerre tué à Mayssaloun, Youssef al-Azmeh. L'émir Fayçal, de passage à Damas en 1915, y est introduit par ses amis syriens et s'y inscrit comme membre. Le secret n'étant plus nécessaire en Syrie, des membres d'*Al-Fatat* participent en février 1919 à la fondation du Parti de l'indépendance arabe حزب الاستقلال العربي, lequel joue un rôle de premier plan dans l'éphémère administration fayçalienne, mais est dissous et interdit par les Français dès leur entrée à Damas.

Durant le Mandat

Le choc de Mayssaloun et la gestion plutôt militaire des trois premiers hauts-commissaires du Mandat, Gouraud, Weygand et Sarrail, réduisent de façon significative, mais jamais au néant, la portée des voix nationalistes. La tension culmine en 1925 en une révolte sanglante qui constitue un tournant à partir duquel le Mandat perd son ascendant intimidant. Les nationalistes reprennent avec force leur souffle et se regroupent pour fonder en

1928 le Bloc national qui devient rapidement, et pour longtemps, une incontournable force dans la vie politique syrienne.

L'expression « partis nationalistes » devient un pléonasme lorsqu'appliquée aux partis syriens de l'époque. Dans l'inventaire exhaustif effectué par Mohammad Harb Farzat¹⁵⁴, et à une petite exception près¹⁵⁵, on ne trouve pas de partis loyaux au Mandat français ou à vocation autre que nationaliste. Toutefois, l'usage du mot « parti » demeure approximatif et s'effectue par esprit de commodité au prix de la précision historique. Ces soi-disant partis sont plutôt des regroupements de personnes visant les mêmes buts et s'entendant sur les méthodes. À part quelques grandes idées mises parfois sur le papier sur l'indépendance et l'unité nationale, on ne trouve pas de programme politique, social ou économique détaillé. Bien qu'ils soient parfois dotés de règlements internes, les décisions qu'ils prennent sont généralement adoptées par consultation et consensus, le recours au vote demeurant une exception. Le tout s'explique par la nature structurelle de ces partis : ce sont des organisations de l'élite politique, de quelques dirigeants, et s'ils ont été souvent capables de motiver la population, c'est plus grâce à leur message qu'au nombre des membres inscrits.

Deux partis font exception, avec une idéologie clairement détaillée et une structure interne hiérarchique bien établie, mais ils sont difficiles à classer, étant tous les deux communs à la Syrie et au Liban. Sans qu'ils s'excluent de la lutte au Mandat, leur efficacité demeure limitée, de même que leur popularité ; aucun des deux ne réussit à faire élire des députés avant l'indépendance.

¹⁵⁴ Mohammad Harb Farzat, *Ibid.*

¹⁵⁵ Le « parti » d'Union nationale حزب الاتحاد الوطني, loyal au Mandat, est composé de quelques fonctionnaires et d'officiers à la retraite. Très peu actif, il n'occupe aucune place dans l'histoire des événements. Dans le livre de Mohamad Harb Farzat, il a droit à une ligne et demi et nous n'avons trouvé aucune mention de son existence dans les archives françaises consultées.

Le premier est le parti communiste syro-libanais qui, par esprit anti-impérialiste, prend part aux luttes des nationalistes avec lesquels ses dirigeants partagent poursuites et prison. Fondé en 1924, son poids populaire demeure très faible dans une société toujours très pieuse et peu portée, par sa structure économique et sociale, à l'idée d'une révolution prolétarienne. Il faut attendre les années 1940 et l'indépendance pour que l'idée socialiste – et non communiste – puisse gagner une frange importante du peuple avec des organisations actives et bien structurées. Le deuxième parti est celui que les Français appellent le Parti populaire syrien, mais dont le nom officiel est le Parti syrien national social الحزب السوري القومي الاجتماعي. Fondé par le libanais Antoun Saadé en 1932, il considère la région entière du Croissant fertile, incluant l'Irak et le Koweït, en plus de Chypre, comme une seule nation, distincte de la nation arabe. Cette idéologie surprenante, du moins à l'époque, se pose à l'encontre à la fois du panarabisme et du nationalisme proprement syrien. Ce parti se caractérise par son organisation et sa discipline plutôt que par le nombre de ses adhérents.

En fin de compte, parmi les regroupements nationalistes, deux partis se distinguent par leur ascendant populaire, par leur rôle politique et par les noms de leurs fondateurs et principaux adhérents qui marquent l'histoire de l'époque.

Le Parti du peuple

Premier parti politique fondé sous le Mandat, le Parti du peuple doit attendre mai 1925 pour obtenir un permis de réunion. Son programme est simple : l'unité et l'indépendance par des moyens exclusivement pacifiques et sans nier à la France certains intérêts et droits. Parmi ses membres, plusieurs se trouvent, et pendant longtemps, à l'avant-scène

politique : Abdel Rahman Chahbandar, son président, Fares al-Khoury, son vice-président, Jamil Mardam Bey et Lufy Haffar, membres du comité dirigeant. Le parti s'étend rapidement, ouvrant des bureaux dans les grandes villes. Il est toutefois dissous par les autorités mandataires quelques mois après sa fondation officielle pour son appui politique à la révolte. Plusieurs de ses membres sont emprisonnés, alors que Chahbandar, condamné à mort, réussit à s'exiler en Égypte d'où il exerce une grande part d'influence sur la vie politique syrienne.

Le Bloc national

La fin de la révolte en 1926 et la dissolution du Parti du peuple ne découragent pas les nationalistes. Ils se regroupent de nouveau pour parler d'une seule voix et remplir le vide politique national. L'héritier de la société secrète *Al-Fatat* et, en partie, du Parti du peuple s'annonce publiquement en 1928 sous le nom de Bloc national. Après la crise constitutionnelle et la suspension de l'Assemblée par le haut-commissaire en 1929, il est rapidement consacré le groupe national le plus populaire et le demeurera pour longtemps, à juger du moins par les résultats des élections subséquentes. Avec son réalisme face au rapport de forces, réclamant l'unification et l'indépendance mais n'exigeant ni le retrait immédiat, ni l'abandon total des intérêts français, il devient le principal, et souvent le seul, interlocuteur des Français jusqu'à la fin du Mandat. Il continue d'être à l'avant-scène dans la vie politique syrienne, quoi qu'il change de nom après l'indépendance, jusqu'à l'union avec l'Égypte en 1958. Un grand nombre de présidents, de premiers ministres, de présidents de la Chambre et de ministres ayant marqué l'époque sont issus de ses rangs. En fait, à quelques absences près, dont celle de Chahbandar est la plus remarquée, la liste de ses

« membres » ressemble à une liste exhaustive des personnalités nationalistes de l'époque du Mandat dont Hachem al-Atassi, Fakhri al-Baroudy, Lutfy al-Haffar, Ibrahim Hananu, Fares al-Khoury, son frère Fayez, Chukri al-Kouatly et Jamil Mardam Bey.

2.6.2. Quelques éminentes personnalités¹⁵⁶

Un aperçu du parcours de quelques figures-clés de l'époque permet de former une idée assez précise de l'arrière-fond social et intellectuel des premiers nationalistes. Dans le cadre de cette thèse, il n'est ni possible ni pertinent d'en présenter une liste exhaustive ; celle qui suit demeure toutefois bien représentative.

Hachem al-Atassi (1875-1960)¹⁵⁷

Issu d'une dynastie de muftis, dont son père, il quitte pourtant sa ville natale, Homs, pour des études à la faculté royale d'Administration à Istanbul. Il occupe par la suite les postes de préfet de sous-régions et de gouverneur de régions en Syrie et en Palestine. Muté au début de la Guerre en Anatolie, il est isolé du mouvement révolutionnaire dans sa terre natale et de la Grande Révolte arabe.

À la fin de la Guerre, il devient vite une figure hautement respectée par les nationalistes qui l'élisent à la présidence du congrès de Damas. Il est choisi en mai 1920 deuxième premier-ministre du royaume de Fayçal qui prendra fin deux mois et demi plus tard. En 1932, il est élu président du Bloc national dont il est cofondateur. En 1936, il préside la

¹⁵⁶ Les informations sur les personnalités sont puisées de leurs biographies écrites pour la plupart par eux-mêmes, par des membres de leurs familles ou par des compagnons politiques. Ces informations ont été croisées avec d'autres sources contenant des éléments biographiques, telles les archives et des écrits historiques.

¹⁵⁷ Principale source : Radwan Atassi, *Sagesse syrienne - Histoire de la Syrie à travers la biographie de Hachem Atassi (1873-1960)*, Paris, L'Harmattan, 2013.

délégation qui négocie le traité à Paris. Il est élu en décembre de la même année président de la République et démissionne en 1939 pour protester contre la cession du sandjak d'Alexandrette. En 1947, après l'indépendance, il est choisi par le président Chukri al-Kouatly à la tête du gouvernement et est de nouveau élu président en 1949.

Abdel Rahman Chahbandar (1882-1940)¹⁵⁸

Médecin issu de la bourgeoisie damascène, il est poursuivi par les Ottomans et s'exile durant la guerre en Égypte d'où il apporte son appui à la Grande Révolte arabe de 1916. Il est nommé en 1920 par Fayçal ministre des Affaires étrangères. Emprisonné et forcé à l'exil pour son rôle dans la révolte de 1925, il ne retourne en Syrie qu'en 1937 après une amnistie décrétée suite au traité franco-syrien. Toutefois, il s'oppose aux « concessions » du traité et devient l'adversaire politique du Bloc national qu'il ne trouve pas assez ferme à l'égard du Mandat. Il est assassiné dans sa clinique en juillet 1940. Des membres du Bloc national sont accusés par les Français et fuient en Irak. Finalement, cinq fanatiques religieux avouent le crime ; ils accusent Chahbandar d'avoir insulté l'islam dans l'un de ses discours. Rappelons ici qu'il a souvent attiré l'ire des fanatiques par son appel à l'abandon des traditions désuètes, sa défense des droits des femmes et sa vision positiviste de l'évolution des nations. Trois des accusés sont condamnés à mort et exécutés, alors que les deux autres sont envoyés à la prison à perpétuité. Cependant, l'affaire n'a pas été close à la satisfaction de tous ; certains de ses partisans continuent de suspecter le Bloc, d'autres accusent les Français, sans toutefois fournir des preuves convaincantes, d'avoir été derrière le crime, ou

¹⁵⁸ Principale source : Abdel Rahman Chahbandar عبد الرحمن الشهبندر, *Muzakkirat Abdel Rahman Chahbandar* منكرات عبد الرحمن الشهبندر (*Mémoires d'Abdel Rahman Chahbandar*), Beyrouth, Dar Al-Irshad دار الإرشاد, 1967.

du moins de ne pas dévoiler toute la vérité. Les archives ne fournissent pas, du moins jusqu'à maintenant, de réponse définitive à la question. Le dossier « Assassinat du docteur Chahbandar » dans les archives du M.A.É. n'est pas concluant et comporte, à notre avis, quelques lacunes ; des papiers annoncés au catalogue sont manquants ou classés inaccessibles, sans que cela permette des jugements hâtifs.

Ibrahim Hananu (1869-1935)¹⁵⁹

Fils d'un riche notable dans une région rurale d'Alep, Hananu étudie à Istanbul l'administration publique et le droit. Il sert ensuite dans la fonction publique à Alep avant de se consacrer à la gestion des propriétés familiales. Il est membre d'*al-Fatat* et rejoint la Grande Révolte comme officier. Il représente en 1919 sa région natale au Congrès de Damas avant de retourner à la lutte armée et déclencher la révolte qui sera connue par son nom. En 1928, il participe à la fondation du Bloc national dont il devient le chef du bureau politique. Sans prôner l'intransigeance, il tient une ligne dure au sein du Bloc en refusant de négocier avec les Français avant un engagement inconditionnel en faveur de l'indépendance du pays.

Sa mort en 1935 déclenche une effervescence nationaliste dans la rue qui met les autorités mandataires en état d'alerte et qui culmine en 1936 en un soulèvement populaire réprimé dans le sang. Cet événement provoque l'accélération des négociations du traité et sa signature en septembre de la même année.

¹⁵⁹ Principale source : Maher al-Achram *ماهر الأشرم*, *Ibrahim Hananu* إبراهيم هنانو, Damas, ministère de la Culture, 2013. Al-Achram est mentionné comme « préparateur », et non pas comme auteur de ce livre destiné aux écoliers syriens. Cependant, la qualité de l'éditeur, et le croisement de l'information avec d'autres sources, notamment le livre de Philip S. Khoury, *Syria and the French Mandate*, garantissent la précision des faits et des dates.

Saadallah al-Jabiri (1893-1947)¹⁶⁰

Né à Alep, son père est le grand mufti de la ville. Il étudie l'administration publique à Istanbul, puis en Allemagne. Conscrit au début de la Guerre, il est envoyé au nord-est de la Turquie, loin de tout contact avec la Syrie et le mouvement nationaliste. À son retour, il appuie la révolte de Hananu pour ensuite participer à la fondation du Parti du peuple et du Bloc national. Ses activités lui valent quelques séjours en prison. Plusieurs fois ministre, il est aussi président de la Chambre en 1944 et deux fois premier ministre en 1943 et 1945.

Fares al-Khoury (1873-1962)¹⁶¹

Issu d'une famille pauvre dans ce qui deviendra le sud-est du Liban, il réussit à étudier à l'Université américaine de Beyrouth. Avocat, il est élu en 1914 député de Damas au parlement ottoman, ce qui ne lui octroie pas une immunité totale ; ses activités en faveur de l'indépendance lui valent pendant la Guerre des arrestations et un exil à Istanbul. Orateur hors pair et poète, il est aussi un stratège redoutable. Il n'est pas donc étonnant qu'il soit considéré comme une éminence grise du mouvement nationaliste. À son retour à Damas à la fin de la Guerre, il fait partie du premier gouvernement arabe formé en 1918. En 1925, il est l'un des fondateurs, avec Chahbandar, du Parti du peuple avant de participer en 1928 à la fondation du Bloc national. Il est à plus d'une reprise ministre, premier ministre et président de la Chambre.

¹⁶⁰ Principale source : Abdel Wahab Al-Kayali عبد الوهاب الكيالي, dir, *Mawsou'at al-siyassa* موسوعة السياسة (En-cyclopédie politique), vol. 3, Beyrouth, Al-Mou'assassa al-'arabiyya lildirasat wannachr المؤسسة العربية للدراسات والنشر Institut arabe d'études et d'édition, 2003, p. 163.

¹⁶¹ Principale source : Mohammad Farhani محمد الفرحاني, *Fares al-Khoury – Ayyam la tonsa* فارس الخوري وأيام (Fares al-Khoury - Des jours inoubliables), Beyrouth, Matabe' al-Ghad مطابع الغد (Les imprimeries du Demain), 1965.

En tant que délégué de son pays aux Nations unies, il joue en 1946 un rôle crucial avec son homologue libanais dans l'obtention d'une résolution exigeant le retrait des troupes françaises du Levant.

Chukri al-Kouatly (1891-1967)¹⁶²

Issu d'une famille damascène de commerçants et de propriétaires fonciers, il étudie l'administration publique à Istanbul. La Première Guerre mondiale et sa lutte contre l'occupation ottomane mettent fin très tôt à sa carrière administrative. Emprisonné par les Ottomans, il commet une tentative de suicide en 1916 pour ne pas révéler sous la torture les noms d'autres nationalistes, notamment ses compagnons dans *al-Fatat*.

La période du Mandat est pour lui celle d'arrestations à répétition, de bannissement de la vie politique et d'exil, mais aussi d'élection au parlement, d'accès au gouvernement et, en 1943, d'accès à la présidence. Il joue en 1958 un rôle majeur dans la fondation de la République arabe unie, à savoir l'union qui a duré trois ans entre la Syrie et l'Égypte, où il accepte volontiers d'abandonner son poste de président auquel il a été élu une deuxième fois en 1955.

Jamil Mardam Bey (1893-1960)¹⁶³

Né à Damas d'une famille latifundiaire, il étudie les sciences politiques à Paris, en plus de l'agronomie. Cofondateur d'*al-Fatat*, il est choisi en 1913 secrétaire général adjoint

¹⁶² Principale source : Abdel Latif Younes عبد اللطيف بونس, *Chukri al-Kouwatly, Tarikh Umma fi Hayat Rajol, شكري القوتلي، تاريخ أمة في حياة رجل*, (Chukri al-Kouwatly, *Histoire d'une nation dans la vie d'un homme*), Le Caire, Dar al-Maaref دار المعارف (Éditions du savoir), 1959.

¹⁶³ Principale source : Salma Mardam Bey, *La Syrie et la France : bilan d'une équivoque : 1939-1945*, Paris, L'Harmattan, 1994.

du congrès arabe de Paris. Ses activités lui valent de la part des Ottomans une condamnation à mort par contumace. Toujours à Paris, il accompagne Fayçal aux réunions de la Conférence de paix et devient son conseiller personnel. Il prend part aux combats en 1925 pour être ensuite envoyé avec d'autres militants nationalistes à la prison d'Arwad. Il est ensuite cofondateur du Bloc national. En 1936, il est de nouveau arrêté avant de faire partie de la délégation qui négocie le traité à Paris. Élu député en 1932, il est plusieurs fois ministre et deux fois premier ministre.

2.7. La France face au nationalisme arabe - Négation et discrédit

2.7.1. La négation

La période séparant le retrait de l'expédition européenne en 1861 et le déclenchement de la Grande Guerre est marquée en Syrie par des revendications proto-nationalistes qu'Istanbul, mû par un nationalisme turc intransigeant en plein essor, choisit d'ignorer. Il sape du même coup les assises de l'existence même de l'Empire, lequel est par définition inclusif des nations et des cultures. L'éclatement n'est plus qu'une question de temps ; la guerre en fournira l'étincelle lorsqu'Istanbul s'engage en 1914 avec les Empires centraux. Alors que les nationalistes arabes lorgnent, par simple calcul, du côté des Alliés, la réponse est brutale, allant jusqu'à la pendaison de dizaines d'activistes à Damas et à Beyrouth, tous des journalistes et des intellectuels, dont un cheikh, Ahmad Tabbarah, et un prêtre, Youssef al-Hayek.

À la veille de la guerre, la France déçoit à son tour les attentes des Syriens d'un certain soutien à leurs revendications de droits, somme toute limitées, au sein de l'Empire. Paris accueille en 1913, dans les locaux de la Société de géographie, la réunion de vingt-

cinq intellectuels qui sera considérée par une certaine historiographie, un peu emphatiquement, comme le premier congrès nationaliste arabe. Ce congrès reprend les demandes présentées au Grand-Vizir Kamil Bacha en janvier 1913 : décentralisation administrative, fiscale et juridique, usage de l'arabe dans certaines sphères de l'administration et limite du service militaire en temps de paix aux régions des conscrits¹⁶⁴. Ces demandes ne mettent aucunement en question l'unité de l'Empire, mais le gouvernement d'Union et Progrès, dit « libéral », ne répond qu'avec des promesses appelées à tomber vite dans l'oubli. C'est aussi le cas des promesses françaises de soutien à ces revendications arabes malgré le rapport de force favorable vis-à-vis Istanbul et la récurrence des occasions. L'une d'elles se présente lors des négociations pour le financement, crucial pour l'Empire, de la ligne ferroviaire Istanbul-Bagdad. Le consul français à Damas avait donné aux Syriens l'impression qu'en contrepartie de ce financement, des réformes en leur faveur seront imposées. Le prêt est octroyé en 1914, mais les seules concessions obtenues touchent les institutions éducatives de la France et ses intérêts économiques¹⁶⁵. Les Syriens se sentent trahis et comprennent que leurs revendications ne sont pour Paris que des cartes qu'il est prêt à abandonner aussitôt ses intérêts assurés¹⁶⁶. Le lien de confiance, s'il y en avait un, est désormais irrémédiablement brisé ; la position de la France en Syrie en souffrira pour longtemps.

Les nationalistes ne savent pas à l'époque que leur hostilité virulente à la politique de turquisation prônée par le gouvernement d'Union et Progrès sonne l'alarme en France, préoccupée en premier lieu par la pérennité de sa présence et par son influence au Levant, assurées jusque-là à travers ses relations avec l'Empire. Paris ouvre donc un dialogue avec

¹⁶⁴ Henri Lammens, *La Syrie - Précis historique*, v. 1, Beyrouth, Imprimerie Catholique, 1921, p. 212.

¹⁶⁵ William I. Shorrock, *French imperialism in the Middle East*, *op. cit.*, p. 98.

¹⁶⁶ *Ibid.*, p. 164.

les nationalistes de toutes confessions par l'entremise de ses représentants dans la région, dont le consul à Beyrouth, François Georges-Picot, afin de contenir leur ardeur et de l'orienter dans le sens de sa politique. En novembre 1914, après l'évacuation par la France de ses missions diplomatiques dans l'Empire, les documents révélant les noms des nationalistes en contact avec Paris sont trouvés par les Ottomans dans le consulat américain à Beyrouth dans des circonstances encore nébuleuses¹⁶⁷. Ils vont mener aux exécutions massives à Damas et Beyrouth en 1915 et 1916. Et même si plusieurs pendus sont chrétiens, les milieux gouvernementaux à Paris refusent de croire en l'existence d'un nationalisme arabe transcendant les divisions confessionnelles – cela demeurera une constante de la politique française. Ils pensent qu'à part quelques individus, tous les chrétiens sont des amis naturels de la France et que les musulmans s'y rallieront dès que son autorité sera bien en selle¹⁶⁸. En d'autres termes, loin des esprits des Français est l'idée que le nationalisme arabe, si tant est qu'une telle chose puisse exister, constituerait une opposition significative à leur présence, encore moins un danger¹⁶⁹. Gabriel Puaux, un haut-commissaire des plus « ouverts » aux revendications arabes voit dans l'arabisme, non pas une forme de nationalisme exigeant la reconnaissance et l'indépendance d'une nation, mais une « puissante réalité psychologique, peut-être difficile à définir pour un esprit occidental, mais qui exerce sa séduction sur toute la jeunesse orientale¹⁷⁰. »

¹⁶⁷ En quittant Beyrouth, le consul François Georges-Picot confie les documents au consulat américain. Bien qu'il soit établi qu'un *drogman* du consulat français ait trahi le secret, des Français soupçonnent le consul américain de ne pas avoir tout fait pour empêcher les Turcs d'entrer dans un territoire considéré américain et de confisquer les documents. L'accusation d'une trahison par les États-Unis, qui ne sont pas encore en guerre, se lit entre les lignes. Voir Gérard Khoury, *La France et l'Orient arabe*, *op. cit.*, p. 68.

¹⁶⁸ William I. Shorrock, *French imperialism in the Middle East*, *op. cit.*, p. 132.

¹⁶⁹ *Ibid.*

¹⁷⁰ Gabriel Puaux, *Deux années au Levant : souvenirs de Syrie et du Liban, 1939-1940*, Paris, Hachette, 1952, p. 14.

Certains Français dépassent cette attitude de négation absolue et demeurent assez lucides pour comprendre quelques réalités, tel Robert de Caix qui repère le nationalisme naissant en Syrie et le divise en deux mouvements. Le premier, né en opposition à la politique de turquisation, se manifeste pleinement au congrès de 1913 et demeure bénin pour la France. Le deuxième s'oppose à la pénétration de la culture française aux dépens de la culture arabe et constitue un danger à combattre¹⁷¹. Toujours selon de Caix, les Anglais et les Américains n'entretiennent pas une politique culturelle agressive et ne constituent donc pas un danger aux yeux des Arabes. « En 1920, un musulman très intelligent de Beyrouth, faysalien convaincu quoique sorti de l'Université de cette ville¹⁷² me disait : "Nous aimerions beaucoup mieux le mandat de l'Angleterre ou des États-Unis que le vôtre, précisément parce que nous n'avons aucune sympathie pour ces nations et qu'elles sont trop distantes avec nous pour exercer sur aucune partie de notre peuple une action profonde et l'assimiler ; avec vous, nous ne savons pas si dans dix ans, nous serons encore nous-mêmes¹⁷³. » L'étonnement de de Caix reflète une attitude française générale qui ne voit jamais la dimension culturelle de la lutte nationaliste au Mandat.

Henri Ponsot, haut-commissaire de 1926 à 1933, se montre perspicace sans que ses observations fassent tourner la politique de Paris définitivement dans le sens de la conciliation. Il écrit en 1929 au ministre des Affaires étrangères : « Il ne suffit pas de dire que nous n'avons en face de nous que 200 politiciens et que la masse se contentera d'une politique alimentaire. Si cela était, la révolte de 1925 resterait inexplicquée puisque tous ces

¹⁷¹ Gérard D. Khoury, *Une tutelle coloniale, op. cit.*, p. 401.

¹⁷² Pour qu'il s'étonne en disant « quoique sorti », de Caix parle certainement de l'université française Saint-Joseph, la seule autre université de Beyrouth à l'époque étant l'américaine.

¹⁷³ Note de Robert de Caix au ministre des Affaires étrangères, Octobre 1926, dans Gérard Khoury, *Une tutelle coloniale, op. cit.*, p. 402.

personnages étaient sous les verrous ou à l'étranger et il fallut un an pour en venir à bout. La vérité est que le nationalisme arabe s'est élargi, assagi, discipliné et qu'il attend son heure¹⁷⁴ ».

Gabriel Puaux, haut-commissaire de 1938 à 1940, reconnaît en 1939 la nécessité de respecter les aspirations nationalistes en Syrie puisque « [l]'évolution de ses classes dirigeantes exclut à leur égard tous procédés s'inspirant de ce qu'on appelle le colonialisme¹⁷⁵ ». Puaux regrette certainement la non-ratification à Paris du traité avec la Syrie durant son Mandat. Il reste que la reconnaissance de l'existence du mouvement, arrivée au compte-gouttes au prix des luttes continues, ne signifie pas une reconnaissance de sa légitimité et les nationalistes demeurent des « rebelles » jusqu'à la fin du Mandat.

2.7.2. L'infériorité « ontologique » des Arabes

Le discours sur les nationalistes n'est jamais neutre ou exempt de qualificatifs péjoratifs et dénigrants. Du champ politique et juridique où il devrait se situer, les Français le transposent dans le champ de l'anthropologie, où le nationaliste est intrinsèquement inapte à la compréhension et à la collaboration, dans celui de la psychologie sociale, où le nationaliste est trop immature pour accepter le changement, et dans le champ de la morale, où le nationaliste est corrompu, fanatique, xénophobe, etc. Aussi la France ne discute jamais de la légitimité politique des revendications nationalistes ni de leur légalité au regard du droit international.

Ce discours trouve ses sources dans une perception méprisante des peuples de la région en général. Un rapport de l'État-major français en 1915 trouve que « [l]e Levantin en

¹⁷⁴ CADC, MF, Levant 1918-1940 Syrie-Liban, vol. 205 à 207, P17788, Télégramme, 8 décembre 1929.

¹⁷⁵ Gabriel Puaux, *Deux années au Levant*, *op. cit.*, p. 12.

général est fourbe et menteur [...] Inutile de faire appel à la loyauté, au sentiment de l'honneur : ce sont des inventions de l'Occident que l'Orient ne connaît guère¹⁷⁶ ». Des descriptions faites par Robert de Caix ne sont pas plus élogieuses. Il écrit le 26 janvier 1920 au sujet de Fayçal suite à l'accord avec Clemenceau : « Il a des conseillers fournis par un pays fertile en fondateurs de religions, hérésiarques et ergoteurs en toute matière, capables de faire rendre à un texte tout ce que l'on peut en tirer¹⁷⁷ ». De Caix en rajoute quelques mois plus tard en qualifiant les nationalistes syriens d'« un petit nombre de fanatiques et des exploiters plus nombreux¹⁷⁸ ».

Le comte Roger Gontaut-Biron écrit en 1922 que l'accueil de Fayçal à la Conférence de paix est interprété en Orient « comme la promesse de reconnaître aux Bédouins les plus primitifs le droit à l'indépendance¹⁷⁹ ». Il en va de même dans les correspondances et les rapports intergouvernementaux où l'on trouve souvent les qualificatifs de xénophobe, islamiste, extrémiste, fanatique, agitateur, etc. Michael Provence le remarque clairement dans les rapports du Mandat sur la révolte de 1925 : « When resistance spread to the rest of southern Syria, the mandate power characterized all who resisted as "Druze feudalists", "bandits", or "extremists". Mandate authorities explained that those who resisted opposed progress and sought to defend feudalism. Some were said to be driven by anti-Christian fanaticism, despite the inconvenient fact that Christians participated in the uprising too¹⁸⁰ ».

¹⁷⁶ État-Major, 2^e bureau, section d'Orient, « Brèves indications sur les populations du Levant », avril 1915 ; SHA (Service Historique de l'Armée), 7 N 2082, dans C.M. Andrew et A S Kanya-Forstner, « La France à la recherche de la Syrie intégrale 1914-1920 », *Relations Internationales*, 19, Automne 1979, p. 272.

¹⁷⁷ Dans Gérard D. Khoury, *Une tutelle coloniale*, *op. cit.*, p. 206.

¹⁷⁸ *Ibid.*, p. 239.

¹⁷⁹ Comte R. De Gontaut-Biron, *Comment la France s'est installée en Syrie*, *op. cit.*, p. 189.

¹⁸⁰ Michael Provence, *The Great Syrian Revolt and the Rise of Arab Nationalism*, *op. cit.*, p. 29.

Le haut-commissaire Sarrail exprime à son tour en mars 1925 sa mésestime des nationalistes : « C'est cette soi-disant élite de DAMAS, composée d'avocats mal payés, de candidats fonctionnaires, de retraités turcs traînant la misère, qui forme l'opposition, mais cette opposition s'appuyant sur le sentiment religieux et national arabe n'est nullement à dédaigner¹⁸¹ ». Sarrail lance quelques mois plus tard une analyse qui se veut savante et indiscutable de l'incorrigible « âme syrienne » : « Pour les musulmans sunnites, l'idée de patrie n'existe pas ; elle est absorbée par l'idée de la plus grande arabie (*sic*). Un musulman de langue et de race arabe ne peut pas penser autrement. Ceci n'est pas un paradoxe mais une réalité éclairant le problème qui nous occupe et qui ne saurait être mise en doute par qui connaît l'âme syrienne¹⁸² ».

Pour le haut-commissaire Ponsot, une sorte de « mystique passionnée et teintée de xénophobie » détermine les Damasquins, « aussitôt qu'ils abordent les points de ce qu'ils appellent leur programme national¹⁸³ ». Le haut-commissaire par intérim D. Letreau qualifie en 1929 les délégués des nationalistes à Paris d'« extrémistes¹⁸⁴ ». Le gouvernement français divise en fait les politiciens syriens en deux catégories, ceux qui voudraient collaborer avec le Mandat, toujours qualifiés de « modérés », et les « extrémistes », qui sont des « doctrinaires, rigides d'esprit¹⁸⁵ » ou des « jeunes gens ayant hâte d'entrer dans la carrière

¹⁸¹ CADC, MF, Levant 1918-1940 Syrie-Liban, vol. 217 à 219, P17792. Du haut-commissaire à M. Clinchant, Sous-Directeur des Affaires d'Asie et Océanie au Ministère des Affaires étrangères à Paris, 6 mars 1925.

¹⁸² CADC, MF, Levant 1918-1940, Syrie-Liban, vol. 220 à 222, P17793. Du haut-commissaire Sarrail au ministre des Affaires étrangères, 19 septembre 1925.

¹⁸³ CADC, MF, Levant 1918-1940 – Syrie-Liban. P17794. Du haut-commissaire Ponsot au ministre des Affaires étrangères, 2 septembre 1927.

¹⁸⁴ CADN, 476, Discussions sur le Projet de Déclaration à la Commission permanente des Mandats, télégramme au ministre des Affaires étrangères, 19 août 1929.

¹⁸⁵ CADN, 476, Discussions sur le Projet de Déclaration à la Commission permanente des Mandats, note interne. Sans date, probablement en 1933.

politique¹⁸⁶ ». Le nationalisme serait donc réduit à une quête du pouvoir. « Le mouvement nationaliste a eu pour objectif précis, dans l'esprit de ses dirigeants, l'obtention du pouvoir et des avantages qu'il comporte¹⁸⁷ », dit un rapport du Haut-Commissariat en 1939.

En fait, dans le discours français, le nationalisme arabe est dénué de toute rationalité. Le haut-commissaire de Martel refuse en 1934 de lui attribuer une origine rationnelle ou politique qui le légitimerait : « Il n'est point douteux que dans le domaine de la mystique, un certain nombre de facteurs contribuent à entretenir dans le monde arabe des idées et des aspirations communes¹⁸⁸ ». Une note du ministère des Affaires étrangères en 1936 essentialise « l'âme arabe », tout comme Sarrail l'a fait en 1925 de « l'âme syrienne ». Elle justifie la popularité des politiciens nationalistes par leur habileté à attirer l'opinion « assez facilement dans les villes, malgré l'indifférence assez grande des syriens (*sic*) à l'égard des problèmes qui ne les intéressent pas personnellement, en excitant le sentiment anti-étranger à base de fanatisme coranique qui constitue le fonds de l'âme arabe¹⁸⁹ ».

Le dénigrement des nationalistes est donc une constante servant à discréditer leurs revendications et à justifier du même coup la mainmise française sur la région.

2.7.3. Amalgame entre nationalisme et islamisme

L'admission par la France de l'essence laïque du nationalisme arabe aurait pour effet de mettre en question non seulement sa politique communautariste érigeant des frontières entre différents groupes et ne traitant jamais avec les Syriens en tant que peuple, mais aussi

¹⁸⁶ *Ibid.*

¹⁸⁷ CADN, 407, Note interne, Le nationalisme syrien et ses rapports avec l'islamisme et l'arabisme, 1939, *op. cit.*

¹⁸⁸ CADN, 407, Du haut-commissaire au ministre des Affaires étrangères, 30 novembre 1934.

¹⁸⁹ CADN, 364, Note sur la situation politique au Liban depuis le début de l'année 1936.

de déconstruire sa posture de protectrice des minorités religieuses. Un rapport interne sur le sort du traité de 1936 tient pour acquise la menace aux minorités religieuses représentée par l'existence même des nationalistes; il justifie du même coup la non-ratification de ce traité. « Les autorités mandataires se trouvaient en face d'un dilemme : soutenir à fond les nationalistes, cosignataires du traité, et abandonner à leur sort les minorités dont la protection était la justification traditionnelle de notre présence au Levant, ou bien désavouer la politique du traité¹⁹⁰. » L'association entre le nationalisme et l'islamisme est donc une pierre angulaire de toute la stratégie française de présence pérenne au Levant et les signes évidents de sa fausseté sont sciemment ignorés ou niés¹⁹¹.

La révolte de 1916, qui a vu des officiers syriens retourner leurs armes contre l'armée du calife et combattre aux côtés de pays considérés chrétiens, ne suffit pas pour changer la perception de Paris où ces Arabes « sont avant tout considérés comme des musulmans fanatiques¹⁹² ». En 1934, une note émise par le ministère des Affaires étrangères décrit de la même façon les nationalistes syriens : « En Syrie musulmane, où les souvenirs de Saladin viennent s'allier à ceux de Mahomet, le caractère islamique du mouvement national est beaucoup plus accusé qu'en Egypte ou en Afrique du Nord¹⁹³ ». Un rapport des Renseignements daté de 1937 sur l'« Origine de l'agitation panarabe » va dans le même sens : « En 1921 se tint à Genève le congrès syro-palestinien qui devait harmoniser les idées panarabiques et panislamiques. Dès cette année, les mots arabe et musulman devinrent à cet égard synonymes non seulement pour les initiés mais pour tous les musulmans de langue

¹⁹⁰ CADN, 1369, L'évolution politique en Syrie depuis 1936. Sans date, vraisemblablement en 1939, selon sa place chronologique dans les archives.

¹⁹¹ Nous ne discutons pas ici de la réalité du potentiel de violence inhérent à tout fondamentalisme religieux ; nous mettons seulement en lumière l'exploitation évidente de ce potentiel par l'amalgame entre le nationalisme et l'islamisme.

¹⁹² Vincent Cloarec, *La France et la question de Syrie, op. cit.*, p. 22.

¹⁹³ CADN, 407, Note sur le nationalisme arabe, 30 novembre 1934.

arabe. Seuls quelques chrétiens de langue arabe crurent à l'existence d'un idéal arabe détaché de toute considération religieuse et théologique¹⁹⁴. » Le nationalisme syrien devient un danger existentiel, non seulement pour la présence militaire et politique de la France en Orient, mais même pour la culture française ; « Le nationalisme syrien se cristallisait, au surplus, en une espèce de xénophobie, qui se traduisait par le désir d'évincer du pays tout ce qui était français, même dans le domaine culturel¹⁹⁵. »

L'association du nationalisme arabe à l'islam et l'amalgame entre nationalistes et musulmans prend parfois des formes caricaturales. En juillet 1940, Jean de Hauteclouque, attaché au Haut-Commissariat qui deviendra le mois suivant son secrétaire général, dresse une liste « des dames musulmanes [...] qui voudraient être reçues par le Haut Commissaire¹⁹⁶ ». Or, deux noms sur douze, Milles Ajami et Kahalé, sont de toute évidence chrétiens pour quiconque connaît Damas un peu. Un rapport de la Sûreté aux Armées de 1944 décrit une réunion d'opposants au Mandat : « Le Congrès National Libanais de son vrai nom, Congrès Musulman du Liban, s'est réuni le 16 OCTOBRE sous la présidence de Monsieur MICHEL PHARAON¹⁹⁷ ». Or, un musulman ne peut s'appeler Michel, tandis que le patronyme, à l'époque et encore aujourd'hui, est celui d'une des plus éminentes familles catholiques beyrouthines. Auraient-ils eu lieu au début du Mandat, ces deux exemples où le nationaliste est machinalement considéré musulman auraient pu passer pour des erreurs d'ignorance, mais ils ne peuvent être expliqués dans les années 1940 que par un aveuglement idéologique incompatible avec le statut revendiqué de « tuteur ». L'amalgame se manifeste de nouveau en 1944 dans un rapport des Renseignements qui se veut

¹⁹⁴ CADN, 407, Note interne, Origine de l'agitation panarabe, probablement en 1936.

¹⁹⁵ CADN, 1369, Note interne, L'évolution politique de la Syrie depuis 1936, *op. cit.*

¹⁹⁶ CADN, 271, 24 juillet 1940.

¹⁹⁷ CADN, 90, Information spéciale, no. 2.732 du 16 octobre 1944.

une analyse géopolitique. Des « milieux politiques bien informés » (entendre : profrançais), de Damas, voient dans l'indépendance récente de la Syrie et du Liban une étape vers l'unité arabe. Cette unité serait à son tour envisagée comme étape vers une union islamique plus large comprenant « en plus de la Syrie, de l'Égypte, de l'Irak, du Liban, du Hedjaz et du Yémen, les autres pays tels que les Iles Bahrein, Hadramouth et Koueit, jusqu'ici soumis à une influence étrangère¹⁹⁸ ». Or, tous ces pays ont en commun la langue arabe, critère nécessaire pour adhérer à la Ligue fondée en 1945. L'union arabe devient donc dans le rapport une union islamique qui « ne manquera pas de constituer un véritable danger et une sérieuse menace contre les Etats d'Occident¹⁹⁹ ».

2.7.4. Les nationalistes chrétiens - Un dilemme français

Les nationalistes chrétiens constituent un dilemme français : comment des chrétiens – du moins lorsqu'ils ne sont pas pris pour des musulmans – peuvent-ils adhérer à une idéologie « islamique » et prendre position contre leurs coreligionnaires français ? Tous les chrétiens orientaux, mais surtout les catholiques, ne sont-ils pas supposés être « naturellement » attirés par la culture française et la civilisation européenne ? Dans la mesure où le nationalisme est considéré comme un mouvement antichrétien et antieuropéen, l'authenticité de leur choix est mise en question et ils seront sans cesse accusés soit d'être manipulés par les Anglais, soit de manquer de probité morale, soit des deux maux à la fois.

Albert Defrance, ministre plénipotentiaire au Caire, décrit en 1917 les nationalistes comme étant des groupes composés « soit par les Arabes de l'entourage du Grand Chérif ; soit par des Syriens musulmans [...] ; soit par des Syriens chrétiens, orthodoxes ou

¹⁹⁸ CADN, 90, Information spéciale, 3 janvier 1944.

¹⁹⁹ *Ibid.*

protestants, qui depuis longtemps affichaient leurs sympathies anglaises²⁰⁰ ». Lorsque le chrétien ‘Uqla al-Quṭāmî, maire d’un village du Djebel Druze, participe à la révolte de 1925, les autorités françaises lui nient sa religion et répandent la rumeur qu’il est le fils bâtard de Mahmoud Chibli al-Atrach, un druze, et qu’il serait donc le cousin de Sultan Bacha al-Atrach, chef de la révolte²⁰¹.

Dans un rapport de 1939, le Haut-Commissariat dit ne pas croire que les nationalistes chrétiens soient « plus touchés par la solidarité de race que par celle de religion. Encore que ce soit généralement l'appât de l'intérêt matériel qui les attire²⁰² ». Des rapports de la Sûreté des Armées qualifient ces chrétiens d’« opportunistes²⁰³ » ou de « mercenaires²⁰⁴ ». Malgré la présence ostensible de chrétiens dans les mouvements nationalistes, l’incrédulité des Français demeure immuable jusqu’à la fin du Mandat, signe que les convictions au sujet des Arabes relèvent de l’idéologie et des idées préconçues plutôt que de l’observation et des expériences sur le terrain. Ainsi, en 1945, le ministère des Affaires étrangères manifeste une certaine incrédulité au sujet de chrétiens nationalistes opposés au Mandat, trouvant « curieux » que le parti populaire syrien, prônant l’idée de la Grande Syrie, ait pour chef un chrétien²⁰⁵.

²⁰⁰ Lettre au Président du Conseil, 28 février 1917, dans Antoine Hokayem et al. *Documents diplomatiques français*, T. 1., *op. cit.*, Document 180, p. 206.

²⁰¹ Michael Provence, *The Great Syrian Revolt and the Rise of Arab Nationalism*, *op. cit.*, p. 61.

²⁰² CADN, 407, Note interne, Le nationalisme syrien et ses rapports avec l’islamisme et l’arabisme, mars 1939.

²⁰³ CADN, 90, Information no. 2.365 du 22 septembre 1944.

²⁰⁴ CADN, 64, Information No. 2260 du 12 juin 1945.

²⁰⁵ CADC, Levant, Généralités 24, Note sur la question de la Grande Syrie, 31 octobre 1945.

2.7.5. Un « complot » britannique ?

Le discours français accuse systématiquement les Britanniques d'encourager le nationalisme arabe, voire de l'avoir créé. Déjà en 1905, le journal du Comité de l'Asie française note que le mouvement est encouragé par l'Angleterre qui emploie à ce dessin des intermédiaires égyptiens²⁰⁶, mais William Shorrock est catégorique : « there is no evidence to suggest that the *Ligue de la patrie arabe* was an agent of English influence²⁰⁷ ».

Le soupçon de complot visant à expulser la France pour se réserver le monopole d'influence dans la région n'est pas dénué de réalité²⁰⁸, « Nous aurons bien dégoûté la France de la Syrie et la Syrie de la France²⁰⁹ », aurait dit Mark Sykes à un Français, mais le doute devient chez les Français une « obsession²¹⁰ ». Les nationalistes ne seraient que des marionnettes et toute action britannique est perçue comme une attaque délibérée contre la France, de l'installation des deux trônes hachémites en Irak et en Transjordanie jusqu'au soutien du sionisme en Palestine²¹¹. Cette « obsession » empêche Paris de bien voir l'autre réalité, celle des assises profondes du nationalisme, et sert de poncif justifiant les échecs de sa politique en Syrie²¹². René Ristelhueber résume bien la pensée française dans son compte rendu du livre du général Catroux *Deux missions en Moyen-Orient (1919-1922)*.

« Lorsque ces régions se trouvèrent libérées de la domination turque, tout semblait donc concourir à y faire accepter notre tutelle, avec enthousiasme au Liban, sans difficulté majeure en Syrie. Comment se fait-il que la France ait éprouvé tant de déceptions dans l'établissement et la gestion du Mandat

²⁰⁶ William I. Shorrock, *French imperialism in the Middle East*, op. cit., p. 72.

²⁰⁷ *Ibid.*

²⁰⁸ Henry Laurens, Cours au Collège de France, *Crises d'Orient : l'hégémonie britannique 1926-1956*, 7 février 2019. Enregistrement sonore.

²⁰⁹ Propos relatés par Robert de Caix. CADN, 1369, La situation en Syrie et en Cilicie – d'octobre 1918 à septembre 1923.

²¹⁰ Le mot est de Henry Laurens, Cours de Collège de France, *Crises d'Orient : l'hégémonie britannique 1926-1956*, op. cit.

²¹¹ Philip Khoury, *Syria and the French Mandate*, op. cit., p. 53.

²¹² Nos recherches dans les archives françaises du mandat ne sont jamais tombées sur une quelconque révision sérieuse au sein du gouvernement de ses politiques au Levant ni de sa perception de la région comme simplement un agglomérat de confessions religieuses.

attribué par la Société des Nations ? Et pourquoi, après vingt-cinq ans d'une administration agitée, a-t-elle fini par être boutée dehors par des populations impatientes de voir déguerpir ses représentants²¹³. »

La réponse est simple, toujours selon Ristelhueber : « Pour asseoir son hégémonie sur le carrefour intercontinental représenté par le Moyen-Orient, la Grande-Bretagne a tout mis en oeuvre, même aux dépens de ses alliés. Elle a excité puis entretenu les passions nationalistes des Arabes, sans s'apercevoir qu'elle provoquait ainsi la division du monde occidental²¹⁴ ».

Un rapport du Service des renseignements de 1923 sur « La propagande anglo-arabe en Syrie²¹⁵ » accuse une personnalité irakienne, Tewfik Bey El Souedi, un « admirateur de la Grande-Bretagne et un des meilleurs soutiens de sa politique orientale », d'œuvrer auprès de Syriens et de Libanais pour une confédération arabe. De fortes sommes auraient été « mises à sa disposition par la Grande Bretagne²¹⁶ ». Il nous est impossible de confirmer ou d'infirmer la véracité de ce rapport. La question se situe sur un autre plan, celui de l'utilisation de telles informations, ainsi que d'autres analyses se voulant savantes, pour nier au nationalisme toute légitimité. Le haut-commissaire Weygand arrive plus tard à une conclusion allant dans le sens du rapport : l'Angleterre foment et finance le sentiment et le mouvement nationalistes, pense-t-il, dans le but d'empêcher la France de développer le pays, de discréditer donc le Mandat et de laisser formuler « devant l'univers des plaintes et des réclamations mensongères ou tendancieuses²¹⁷ ».

²¹³ René Ristelhueber, « Deux missions en Moyen-Orient du Général Catroux (1919-1922) », *Revue d'histoire diplomatique*, 73, mars 1959, p. 84.

²¹⁴ *Ibid.*

²¹⁵ CADC, MF, Levant 1918-1940 Syrie-Liban, vol. 205 à 207, P17788, Service des Renseignements, Information, La propagande anglo-arabe en Syrie, 19 avril 1923.

²¹⁶ *Ibid.*

²¹⁷ CADC, MF, Levant 1918-1940 Syrie-Liban, vol. 205 à 207, P17789, Du haut-commissaire au président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, 7 septembre 1923.

Dans un autre rapport du Service des renseignements de 1923, un informateur dont la « valeur » est estimée à 7/10, dit révéler des propos de l'Office du Proche-Orient du Ministère britannique des Colonies : « Au regard de la politique Anglaise la réalisation de l'indépendance de tous les pays Arabes, sous l'influence effective et absolue de la Grande Bretagne, constituerait la barrière infranchissable dressée devant la politique pacifique ou militaire de la France²¹⁸ ». Weygand répète en 1924 son idée où il soupçonne dans un rapport au ministre des Affaires étrangères les délégations syriennes réclamant la fin du Mandat auprès du gouvernement français et de la Société des Nations de vouloir remplacer la France « par une autre puissance²¹⁹ ».

Après vingt ans de contacts directs, quoique conflictuels, avec les nationalistes, et après avoir négocié et signé en 1936 un traité, même s'il n'est pas ratifié, reconnaissant du moins une partie de leurs revendications, le Haut-Commissariat persiste en 1939, dans une note interne, à n'attribuer la force du mouvement nationaliste qu'au soutien étranger. Il met son gouvernement en garde contre l'exploitation par des puissances étrangères de ce mouvement faible par nature. Sans un tel soutien, conclut la note, le problème du nationalisme arabe se réduit à une question de propagande, facile à régler.

« Il ne faut pas perdre en vue l'exploitation qu'ont su faire l'Angleterre, l'Italie, l'Allemagne et dans certains cas, la Turquie, du mysticisme panarabe.

L'Angleterre s'est longtemps servie de l'ex Khédive (sic) Abbas Hilmi pour subventionner quelques-uns des leaders du nationalisme arabe. Le ministère italien de la propagande a fourni, par l'intermédiaire d'Ihsan Djabri, et de l'émir Chékib Arslan, des sommes relativement considérables pour entretenir l'idée de l'union des Arabes. Le racisme allemand a séduit nombre de nationalistes par sa façon simpliste d'envisager les problèmes et par sa position antisémite. L'action de propagande de Reich est, sans aucun doute, celle qu'il convient de contrebattre avec le plus de vigueur.

En résumé, le nationalisme syrien, s'il s'appuie sur le sentiment musulman de la population et sur le mystique panarabe, n'en garde pas moins sa

²¹⁸ CADN, 949, 25 octobre 1923.

²¹⁹ CADC, MF, Levant 1918-1940 Syrie-Liban, vol. 205 à 207, P17789, Du haut-commissaire au président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, 25 octobre 1924.

personnalité. Si la facilité avec laquelle les événements se produisent dans un point quelconque du monde arabe sont connus et commentés en Syrie, nous fait un devoir de suivre avec vigilance toutes les manifestations pro islamiques et arabes. Il importe aussi d'avoir présent à l'esprit le caractère souvent abstrait et spéculatif de ces mouvements. Leur action se révèle assez faible lorsqu'on considère la nécessité concrète de la vie sociale et elle apparaît vite n'être qu'un fantôme inconsistant. Il ne faut pas perdre de vue le danger que peut constituer l'utilisation de ces sentiments par les propagandes étrangères. Il importe à cet effet de prendre sur place des mesures de contre propagande appropriées²²⁰ ».

À son tour, le gouvernement de Vichy soupçonne les Anglais de vouloir évincer toute influence française, même gaulliste, au Levant²²¹. Les soupçons persistent jusqu'après la fin du Mandat. Les Français considèrent la formation de la Ligue arabe en 1945 comme un complot britannique pour aboutir à la Grande Syrie alors que, dit Henry Laurens, cette Ligue est fondée justement pour bloquer la route à la formation de la Grande Syrie²²².

Une voix lucide s'élève cependant à la fin du Mandat. Un rapport interne écrit par la Délégation générale de la France libre au Levant et datant probablement de 1945 donne la juste mesure aux relations des nationalistes avec la Grande-Bretagne et d'autres puissances étrangères : « Pendant les quelques années précédant la guerre actuelle, l'Angleterre, devant le succès de la propagande allemande dans le monde musulman, déploie de grands efforts pour regagner la sympathie des nationalistes panarabes. C'est de cette époque que date l'attitude de ces leaders panarabes dont on ne sait jamais s'il faut les qualifier d'agents allemands ou d'agents anglais et qui, en réalité, ne cherchent qu'un allié puissant qui les débarrasse du contrôle étranger établi²²³ ». Cette lucidité demeure timide et trop tardive pour infléchir les conséquences d'une conviction immuable.

²²⁰ CADN, 407, Le nationalisme syrien et ses rapports avec l'islamisme et l'arabisme, mars 1939.

²²¹ CADN, 1369, Note sur la Syrie, Octobre 1942.

²²² Henry Laurens, Cours de Collège de France, *Crises d'Orient : l'hégémonie britannique 1926-1956*, op. cit.

²²³ CADN, 125, Le mouvement pan-arabe. Sans date, mais évoque des événements de janvier 1945.

« L'opposition à l'arabisme et le rejet de l'idée nationale, dénoncés comme machination britannique, ou déguisement d'un islam fanatique et masque de la xénophobie, deviennent un élément invariant de la politique française. Prénants, le pari sur les minorités, le confessionnalisme, l'ethnicisme, et les certitudes sereines sur l'« Orient » y sont érigés en leitmotiv essentialiste, figeant la France dans la fonction d'adversaire de la laïcité et de la conception nationale qu'elle incarne, ainsi que des courants de rénovation, d'autodétermination et d'unification du monde arabe²²⁴. »

Il est vrai que « la Grande-Bretagne ne s'interdit pas de se parer du rôle de parrain du nationalisme arabe²²⁵ », mais sa réponse aux Français, tranchante, vient de l'attaché de presse à la Légation de Grande-Bretagne à Beyrouth, M. Simpson, qui dit à un journaliste en juillet 1945 : « l'Angleterre tient beaucoup à l'amitié des peuples arabes et cherche à les soutenir dans toutes les affaires qui les intéressent. La France suit une politique sottise. Elle n'a qu'à faire comme l'Angleterre pour garder son influence au Levant²²⁶ ». L'« amitié » anglaise des peuples arabes n'est donc pas désintéressée – qui aurait cru le contraire ? –, mais il y a la manière. Aussi, la France n'est pas un élément passif dans cette cohabitation conflictuelle, car elle rend à l'Angleterre la monnaie de sa pièce en soutenant la révolte palestinienne de 1936, un soutien auquel seule la Deuxième Guerre mondiale met fin. Le rejet du blâme sur l'autre n'est pas non plus une exclusivité française, car les Anglais ont à leur tour pris l'habitude d'attribuer aux Français leurs difficultés avec les Arabes²²⁷.

²²⁴ Samir Saul, « Découpage colonial et nation-building en Syrie mandataire », *op. cit.*, p. 116.

²²⁵ *Ibid.*, p. 135.

²²⁶ CADN, 90, Sûreté de l'Armée, Information, 12 juillet 1945.

²²⁷ Henry Laurens, Cours de Collège de France, *Crises d'Orient : l'hégémonie britannique 1926-1956*, *op. cit.*

Chapitre 2

Intérêts, perception, et administration du Mandat

La France se considère l'héritière légitime des Ottomans en Syrie en raison, entre autres, de ses « sacrifices » dans les domaines hospitaliers et scolaires ainsi que de ses réalisations économiques²²⁸. D'un autre côté, elle ne peut souffrir l'affaiblissement de sa réputation comme grande puissance. « Quitter la Syrie serait la livrer à l'Angleterre. Ce serait aussi la réduction de la France à une puissance mineure, tomber au rang du Portugal²²⁹ », auquel cas les intérêts économiques seraient affectés, certes, mais aussi la capacité de maintenir le contrôle des colonies.

Cependant, les intérêts français demeurent imprécis et, surtout, peu structurés ; aucune hiérarchie n'est clairement établie. Ainsi, craignant la moindre perte, qu'elle soit politique, économique, culturelle ou de prestige, la France s'agrippe à une politique rigide refusant toute concession sur ses intérêts, si minime soit-elle. Or, si l'art du possible implique le choix des priorités ou, en d'autres mots, le choix des pertes, l'intransigeance s'avère n'être qu'une politique de l'impossible qui aboutit à la perte totale. Le contraste avec la politique britannique en Irak est frappant, en premier lieu pour les Français qui essaient de l'émuler, en vain, faute de vouloir payer le prix.

²²⁸ CADN, 1369, La situation en Syrie et en Cilicie – d'octobre 1918 à septembre 1923, *op. cit.*

²²⁹ CADC, MF, Levant 1918-1940 Syrie-Liban, vol. 205 à 207, P17789. Du haut-commissaire au président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, 25 octobre 1924, *op. cit.*

1. Intérêts militaires

La victoire contre les Ottomans est en grande partie celle des Britanniques. Avec les difficultés subséquentes de l'armée française en Cilicie, Paris n'est pas en mesure d'établir une stratégie militaire propre au Levant, mise à part la volonté d'une présence pérenne de quelques troupes servant à la protection d'autres intérêts, essentiellement économiques.

Entre les deux Guerres, la stratégie militaire de la métropole se concentre sur la défense contre la menace allemande, avec la ligne Maginot au Nord-Est et une force maritime en Méditerranée Ouest, la protection des côtes levantines étant adéquatement assurée par la marine britannique²³⁰. L'État-Major est pourtant soucieux d'avoir une base stable d'approvisionnement à mi-chemin avec l'Indochine. Dans une note de 1931, il réclame le maintien des communications aériennes avec les « possessions d'Extrême Orient et la protection des installations pétrolifères prévues en Syrie et au Liban²³¹ ». Ces nécessités militaires ne peuvent être assurées dans un environnement hostile, les capacités de l'armée étant ce qu'elles sont pour un empire si étendu. La solution résiderait donc dans une entente laissant place pacifiquement à une présence militaire à long terme.

Une note interne du 19 juin 1930 du M.A.É. oriente la réflexion dans le sens d'un traité : « Comme jadis la Russie dans les Balkans, nous trouvons en Syrie plus de difficultés que d'avantages. L'essentiel, pour nous, est d'assurer de solides garanties aux établissements qui répandent notre culture, de sauvegarder les intérêts des entreprises françaises, et de nous ménager sur la côte un port d'attache qui soit en même temps une puissante base navale. Qu'a fait l'Angleterre, en quittant l'Espagne et le Portugal ? Elle s'est installée à

²³⁰ Philip S. Khoury, *Syria and the French Mandate*, op. cit., p. 47.

²³¹ CADN, 364, État-Major de l'Armée, Principes de l'organisation militaire future au Levant, 11 juillet 1931.

Gibraltar²³² ». L'Angleterre a d'ailleurs appliqué la même stratégie avec l'Irak, fournissant à la France l'exemple à imiter. « La politique française au Levant est orientée, depuis 1926, dans le sens du précédent irakien. Nous conformant à ce précédent, nous nous sommes proposé de faire évoluer les Etats vers l'indépendance par voie de négociation avec les autorités locales²³³. »

Deux traités sont signés en 1936 avec la Syrie et le Liban. Ils prévoient la fin officielle du Mandat, le maintien pour 25 ans, renouvelables, de la présence militaire et la sauvegarde des intérêts majeurs, économiques, culturels et politiques. Ils ne seront pas ratifiés par l'Assemblée nationale et l'armée française finit par se retirer du Levant en 1946 sans contrepartie. L'impact de l'absence d'une base d'approvisionnement au Levant durant la guerre d'Indochine (1946-1954) mérite un examen historiographique approfondi.

2. Intérêts économiques

Les chambres de commerce et les associations industrielles exercent une pression politique proportionnelle à leur pouvoir économique. Leurs interventions ont le mérite d'être explicites. Ainsi, le président de la Chambre de commerce de Marseille, Adrien Artaud, écrit le 23 juin 1915 que la Chambre doit « faire auprès du Gouvernement les plus vives instances pour que la Syrie tout entière, y compris la Palestine, soit attribuée à la France dans le démembrement de la Turquie²³⁴ ». Le 18 février 1916, André Lebon, président de la Fédération des industriels et des commerçants français, écrit à Aristide Briand,

²³² CADN, 364, Note interne du M.A.É., 19 juin 1930.

²³³ CADN, 476, Note interne du M.A.É., sans date, mais évoquant des événements jusqu'en 1933.

²³⁴ Dans André Nouschi, « La France et le Proche-Orient 1918-1920. Cohérence ou contradictions ? », *Cahiers de la Méditerranée*, 48, n° 1, 1994, p 69.

président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, pour lui demander d'inclure Adana, Alexandrette et la Palestine dans la part de la France, l'une pour ses matières premières, l'autre pour sa position portuaire et la dernière pour ses richesses agricoles²³⁵. Le 28 octobre 1918, deux jours avant la signature de l'armistice de Moudros entre les Alliés et les Ottomans, l'assemblée tenue à Paris des présidents des Chambres de commerce rappelle au gouvernement l'importance des intérêts économiques en Syrie et demande « de revendiquer énergiquement l'extension de la zone d'influence attribuée à la France par l'accord franco-anglais²³⁶ ». Ce discours économique colonial trouve des oreilles accueillantes aussi bien dans la classe politique que dans l'opinion populaire, tous convaincus que le salut d'une économie ravagée par la guerre se trouve dans l'extension de l'empire²³⁷.

La sauvegarde des intérêts déjà en place est primordiale. La France ne peut faire fi des investissements effectués par l'entremise de la Banque impériale ottomane dont ses ressortissants détiennent une grande part. À travers ces investissements, elle contrôle des pans vitaux de l'économie, dont le transport et le tabac. Elle ne peut faire fi non plus de l'ouverture que procure le Levant à d'autres marchés asiatiques, ni de la dépendance de certaines de ses industries aux matières premières syriennes, notamment la soie, la laine et les peaux²³⁸.

Dans un livre paru en 1922, le général Catroux, délégué du haut-commissaire à Damas entre 1920 et 1923, explique le potentiel économique de la Syrie pour la France :

« Nous avons préparé les voies à nos capitaux, à notre industrie et à notre commerce. Dès maintenant, ce sont des produits français que l'on réclame de préférence aux autres. Ce sont aussi des compétences françaises. Il y a dans l'Etat de Damas, comme dans tout le Levant des champs d'activité non encore exploités : il y a des travaux publics à réaliser, des chemins de fer à établir, des

²³⁵ Dans A. Hokayem et al. *Documents diplomatiques français*, T. 1., *op. cit.*, Document 104, p.127.

²³⁶ Dans André Nouschi, « La France et le Proche-Orient 1918-1920 », *op. cit.*, p. 70.

²³⁷ Philip S. Khoury, *Syria and the French Mandate*, *op. cit.*, p. 43.

²³⁸ Jean Luquet, *La politique des mandats dans le Levant*, Paris, Éditions de la vie universitaire, 1923, p. 261.

chutes d'eau à aménager, un équipement électrique à compléter, des entreprises d'adduction d'eau potable et d'hydraulique agricole à effectuer. Il y a de vastes espaces à mettre en culture - ne serait-ce que les 1.500.000 hectares du domaine de l'Etat - par les moyens modernes de la traction mécanique et de l'exploitation industrielle. Dans ce domaine encore, les Syriens attendent l'avancement de leur pays et son enrichissement de la collaboration franco-syrienne, de cette collaboration qui, comme sur le terrain politique et administratif, prendra le caractère d'une association d'intérêts à capital commun et à bénéfice commun²³⁹. »

Nous devons toutefois relativiser l'importance de ces intérêts : même s'ils mobilisent des lobbies puissants dans l'Hexagone et au Haut-Commissariat, ils ne sont pas vitaux pour l'ensemble de l'économie, ni pour les enjeux stratégiques de Paris²⁴⁰. Aussi importants soient-ils à l'échelle de la région, les investissements de la France dans l'Empire ottoman ne représentent avant la Guerre que 7,3 pour cent de ses placements extérieurs et les échanges seulement 10 pour cent de son commerce international²⁴¹. Aussi, la Syrie, avec sa population somme toute peu nombreuse – près de deux millions, en incluant le Liban – et son très bas niveau de vie au lendemain de la Guerre, ne fournit guère un marché intéressant aux exportateurs français. En fait, il faut attendre 1937 pour que les enjeux économiques arrivent à infléchir la politique mandataire. Philip S. Khoury recense pour cette année-là près de soixante établissements commerciaux et industriels, essentiellement à Lyon et à Marseille, traitant avec le Liban et la Syrie. Les lobbies profitent de la chute du gouvernement de Léon Blum et font pression, avec succès, sur les parlementaires contre la ratification des traités signés avec les deux pays²⁴² qui auraient limité l'action commerciale des Français et ouvert le marché levantin à la concurrence d'autres pays.

²³⁹ Lt. Colonel Catroux, *Le mandat français en Syrie - Son application à l'État de Damas*, op. cit. p. 31.

²⁴⁰ Voir Samir Saul, « Commerce français et Méditerranée orientale : perspectives historiques (1870-1990) », *Enjeux et rapports de force en Turquie et en Méditerranée orientale*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 129-151.

²⁴¹ Stuart Michael Persell, *The French Colonial Lobby, 1889-1938*, Stanford, CA, Hoover Institution Press, 2018, p. 2.

²⁴² Philip S. Khoury, *Syria and the French Mandate*, op. cit., p. 485.

3. Le Levant à l'aune de l'Afrique du Nord

L'importance géographique et économique de l'Afrique du Nord en fait une pièce maîtresse des possessions ultramarines françaises. L'Algérie n'est même pas au regard de la loi de la métropole un territoire colonisé sous une quelconque appellation : colonie, protectorat, mandat, ou autre, mais est depuis le milieu du XIX^e siècle un territoire pleinement français, quoi qu'il importe peu pour le colonisateur que les territoires fassent partie intégrante de la France, mais que ses habitants musulmans soient considérés « sujets » plutôt que citoyens. Il en résulte que toute action au Levant est mesurée à l'aune de son impact en Afrique du Nord. « [C]'est pour ainsi dire à travers un verre africain que nous devons considérer toute notre politique en Orient », écrit Robert de Caix en janvier 1920²⁴³.

La présence militaire française le long des côtes allant d'Alexandrette à Tyr est très mollement contestée par Fayçal qui ne présente donc pas une menace directe aux ports. Cette menace est indirecte ; le nationalisme dont Damas est au cœur risque de s'étendre vers l'ouest, de mettre en échec le contrôle des ports et d'ensuite gagner les côtes africaines²⁴⁴. Tout compromis avec l'Émir pouvant être interprété en Afrique du Nord comme signe de faiblesse est donc à éviter. L'attaque de Mayssaloun doit être comprise en partie dans cette perspective, et ce, même si elle échoue à tuer le nationalisme dans son « foyer » – terme souvent utilisé par les Français pour désigner Damas. Le haut-commissaire Weygand écrit en 1924 au président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, Edouard Herriot :

« ...il n'est pas un Français qui ne comprenne que la France a en Orient des intérêts qu'elle n'est pas assez riche pour laisser périliter ; qu'avec la complicité actuelle des questions musulmanes et le développement des nationalismes

²⁴³ Dans Gérard D. Khoury. *Une tutelle coloniale, op. cit.*, p. 202.

²⁴⁴ Philip S. Khoury, *Syria and the French Mandate, op. cit.*, p. 43.

arabes elle ne peut conserver ses possessions algériennes en s'isolant du foyer d'où émanent ces mouvements ; que si elle est rejetée du bassin oriental de la Méditerranée elle sera vite immobilisée dans le bassin occidental dont la liberté est vitale pour elle²⁴⁵. »

Le même argument est repris en 1926 par le chef du Service des renseignements du Levant, Henri Dentz : « Nous ne pouvons nous maintenir dans le bassin occidental que si nous avons une base dans le bassin oriental de la Méditerranée. Nous ne pouvons endiguer le mouvement anti-européen en Afrique du Nord que si nous sommes présents pour le surveiller et le combattre à son foyer même²⁴⁶ ».

La façon d'agir au Levant sans fomenter des difficultés en Afrique du Nord divise l'intelligentsia politique française, mais non pour longtemps. Deux points de vue s'affrontent. Le groupe des colonialistes conservateurs, dont de Caix est un éminent représentant, pense que la pérennité de la présence française au Maghreb passe nécessairement par l'écrasement du nationalisme en Syrie. L'autre point de vue trouve dans l'ouverture à ce nationalisme un motif d'attachement à la France pour les Nord-Africains²⁴⁷. Le premier groupe a rapidement le dernier mot. Plutôt que de remettre la méthode forte en question, les difficultés en Syrie confirment sa pertinence aux yeux des colonialistes. En 1934, un rapport du Haut-Commissariat recommande de continuer sur la même voie : « il est hors de doute que la France ne pourrait subir à Damas un échec ou une diminution de prestige sans que la répercussion s'en fit immédiatement sentir dans le Maghreb. Qu'on le veuille ou non, Damas est devenue le flanc-garde de l'Afrique du Nord²⁴⁸ ».

²⁴⁵ CADN, 367, Weygand au président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, Edouard Herriot, 10 novembre 1924.

²⁴⁶ CADN, 363, Note sur la situation générale en Orient et en Syrie, 10 février 1926.

²⁴⁷ Henry Laurens, « Le mandat français sur la Syrie et le Liban », *op. cit.*, p. 308.

²⁴⁸ CADN, 407, Note sur le nationalisme arabe, 30 novembre 1934.

C'est une logique de vases communicants : plus la force est utilisée en Syrie, moins elle serait nécessaire au Maghreb. Le résultat final ne sera toutefois pas celui anticipé : la méthode forte mettra fin de la façon la plus brutale, non pas au nationalisme arabe, mais à l'empire colonial français.

4. Robert de Caix, architecte de la division

Avec sa verve oratoire et son style percutant, Robert de Caix de Saint-Aymour (1869-1970) s'élève au rang de l'éminence grise de la politique française au Levant dans les premières années du Mandat. Il a l'occasion de traduire ses idées en action lorsqu'il est nommé secrétaire général, entente : numéro deux, du Haut-Commissariat en 1919. Il est, et sera, cité dans cette thèse plus que toute autre personnalité. Il convient donc de jeter une lumière particulière sur l'homme et ses idées.

Marqué par la défaite de 1871²⁴⁹, il se fait connaître depuis le début du XX^e siècle comme l'une des voix les plus articulées et les plus influentes du « parti colonial ». Ses amitiés et son ascendant sur les dirigeants n'ont pas suffi pour qu'il remplace Gouraud au poste de haut-commissaire en 1923, le gouvernement préférant encore voir un militaire, Maxime Weygand, à la tête d'une région à la stabilité toujours incertaine. Faute de réaliser son ambition, il est nommé en 1924 délégué de la France à la Commission permanente des mandats de la Société des nations où il défend très habilement les agissements de son pays. Même en travaillant à Genève, son pouvoir subtile mais efficace ne cesse de s'exercer au Levant qu'il continue de fréquenter régulièrement. Un journal syrien l'accuse en 1930 de

²⁴⁹ Gérard D. Khoury, *Une tutelle coloniale, op. cit.*, p. 77.

se rendre tous les ans au pays pour donner des instructions à ses partisans français, parfois à l'encontre des vues et des désirs du haut-commissaire en place²⁵⁰.

Le but de de Caix est d'assurer une certaine continuité dans une région où il n'y a pas de « politique du Gouvernement suivie, arrêtée et appliquée²⁵¹ ». Ses critiques de son gouvernement demeurent cependant molles, du moins durant le Mandat, attribuant aux seuls Anglais les difficultés rencontrées depuis les premières négociations avec Fayçal jusqu'aux révoltes successives. Son objectif ultime, qui est en fin de compte celui de la France, de domination et de présence pérenne en Syrie, doit être atteint sans regard aux moyens, militaires si nécessaires, ou autrement, en intervenant à travers certains fonctionnaires pour « orienter les élections²⁵² ». Et pour maintenir l'ordre, aucune mesure n'est à proscrire : « il faut pouvoir ici prendre des mesures brutales et sommaires, pratiquer une justice beaucoup plus expédiente que celle qui est dans nos mœurs, et je dirais même dans nos possibilités morales²⁵³ ».

Il importe peu pour la suite des événements que de Caix ait graduellement et tardivement changé d'avis et qu'il soit devenu à la fin de sa vie assez critique de la politique colonialiste qu'il a lui-même contribué à établir et à promouvoir. « La théorie, c'est l'éducation des indigènes. La réalité, c'est l'enrichissement de quelques Européens » finit-il par dire dans ses « Souvenirs de carrière » en condamnant l'essence même du colonialisme : « la colonisation moderne est souvent une piraterie déguisée²⁵⁴ ».

²⁵⁰ CADN, 394, Haut-Commissariat, Extrait Revue de presse, Damas no.75, 14 avril 1930.

²⁵¹ CADN, 476, Note de M. de Caix, sans date, mais située dans le contexte du début des années 1930.

²⁵² *Ibid.*

²⁵³ Lettre à M. A. Boissonas, directeur de la Banque ottomane, 2 juin 1921, dans Gérard D. Khoury, *Une tutelle coloniale, op. cit.*, p. 353.

²⁵⁴ Dans Gérard D. Khoury, *Ibid.*, p. 89.

4.1. Sa perception des Arabes

L'architecture politique dessinée par de Caix repose sur trois piliers : 1) sa perception de la France comme grande puissance, synonyme de puissance coloniale ; 2) les intérêts économiques français ; 3) sa perception de la région comme un agglomérat d'entités religieuses dont l'unité étatique résulterait en une domination de la majorité aux dépens des minorités.

À ses yeux, le caractère intrinsèquement mercantile et presque sauvage des Syriens justifie, mais aussi facilite, la mainmise française sur le pays.

« Le Syrien est avant tout un commerçant ; il n'a encore aucune tradition de civisme ou de patriotisme qui l'encourage à subir des charges. [...] La Syrie n'est pas un pays où le pouvoir dépend de l'opinion: c'est lui, au contraire, qui la fait par tous les moyens qui ne peuvent manquer de gouverner des hommes cupides, vaniteux et sans caractère: c'est la fonction qui donne de l'autorité à l'homme et non l'inverse. C'est-à-dire que si nous nous montrons des maîtres, nous pourrions investir qui nous voudrions du pouvoir et nous assurer au moins l'apparence de gouvernements indigènes²⁵⁵. »

La tâche de la France serait d'autant plus facile que les Syriens sont aux yeux de de Caix politiquement neutres, non pas par maturité, mais bien par manque d'intelligence : « il faut partir du principe que les gens d'ici n'ont pas d'opinion politique au sens propre du mot, car une opinion est une généralisation, c'est-à-dire un effort de l'esprit supérieure aux petits intérêts particuliers de chaque jour, et que ces intérêts absorbent toute l'activité intellectuelle de ces gens qui sont malins, mais peu intelligents²⁵⁶ ».

²⁵⁵ CADN, 1369, Esquisse de l'Organisation de la Syrie sous le Mandat Français, note de M. de Caix, 17 juillet 1920, *op. cit.*

²⁵⁶ Lettre à Albert Krammer, 16 mai 1921, dans Gérard D. Khoury, *Une tutelle coloniale, op. cit.*, p. 339.

4.2. Ses plans de division

De Caix impose sa vision de l'Orient comme un « agrégat de municipes²⁵⁷ ». Il réussit, appuyé par des amis influents, dont Philippe Berthelot, officiellement directeur des Affaires politiques du Quai d'Orsay, mais décideur principal au ministère, ainsi qu'Alexandre Millerand et Henri Gouraud, à bouleverser les fondements de la politique traditionnelle française de protection des minorités. Reposant depuis les Capitulations sur des rapports cordiaux avec la majorité sunnite représentée par la Sublime Porte, cette protection se base dorénavant sur une politique de séparation des communautés et exprime une certaine hostilité envers la majorité. Il écrit le 30 janvier 1920 que le nationalisme syrien fondé sur l'unité de la langue arabe est « une politique radicalement opposée à celle que nous avons à suivre et qui consiste, non pas certes à opposer les confessions les unes aux autres, mais à faire [...] non une nation mais un agrégat de nations ayant d'abord pour lien fédéral le représentant de la France²⁵⁸ ». La division est d'autant plus importante qu'elle assure pour longtemps la nécessité d'une présence française²⁵⁹.

Pour celui qui ne voit en Syrie qu'un agglomérat de confessions religieuses, le nationalisme arabe ne peut avoir pour tenants « qu'un petit nombre de fanatiques et des exploiters plus nombreux²⁶⁰ » auxquels on doit opposer « l'opinion particulariste qui existe véritablement dans la plupart des régions du pays²⁶¹ ». Son regard est toutefois plus large : combattre le nationalisme en Syrie serait un premier pas dans la lutte contre le nationalisme

²⁵⁷ Julie d'Andurain. « Robert de Caix et la question du mandat français au Levant », *Les clés du Moyen-Orient*, 2014, <https://www.lesclesdumoyenorient.com/Robert-de-Caix-et-la-question-du->. Consulté le 26 janvier 2017.

²⁵⁸ Dans Gérard D. Khoury, *La France et l'Orient arabe, op. cit.*, p. 300.

²⁵⁹ *Ibid.*, p. 212

²⁶⁰ Lettre à Philippe Berthelot, 4 mai 1920, dans Gérard D. Khoury, *Ibid.*, p. 239.

²⁶¹ Gérard D. Khoury. *Ibid.*, p. 209.

émergent partout dans le monde colonial, « parce que cette Syrie organisée comme une série de cantons suisses, ferait un filtre excellent contre ce nationalisme indigène, qui tend à se constituer partout et à compromettre l'œuvre des puissances européennes dans tous les pays d'outre-mer²⁶² ».

La Syrie est donc envisagée pour la première fois de son histoire comme une multitude d'États, avec un lien fédéral faible, mais nécessaire à la survie économique et financière. Ces idées étrangères à la région font dire au fonctionnaire colonial devenu écrivain, Pierre Bonardi, que de Caix est « un esprit subtil et délié, mais trop enclin à faire des expériences sur les corps sociaux²⁶³ ». Parmi ces expériences, notons la proposition faite en 1922 de séparer Beyrouth du reste du Liban en en faisant un municiple autonome « géré sous la surveillance du Haut-Commissariat par une municipalité ayant à sa tête un maire, élu chaque année et dont nous rendrions la place enviable en annonçant qu'il sera traité par nous avec beaucoup d'honneurs²⁶⁴ ». Il envisage aussi de diviser le Liban en attribuant une autonomie à la partie sud, majoritairement chiite²⁶⁵.

Son appréhension de toute forme d'unité le mène à préférer une présence britannique accrue dans la région et une Palestine « livrée aux sionistes » à un grand État arabe, même contrôlé par la France²⁶⁶.

²⁶² Note sur l'accord Clemenceau-Fayçal, 26 janvier 1920, dans A. Hokayem et al., *Documents diplomatiques français*, T. II., Paris, L'Harmattan, 2012, Document, 33, p. 52.

²⁶³ Pierre Bonardi, *L'imbroglio syrien*, Paris, Les éditions Rieder, 1927, p. 48.

²⁶⁴ Lettre au Général Gouraud, 12 janvier 1922, dans Gérard D. Khoury, *Une tutelle coloniale, op. cit.*, p. 372.

²⁶⁵ Gérard D. Khoury, *ibid.*, p. 66.

²⁶⁶ Note sur l'accord provisoire avec l'émir Faysal, dans Gérard D. Khoury, *ibid.*, p. 208.

5. Perception et administration du Mandat

5.1. Relation tuteur-mineur

La France perçoit les peuples de la région comme des mineurs politiques incapables, par leur caractère personnel et leurs structures sociales immuables, de poursuivre leur propre bien. Plutôt que « de conseiller, d'aider et de guider les populations dans leur administration²⁶⁷ », le Mandat devient vite une curatelle déguisée sans perspective de fin. Robert de Caix pose la question en 1926 au sujet de l'idée de traité : « Est-il juridiquement admissible que le tuteur désigné par la Société des Nations fasse régler l'exercice de sa tutelle en vertu d'accords passés avec les mineurs qui lui sont confiés ?²⁶⁸ ».

Plusieurs responsables mandataires, dont Gouraud, ont servi en Afrique du Nord d'où ils importent leurs perceptions et leurs méthodes. La France exerce en fait ce qu'on peut appeler une tutelle lourde de nature indécise entre le Mandat proprement dit, conforme aux textes de la S.D.N., et les protectorats de nature coloniale appliqués en Tunisie et au Maroc.

En 1930, une étude interne du ministère des Affaires étrangères décrit l'état d'esprit des milieux français intéressés au Mandat.

« En 1920, la plupart considéraient la formule du mandat comme une façade à l'abri de laquelle bâtir quelque chose, et se réfèrent volontiers aux précédents Nord Africains. Cet état d'esprit à tendances coloniales s'est longtemps maintenu, en marge de l'évolution des milieux responsables vers des solutions plus libérales, et s'est manifesté avec une vivacité particulière dans toutes les occasions où l'application de ces solutions libérales fut effectivement envisagée.

« À ce point de vue colonial, l'action de l'autorité mandataire devait être extrêmement prudente, le contrôle maintenu aussi étroit que possible, et toutes facilités devaient être données aux intérêts français pour s'implanter au Levant, y occuper toutes les positions dominantes, et y créer un état de fait tel que la recherche d'une formule politique définitive se présente le moment venu comme une question d'adaptation des institutions à une situation existante. L'adoption

²⁶⁷ Article 22 (alinéa 4) du *Pacte de la Société des Nations*.

²⁶⁸ CADC, MF, Levant 1918-1940 – Syrie-Liban, P17794, Note de Robert de Caix, 25 janvier 1926.

de cette politique se fut traduit (sic) par le maintien du statu quo pour une période indéterminée²⁶⁹. »

Et Robert de Caix remarque que les gestionnaires techniques qui n'ont jamais compris ni admis le Mandat ne trouvaient pas l'utilité de collaborer avec des fonctionnaires et des gouvernements indigènes²⁷⁰.

L'attitude hautaine dépasse le champ politique et administratif pour atteindre la dignité personnelle et la fierté nationale au point où l'on est en droit de se demander si la France, par sa lutte au nationalisme et son attitude méprisante du point de vue syrien, n'a pas attisé le sentiment national et poussé un bon nombre de Syriens à s'engager dans la lutte active au Mandat. À titre d'exemple, des militaires sénégalais avaient l'ordre de brutaliser la population, notamment en brisant les portes et en entrant dans les harems des maisons – ultime humiliation des familles. Des expressions comme sale Syrien et sale Syrienne sont utilisées par des officiers français et perçues comme une insulte à la nation entière²⁷¹. « Même les notables des villes comme les 'Azm et les Yusef, que les Français avaient cooptés, en vinrent à comprendre qu'ils jouissaient de plus de liberté et de respect sous les Ottomans²⁷² ».

5.2. « Mission civilisatrice »

Le concept de « mission civilisatrice » sert pour longtemps d'alibi justifiant les entreprises coloniales des grandes puissances occidentales qui l'incorporent dans la Charte de la Société des nations, article 22, en le surchargeant de l'épithète « sacré ». L'idée de

²⁶⁹ CADN, 364, M.A.É., Politique française en Syrie, 10 novembre 1930.

²⁷⁰ Note de de Caix, Octobre 1926, Dans Gérard D. Khoury, *Une tutelle coloniale, op. cit.*, p. 448.

²⁷¹ Patrick Seale, *La lutte pour l'indépendance arabe, op. cit.*, p. 119.

²⁷² *Ibid.*

supériorité culturelle et morale n'est pas loin en arrière-plan, car la portée sous-entendue de la « mission civilisatrice » ne se limite jamais à la science et à la technologie. Plus qu'un outil de propagande, l'expression devient partie essentielle du discours colonial au sein même du gouvernement français. Ainsi, selon le général Gamelin, commandant supérieur des troupes du Levant, ses soldats sont venus au Levant « non pour défendre leurs foyers, mais pour combattre au nom de l'idéal de la civilisation²⁷³ ». Dans son Exposé de la situation en Syrie et au Liban fait à la Commission permanente des mandats à Genève en décembre 1932, la délégation française regrette que l'œuvre coloniale de la France n'ait pas été bien appréciée et que sa mission en Syrie aurait mieux réussi si ses mains n'avaient pas été liées par le régime hybride de Mandat. « L'oeuvre civilisatrice accomplie dans nos colonies était un titre suffisant pour obtenir de la Société des Nations qu'elle nous laissât les mains plus libres²⁷⁴ ». Ce discours se retrouve jusqu'au sommet de l'État : Charles de Gaulle déclare, une semaine après le bombardement de Damas et de son parlement, que la France et la Grande-Bretagne avaient conclu « un accord appelé "Accord Sykes-Picot" et qui prévoyait le rôle de chacune des deux puissances en Orient dans le but d'aider les Arabes à s'organiser politiquement et économiquement et de les mettre dans la voie de la civilisation²⁷⁵ ».

Si l'éducation est, naturellement, au premier plan de toute « mission civilisatrice », elle est en Syrie, mais non seulement, presque synonyme de francisation. La marginalisation de la langue, de la culture et de l'histoire arabes s'effectue dans les programmes, mais

²⁷³ CADN, 2389, Lettre du général Gamelin au haut-commissaire, Mai 1926, Réponse aux accusations portées par les pétitions syriennes contre le commandement français.

²⁷⁴ CADN, 364, 19 juin 1930. Cet exposé porte clairement l'empreinte idéologique et stylistique de Robert de Caix, délégué français à l'époque auprès de la Commission.

²⁷⁵ CADN, 2124, Déclarations publiques du Général de Gaulle sur les Affaires de Syrie – 2 juin 1945.

aussi dans le financement qui privilégie l'éducation francophone en dépit du nombre supérieur d'élèves dans les écoles arabophones, publiques et privées²⁷⁶. Dans ses directives au haut-commissaire Sarrail, le président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, le met en garde de laisser le champ libre à l'ouverture d'écoles officielles par le gouvernement syrien qui enseigneraient le français comme langue étrangère.

« L'ambition des Gouvernements indigènes peut tendre non seulement à opérer une main mise sur nos œuvres mais encore à les contrebalancer par des créations identiques et pourvues aussi largement que possible sur leurs budgets. Elle peut par là mettre l'autorité mandataire dans une situation délicate puisque nous ne saurions évidemment contrecarrer la création d'œuvres d'enseignement par des Gouvernements confiés à notre Direction. Mais il faut néanmoins éviter de pousser, partout où cela peut être évité, au développement d'établissements indigènes faisant directement concurrence aux nôtres. Il n'est pas douteux que les uns et les autres, quoi que nous fassions, ne s'appliqueront pas avec le même zèle et encore moins avec la même efficacité à la diffusion du français, dont les écoles de nos compatriotes font, autant qu'elles le peuvent, la langue d'enseignement, tandis que les écoles officielles tendent à l'enseigner comme une langue étrangère²⁷⁷. »

Ajoutons que les tribunaux manquent parfois de juges arabophones, ce qui revient pour les Syriens à un déni de justice. L'infériorisation de l'arabe n'est pas sans leur donner un sentiment de déjà-vu en rappelant les dernières années de l'Empire ottoman où l'enseignement et l'accès à la justice dans leur langue étaient deux sources majeures du mécontentement qui a nourri le nationalisme.

Bien que cette thèse porte sur la réponse française au nationalisme, il est peut-être utile de faire mention de la perception syrienne de la « mission civilisatrice ». Une déclaration en 1927 de la délégation syrienne à la Commission permanente des mandats à Genève est rapportée par le Service des renseignements du Levant.

« Quant à la soi-disant organisation du Djebel Druse, nous attirons l'attention sur le procès-verbal de la session de la Commission des Mandats à Rome

²⁷⁶ George Antonius, *The Arab Awakening*, op. cit., p. 372.

²⁷⁷ CADC, MF, P17792 – Sans signature et sans date. Toutefois, la chronologie de l'archive situe la lettre en janvier 1925; son auteur serait donc Édouard Herriot.

où M. Robert de Caix²⁷⁸ avoue que le Gouverneur français du Djebel Druse faisait emprisonner les gens qui ne sortaient pas à une heure de distance à sa rencontre, qu'il a frappé la ville de Soueïda d'amende en or pour ne pas avoir trouvé son chat égaré et qu'il punissait sévèrement les personnes qui toussaient parce qu'on prêtait à la toux un sens désobligeant. Voilà comment on applique le mandat, voilà comment on civilise !²⁷⁹ »

Bien que l'acte de « civiliser » sous-entend la possibilité d'évolution des peuples considérés « arriérés » et écarte du même coup l'essentialisation et l'idée d'immuabilité propres au racisme, les Français tombent dans un amalgame qui n'est pas innocent. En associant la civilisation à la francisation, ils sous-entendent un état indépassable d'infériorité des Syriens relié à l'essence même de leur existence, à savoir leur langue et leur culture. Cet état justifierait en fait une « mission civilisatrice » perpétuelle²⁸⁰.

5.3. Des « nations » pour combattre le nationalisme

5.3.1. Le Levant : un agglomérat de « nations » religieuses ?

À l'exemple de Robert de Caix, le gouvernement français perçoit le Levant comme une agglomération, voire une juxtaposition, de peuples qui se distinguent, selon son vocabulaire, soit par leur ethnie (Circassiens, Kurdes, Arméniens), soit par leur langue (Araméens), soit par leur rite religieux (sunnites, alaouites, druzes, chiïtes, maronites, orthodoxes, melkites), soit par une combinaison de ces identifiants, soit même par le lieu de résidence (Damas, Alep). Chaque différence, sans égard à son degré d'importance, est essentialisée et transformée dans le discours officiel en barrière infranchissable empêchant

²⁷⁸ En sa qualité de délégué de la France auprès de la Commission.

²⁷⁹ CADN, 364, 14 janvier 1927.

²⁸⁰ Les mots changent, mais non pas les arrière-pensées. Le sentiment de supériorité s'est exprimé pendant longtemps, non seulement en France, avec les mots « civilisation » et « culture » qui ont remplacé le mot « race », désormais déchu. À son tour, le mot « valeurs » trouve aujourd'hui une large acceptabilité même s'il colporte les mêmes vieilles connotations.

l'unité et justifiant la politique de division. Des réclamations d'une partie de ces populations dans le sens de la politique de Paris sont prises pour la volonté générale. Les autorités françaises font appel en fait aux voix de quelques « notables » sélectionnés pour leur opinion favorable et dont la représentativité n'est jamais mesurée. Les identités fragmentées servent d'alibis pour morceler la région au début du Mandat, mais aussi comme base de la compréhension du Levant et une grille, presque unique, d'interprétation des pensées politiques syriennes.

La Syrie n'est donc « qu'une mosaïque (*sic*) de peuples et de religions différentes²⁸¹ », dit un rapport du Service des renseignements au Levant en 1921. Cette perception ancrée dans l'esprit des Français se répète dans les documents gouvernementaux, mais aussi dans les écrits de l'intelligentsia. La région syrienne est « une sorte de musée de religions²⁸² », dit un rapport du M.A.É. de 1923. Le juriste Alphonse Joffre écrit en 1924 que les rivalités dues à la différence de race et de religion en Syrie et au Liban « empêchent la constitution d'un Etat viable²⁸³ ». Cette logique, combinée à la politique des minorités, a pour effet de placer les deux pays dans un cercle vicieux : la Charte du Mandat exige dans son article premier de « faciliter le développement progressif de la Syrie et du Liban comme Etats indépendants », tandis que la politique des minorités perpétue, voire accentue, les divisions et empêche la constitution d'un État viable, justifiant par le fait même la présence *ad vitam aeternam* de la France.

²⁸¹ CADN, 1369, Service des renseignements au Levant, Note sur les affaires de Syrie et de Cilicie en 1919-1920.

²⁸² Ministère des Affaires étrangères, *Rapport sur la situation de la Syrie et du Liban (Juillet 1922-Juillet 1923)*, Paris, Imprimerie Nationale, 1923, p. 39.

²⁸³ Alphonse Joffre, *Le Mandat de la France sur la Syrie et le Grand-Liban*, *op. cit.*, p. 53.

L'administration française s'accommode bien donc de la perception communautaire pour mieux asseoir sa présence et son autorité. Robert de Caix le dit clairement dans une note au Quai d'Orsay en 1919 : « le nationalisme arabe que représente Fayçal n'est pas une nécessité de la politique syrienne dans laquelle il est une nouveauté artificielle et en somme fort peu désirable pour nous. Le particularisme assurerait beaucoup mieux la durée de notre action et il répondrait bien davantage aux traditions et au goût du pays²⁸⁴ ».

La France possède donc au début du Mandat une stratégie claire, bien que sommaire. « Morcelés et dotés de compétences dérisoires, les fragiles pouvoirs locaux que la puissance mandataire organise sur place, ne sauraient effectivement prétendre au statut d'État. C'est là le coeur même de la stratégie mandataire²⁸⁵ », dit Jean-David Mizrahi. Toutefois, même si cette stratégie se mue sous les coups de l'opposition civile et des révoltes armées, elle ne perd pas de vue l'objectif ultime de pérenniser la présence française.

La révolte de 1925 ne provoque aucun changement de perception. Le chef du Service des renseignements, Henri Dentz, qui deviendra en 1940 le haut-commissaire représentant le gouvernement de Vichy, écrit en 1926 : « d'une manière générale, l'idée régionaliste et le sentiment de la solidarité confessionnelle prévalaient dans les esprits des populations, sur l'idée nationale proprement dite²⁸⁶ ». En juin 1926, le haut-commissaire de Jouvenel défend en personne la politique française devant la Commission des mandats en invoquant une division communautaire et religieuse ancrée dans l'histoire et porteuse de violence, d'un « tremblement de terre politique perpétuel²⁸⁷ ».

²⁸⁴ Dans Gérard D. Khoury, *La France et l'Orient arabe, op. cit.*, p. 212. Nous soulignons.

²⁸⁵ Jean-David Mizrahi, « La France et sa politique de mandat en Syrie et au Liban (1920-1939) », *France, Syrie et Liban 1918-1946 - Les ambiguïtés et les dynamiques de la relation mandataire*, Nadine Méouchy, Éd., Damas, Presses de l'Ifpo, 2002, p. 28.

²⁸⁶ CADN, 363, Note personnelle de Dentz au général à la retraite Eugène Féraud, 19 février 1926.

²⁸⁷ Gérard D. Khoury, *Une tutelle coloniale, op. cit.*, p. 82.

Un rapport interne du M.A.É. analysant les conséquences du projet de traité franco-syrien de 1936 fait l'amalgame entre religion et civilisation et ne voit de base que religieuse ou, plus précisément, communautariste-religieuse, de toute structure et action publique pour conclure que les Syriens sont condamnés à ne jamais constituer un État uni.

« ...Toute conception sociale et politique, en Orient, est elle-même à base religieuse. [...] L'activité politique de la majorité [lire : sunnite] en Syrie, est, elle-même, dominée par ces idées, - cette activité étant, - nous ne serions trop y insister, - le prélude de l'inféodation du Pays à un vaste Empire Arabe, - membre lui-même d'une plus vaste organisation panislamique. S'agissant plus particulièrement des Minorités chrétiennes, elles participent à la civilisation européenne, du fait de la communauté de religion, de leurs relations ininterrompues avec l'Occident, et de l'instruction qu'elles reçoivent depuis des siècles. Majorité et Minorités sont donc appelées, à vivre côte à côte, éternellement séparées, par ce qui les distingue, sans qu'aucune fusion totale soit possible entre elles, - ladite fusion totale impliquant un sacrifice de religion, d'histoire, de civilisation²⁸⁸. »

Cette perception persiste au-delà du Mandat²⁸⁹. Lors d'une conférence de presse en juin 1945, le général de Gaulle réitère le discours récurrent sur l'inexistence d'une nation et d'un peuple syriens : « La Syrie est un ensemble de régions très distinctes les unes des autres, peuplées de populations extrêmement différentes et pratiquant des religions diverses, d'où la difficulté particulière de conduire la Syrie à un Etat fonctionnant et se développant normalement²⁹⁰ ». Si, au début du Mandat, on aurait pu attribuer un tel discours à l'ignorance du pays et à l'émergence trop récente du nationalisme, sa répétition de la part d'un tel personnage à la fin du Mandat, après nombre de révoltes et après que les Syriens ont soutiré leur unité et leur indépendance, indique une volonté bien arrêtée de faire échec à l'émergence d'une nation et d'un État syriens.

²⁸⁸ CADN, 494, Observations sur la protection des droits des minorités en Syrie. Souligné dans le document.

²⁸⁹ Les archives des années 1950 contiennent le même discours et le même vocabulaire. Nous ne les citons pas pour ne pas dépasser le cadre temporel de la thèse.

²⁹⁰ CADN, 2124, Déclarations publiques du Général de Gaule sur les Affaires de Syrie, 2 juin 1945.

5.4. Entraves aux procédures étatiques

5.4.1. Instrumentalisation des élections

Craignant qu'une démocratie syrienne puisse permettre aux nationalistes de se légitimer et d'accroître leur popularité, Gouraud empêche la tenue d'élections jusqu'à son départ. Son successeur, Weygand, conseillé par de Caix, permet en juin 1923 l'introduction d'un processus démocratique avec l'élection des conseils représentatifs des États syriens²⁹¹. Cependant, ce processus est structuré pour empêcher l'élection de nationalistes en grand nombre. Dans une première étape, les électeurs, les hommes de 25 ans et plus, choisissent dans chaque district un groupe de grands électeurs, lesquels élisent à leur tour les députés qui siégeront au Conseil représentatif. Ce Conseil choisira par la suite parmi ses membres les cinq représentants au Conseil fédéral. Ce processus indirect, les Français pensent, leur permet de mieux manipuler et diviser les grands électeurs choisis dans les primaires et qui seraient nécessairement des notables et des grands propriétaires locaux soucieux de leurs intérêts et de leur prestige.

Pour mieux favoriser l'élection de tels représentants, le nombre de sièges dans les régions rurales dépasse de loin leur poids démographique aux dépens des centres urbains, plus éduqués et plus nationalistes²⁹². Les Français sont accusés d'être intervenus le jour des élections pour manipuler les résultats. Plusieurs élus du premier tour retirent leur candidature au deuxième en guise de protestation. Ce deuxième tour, prévu pour le 29 octobre 1923, est ajourné pour être tenu trois jours plus tard sans préavis. Les nombreuses irrégularités finissent par dépouiller les élections et le Conseil représentatif dont il est issu de leur

²⁹¹ Philip S. Khoury, *Syria and the French Mandate*, op. cit., p. 129.

²⁹² *Ibid.*

crédibilité²⁹³. L'erreur de telles manipulations grotesques ne sera pas répétée – du moins sous la même forme. Les résultats des élections subséquentes s'avèrent généralement favorables aux nationalistes et donnent raison *a posteriori* aux appréhensions du général Gouraud.

En 1938, le ministre des Affaires étrangères, Yvon Delbos, s'arrange en privé avec son homologue turc au sujet des élections d'Alexandrette pour « faire élire » 22 députés turcs sur 40 ; une majorité est donnée à une population minoritaire²⁹⁴ dans une assemblée pourtant appelée à décider du sort du sandjak.

5.4.2. Non-respect des obligations institutionnelles du Mandat

La Charte du Mandat de 1922 donne un délai de trois ans pour l'élaboration d'un statut organique. Un texte proposé en 1925 par Henri de Jouvenel est largement refusé par son gouvernement. Le haut-commissaire commente dans une lettre au ministre des Affaires étrangères la version proposée par Paris.

« Mon projet fondait le statut sur le consentement des populations. Il appuyait le mandat de la France à l'autorité de la Société des Nations. Il constituait un règlement pour trente ans. Celui que le Gouvernement paraît vouloir adopter a le caractère d'une Charte octroyée. En cas de difficultés entre les populations sous mandat et la puissance mandataire, il remplace le recours à l'arbitrage, soit de la Cour de justice, soit du Conseil de la S.D.N., par le recours à la force française. Enfin il ne comprend aucune garantie de durée²⁹⁵. »

Pour une rare fois, le haut-commissaire ne jette pas tout le blâme sur les nationalistes syriens et pointe du doigt ce qui sera finalement l'une des principales causes de l'échec du Mandat : « Peut-être l'enquêteur parlementaire que j'étais a-t-il trop regardé le Liban et la

²⁹³ *Ibid.*

²⁹⁴ Jacques Thobie, « Le nouveau cours des relations franco-turques et l'affaire du sandjak d'Alexandrette, 1921-1939 », *Relations internationales*, n° 19, 1979, p. 364.

²⁹⁵ CADC, MF, Levant 1918-1940 – Syrie-Liban. P17794. Du haut-commissaire de Jouvenel au ministre des Affaires étrangères Aristide Briand, 3 septembre 1926.

Syrie en parlementaire et en délégué à la Société des Nations. Peut-être aussi les fonctionnaires du Quai d'Orsay jugent-ils trop en fonctionnaires et demeurent-ils attachés à des conceptions qui, à mon sens, ont été pour quelque chose dans la rébellion syrienne²⁹⁶ ». Il n'est pas jusqu'au commandant Charles de Gaulle qui ne critique en 1931 « une puissance mandataire qui n'a pas encore bien vu par quel bout il convenait de prendre son mandat²⁹⁷ ».

Il a fallu six ans depuis la publication officielle de la Charte du Mandat et une révolte sanglante pour que l'autorité mandataire fasse en 1928 élire une assemblée constituante, qui s'avère, au grand déplaisir des Français, de tendance nationaliste et qui propose une constitution sans aucune mention du Mandat. Le texte est vite refusé par le haut-commissaire Ponsot qui promulgue le 14 mai 1930 une version modifiée remettant le pouvoir ultime entre ses propres mains, non sans avoir au préalable ajourné *sin die* cette assemblée, pourtant dûment élue, un geste que Damien de Martel répétera en 1934. En fait, la manipulation des institutions au gré de la volonté du haut-commissaire accompagne les 26 ans du Mandat.

En 1939, lorsque le président syrien Hachem al-Atassi démissionne devant le refus de la France de ratifier le traité de 1936, le haut-commissaire dissout la Chambre et suspend la Constitution. Un Conseil composé par des acolytes du Mandat est chargé de remplacer les institutions constitutionnelles.

Ces interventions reflètent l'interprétation française du rôle du mandataire, ressemblant à celui d'un monarque absolu. Dans une correspondance en 1925 au sujet du projet de statut organique, le ministre des Affaires étrangères propose que le haut-commissaire

²⁹⁶ *Ibid.*

²⁹⁷ Maurice Albord, *L'Armée française & les États du Levant, 1936-1946*, Paris, CNRS, 2000, p. 260.

puisse exercer un veto en amont, de manière « préventive²⁹⁸ » sur les candidatures à la présidence. Agir en aval en empêchant l'investiture d'un président élu serait une mauvaise solution puisque ce président deviendra un « défenseur des droits de la nation²⁹⁹ ». De toute façon, dit le ministre, le haut-commissaire aura toujours le dernier mot avec la possibilité de suspendre tous les actes de l'exécutif et du législatif³⁰⁰.

5.5. Le projet de traité et son arrière-fond

Henry de Jouvenel pose l'idée de traité pendant la révolte syrienne. Conscient de la montée en puissance du nationalisme, il propose une concession formelle qui ne compromettra d'aucune façon les objectifs à long terme.

« Qu'il y ait ici deux Etats ou qu'il y en ait six, et davantage, notre politique doit être assez souple pour assurer dans tous les cas le maintien de notre mandat et le développement de notre influence. [...] Pour remédier à ce désordre, il faut une organisation. Ne la cherchons pas dans une construction trop lourde, sous laquelle céderait le sable syrien. Mais jetons sur les Etats du Liban et de la Syrie les mailles légères d'un traité³⁰¹. »

En fait, la France n'a de choix que de promettre un traité pour apaiser la colère, mais aussi parce que les Britanniques donnent déjà l'exemple d'un mandat atténué avec un premier traité signé en 1922 et un autre en préparation donnant à l'Irak accès à la Société des nations et qui sera signé en 1930.

Le passage d'une politique coloniale à une politique qualifiée de libérale semble irréversible, du moins selon une note interne du ministère des Affaires étrangères de 1930³⁰².

²⁹⁸ CADC, MF, P17792, Édouard Herriot à Général Sarrail, 8 janvier 1925.

²⁹⁹ *Ibid.*

³⁰⁰ Nous ne tenterons pas ici de savoir si une telle interprétation répond à la lettre ou à l'esprit de la Charte du Mandat ; dans ses agissements en Syrie, la France n'est pas à une bonne ou mauvaise interprétation près.

³⁰¹ CADC, MF, Levant 1918-1940, Syrie-Liban, vol. 223 à 225, P17794, Du haut-commissaire au Président ?, 9 janvier 1926.

³⁰² CADN, 364, Politique française en Syrie, 10 novembre 1930, *op. cit.*

La pression nationaliste, populaire et politique, finit par faire réfléchir la France sur sa philosophie coloniale. Désormais, c'est le modèle anglais qu'on cherche à émuler, mais le plus superficiellement possible, à savoir sans concessions importantes ni sur les intérêts économiques, ni sur les privilèges culturels, ni, évidemment, sur la présence militaire et le contrôle de la politique extérieure. En somme, il n'est pas question d'abandonner la tutelle, mais seulement de lui changer son nom : « Toute formule nous assurant une situation privilégiée aurait le même effet [que le Mandat], et nous laisserait plus de liberté³⁰³ », dit la note du ministère. Le troc proposé échangerait l'admission à la Société des nations contre la pérennisation des privilèges du mandat, un coût nul pour la France, alors que la Syrie obtient une indépendance sans souveraineté. Bien que le traité signé en 1936 réponde, à quelques différences mineures près, aux attentes exprimées dans la note, le gouvernement français qui a succédé au Front national n'accepte rien de moins qu'une administration directe de la Syrie et ne le soumettra jamais à l'Assemblée nationale pour ratification, reniant la promesse donnée par deux hauts-commissaires.

5.5.1. Des dessous des négociations

Le document qui sera appelé le traité franco-syrien de 1936 est composé *in fine* d'un traité de cinq pages, d'une convention militaire, de cinq protocoles et d'un échange de onze lettres.

Les négociations échoppent sur la question de l'unité syrienne et du statut à donner à la région autonome de Latakieh, nouveau nom de « pays des alaouites », et de celle du Djebel Druze. La France finit par admettre leur intégration à l'État syrien. Les Syriens leur

³⁰³ *Ibid.*

concedent en contrepartie un régime spécial administratif et financier et mettent fin à l'irréductibilité visant le Liban. Ces concessions mutuelles sont appliquées dès la signature du traité et ne seront plus mises en question, même après le refus français de ratification.

Pour renforcer sa position durant les négociations, la France tente de jouer la carte des minorités, mais les chrétiens et les musulmans non sunnites n'expriment pas de fortes craintes justifiant la posture française de protectrice des minorités. Un nombre de lettres et de pétitions, *mazbatats*, signées par des prélats chrétiens et des notables de différentes minorités, font état d'incidents, sans doute réels, dont leurs coreligionnaires sont victimes et expriment des craintes d'être laissés à la merci de la majorité sunnite en cas de retrait des forces françaises. Le nombre de ces plaintes et l'intensité des craintes demeurent toutefois en deçà des prévisions et la France demeure intriguée par la forte solidarité entre chrétiens et musulmans sur la question du traité : « Notre principale difficulté présente tient à l'attitude de certains éléments minoritaires qui, soit par crainte de l'avenir, soit par naïveté, donnent dans le piège que leur tend actuellement l'adversaire et célèbrent une alliance de la croix et du croissant³⁰⁴ ».

Elle est surtout intriguée par le manque d'appui à sa position de la part de la plus puissante autorité chrétienne en Orient, le patriarche maronite. « Mais l'attitude de Bkerké³⁰⁵ ne nous permet pas de faire pleinement état du sentiment minoritaire et notre position, face à l'agitation de Damas et à la délégation de Paris³⁰⁶, s'en trouve affaiblie. Il conviendrait de convaincre Mgr. Arida³⁰⁷ de la grandeur du rôle qui pourrait être le sien

³⁰⁴ CADN, 494, Ministère des Affaires étrangères à l'ambassadeur auprès du Saint-Siège, 10 avril 1936.

³⁰⁵ Siège du patriarcat maronite

³⁰⁶ Délégation syrienne négociant le traité

³⁰⁷ Le patriarche

s'il se posait en champion des droits minoritaires³⁰⁸ ». Le délégué général du haut-commissaire, Jacques Meyrier, demeure incrédule et attribue la position du patriarche à une déchéance intellectuelle et morale.

« Son extrême vanité, en effet, et sa médiocre intelligence le livrent à la merci des influences qui l'entourent et des intrigues qui se nouent autour de sa personne. Son désintéressement d'autre part n'est pas tel qu'il fasse passer l'intérêt général du pays au-dessus des intérêts de ses amis et des siens propres. Je crains qu'en dépit de tous nos efforts il ne demeure - dans l'atmosphère politique du Liban - un élément néfaste³⁰⁹. »

³⁰⁸ CADN, 494, Ministère des Affaires étrangères à l'ambassadeur auprès du Saint-Siège, 10 avril 1936, *op. cit.*

³⁰⁹ CADN, 494, Meyrier au ministre des Affaires étrangères, 22 mai 1936.

Chapitre 3

Lutte économique et sociale aux nationalistes

Le Mandat se sert de l'économie syrienne à deux fins : sa lutte au nationalisme et l'intérêt des Français, industriels, commerçants et financiers, établis en Syrie même ou en métropole. Il essaie sur un plan annexe d'aggraver les clivages sociaux pour renforcer les classes susceptibles de l'appuyer et affaiblir celles qui l'opposent. Dans la même logique, il exploite les ressentiments religieux où sa « protection des minorités » n'emprunte jamais le chemin de la conciliation, mais tend toujours à ériger des frontières et à exacerber les tensions.

1. Mainmise sur l'économie

1.1. Priorité aux intérêts français

Les intérêts des ressortissants français sont favorisés dans le commerce, les concessions des services publics, tels l'électricité et le tramway, et les monopoles, tel celui du tabac³¹⁰. Le Mandat « n'est donc pas seulement une mission sacrée de civilisation, c'est aussi une "affaire"³¹¹ », dit l'administrateur des colonies Jean Luquet. Sans que la partialité soit toujours intentionnelle, le Mandat constitue « comme une atmosphère très favorable³¹² » aux Français, car « le commerce suit le drapeau³¹³ ». De fait, les chiffres de 1935,

³¹⁰ Philip S. Khoury, *Syria and the French Mandate*, *op. cit.*, p. 89.

³¹¹ Jean Luquet, *La politique des mandats dans le Levant*, *op. cit.*, p. 257.

³¹² *Ibid.*

³¹³ *Ibid.* On peut inverser l'équation puisque, plus souvent qu'autrement dans l'histoire, c'est le drapeau qui suit le commerce. Les Capitulations sont, en dernière analyse, des accords commerciaux. Des intérêts d'ordre politique, militaire et culturel prennent place ensuite dans la complexité des motifs et des orientations françaises en Orient.

qui ne sont nullement exceptionnels, indiquent que les exportations françaises aux États du Levant sont dix fois supérieures aux importations, alors que, de façon globale, la balance commerciale ailleurs dans le monde penche du côté des colonies françaises aux dépens de la métropole³¹⁴.

Des groupes d'intérêts exercent dès avant le Mandat des pressions sur la politique de Paris au Levant. En janvier 1919, la Chambre de commerce de Marseille organise un « Congrès français sur la Syrie » qui décide d'envoyer une mission dont le but est, d'après son compte rendu, la « reconnaissance méthodique de la Syrie, tant au point de vue économique qu'au point de vue scientifique³¹⁵ ». Le financement de la mission est assuré par les Chambres de commerce de Lyon et de Marseille, mais aussi par le ministère des Affaires étrangères, signe que les recommandations qui en seront issues jouiront d'une oreille attentive au sein du gouvernement. En fait, en mars 1920, le Haut-Commissariat met en place nombre de ces recommandations, parmi lesquelles figure l'introduction d'une nouvelle monnaie totalement liée au franc français³¹⁶ ; l'instrumentalisation des finances ne contrevient guère à la lettre de la Charte du Mandat qui n'en fait aucune mention explicite.

Par contre, l'article 11 interdit aux pays mandataires de favoriser leurs propres ressortissants en matière de commerce, de concessions ou d'entrepreneuriat. La France se trouve donc obligée d'en respecter du moins la lettre en gardant l'apparence de neutralité. Le Haut-Commissariat « doit s'appliquer à rester dans ses fonctions normales de Conseil

³¹⁴ Jacques de Monicault, *Le port de Beyrouth et l'économie des pays du Levant sous le mandat français*, Paris, Librairie technique et économique, 1936, p. 101. Bien que de Monicault ne donne pas d'explication de l'avantage commercial des colonies, nous estimons qu'il est dû aux matières premières et aux produits agricoles. Les échanges sont classés par territoire d'origine et de destination. Des questions légitimes se posent ici sur l'appartenance nationale des grands bénéficiaires des exportations syriennes.

³¹⁵ Dominique Chevallier, « Lyon et la Syrie en 1919 - Les bases d'une intervention », *Revue historique*, n° 224, 1960, p. 309.

³¹⁶ *Ibid.*

et de Contrôle³¹⁷ », écrit en 1925 le président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, Édouard Herriot, au haut-commissaire Maurice Sarrail, tout en lui expliquant la façon de favoriser les entrepreneurs français sans contrevenir aux dispositions de la Charte.

« L'existence du Mandat ne peut servir nos nationaux qu'indirectement en cette matière, par les moyens d'information et d'influence qu'elle leur assure et qui constituent un avantage indirect qu'on ne saurait empêcher de découler du Mandat. Vous pouvez contribuer à le faire jouer en informant Paris, longtemps avant qu'elles soient données, des concessions diverses que les Gouvernements de Syrie et du Liban auront à faire. Ce préavis discret permettrait de rechercher les Français désireux et capables de faire des offres leur donnant des chances de l'emporter sous le régime de libre concurrence qu'impose le Mandat³¹⁸. »

Et pour que les concessions obtenues ne puissent être sujets de contestation après la fin du Mandat, à savoir quand les entreprises françaises intégrées dans l'économie locale seront appelées à devenir « un des principaux éléments d'influence³¹⁹ », il faudrait que les attributions soient effectuées par le gouvernement local et non pas par les autorités françaises.

« ...nous ne devons jamais oublier que nous ne saurions prétendre conserver indéfiniment les droits politiques que nous donne le Mandat lequel n'implique en rien comme il apparaît clairement à la lecture de l'article 22 du Pacte et à celle de la Déclaration, que les Etats créés par lui doivent être absorbés dans la souveraineté française. Nous ne saurions donc nous identifier avec les Gouvernements locaux et confondre, pour la défense de nos intérêts propres, notre action avec la leur comme cela peut se faire en pays de Protectorat. Le Mandat doit être utilisé pendant sa durée pour favoriser, dans les conditions délicates que je viens de dire, la création d'entreprises françaises associant aussi profondément que possible les intérêts des indigènes à ceux de nos nationaux. Ces entreprises pourront survivre au Mandat et nous maintenir, même après qu'il aurait pris fin, la situation prééminente que nous avons d'ailleurs au Liban et en Syrie avant d'occuper ces pays et d'être investis de leur tutelle. Cette politique doit enraciner notre influence économique dans le pays en dehors de Gouvernements qui nous deviendraient en droit aussi étrangers que ceux de n'importe quel autre pays le jour où le Mandat aurait pris fin³²⁰. »

Henry de Jouvenel, premier haut-commissaire civil, jugé « libéral », du moins en comparaison avec les militaires qu'étaient ses prédécesseurs, ne perd pas de vue la

³¹⁷ CADC, MF, P17792. Édouard Herriot à Maurice Sarrail, janvier 1925, *op. cit.*

³¹⁸ *Ibid.*

³¹⁹ *Ibid.*

³²⁰ *Ibid.*

pérennité des intérêts économiques de son pays. Il défend dans une lettre du 9 janvier 1926 au président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, Aristide Briand, l'idée d'un traité qui pourrait assurer une stabilité et une prévisibilité susceptibles d'attirer les capitaux français, réticents jusque-là de s'investir dans une région où la présence – et, donc, la protection – de la mère patrie est, par la définition même du Mandat, temporaire. Un tel traité devrait inclure des dispositions explicites au profit des investissements français.

« Si nous parvenons à introduire dans ce traité un programme de travaux publics à longue échéance, pouvant à la fois permettre une juste rémunération du capital et de l'effort français, et un développement rationnel des riches possibilités de ce pays, et si par ailleurs nous pouvons combiner cet ensemble avec un système financier comprenant une contribution des Etats à l'entretien de notre armée, nous aurons réalisé, me semble-t-il, le maximum du bénéfice à espérer³²¹. »

Le 22 août, il déclare que l'économie syrienne doit être complémentaire à celle de la métropole en fournissant à son industrie la laine, la soie et le coton³²².

Aristide Briand réitère en janvier 1926 dans une lettre à de Jouvenel l'idée d'Édouard Herriot, exprimée un an plus tôt dans les instructions à Maurice Sarrail, sur la nécessité de laisser les gouvernements locaux octroyer aux Français les contrats à long terme « pour éviter que, sous prétexte qu'ils ne les auront pas contractés eux-mêmes, ils contestent plus tard la validité d'engagements pris envers les oeuvres ou créations économiques de nos compatriotes ou d'étrangers³²³ ». Briand est conscient du risque d'une potentielle contestation syrienne, sous une forme ou une autre, des manipulations économiques et financières plus ou moins subtiles par le Haut-Commissariat. En fait, tout au long du Mandat, le commerce et le système bancaire sont organisés par le Haut-Commissariat de manière à

³²¹ CADC, MF, Levant 1918-1940, Syrie-Liban, vol. 228 à 230, P17796. De Henry de Jouvenel à Aristide Briand, 9 janvier 1926.

³²² Dans Tabitha Petran, *Syria*, London, Ernest Benn Ltd., 1972, p. 65.

³²³ CADN, 363, Aristide Briand à Henry de Jouvenel, 18 janvier 1926, *op. cit.*

favoriser les échanges avec la France, aucune protection n'est accordée aux industries locales naissantes et le secteur agricole, le plus important de l'économie syrienne, est totalement laissé à lui-même face à la compétition venue d'ailleurs³²⁴.

Le Haut-Commissariat transgresse non seulement l'esprit du Mandat, mais aussi les limites de la légalité, allant jusqu'à manipuler les marchés. À plus d'une reprise, il interdit aux cultivateurs de céréales d'exporter leurs récoltes sous prétexte de basse production, causant la chute des prix dont profitent les agents et les grossistes français. Lorsque l'exportation est de nouveau permise, la baisse de production s'avérant n'être qu'une fausse rumeur, les quantités achetées à rabais sont exportées aux prix normaux du marché³²⁵. Il n'est pas surprenant que les marchands damasquins de grains soient parmi les plus intraitables opposants au Mandat³²⁶.

Robert de Caix propose même d'instrumentaliser les émigrants au service de l'industrie française. Il écrit dans une note du 17 juillet 1920 : « Les Libanais au dehors se réclament volontiers de la France et ressortiront désormais, comme les autres syriens (*sic*), de nos représentants à l'étranger. Si l'on éduque et corrige leurs facultés commerciales ils pourront devenir un moyen d'expansion pour notre industrie et d'influence en général pour notre pays³²⁷. »

Même la nouvelle monnaie syrienne est instrumentalisée de manière à faire profiter les finances françaises aux dépens de sa propre valeur et des intérêts syriens. Au début du

³²⁴ Edmond Asfour, économiste, cité dans Mohammed Ali Al-Saleh محمد علي الصالح, *Gestion de l'économie syrienne à l'époque du Mandat français (1918-1946)* (١٩٤٦-١٩١٨) إدارة الإقتصاد السوري زمن الانتداب الفرنسي, Beyrouth - Damas: Presses de l'Ifpo, 2020, p. 103.

³²⁵ Philip S. Khoury, *Syria and the French Mandate*, *op. cit.*, p. 91.

³²⁶ *Ibid.*

³²⁷ CADN, 1369, Note de M. de Caix, Esquisse de l'organisation de la Syrie sous le mandat français, 17 juillet 1920, *op. cit.* Nous soulignons. Notons ici que les émigrants libanais ne se distinguent aucunement à l'époque des émigrants syriens. De Caix semble être conscient de cette réalité lorsqu'il parle des Libanais et des « autres Syriens ».

Mandat, la livre est introduite pour remplacer la monnaie égyptienne adoptée par les Britanniques après la chute de l'Empire ottoman. Sa valeur est fixée à 20 francs³²⁸. L'émission est couverte en or à seulement 2,5% tandis que le reste de la couverture consiste en un dépôt en francs dans le trésor français et en investissements imposés dans des obligations françaises³²⁹. Cette entière dépendance, qui ne profite qu'à la France, fragilise au plus haut degré les finances et les actifs syriens, en plus de l'économie en général, qui souffriront des crises en métropole et des fréquentes dévaluations du franc³³⁰.

1.2. L'économie : arme de lutte au nationalisme arabe

En plus de favoriser ses propres intérêts, la France intègre l'économie dans son arsenal de guerre contre le nationalisme arabe. Elle fragilise l'économie syrienne avec une politique qui ne tient aucunement compte des intérêts du pays. La division, une arme contre le nationalisme, empêche la convergence des capitaux et le développement d'un secteur industriel qui dépasse les petites entreprises familiales et qui puisse ouvrir la porte à l'exportation³³¹. Et même si quelques industries réussissent à se développer malgré les obstacles, leur marché intérieur demeure limité par l'ouverture à la compétition extérieure décrite par la Charte du Mandat³³².

Aux difficultés du secteur industriel s'ajoutent celles d'une agriculture aux moyens encore rudimentaires. Des banques agricoles sont ouvertes, mais les prêts octroyés

³²⁸ Encore aujourd'hui, les Libanais et les Syriens utilisent le mot franc pour désigner les pièces de cinq centimes de leurs monnaies respectives et, surtout, comme expression de la plus basse valeur ; ils disent « je n'ai pas un franc » pour dire « je n'ai pas le sou ».

³²⁹ Mohammed Ali Al-Saleh, *Gestion de l'économie syrienne à l'époque du Mandat français*, op. cit., p. 75.

³³⁰ *Ibid.*

³³¹ *Ibid.*, p. 104.

³³² Philip S. Khoury, *Syria and the French Mandate*, op. cit., p. 69.

demeurent loin en deçà des vrais besoins et profitent en grande partie aux grands propriétaires plutôt qu'aux paysans³³³. Il reste que les nombreux projets d'irrigation augmentent substantiellement la surface et la productivité des terres cultivées, permettant aux paysans d'améliorer leurs conditions de vie. Les autres secteurs demeurent peu développés. Le commerce souffre de la compétition européenne et des conséquences de la crise de 1929. La rivalité franco-britannique dans la région n'est pas non plus de nature à aider l'économie ; les marchés naturels que sont l'Irak, la Jordanie et l'Égypte imposent sous l'impulsion des Britanniques des restrictions douanières et légales aux importations syriennes.

Dans de telles conditions, la classe moyenne ne peut s'élargir et voit même son niveau de vie baisser. Une politique économique normale de l'État aurait été de soutenir les secteurs de production et d'augmenter les dépenses et les investissements publics. Or, le flottement entre États distincts, fédération, union partielle, etc., et l'indétermination qui en résulte jusqu'à 1936 des frontières intérieures ne sont pas de nature à permettre ni aux gouvernements locaux, ni au Haut-Commissariat s'il l'avait voulu, de mettre en place des plans économiques à long terme. Ajoutons à cela le changement fréquent des hauts-commissaires aux méthodes et aux stratégies parfois diamétralement opposées.

Ainsi, le haut-commissaire Maxime Weygand qui n'occupe le poste que deux ans et demi, développe un projet ambitieux visant à unifier le pays économiquement. Le premier pas aurait été d'éliminer la dette étatique, suivi de la mise en chantier de travaux d'utilité publique : chemins de fer Beyrouth-Tripoli et Beyrouth-Haïffa, routes, énergie hydraulique, assèchement des marais, organisation de la culture du coton et de l'industrie de la soie, etc. Le plan ne compte pas sur de grands investissements publics susceptibles

³³³ Mohammed Ali Al-Saleh, *Gestion de l'économie syrienne à l'époque du Mandat français*, op. cit., p. 104.

d'entraver sa réalisation dans un contexte d'austérité budgétaire en métropole. Pour Weygand, la simple mise en place de projets à long terme suffirait à démontrer la volonté de la France de rester en Syrie et à attirer par conséquent les indispensables capitaux privés³³⁴.

Ce plan ambitieux s'inscrit dans le sillage de la lutte au nationalisme arabe. Le haut-commissaire espère se servir d'un développement économique qui serait perçu, avec l'aide d'une propagande ciblée, comme une réalisation du Mandat, pour créer et renforcer un nationalisme local pouvant joindre différents groupes confessionnels et qui se dresserait comme antithèse du panarabisme. Satisfaits de leur situation, les Syriens musulmans ne seraient plus attirés par l'inconnu du rêve panarabe, auquel, du point de vue français, les autres groupes confessionnels ne se sont jamais associés. « Il est à espérer que la communauté des intérêts économiques renforcera le sentiment national dans l'Etat de Syrie et, dans la mesure où le permettent les différences de race et de religion, créera tout au moins un état d'esprit commun entre la Syrie et le Liban. La presse, l'enseignement et la propagande doivent être dirigées (*sic*) dans ce sens; les Universités et écoles supérieures musulmanes ou françaises doivent y travailler³³⁵. » On peut déceler entre les lignes la volonté d'amener la Syrie à une situation analogue à celle du Liban où, du moins pour les Français, règne un nationalisme local plutôt que panarabe et une large acceptation, sinon un accueil, du Mandat.

Weygand n'a, à lui seul, ni les ressources, ni le temps, ni l'appui de Paris, ne serait-ce que pour commencer à réaliser son projet, étant vite remplacé par Maurice Sarrail. Pour le gouvernement à Paris, toute planification économique devrait répondre de la politique

³³⁴ CADN, 367, du haut-commissaire Weygand au président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, Édouard Herriot, 10 septembre 1924.

³³⁵ *Ibid.*

de division, le seul moyen d'asseoir son autorité et de combattre le panarabisme. Les directives d'Édouard Herriot au nouveau haut-commissaire Sarrail indiquent clairement que le but premier du développement devrait être de maintenir l'autorité de la France, un but qui sera mieux atteint avec une division économique des régions plutôt qu'avec des projets à la grandeur du pays.

« ...il faudrait donc laisser aux provinces les ressources voulues pour une vie régionale active. Cela répondrait aux divisions économiques que la forme même du pays détermine et l'oeuvre du Mandat pourrait être facilitée par les occasions d'arbitrage que nous nous réserverions entre un Gouvernement central grossi, obéissant sans doute à des tendances nationalistes utiles par rapport aux pays voisins mais difficiles à diriger, et un régionalisme économique auquel nous aurions laissé des moyens de créer, c'est-à-dire de se maintenir³³⁶. »

L'idée de développement global de Weygand revient pourtant comme ligne directrice avec de Jouvenel qui, nommé en pleine révolte, réalise que la stabilité politique est directement liée à l'amélioration des conditions de vie des classes les moins fortunées. Il facilite donc l'accès à la propriété aux cultivateurs des terres publiques et envisage un soutien financier aux paysans les plus démunis. Dans le même sillage, il lance l'idée de grands projets à Damas et à Beyrouth et envisage la reconstruction des quartiers détruits durant la révolte³³⁷. Remplacé seulement huit mois après son arrivée, il n'a pu mettre ses projets en oeuvre, mais le principe de développement économique comme agent de pacification survit à son départ.

³³⁶ CADC, MF, P17792, Édouard Herriot à Maurice Sarrail, janvier 1925, *op. cit.*

³³⁷ Mohammed Ali Al-Saleh, *Gestion de l'économie syrienne à l'époque du Mandat français*, *op. cit.*, p. 46.

1.3. Reconnaître son dû au Mandat - Avancées certaines

Même si le développement n'est pas un but en soi pour la France, il est indéniable que les deux pays sous mandat français connaissent un essor économique, mais aussi éducatif et culturel, de loin supérieur à la très lente évolution sous les Ottomans.

Le port de Beyrouth gagne en importance, son trafic total en 1934 est en hausse de 41,7% par rapport à 1910³³⁸. Des travaux entamés en 1935 augmentent sa capacité d'accueil en nombre et en volume de navires. Parallèlement, des travaux d'agrandissement et d'amélioration augmentent la productivité de ceux de Tripoli et de Lattaquié³³⁹. Bien que les ports de Beyrouth et de Tripoli se situent au Liban, l'intérieur syrien en bénéficie largement. Des investissements français inaugurent et améliorent plusieurs secteurs, notamment dans les services publics, tels l'électricité, l'eau et le transport. Entre 1920 et 1939, 2 200 km de routes sont ajoutés en Syrie³⁴⁰. Que quelques-unes aient été construites pour des raisons militaires, le bénéfice pour la population demeure le même. L'agriculture connaît à son tour un essor considérable où la surface des terres cultivées connaît en quelque 15 ans une augmentation de 75,7%³⁴¹. En 1934, un plan quinquennal de développement économique est mis en place visant essentiellement des travaux d'infrastructure. Les objectifs ne seront pas atteints faute de financement adéquat, mais les réalisations, même partielles, n'en demeurent pas moins indéniables même dans les domaines déjà développés de transport et d'agriculture.

³³⁸ Jacques de Monicault, *Le port de Beyrouth et l'économie des pays du Levant sous le mandat français*, op. cit., p. 38.

³³⁹ Mohammed Ali Al-Saleh, *Gestion de l'économie syrienne à l'époque du Mandat français*, op. cit., p. 87.

³⁴⁰ *Ibid.*, p. 86.

³⁴¹ Jacques de Monicault, *Le port de Beyrouth*, op. cit., p. 123.

Il est naturel pour la France, pourrions-nous dire, qu'elle continue à investir dans l'éducation, domaine de choix de son influence au Levant depuis deux siècles et dont la part totale dans les budgets en Syrie et au Liban passe de 4,6 % en 1929 à 8,6 % en 1938³⁴². « Notre enseignement public est une œuvre française³⁴³ », dit Salma Mardam Bey, fille du premier ministre nationaliste Jamil Mardam Bey, dans un livre pourtant très critique envers le Mandat. Le nombre total des écoles, privées et publiques, se multiplie presque par deux et le nombre total d'élèves passe de 126 000 en 1924 à 280 000 en 1938³⁴⁴. Que ces investissements soient considérés insuffisants, notamment en comparaison avec les réalisations britanniques en Palestine³⁴⁵, et que l'un de leurs buts soit la francisation, autant que possible, des jeunes Syriens³⁴⁶, les avancées n'en demeurent pas moins importantes. La structure du système éducatif dans les deux pays demeure après l'indépendance largement inspirée par le système français, quoique à des degrés et pour des périodes différentes dans chacun des pays³⁴⁷. Sur le plan culturel, mentionnons seulement que le Service des antiquités, à vocation archéologique et historique, et l'Institut français à Damas, à vocation culturelle assez large, demeurent parmi les legs du Mandat les plus appréciés par les Syriens.

³⁴² Mohammed Ali Al-Saleh, *Gestion de l'économie syrienne à l'époque du Mandat français*, op. cit., p.107.

³⁴³ Salma Mardam Bey, *La Syrie et la France : bilan d'une équivoque*, op. cit., p. 18.

³⁴⁴ Mohammed Ali Al-Saleh, *Gestion de l'économie syrienne à l'époque du Mandat français*, op. cit., p.107.

Bien que l'auteur ne donne pas de précision sur la part de chaque pays, nous pouvons présumer que les pourcentages ne diffèrent pas substantiellement.

³⁴⁵ A.L. Tibawi, *A modern history of Syria, including Lebanon and Palestine*, London, Macmillan, 1969, p. 357.

³⁴⁶ *Ibid.*, p. 344.

³⁴⁷ Le français demeure pour longtemps après l'indépendance la deuxième langue, tant en Syrie qu'au Liban. De même, bien que le nom officiel du diplôme d'études secondaires soit maintenant arabisé, il est toujours communément appelé dans les deux pays « baccalauréat ».

2. Instrumentalisation des classes sociales

Pareillement à sa vision rigide de la société syrienne comme archipel de communautés religieuses irrémédiablement isolées les unes des autres, la France perçoit cette même société comme une stratification de classes économiques radicalement distinctes et naturellement antagonistes³⁴⁸ ; elle essaie d'instrumentaliser ces divisions dans sa lutte au nationalisme.

2.1. Les notables urbains

Le vide laissé par les départs des Ottomans et de Fayçal oblige le nouveau maître des lieux à chercher une autorité locale prête à assumer les fonctions politiques et administratives qui reviennent dans le cadre du Mandat aux citoyens du pays. Ce nouveau maître croit, après avoir anéanti la force militaire syrienne en juillet 1920, avoir du même coup dispersé l'opposition politique composée d'anciens fonctionnaires ottomans, de professionnels, ainsi que de petits et moyens propriétaires³⁴⁹. Il pense trouver les collaborateurs recherchés chez les notables éduqués des grandes villes : « il faut prendre l'autorité et la confirmer [où] nous la trouverons, c'est-à-dire chez les notables³⁵⁰. » À titre d'exemple, le premier gouverneur de l'État de Damas nommé par le Haut-Commissariat, Haqqi Bey al-

³⁴⁸ Michael Provence, « An investigation into the local origins of the great revolt », dans *France, Syrie et Liban, 1918-1946 : Les ambiguïtés et les dynamiques de la relation mandataire*. Actes des journées d'études organisées par le CERMOC et l'IFEAD, Beyrouth, 27-29 mai 1999, Damas, Presses de l'Ifpo, <https://books.openedition.org/ifpo/3202>. Consulté le 15 octobre 2020.

³⁴⁹ Philip S. Khoury, *Syria and the French Mandate*, *op. cit.*, p. 69.

³⁵⁰ CADN, 1369, Note de M. de Caix, Esquisse de l'organisation de la Syrie sous le mandat français, 17 juillet 1920, *op. cit.*

Azm, est un descendant d'une « quasi-dynastie de valis dans le courant du XVIII^e siècle³⁵¹ ».

Tous les notables ne sont pas prêts à remplir le rôle requis par le Mandat. Ils sont loin d'en dépendre pour légitimer leur position sociale, reconnue comme telle depuis au moins le XIX^e siècle. Généralement éduqués et issus de classes aisées, ils jouent jusqu'en 1918 le rôle politique particulier de représentants et de porte-parole de la population auprès des autorités ottomanes et payent pendant la guerre le lourd prix en persécution et en exécutions. Malgré le fait qu'ils soient nationalistes pour la majorité, la France les associe à sa nouvelle administration. Elle n'a pas le choix ; les quelques individus jugés loyaux, ou moins hostiles, et qui sont favorisés au début dans les postes politiques et administratifs, ne jouissent d'aucune influence sur le terrain, handicap majeur dans le contexte juridique, mais aussi politique, du Mandat. Leur impuissance se trouve aggravée par la structuration politique et administrative imposée au pays.

« Dans ces années 1920, coïncées entre guerre totale et crise mondiale, l'État "légal-rationnel" prolifère par la bureaucratisation, démultiplie sa compétence technologique, investit le champ économique (l'État-entrepreneur) et déborde dans le social (l'État-Providence). Morcelés et dotés de compétences dérisoires, les fragiles pouvoirs locaux que la puissance mandataire organise sur place, ne sauraient effectivement prétendre au statut d'État. C'est là le cœur même de la stratégie mandataire. En tant qu'organe commun à cette pluralité d'autonomies locales, le Haut-Commissariat s'impose comme le seul et unique canal d'acquisition de l'outillage étatique : en Syrie et au Liban au début des années 1920, le pouvoir d'État, c'est le pouvoir mandataire. De fait, la politique de morcellement à l'extrême pratiquée par la puissance mandataire ne cristallise pas uniquement la rancœur des opposants syriens, prêchant l'unité et l'indépendance désormais intimement liées dans le discours nationaliste. Elle s'attire également l'hostilité plus mesurée des notables ralliés ou résignés au Mandat, qui se retrouvent privés de toute capacité instrumentale à agir sur la société par ces moyens modernes que l'offre techno-bureaucratique ne cesse pourtant de perfectionner, mais qui, en Syrie et au Liban, restent confisqués par la toute-puissante administration mandataire³⁵². »*

* Concept weberien (Note de Mizrahi)

³⁵¹ Jean-David Mizrahi, *Genèse de l'État mandataire - Service des renseignements et bandes armées en Syrie et au Liban dans les années 1920*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2003, p. 79.

³⁵² Jean-David Mizrahi, « La France et sa politique de mandat », *op. cit.*, p. 28.

De leur côté, les nationalistes parmi les notables ne tardent pas à reprendre le souffle après la défaite de Mayssaloun et de se regrouper en développant un mode réaliste d'action consistant à traiter avec les Français sans céder sur les revendications de base qui sont, à court terme, l'unification et, à long terme, l'indépendance. Ce faisant, ils renouvellent et affirment leur représentativité et s'imposent comme principaux interlocuteurs avec le Mandat, tout en étant seuls capables de faire passer des compromis et de livrer des accords durables sans être accusés de « collaborationnisme ». Or, ils se trouvent au début des années 1920 assignés par les Français, qui les nomment aux postes administratifs, à jouer le rôle inverse, celui de représentants et de porte-parole de l'autorité mandataire auprès de la population, un rôle qu'ils ne peuvent, ni ne veulent, bien remplir³⁵³. À la fois indomptables et irremplaçables, leur relation avec le Haut-Commissariat est condamnée à demeurer tendue tout le long du Mandat, une tension qui va osciller entre une certaine collaboration et des conflits lourds de conséquences.

2.2. Les grands propriétaires et les paysans

Robert de Caix propose en 1920 une réforme agraire dans le but d'affaiblir la classe latifundiaire et de gagner la loyauté des paysans³⁵⁴; « il y aura en Syrie un problème agraire et il conviendra sans doute que nous facilitions l'ascension de paysans à la propriété du sol qu'ils cultivent et à nous appuyer sur eux contre les notables propriétaires de Latifundia³⁵⁵ », lesdits propriétaires étant généralement opposés au Mandat, ne serait-ce que par peur pour leurs acquis. Une telle réforme nécessite toutefois au préalable de longs travaux

³⁵³ *Ibid.*, p. 27.

³⁵⁴ CADN, 1369, Note de M. de Caix, Esquisse de l'organisation de la Syrie sous le mandat français, 17 juillet 1920, *op. cit.*

³⁵⁵ *Ibid.*

de cadastre exigeant d'imposants budgets et un large déploiement d'experts et de techniciens. Le cadastre sera achevé seulement en 1965³⁵⁶ et aucune réforme agraire n'est effectuée durant le Mandat ; l'affaiblissement de la classe latifundiaire doit passer par un autre biais. Les impôts fonciers sont donc augmentés en 1925 de 87,5%³⁵⁷ en raison, selon l'explication officielle, de la dévaluation de la nouvelle livre syrienne qui subit les affres des crises économiques dans la métropole et des difficultés du franc français.

Jouant sur les deux tableaux, et tout en essayant d'affaiblir la classe latifundiaire dans l'ensemble de la Syrie, la France essaie d'attirer de son côté les féodaux du Nord et du Sud, régions aux particularités religieuses. En région alaouite, essentiellement rurale, le rôle de la France, dit Robert de Caix, « devra ressembler à ce qu'est notre administration dans certains pays coloniaux et consister d'abord surtout à soutenir et à contenir tout à la fois l'autorité des féodaux et à protéger les minorités chrétiennes, Ismaïlieh et musulmanes³⁵⁸ ». De Caix vise haut dans une région où minoritaires et majoritaires s'entremêlent dans les mêmes classes sociales ; en témoigne la tentative échouée de créer une animosité entre élites sunnites, latifundiaires de la région de Latakieh, et chefs familiaux et tribaux alaouites, en affaiblissant économiquement et politiquement les premiers et en renforçant le pouvoir des seconds. Les intérêts partagés des deux groupes vouent cette tentative à l'échec³⁵⁹. À notre avis, cet échec est dû aussi à la vision erronée de de Caix, et des Français en général ; on ne saurait dresser l'un contre l'autre en un petit nombre d'années et avec quelques mesures fiscales et économiques des groupes ayant des siècles de vie commune

³⁵⁶ Antoine Ayoub, « Réforme agraire et propriété rurale: le cas de la Syrie », *Options*, n° 8, 1971, p. 60.

³⁵⁷ Philip S. Khoury, *Syria and the French Mandate*, *op. cit.*, p. 213.

³⁵⁸ CADN, 1369, Note de M. de Caix, Esquisse de l'organisation de la Syrie sous le mandat français, 17 juillet 1920, *op. cit.*

³⁵⁹ Philip S. Khoury, *Syria and the French Mandate*, *op. cit.*, p. 521.

et qui partagent, en plus des mêmes intérêts vitaux, une histoire et une vie sociale presque similaires.

La France fait tout de même une concession aux sunnites de la région en 1930 lorsque le nom unidimensionnel qui voile leur existence, de même que celle d'autres minorités régionales, de « Pays des alaouites » est remplacé par celui de « Gouvernorat de Latakiah »³⁶⁰. Le même soutien aux féodaux est préconisé au Sud, tant chez les druzes montagnards que chez les sunnites du plateau de Hauran : « Dans cette région, notre contrôle aura à utiliser et à améliorer un régime féodal³⁶¹ ». La réforme agraire ne figure pas dans le programme, alors que les révoltés de 1925 seront accusés par le Mandat d'opposition au progrès et de soutien au féodalisme³⁶².

En fait, la France cultive depuis 1920 des relations amicales avec certains propriétaires ruraux du Sud, qui sont soucieux de préserver leur prestige et leurs intérêts et qui collaborent, entre autres, avec le Service des renseignements, sans nécessairement nourrir d'authentiques sentiments pro-français³⁶³. Les paysans ne les suivent pas et demeurent en général hostiles au Mandat, comme le démontre leur aide substantielle à la Grande Révolte³⁶⁴. Cette révolte voit non seulement les paysans, mais aussi les propriétaires du Djebel, basculer massivement dans le camp nationaliste. Une fois le calme rétabli, les Français essayent de briser le pouvoir de ces propriétaires avec des promotions sociales offertes à de petits notables et à des maires de petits villages. C'est peine perdue ; la force perçue comme démesurée contre les nationalistes a déjà renforcé l'opposition au Mandat et unifié

³⁶⁰ *Ibid.*

³⁶¹ CADN, 1369, Note de M. de Caix, Esquisse de l'organisation de la Syrie sous le mandat français, 17 juillet 1920, *op. cit.*

³⁶² Michael Provence, *The great Syrian Revolt and the rise of Arab nationalism*, *op. cit.*, p. 29.

³⁶³ Philip S. Khoury, *Syria and the French Mandate*, *op. cit.*, p. 193.

³⁶⁴ *Ibid.*

davantage les classes sociales, faisant échec aux tentatives de créer une fracture dans les régions rurales³⁶⁵. Notons ici que l'autonomie administrative et politique accordée au Djebel Druze en 1920 a pour effet souhaité de séparer une zone rurale peu politisée des zones urbaines plus éduquées, foyers du nationalisme. Or, cette séparation n'est jamais étanche et le nationalisme continue à traverser les frontières intérieures et à gagner différentes classes sociales jusqu'au point culminant de 1925.

Robert de Caix préconise des manœuvres de nature semblable chez les Bédouins, dans l'est désertique de la Syrie. Il propose d'abord d'amadouer leurs chefs : « Des cadeaux, des invitations flatteuses au Haut-Commissariat, une investiture n'engageant rien, peuvent devenir les moyens de traités nous assurant tout ce que nous avons à demander des Bédouins : la tranquillité aux confins des quatre villes de l'intérieur et l'ouverture des routes du désert au commerce³⁶⁶. » Quelques largesses toucheraient aussi l'ensemble de cette population avec l'envoi de médecins et de vétérinaires, ainsi que l'octroi « des conseils pour améliorer la vie des gens du désert³⁶⁷ ». Et pour faire payer à ces Bédouins des impôts sans soulever leur grogne, de Caix propose de taxer la vente des moutons dans les villes, leur principal marché³⁶⁸. Les idées de de Caix ne seront pas mises en œuvre, car, étant donné la faible importance des Bédouins dans la vie politique, les tensions permanentes dans les régions urbaines attirent beaucoup plus l'attention d'une puissance aux moyens financiers et militaires somme toute limités.

³⁶⁵ *Ibid.*, pp. 213-215.

³⁶⁶ CADN, 1369, Note de M. de Caix, Esquisse de l'organisation de la Syrie sous le mandat français, 17 juillet 1920, *op. cit.*

³⁶⁷ *Ibid.*

³⁶⁸ *Ibid.*

2.3. La classe moyenne

Tout au long du Mandat, la France ne réussit ni à bien exploiter les divisions sociales existantes ni à former une nouvelle classe politico-économique qui deviendrait tributaire de sa présence et qui lui serait loyale³⁶⁹. Robert de Caix conclut en 1926 que la formule appliquée depuis 1920 d'une main française légère, du moins selon sa perception, au-dessus d'un gouvernement indigène, était d'emblée vouée à l'échec, la condition *sine qua non* de sa réussite, toujours de son point de vue, étant que ledit gouvernement soit au moins malléable, faute d'être loyal au Mandat ; « Nous nous sommes trouvés dès l'abord en présence d'un pouvoir indigène qui, en raison des principes qu'il représentait [entendre, le nationalisme] et de l'usage que voulut faire de lui une certaine politique anglaise, était la contradiction de ce que nous avions à maintenir ou à créer dans nos pays de mandat³⁷⁰. » S'ajoute à cela « l'opposition, l'obstruction même d'une partie du personnel français qui ne comprenait que l'administration directe³⁷¹ ».

Les élites³⁷² favorables à la présence française ne réussissent pas à acquérir une légitimité populaire. Elles portent, du fait même de leur choix, les stigmates de Mayssaloun et du morcellement du pays et ne réussissent donc pas à accroître la loyauté au Mandat dans la classe moyenne, celle qu'elles peuvent le plus influencer³⁷³. Échouant du côté des Syriens, elles perdent leur crédibilité du côté français. L'appui au Mandat doit donc être trouvé chez d'autres catégories sociales influentes, car il faut à tout prix contrebalancer, selon le haut-commissaire Weygand, le discours nationaliste monopolisé « par des

³⁶⁹ Philip S. Khoury, *Syria and the French Mandate*, op. cit., p. 94.

³⁷⁰ Gérard D. Khoury, *Une tutelle coloniale*, op. cit., p. 399.

³⁷¹ *Ibid.*

³⁷² Un autre mot dans le contexte syrien pour la haute bourgeoisie.

³⁷³ Philip S. Khoury, *Syria and the French Mandate*, op. cit., p. 70.

extrémistes arabes, féodaux intéressés ou intellectuels ambitieux³⁷⁴ ». Les difficultés d'un tel projet s'avèrent toutefois insurmontables.

2.3.1. Les marchands urbains

Les marchands des grandes villes adhèrent tôt au nationalisme, ne serait-ce qu'à cause des entraves à leur commerce que constituent les nouvelles frontières à l'intérieur même de la Syrie, en plus des frontières, tout aussi nouvelles, avec la Turquie et la Palestine³⁷⁵. Avec des politiques fiscales et douanières favorisant les compétiteurs européens, les marchands, mais aussi les très nombreux artisans, voient leurs profits et leur niveau de vie baisser³⁷⁶. Lorsqu'éclate la révolte en 1925, ces groupes sont parmi les premiers à l'appuyer. La punition vient, après la révolte, du côté financier où un grand nombre se trouvent incapables de répondre aux pressions bancaires insufflées par le Haut-Commissariat sur le remboursement de leurs prêts et sont acculés à la faillite³⁷⁷.

2.3.2. Bâtir une classe moyenne

Certains Français sont conscients que la présence de leur pays en Syrie sera mieux acceptée par une classe moyenne élargie et prospère. Le plan économique de Weygand visant la création d'un nationalisme local pro-Mandat devait nécessairement aboutir au renforcement d'une telle classe pour bien réussir. La première ligne directrice consiste à

³⁷⁴ CADN, 367, De Weygand au président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, Édouard Herriot, 10 septembre 1924, *op. cit.*

³⁷⁵ L'unité monétaire et douanière syro-libanaise, qui persiste jusqu'après le Mandat, fait apparenter les frontières entre les deux pays aux frontières intersyriennes plutôt qu'à des frontières internationales. Voir à ce sujet Edmond Chidiac, « Les intérêts communs syro-libanais (1920 - 1950) », dans Nadine Méouchy, Éd., *France, Syrie et Liban 1918-1946, op. cit.*, pp. 259-271.

³⁷⁶ Philip S. Khoury, *Syria and the French Mandate, op. cit.*, p. 211.

³⁷⁷ *Ibid.*

faire « échapper la masse à l'emprise des politiciens professionnels qui ont partie liée avec l'Etranger³⁷⁸ » et à intéresser cette masse à la vie politique et « au développement économique du pays³⁷⁹ ». La deuxième ligne consiste à revivifier et à élargir cette classe affaiblie par la guerre par un réel essor économique, impossible dans une mosaïque de petits États ; l'unification, sous une forme ou une autre, s'impose. Même si Weygand ne demeure pas assez longtemps à son poste pour bien mettre en œuvre tout son plan, l'idée de renforcer la classe moyenne pour contrer le nationalisme arabe est trop attrayante pour être ignorée par ses successeurs ; le plan de de Jouvenel, s'il avait vu le jour, aurait eu pour principal effet d'élargir cette classe en étendant la dynamique économique aux classes défavorisées.

Aucun plan économique ou social ne peut réussir en dehors d'une stratégie cohérente. La révolte de 1925 et sa suppression brutale finissent par unifier les classes sociales en bloc politiquement solide. Paysans et féodaux ruraux, classe moyenne et notables urbains, sont désormais quasi unanimes dans leur opposition au Mandat. En plus de lui reprocher ses méthodes militaires, ils lui imputent les maux économiques de chômage et d'inflation³⁸⁰. Les Français comprennent alors que la manipulation des classes est un jeu perdant, raison de plus pour entamer le long chemin de la conciliation et du traité, un chemin qui sera à son tour mal géré, truffé d'embûches et voué à l'échec.

2.4. La réalité sociale incomprise

L'insuccès des manipulations des classes sociales est attribuable en partie à la mauvaise compréhension de la réalité. Calquée sur une perception historique de leur propre

³⁷⁸ CADN, 367, De Weygand au président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, Édouard Herriot, 10 septembre 1924, *op. cit.*

³⁷⁹ *Ibid.*

³⁸⁰ Philip S. Khoury, *Syria and the French Mandate*, *op. cit.*, p. 217.

société, la perception par les Français de la société syrienne est plutôt unidimensionnelle, dépourvue de nuances. Michael Provence donne l'exemple du Djebel Druze : « The social system of Jabal Ḥawrân³⁸¹, based as it was on rule by consent and the relatively free movement of labor, had virtually nothing in common with imagined European feudalism, except in the minds of the French officers and civil servants who so desperately sought to justify colonial domination. Their mission dictated the transformation of rural society based on their own imagined history³⁸². » L'incompréhension touche aussi la révolte de 1925 que les Français attribuent aux féodaux druzes³⁸³ et aux bandits urbains³⁸⁴. Or, une analyse de la révolte utilisant la grille des catégories sociales aboutit à un faux résultat ; les relations familiales – d'aucuns diraient tribales –, notamment dans les régions rurales, transcendent les divergences de classe et il n'est pas rare de trouver des membres de la même famille élargie appartenant à différentes classes qui participent ensemble aux opérations militaires³⁸⁵. Aussi, peu d'attention est accordée à ce qu'on peut appeler une « force de frappe » regroupant les fils de petits marchands, ceux de familles modestes et ceux de chefs ruraux³⁸⁶ qui se sont souvent rencontrés dans l'armée ottomane avant de rejoindre l'armée chérifienne et le mouvement nationaliste.

2.5. La force : méthode de choix

Une question s'impose : la France est-elle allée plus loin que de vouloir « orienter » des groupes ou influencer des classes ? En d'autres termes, a-t-elle essayé de carrément

³⁸¹ Un autre nom du Djebel Druze.

³⁸² Michael Provence, « An investigation into the local origins of the great revolt », *op. cit.*, p. 38.

³⁸³ *Ibid.* p. 47.

³⁸⁴ Valentine de Saint Point, *La vérité sur la Syrie*, Paris, Les Cahiers de France, 1929, p. 185.

³⁸⁵ Philip S. Khoury, *Syria and the French Mandate*, *op. cit.*, p. 207.

³⁸⁶ Michael Provence, « An investigation into the local origins of the great revolt », *op. cit.*, p. 47.

acheter la loyauté d'individus avec des attraits financiers ou des positions gouvernementales et administratives ? Ni dans les archives, ni dans les écrits sur l'époque, nous n'avons trouvé de traces de telles tentatives. Certains politiciens pro-Mandat sont accusés par les nationalistes d'être attirés par l'appât du pouvoir – ou, plutôt, de ses apparences –, mais non pas d'avoir été autrement corrompus. C'est le cas, entre autres, de Tajeddine el-Hasani, situé « en bordure du nationalisme³⁸⁷ » pour être persuadé que la Syrie obtiendrait l'indépendance avec l'accord de la France. En d'autres termes, il est nationaliste, mais non anti-français, et il est nommé par le haut-commissaire deux fois président et une fois premier ministre pour remplir chaque fois un vide laissé par les nationalistes opposés au Mandat. Par contre, les annales de l'époque regorgent d'histoires de persécution, d'emprisonnement et de violences politiques³⁸⁸ ; la France semble privilégier la méthode du bâton.

3. Instrumentalisation des minorités

3.1. Rupture avec la majorité

La France protège ses intérêts tout au long de l'ère ottomane en s'alliant avec la plus haute autorité sunnite à Istanbul. Clemenceau tente d'émuler cette alliance en s'appuyant aussi bien sur la majorité sunnite que sur le courant nationaliste³⁸⁹ qui s'entrecroisent largement par ailleurs et qui sont tous deux représentés par Fayçal. L'accord de 6 janvier 1920 entre les deux aurait pu devenir, eut-il été appliqué, un nouveau départ dans les relations franco-syriennes et son échec à Paris signale un refus du renouvellement de l'alliance ; les

³⁸⁷ Maurice Albord, *L'Armée française & les États du Levant, 1936-1946, op. cit.*, p. 178.

³⁸⁸ Le deuxième chapitre de cette thèse fait déjà état de la lutte politique au nationalisme, alors que le quatrième sera consacré à la lutte militaire.

³⁸⁹ Gérard D. Khoury, *Une tutelle coloniale, op. cit.*, p. 93.

ponts avec la majorité sunnite ne seront jamais rétablis. Quand le haut-commissaire Sarrail essaie en 1925 de rompre avec la politique de ses prédécesseurs Gouraud et Weygand par une ouverture envers les sunnites, il est désavoué par son gouvernement³⁹⁰. Son remplacement rapide marque le retour définitif à la politique établie par Robert de Caix d'appui sur les minorités et d'affaiblissement de la majorité. Tard dans sa vie, trop tard pour changer quoi que ce soit, de Caix lui-même qualifie cette politique de « tragédie syrienne³⁹¹ ».

3.2. Minorités « majoritaires » : les alaouites et les druzes

En plus de la protection des chrétiens qui sert de justification constante, le gouvernement de Paris planifie dès avant la guerre d'instrumentaliser d'autres minorités.

En 1912, la commission des Affaires syriennes préconise la restructuration de l'approche française au Levant depuis longtemps basée sur la relation privilégiée avec les chrétiens, en plus de l'alliance avec la Sublime Porte. Le nouveau « système clientéliste³⁹² » devrait s'étendre, selon la commission, aux minorités alaouite, ismaélite et chiite, ainsi qu'à certains notables sunnites³⁹³. Les druzes ne figurent même pas dans les plans, étant placés en dehors de l'ensemble syrien et pris jusqu'en 1925 pour un groupe à la fois acquis au Mandat, ayant obtenu son État autonome, du moins selon les décrets du Haut-Commissariat, et négligeable, vu son petit nombre. Et tout comme les alaouites, ils sont considérés, sinon en dehors, du moins à la marge de l'islam, aussi bien que le mot musulmans dans le vocabulaire français de l'époque, nous l'avons mentionné plus haut, renvoie presque toujours aux seuls sunnites.

³⁹⁰ *Ibid.*, p. 75.

³⁹¹ *Ibid.*, p. 94.

³⁹² L'expression est de Jean-David Mizrahi, *Genèse de l'État mandataire*, *op. cit.*, p. 26.

³⁹³ *Ibid.*

Pourtant, la minorité druze va se trouver à l'origine de la plus violente révolte de l'histoire du Mandat, une révolte qui constitue un tournant à partir duquel la France ne peut plus nier l'existence et la puissance du nationalisme, même si elle ne l'admet jamais ouvertement. Une note du ministère des Affaires étrangères avoue indirectement une volonté unitariste exprimée dans la révolte : « lorsqu'en 1925 un événement de guerre laissa croire aux unitaristes que l'équilibre militaire était désormais rompu en leur faveur, ils proclamèrent la rébellion. On sait qu'ils n'ont été réduits que par la force³⁹⁴. » La politique de Paris prend alors, quoique à reculons, le chemin de la réconciliation, laquelle demeure en deçà des attentes nationalistes et n'aboutit en fin de compte ni à la ratification du traité de 1936, ni à un retrait pacifique et honorable des troupes françaises en 1946.

Les alaouites et les druzes sont des musulmans, leur Livre étant le Coran, mais aux croyances et aux pratiques qui leur sont spécifiques et qui sont en partie secrètes. Ils ne font pas partie dans la perception française de la majorité, notamment lorsqu'il s'agit de diviser le pays. D'autres minoritaires, les Tcherkesses, les ismaélites et les juifs, sont trop peu nombreux pour faire l'objet d'une politique particulière. Quant aux Kurdes du Nord-Est, dont le territoire est partagé avec la Turquie et l'Irak, ils se rendent compte de leur statut de minoritaires en Syrie au fur et à mesure de l'affirmation de l'État syrien et de la généralisation de l'idée de nation syrienne. Il reste que, pour la France, leur problème est plus lié aux relations avec la Turquie qu'à la question globale des minorités³⁹⁵.

À la différence d'autres minorités importantes, les alaouites et les druzes se concentrent dans d'étroites régions où ils se trouvent majoritaires et constituent ce que le haut-

³⁹⁴ CADN, 364, Note interne, Suggestions relatives à politique à suivre au Levant, 12 août 1927.

³⁹⁵ Voir à ce sujet, Jordi Tejel Gorgas, « Un territoire de marge en haute Djézireh syrienne (1921-1940) », *Études rurales*, n° 186, 2010, <https://doi.org/10.4000/etudesrurales.9232>. Accédé le 27 juin 2022.

commissaire Damien de Martel appelle des « minorités compactes³⁹⁶ ». Le recensement de 1921-1922 illustre bien cette distribution. Le Djebel compte approximativement 43 000 druzes, 7 000 chrétiens et 700 sunnites. Le « Pays des alaouites » compte près de 153 000 alaouites, 60 000 sunnites, 42 000 chrétiens et 5 500 appartenant à une autre fraction minoritaire du chiisme, l'ismaïlisme. Les régions d'Alep, incluant Alexandrette, et de Damas comptent ensemble 960 000 sunnites, 118 000 chrétiens, 35 000 alaouites et 4 400 druzes. Ainsi, dans l'ensemble du pays, les chrétiens se comparent en nombre aux alaouites, 167 000 et 188 000, respectivement, et sont trois fois et demie plus nombreux que les 47 400 druzes, mais ne sont majoritaires dans aucune région et dans aucune des grandes villes³⁹⁷. La France n'envisage donc jamais de créer un « pays chrétien » dans cet ensemble syrien, d'autant plus qu'elle a déjà créé le Grand-Liban, un pays à majorité chrétienne dominante, quoique courte. Jacques Weulersse illustre bien la situation d'entrelacement des groupes religieux lorsqu'il décrit la situation particulière dans le « Pays des alaouites » : « La notion même de minorité est fuyante. Ainsi, les musulmans sunnites, qui ont la majorité dans l'ensemble de la Syrie, sont minoritaires en pays alaouite, pour redevenir majoritaires dans la ville même de Lattaquié. Et les Alaouites, minoritaires en Syrie, sont majoritaires dans la région, pour redevenir minoritaires dans les villes³⁹⁸. »

Quoi qu'il en soit, il n'en demeure pas moins que seul le discours sur les chrétiens soulève chez les Français une charge émotive, voire patriotique, puisqu'il s'agit, dans un imaginaire qui persiste depuis les Croisades, de représentants de l'Europe en Orient qui risquent de payer le prix comme boucs émissaires de tout antagonisme entre les musulmans

³⁹⁶ CADN, 490, Du haut-commissaire au ministère des Affaires étrangères, 16 octobre 1936.

³⁹⁷ Augustin Bernard, « Les populations de la Syrie et de la Palestine d'après les derniers recensements », *Annales de Géographie* 33, n° 181, 1924, p. 74.

³⁹⁸ Jacques Weulersse, *Le pays des alaouites*, Tours, Arrault & Cie, 1940, p. 49.

et l'« Europe chrétienne ». Une note du ministère des Affaires étrangères datant de la veille de la Grande Guerre établit implicitement certaines grandes lignes de la politique française à venir en Orient.

« L'élément musulman, en Syrie, n'a pas fait de grands progrès en civilisation et en morale ; et ce qui arriva autrefois peut être ramené par le moindre incident. Nous dirions même que les craintes doivent être plus grandes aujourd'hui pour diverses raisons, dont la principale est la nervosité du monde musulman à l'heure actuelle. Partage de la Perse, conquête du Maroc, occupation italienne de la Tripolitaine, guerre balkanique et défaites prolongées des armées ottomanes, ces événements rapides et rapprochés ont surexcité les musulmans qui croient et veulent croire que c'est la guerre sainte déclarée contre l'islamisme par les Puissances chrétiennes. À cela viennent s'ajouter les projets mystérieux de l'Europe contre les restes de la Turquie, et le poids d'une espèce de tutelle qu'on change à lui imposer. Ces faits et ces appréciations agacent, exaspèrent les musulmans qui, ne pouvant s'opposer à l'Europe, tireront vengeance de leurs voisins chrétiens, et qui, s'ils prenaient le dessus et le libre exercice de leur puissance, leur rendront la vie intolérable. L'Europe serait criminelle à ne point tenir compte de ces considérations, et à ne point rendre ce service suprême aux chrétiens de Syrie qui ont été les apôtres de sa civilisation, les intermédiaires de son commerce³⁹⁹. »

S'il est vrai que les minorités d'Orient avaient subi des injustices, voire des persécutions, pendant des siècles et que le danger décrit dans cette note est vraisemblable, quoique, peut-être, volontairement exagéré, la protection des chrétiens est clairement appelée ici à servir de justification de l'intervention européenne en Orient.

3.3. À la recherche des différences

La division de la Syrie est l'arme lourde de la lutte au nationalisme arabe. Robert de Caix comprend dès janvier 1920 que la menace à la domination française sera moins militaire que politique : « Ce n'est pas la résistance militaire qui est à craindre dans un pays divisé comme la Syrie, où l'on peut susciter un groupe pour en combattre un autre et d'où

³⁹⁹ CADAC, MF, Turquie, vol. 122, 123, 124. P13113, Note sur le Liban, sans date, mais écrite certainement à la veille de la Guerre, en 1913 ou 1914.

la valeur guerrière est à peu près absente ; c'est la résistance politique portée sur le terrain où elle peut être la plus embarrassante pour une démocratie occidentale⁴⁰⁰. » L'arme de la division vise donc à affaiblir la résistance nationaliste et à éviter le recours à la violence, sauvant ainsi les apparences d'une « démocratie occidentale ». L'unité du pays est pros- crite, d'autant plus que, selon de Caix, les musulmans n'acceptent jamais « l'autorité d'infidèles⁴⁰¹ » ; un État unitaire où ils seraient nécessairement le groupe dominant constitue le plus grand danger à la présence française.

« Les groupes minoritaires sont un peu pour nous en Syrie ce qu'est en Afrique la masse de plus d'un million d'Européens qui nous donnent un appui et une raison d'être durables. Ils ont l'avantage de se prêter à l'application du mandat en même temps qu'à la constitution de Gouvernement indigènes dociles (sic) à notre direction, tandis que le Gouvernement d'une Syrie unitaire, constitué au profit des nationalistes, nous mettrait en présence du pouvoir indigène le moins maniable auquel nous pourrions avoir affaire⁴⁰². »

Une fois installée en Syrie, la France se met donc à la recherche des différences exploitables. « L'idée qui venait naturellement, après [que] le coup de balai de juillet 1920 nous eût mis en possession de toute la Syrie et dans l'obligation d'en préparer l'organisation, était de rechercher sur le bloc syrien les lignes de clivage sur lesquelles on pourrait établir un cloisonnement capable d'entraver le développement du nationalisme arabe plus encore que syrien dont nous venions d'éprouver le caractère⁴⁰³ », écrit Robert de Caix en 1926. Voici donc inversée la logique du morcellement : ce ne sont ni l'existence des particularités régionales ni la protection des minorités qui motivent la division, c'est plutôt la division,

⁴⁰⁰ Notes de Robert de Caix du 26 janvier 1920, dans Gérard D. Khoury, *La France et l'Orient arabe*, op. cit., p. 299. Nous soulignons.

⁴⁰¹ Dans Gérard D. Khoury, *Une tutelle coloniale*, op. cit., p. 411.

⁴⁰² *Ibid.* Note sans date précise écrite avant le départ du nouveau haut-commissaire Henri Ponsot, donc en 1926. Elle reprend les mots d'une note précédente de de Caix même et d'une lettre adressée par le président du Conseil, ministre des Affaires étrangères Aristide Briand quelques mois plus tôt au haut-commissaire Henry de Jouvenel.

⁴⁰³ Dans Gérard D. Khoury, *Une tutelle coloniale*, op. cit., p. 409.

décidée d'avance pour des raisons sans lien aux particularités ou à la protection, qui se met à la recherche de justifications.

3.3.1. Une « mosaïque de peuples » ou la perception unidimensionnelle de la Syrie

Il reste que la France n'a pas à chercher longtemps les « lignes de clivage » traduisibles en politique, la question n'étant pas celle de leur existence, mais de leur renforcement et de leur instrumentalisation. Toute différence, religieuse ou autre, devient sous la houlette de la puissance mandataire une identité politique distincte. Le lieutenant-colonel Catroux écrit en février 1922 que les promesses d'indépendance données aux Arabes durant la Grande Guerre étaient prématurées et que la division en petites entités est, pour ainsi dire, naturelle, car « les pays du Mandat ne présentaient d'unité, ni dans la structure géographique, ni dans le domaine économique, ni dans les mœurs, ni dans le degré de civilisation de leurs habitants⁴⁰⁴ ». Catroux ne mentionne pas les avantages pour le Mandat d'une telle division dont il fait porter le fardeau aux seuls Syriens, alors que rares sont les pays au début du XX^e siècle, voire aujourd'hui, et en Europe même, où l'on ne trouve pas de telles différences. La vision de Catroux n'est pas différente de celle des milieux gouvernementaux français qui ne perçoivent en Syrie qu'une juxtaposition de petites nations hétérogènes et naturellement antagonistes.

Les identités fragmentées servent non seulement d'alibis de morcellement, mais aussi comme grille presque unique de compréhension sociologique des populations et

⁴⁰⁴ Georges Catroux, « Le mandat français en Syrie - Son application à l'État de Damas », *Revue politique et parlementaire*, n° 327, 10 février 1922, p. 202.

d'interprétation de leurs pensées politiques. Le ministère se sert dans une note interne d'une déclaration d'Aristide Briand devant le Conseil de la Société des nations pour justifier la division.

« Un pays n'a aucun intérêt à ce que disparaisse un élément de sa population, ayant sa valeur propre, son génie propre. Et un grand pays qui a le sentiment de sa force, ne poursuit pas une telle disparition. Il n'essaie pas d'uniformiser ses populations à ce point. Au contraire, la force, pour lui, consiste à assimiler les divers éléments de sa population, sans leur faire perdre leur génie propre et leurs qualités particulières. C'est ainsi qu'un pays grandit, qu'il acquiert toute sa puissance de rayonnement⁴⁰⁵. »

Briand semble oublier que la France tente pendant longtemps, et au nom de La nation, d'atténuer les particularismes et de réduire autant que possible l'usage de langues régionales : breton, basque, etc.

3.4. Instrumentalisation d'un vrai problème

La nécessité de protéger les minorités n'est pas une pure invention à l'usage des intérêts coloniaux ; l'histoire lointaine, celle de la Grande Guerre et celle des événements contemporains de la présence française en témoignent. En 1920, des chrétiens sont massacrés dans ce qui est devenu le sud du Liban⁴⁰⁶. Les Français en accusent les fanatiques religieux fomentés par Fayçal. Des nationalistes accusent en retour les Français d'avoir incité les chrétiens à manifester leur appui au Mandat avant de les avoir abandonnés⁴⁰⁷,

⁴⁰⁵ CADN, 494, Observations sur la protection des droits des minorités en Syrie, 7 mai 1932. Souligné dans le document.

⁴⁰⁶ CADN, 1369, Service des Renseignements au Levant, Note sur les affaires de Syrie et de Cilicie en 1919-1920, *op. cit.*

⁴⁰⁷ Voir à ce sujet, à titre d'exemple, Chomri, Raed الشمري ، راند et Jabbouri, Karim الجبوري ، كريم « *Mawqef al-sahafa al-lubnaniyya mina al-tatawwurat al-siyassiyya fi Jabal 'Amel 1919-1920* موقف الصحافة اللبنانية من التطورات السياسية في جبل عامل ١٩١٩ – ١٩٢٠ - صحيفة البشير أنموذجاً مجلة كلية التربية – ، *L'attitude de la presse libanaise des développements politiques au Jebel Amel 1919-1920 - Le journal al-Bachir comme exemple* », *Revue de la faculté de l'Éducation, Université Mustansiriyah, (Irak)*, n° 2, 2017.

une accusation vraisemblable à l'aune d'autres tentatives d'attiser la haine entre différents groupes. À titre d'exemple, les soldats envoyés en ligne de front pour combattre la révolte de 1925 sont pour une grande part des réfugiés circassiens et Arméniens mus par les récentes persécutions ottomanes et qui, étant démunis, s'enrôlent dans l'armée française qu'ils perçoivent par ailleurs comme ultime protection⁴⁰⁸. Aussi, les Français distribuent des armes aux villages chrétiens ayant reçu des appels de participer à la révolte, sous prétexte de les aider à se défendre au cas où les appels deviendraient trop insistants. Pourtant, les villages musulmans ayant reçu le même appel ne sont pas « aidés » de la même façon. Le général Pierre Georges Dupont, haut-commissaire par intérim, va d'une suggestion qui met en lumière les intentions françaises.

« Si l'on croit devoir armer les habitants pour les mettre à même de résister à un retour offensif, il faut avoir soin de ne pas mettre les armes entre les habitants d'une seule religion, sinon les autres prétexteraient que l'on veut renouveler les massacres entre chrétiens et musulmans. On peut décréter des engagements volontaires ouverts à toute la population, les armes peuvent être mises entre les mains des chrétiens, des Musulmans sunnites et des Metoualis⁴⁰⁹, ces deux dernières catégories dans une proportion moindre, en ayant soin de les attribuer en majorité à des chrétiens⁴¹⁰. »

Le consul américain à Beyrouth conclut que le but de la puissance mandataire est clairement de transformer la révolte en guerre civile de religions⁴¹¹. Quoi qu'il en soit, en dernière analyse, un écart logique sépare la nécessaire protection des minorités de la solution consistant à diviser le pays, un interstice dans lequel s'insèrent les intérêts propres de la France.

La peur est instrumentalisée, sans réel succès, dans les élections qui commencent en décembre 1931. Le haut-commissaire Henri Ponsot dissout en novembre le gouvernement

⁴⁰⁸ Michael Provence, *The Great Syrian Revolt*, op. cit., p. 61.

⁴⁰⁹ Les chiites, tels que communément appelés dans la région.

⁴¹⁰ CADN, 2389, Note interne, 1^{er} décembre 1925.

⁴¹¹ Michael Provence, *The Great Syrian Revolt*, op. cit., p. 122.

syrien, pourtant présidé par l'allié Tajeddine el-Hassani, un de ceux que la France appelle « modérés », et transfère ses pouvoirs à son délégué à Damas, Léon Solomiac. Le but de Ponsot est de gérer lui-même les premières élections tenues sous la constitution nouvellement promulguée, car le futur parlement aura entre les mains la question du traité. Les élections s'effectuent en deux étapes où les électeurs, les hommes de 21 ans et plus, élisent des représentants locaux, une sorte de collège électoral, qui choisissent par la suite les députés de l'Assemblée. À Alep, entre autres tentatives de manipulation, les Français courtisent la bourgeoisie chrétienne qui jouit d'une certaine influence auprès des coreligionnaires, afin d'orienter le vote. Plusieurs marchands acceptent volontiers ce rôle qui est de nature à hausser leur prestige et, surtout, à apaiser leur crainte de perdre, en cas du départ des Français, leur rôle d'intermédiaires commerciaux et financiers entre le nord de la Syrie et l'Europe. Ils essaient donc, par conviction ou par opportunisme, de nourrir chez l'ensemble des chrétiens la peur d'être noyés dans une mer d'Islam en cas de victoire des nationalistes⁴¹².

Ces appels ne trouvent pas la réponse attendue. Craignant l'échec dans les urnes, Ponsot recourt, partout en Syrie, à des mesures peu subtiles visant à faire élire, selon ses propres dires, « les vrais représentants du pays⁴¹³ ». Les candidats et les journaux opposés au Mandat sont mis sous surveillance et intimidés. Les districts électoraux sont redessinés pour favoriser certains candidats. Toutefois, ni ces mesures, ni la violence des forces policières face aux contestations populaires contre la manipulation le jour même des élections

⁴¹² Philip S. Khoury, *Syria and the French Mandate*, op. cit., p. 362.

⁴¹³ *Ibid.*, p. 362.

– avec cinq morts et 50 blessées⁴¹⁴ –, ni la fraude dont les Français sont accusés ne réussissent à produire une majorité parlementaire clairement loyale au Mandat.

La protection des minorités demeure une justification de l'ingérence de la France dans les affaires locales longtemps après sa reconnaissance de l'unité syrienne en 1936. Ainsi, le 12 janvier 1942, en échange de son décret proclamant l'intégrité de la Syrie, le général Catroux exige du président syrien, Tajeddine el-Hassani, réinstallé à la présidence, une lettre promettant de le faire participer au choix des gouverneurs de la région des alaouites et du Djebel Druze. Le premier ministre Hassan al-Hakim démissionne pour marquer son opposition⁴¹⁵. La tentation d'exploiter les différences religieuses s'exprime jusqu'au retrait des troupes françaises. Lorsque ce retrait semble inéluctable, et avant que Damas soit bombardée le 29 mai 1945, une note de la marine du Levant datée du 19 mai signale l'attitude dangereuse qui règne encore dans les cercles du Mandat : « Certains parmi les responsables de la politique française au Levant pensent qu'il serait habile de susciter des troubles confessionnels, genre ancien temps, pour justifier une intervention⁴¹⁶. »

3.5. La Syrie, un champ d'expériences

La forme politique que prendra la Syrie au début du Mandat est arrêtée par Robert de Caix dès 1916 dans un discours à la Société de géographie.

« Comment dans cette mosaïque de communautés disparates et souvent hostiles pourrait-on voir les éléments d'une autonomie syrienne? La paix entre ces groupes ne peut être maintenue que par l'action d'une autorité extérieure et supérieure. Si ce n'est pas la nôtre, ce sera celle des Anglo-Égyptiens, tout disposés à ramasser l'héritage syrien. [...] Ce même morcellement de la société

⁴¹⁴ *Ibid.*, p. 366

⁴¹⁵ Salma Mardam Bey, *La Syrie et la France : bilan d'une équivoque*, *op. cit.*, p. 73.

⁴¹⁶ Maurice Albord, *L'Armée française & les États du Levant*, *op. cit.*, p. 234.

syrienne, qui la rend incapable d'autonomie, est de nature à faciliter l'exercice de l'autorité qu'elle a besoin de subir du dehors. L'étranger s'il est juste et ferme, sera accepté et bienvenu, comme l'arbitre nécessaire. La France doit avoir cette mission. Quel serait le régime français? Il y a quelques entités cohérentes: le Liban, la montagne des Ansarieh, la région de Damas, d'Alep ; mais dans l'ensemble, la région syrienne, surtout maritime, de la Palestine à la plaine de Cilicie est partout une mosaïque sociale aux éléments petits et entremêlés. À cette poussière politique, il faudrait appliquer une poussière de protection⁴¹⁷. »

Rappelons ici que la même politique de minorités séparées et d'instrumentalisation de la « clientèle » mène à la création de l'État du Grand-Liban. La France se perçoit en fait comme « la vraie protectrice du Liban et des Maronites⁴¹⁸ » et « quelques (*sic*) soient les visées politiques pour l'avenir, le Liban est un pays ami, et un Liban plus grand et plus riche serait un point d'appui très utile⁴¹⁹ ». L'adjonction au Liban de la plaine de Bekaa, effectuée pour doter le nouveau pays de ressources agricoles suffisantes, servira en même temps selon de Caix à « diminuer la cohésion de l'État chérifien de l'intérieur⁴²⁰ ». La perception clientéliste du pays des cèdres s'étendra en fait au-delà du Mandat. Dans ses instructions au nouvel ambassadeur à Beyrouth en 1952, le ministre des Affaires étrangères lui rappelle que c'est « sur l'élément chrétien de la population, d'ailleurs le plus actif et le plus évolué, qu'est principalement fondée notre influence au Liban⁴²¹ ».

En décembre 1919, Henri Gouraud écrit dans un télégramme au président du Conseil, Clemenceau, que le morcellement sera un outil pour combattre le nationalisme en éparpillant ses forces, en plus de servir les intérêts de la France ; « Les divisions de la Syrie, qui

⁴¹⁷ Dans Gerard D. Khoury, *Une tutelle coloniale, op. cit.*, p. 16.

⁴¹⁸ CADC, MF, Turquie, P13113, Note sur le Liban, *op. cit.*

⁴¹⁹ *Ibid.*

⁴²⁰ Dans Gérard D. Khoury, *La France et l'Orient arabe, op. cit.*, p. 302.

⁴²¹ CADC, Dossier Liban 631, 1953-1959. Série LA, Carton VI, Dossier 1, ministre des Affaires étrangères au ministre de France à Beyrouth, juin 1958.

doivent nous aider à l'organiser d'une manière pratique et favorable à notre intérêt, nous sont déjà fort utiles pour contenir le mouvement organisé contre nous⁴²². »

Une semaine avant la bataille de Mayssaloun, de Caix propose de diviser la Syrie en huit ou neuf « autonomies⁴²³ » : le sandjak d'Alexandrette, le municiple d'Alep, le groupe Ansarieh (Pays des alaouites), le municiple de Hama, le municiple de Homs, le municiple de Tripoli (avant son attachement au Liban), le municiple de Damas et le Hauran, c'est-à-dire le Djebel, lequel peut être divisé en une partie druze et une autre « musulmane ». L'arbitraire de ce plan est implicitement confirmé par un rare aveu d'ignorance, puisqu'une modification, selon de Caix, serait toujours envisageable après « une pénétration plus approfondie de la politique du pays⁴²⁴ ». Il est aussi explicitement confirmé par le nombre de critères hétérogènes de la division : « Il ne s'agit en aucune manière de divisions administratives identiques les unes aux autres mais de groupes dont l'organisation peut largement différer. Ils sont fondés soit sur la géographie, soit sur une concentration d'intérêts, soit, dans le cas de Ansarieh, sur l'originalité d'un groupement religieux assez compact⁴²⁵ ». La protection des minorités et la volonté populaire, prétextes ressassés par la France de la division, ne trouvent pas de place dans cette explication. Plus tard dans les années 1920, la possibilité d'établir un nouvel État dans le désert syrien à majorité bédouine⁴²⁶ est évaluée à plus d'une reprise dans les milieux gouvernementaux français, mais l'absence d'une élite capable d'assumer les hautes responsabilités dans un gouvernement autonome et la crainte

⁴²² Télégramme du 29 décembre 1919 dans A. Hokayem et al., *Documents diplomatiques français*, T. 1., *op. cit.*, p. 782, Document 699.

⁴²³ CADN, 1369, Note de M. de Caix, Esquisse de l'organisation de la Syrie sous le mandat français, 17 juillet 1920, *op. cit.*

⁴²⁴ *Ibid.*

⁴²⁵ *Ibid.*

⁴²⁶ Le nombre de nomades en Syrie mandataire se situe à l'époque entre 250 à 300 000, soit le dixième de la population. Jacques Weulersse, *Paysans de Syrie et du Proche-Orient*, *op. cit.*, p. 60.

d'attiser davantage les nationalistes du centre finissent par plomber l'idée⁴²⁷ ; le désert syrien demeure la seule région sous gouvernance militaire directe tout au long du Mandat.

Alexandre Millerand, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, préfère en 1920 la constitution de chaque grande ville syrienne en État autonome, le tout formant une fédération sous l'autorité du haut-commissaire. Dans sa réponse du 7 août, Gouraud refuse d'aller si loin et envisage de diviser la Syrie en un nombre restreint d'États assez grands et suffisamment autonomes pour ne pas sentir le besoin de se regrouper. Le haut-commissaire peut ainsi « mettre en balance des rivalités pouvant être exploitées au plus grand profit de son autorité et, par conséquent, de la France⁴²⁸ ». Cette stratégie repose dans l'esprit des Français sur des assises d'autant plus solides que les plus larges minorités, les chrétiens et les alaouites, sont « notre clientèle permanente » selon l'expression de Georges Catroux⁴²⁹.

Le morcellement du territoire syrien viole les engagements devant la Conférence de la paix et la Société des nations, de l'aveu même des Français ; « dans les territoires sous mandat Français les seuls États ayant vocation internationale sont la Syrie et le Liban », dit une étude interne du M.A.É. en 1930⁴³⁰. Néanmoins, Gouraud procède en septembre 1920, avec l'aval de Paris, à la division telle qu'il l'envisage. Tout en proclamant l'État du Grand-Liban, il divise le territoire syrien pratiquement en cinq États, même s'ils n'en portent pas tous le nom ni ne jouissent de pouvoirs similaires. L'État d'Alep comprend le sandjak d'Alexandrette au nord-ouest et s'étend jusqu'à la frontière avec l'Irak ; il renferme

⁴²⁷ Daniel Neep, *Occupying Syria under the French Mandate : insurgency, space and state formation*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012, p. 170.

⁴²⁸ A. Hokayem et al., *Documents diplomatiques français*, T. II., *op. cit.*, Document 434, p. 588.

⁴²⁹ CADN, 364, La politique à suivre, Note du colonel Catroux, mai 1927.

⁴³⁰ CADN, 364, Politique française en Syrie, 10 novembre 1930, *op. cit.*

l'entièreté du parcours syrien de l'Euphrate et compte une population de 604 000 âmes⁴³¹. Le sandjak compte près du tiers de cette population et est doté du statut juridique et politique d'un territoire autonome qui le met pratiquement sous le contrôle direct des autorités françaises et en dehors de l'autorité de l'État d'Alep. L'État de Damas comprend, en plus de la ville de Damas et sa région, les deux autres grandes villes du pays, Hama et Homs, et leurs régions respectives. Sa population est de 594 000 âmes. La région côtière du nord-ouest qui s'étend du sud du sandjak jusqu'à la frontière libanaise et qui inclut les villes de Lattaquié et de Tartous constitue dans cette division l'« État des Alaouites », avec une population de 261 000, dont seulement 153 000 d'alaouites, soit moins de 60%⁴³². Le Djebel Druze, au sud, d'une population de 50 000, dont 86% de druzes, demeure hors de l'équation et sans statut particulier, étant administré directement par le haut-commissaire. Cette division contredit la thèse de l'autonomie des groupes religieux, les États adjacents d'Alep et de Damas étant tous les deux à forte majorité sunnite.

Quoi qu'il en soit, tous ces « États » demeurent soumis à l'autorité mandataire qui garde le dernier mot sur leur moindre décision. « Morcelés et dotés de compétences dérisoires, les fragiles pouvoirs locaux que la puissance mandataire organise sur place, ne sauraient effectivement prétendre au statut d'État. C'est là le cœur même de la stratégie mandataire⁴³³ ». Notons que la division n'est jamais entière. Un lien minimal est établi sous forme d'union monétaire et douanière; l'absence de tout lien entre les États syriens aurait signifié la négation de l'existence même du pays pour lequel le Mandat est octroyé, une situation absurde que les nationalistes n'auraient pas manqué d'exploiter auprès de la

⁴³¹ Recensement de 1921-1922. Augustin Bernard, « Les populations de la Syrie et de la Palestine d'après les derniers recensements », *op. cit.*, p. 74.

⁴³² *Ibid.*

⁴³³ Jean-David Mizrahi, « La France et sa politique de mandat », *op. cit.*, p. 28.

Société des nations. Loin de produire le résultat escompté, la division ne freine pas la montée du nationalisme arabe, d'où l'idée qui voit le jour en 1922 de créer un patriotisme proprement syrien à travers une certaine forme d'unité, idée à laquelle Weygand associe deux ans plus tard un plan économique.

En 1922, une fédération des États de Syrie comprenant Damas, Alep et le pays des Alaouites est proclamée, le sandjak d'Alexandrette est doté du statut juridique et politique de territoire autonome, quoique faisant toujours partie officiellement de l'État d'Alep alors que le Djebel est proclamé État, sans aucun lien formel avec le reste du pays. Le président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, explique en 1925 au haut-commissaire que, dès l'origine, la division de la Syrie avait pour objectif d'empêcher les opposants à la France de s'unir et que le but du lien fédératif était de créer « l'organe commun nécessaire pour gérer certains intérêts et le symbole autour duquel se créerait un sentiment national syrien pouvant faire contrepoids à l'attraction exercée par les Turcs et par le nationalisme arabe⁴³⁴. » Le but est donc de tirer les avantages à la fois de la division et de l'unité sans complètement achever l'une ou l'autre. La fédération devait apaiser les nationalistes que ni la bataille de Mayssaloun ni la division du pays n'ont réussi à réduire au silence, écrit Robert de Caix en 1926.

« ...la Fédération était pour nous un moyen de créer un certain équilibre entre les minoritaires et les nationalistes et de donner un certain apaisement à ces derniers. En présence de l'attraction des États arabes de la zone britannique et de la Turquie kémaliste qui devait un grand prestige à ses succès, il fallait chercher, dans le cadre d'une politique qui tendait à consolider les particularismes minoritaires, à créer une institution, un symbole autour desquels pourrait naître, au moins chez les musulmans, un certain sentiment national syrien⁴³⁵ »

⁴³⁴ CADC, MF, Édouard Herriot à Maurice Sarrail, janvier 1925, *op. cit.*

⁴³⁵ Dans Gerard D. Khoury, *Une tutelle coloniale, op. cit.*, p. 415.

La formule s'avère irréaliste. Ses lacunes font aussitôt surface : elle n'apaise pas les méfiances des franges de minorités qui tiennent encore à leurs indépendances, pas plus qu'elle ne satisfait les volontés unitaires d'Alep et de Damas. Contrairement aux attentes, cette unification sous la forme incomplète de fédération finit par encourager le courant antifrçais plutôt que de l'endiguer et ne rétablit aucunement pour le Mandat une crédibilité déjà – les événements le prouveront – irrémédiablement perdue.

Une deuxième étape survient en 1925 : « Ce sentiment national qui s'est manifesté à Damas et dans certains éléments alepins (*sic*), alors que les Alaouites marquaient des tendances de plus en plus particularistes, a amené votre prédécesseur à supprimer la Fédération, à unifier Damas et Alep en un seul Etat et à en séparer complètement les Alaouites⁴³⁶ », écrit encore le président du Conseil, ministre des Affaires étrangères à Sarrail en 1925.

Le 18 janvier 1926, Aristide Briand commente pour le haut-commissaire de Jouvenel le projet de statut organique. Il confirme que les libertés devraient être protégées selon les termes de la Déclaration de Mandat, mais que les frontières des États devraient relever uniquement des compétences du mandataire, car, dit-il, la division fournit « à notre autorité des points d'appui contre l'hostilité de la politique panarabe que représentait en Syrie l'Emir Fayçal, politique qui n'a pas cessé complètement d'exister et pourrait reprendre de la vigueur sous des formes nouvelles. » Il faudrait faire attention aux effets à long terme de la forme juridique, constate Briand, car un fédéralisme très centralisateur « tendrait sans doute à tout unifier en absorbant les attributions et la vie des Etats⁴³⁷. »

⁴³⁶ CADC, MF, P17792, Du président du Conseil, ministre des Affaires étrangères à Sarrail, sans date précise et sans signature. Nous tendons à attribuer la lettre, par son style, à Edouard Herriot plutôt qu'à Aristide Briand qui lui a succédé la même année.

⁴³⁷ CADN, 363, Aristide Briand à Henry de Jouvenel, 18 janvier 1926.

Loin de s'estomper, la pression unitariste s'accroît après la révolte de 1925 alors que la France est obligée d'augmenter ses effectifs pour contenir un nationalisme transformé en force populaire. Catroux constate en 1927 que « [c]'est l'hostilité de la Syrie qui nous a contraints à entretenir au Levant des effectifs militaires onéreux. Et cette hostilité puise son aliment dans le démembrement du pays en États autonomes. Elle cesserait, si la revendication unitaire recevait des satisfactions suffisantes⁴³⁸ ». L'État unifié d'Alep et de Damas prend en 1930 le nom de République syrienne, mais il faudra attendre 1936 pour que l'unité soit définitivement réalisée, sans qu'elle soit complète ; le sandjak d'Alexandrette est mis en état de préparation pour une cession à la Turquie.

3.6. La France devant la Commission permanente des mandats

Même si le respect de la volonté des Syriens soit l'une des justifications répétées de la division, des échanges internes du gouvernement trahissent le contraire. À titre d'exemple, le général Catroux admet dans une note en 1927 que cette division faisait face à une solide résistance populaire, que seule la force la maintenait et qu'« à mesure que l'emprise de la force, sauvegarde du régime politique institué par nous, se desserrait, la réclamation du nationalisme unitariste s'accroissait⁴³⁹ ».

Ce n'est pas ce que l'administration évoque devant la Commission permanente des mandats. En sa qualité de haut-commissaire, Henry de Jouvenel défend la politique de son gouvernement devant la Commission instituée par la Société des nations en jetant le blâme sur les Syriens et leur histoire.

« Dans aucun pays au monde, on ne voit se mêler à ce point l'âpreté des guerres religieuses et des guerres féodales; partout des rites, partout des

⁴³⁸ CADN, 364, Suggestions relatives à la politique à suivre au Levant, 12 avril 1927.

⁴³⁹ CADN, 364, La politique à suivre, Note du colonel Catroux, mai 1927, *op. cit.*

féodaux. On n'en est pas encore arrivé à l'ère que j'appellerai nationale de l'organisation politique. On en est à l'ère religieuse, ou à l'ère féodale, avec de grands souvenirs d'une civilisation, mais d'une civilisation qui n'a jamais pu s'inscrire sur le terrain d'une manière fixe. C'est là la grande difficulté du problème syrien et libanais. Si la Puissance mandataire cherche à le résoudre de haut, elle changera comme elle a déjà changé. Elle créera un jour l'unité syrienne, puis vous verrez cette unité se disjoindre et vous direz alors : C'est la faute du mandat ! Non, Messieurs, c'est le poids de l'histoire⁴⁴⁰. »

La Syrie est donc unique au monde, mais à son grand désavantage. Avec une analyse « positiviste⁴⁴¹ », de Jouvenel ne fait que répéter sous une forme savante l'ancien discours de la « mission civilisatrice ».

La Commission des mandats est impuissante face aux agissements et au discours français, mais elle n'est pas dupe. À la séance du 22 février 1926, son président, Alberto Theodoli, pose une question directe au représentant de la France, Robert de Caix : « La Syrie se présente comme un ensemble de régions sans uniformité ethnique ou religieuse. On se demande si la Puissance mandataire n'aurait pas dû établir de préférence un système de fusion, plutôt qu'un système basé sur le séparatisme. La division territoriale, qui donne l'impression d'un véritable morcellement du pays, ne tend-elle pas à développer certains antagonismes ?⁴⁴² » La réponse de de Caix reprend l'argument officiel voulant que la séparation des groupes religieux atténue l'antagonisme déjà existant plutôt que de le renforcer, une réponse qui contredit sa vraie pensée, à n'en juger que par ses discours devant les groupes de pression, sa correspondance et ses notes internes au ministère des Affaires étrangères déjà mentionnés et qui mettent l'accent sur l'exploitation des conflits syriens pour faire avancer les intérêts et les objectifs propres à la France.

⁴⁴⁰ Dans Gerard D. Khoury, *Une tutelle coloniale, op. cit.*, Juin 1926, p. 82.

⁴⁴¹ Cette analyse est reprise quelques années plus tard, avec une référence explicite à Auguste Comte, par Raymond O'Zoux dans *Les États du Levant sous le mandat français*. Paris, Larose, 1931, p. 300, où la Syrie serait toujours au stade théologique alors que la France a déjà traversé le stade métaphysique et vit désormais dans l'âge positif de la raison.

⁴⁴² Dans Gerard D. Khoury, *Une tutelle coloniale, op. cit.*, p. 80.

Notons ici que le pouvoir de ladite Commission n'est que formel. Cinq de ses neuf pays membres ne doivent pas être eux-mêmes mandataires. Elle discute des rapports annuels présentés par les pays mandataires sur l'état des nations sous leur tutelle. Les populations de ces nations peuvent aussi y faire entendre leur voix. La Commission ne peut toutefois pas effectuer d'enquêtes indépendantes, mais peut refuser d'accueillir un rapport qu'elle juge inacceptable, tel celui de la France sur l'année 1925 qui ne couvre que la période précédant la révolte ; la Commission demande plutôt un rapport complet sur les événements de l'année⁴⁴³. En fait, son seul pouvoir consiste à transmettre ses observations au Conseil de la S.D.N., lequel peut émettre des « recommandations » aux mandataires avec « prière d'y donner suite⁴⁴⁴ ». En l'absence de toute possibilité de sanction, la seule contrainte proviendrait de la compétition entre la Grande-Bretagne et la France à se montrer chacune la plus apte à gérer ses mandats dans le respect des principes énoncés à la Conférence de paix à Versailles⁴⁴⁵, une contrainte d'autant plus ténue que les deux pays travaillent souvent en collaboration en suivant les grands principes établis entre eux depuis l'accord Sykes-Picot.

3.7. Le cas d'Alexandrette

Le statut de sandjak – un mot turc qui signifie « région administrative » – est attribué par le Mandat à la région d'Alexandrette; il est « une invention du mandat dans le cadre de

⁴⁴³ Joyce Laverty Miller, « The Syrian Revolt of 1925 », *International Journal of Middle East Studies*, vol. 8, 1977, n° 7, p. 545.

⁴⁴⁴ Véronique Dimier, « L'internationalisation du débat colonial : rivalités autour de la Commission permanente des Mandats », *Outre-mers*, v.89, n° 336-337, 2002, p. 336.

⁴⁴⁵ *Ibid.*, p. 334.

la balkanisation de la Syrie⁴⁴⁶ ». Sous les Ottomans, ce territoire de 4 800 km² ne jouit d'aucune distinction administrative au sein de la région d'Alep. Sa population est en majorité alaouite et arabophone, mais sa minorité sunnite turcophone, 37% selon les chiffres de 1925⁴⁴⁷, sert de justification pour qu'il lui soit attribué par le Mandat le statut de région autonome, mais toujours au sein de la grande région d'Alep. Robert de Caix dévoile l'intention derrière une telle division : « Bien avant l'accord d'Angora⁴⁴⁸ nous avons favorisé le particularisme, d'ailleurs dangereux à certains égards, de ce groupe turc comme obstacle au nationalisme unitaire arabe⁴⁴⁹. » N'eût été l'opposition du général Lamothe, gouverneur civil et militaire d'Alep, le sandjak aurait été proclamé État dès 1920, au même titre que ses voisins, Alep et le « Pays des alaouites »⁴⁵⁰.

Les turcophones du sandjak, habitués depuis des siècles à vivre dans le grand Empire ottoman, se trouvent du jour au lendemain minoritaires dans un pays arabe. Ils réclament aussitôt l'annexion à la Turquie qui, en supposant qu'elle n'est pas derrière l'idée, ne la repousse pas, sans toutefois en faire une revendication majeure avant 1936 pour des raisons liées, entre autres, à sa relation, devenue amicale, avec la France. Elle a déjà reconnu les frontières internationales de la Syrie dans le traité de Sèvres (1920), remplacé par celui de Lausanne (1923), signés avec ses anciens ennemis, les Alliés de la Grande Guerre, et dans lesquels elle obtient 18 000 km² du territoire syrien⁴⁵¹ dont les vieilles grandes villes

⁴⁴⁶ Jacques Thobie, « Le nouveau cours des relations franco-turques et l'affaire du sandjak d'Alexandrette, 1921-1939 », *Relations internationales*, n° 19, 1979, p. 357.

⁴⁴⁷ Stéphane Yerasimos, « Le sandjak d'Alexandrette : formation et intégration d'un territoire », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n° 48-49, 1988, p. 204.

⁴⁴⁸ Cet accord, signé le 20 octobre 1921, met fin à la guerre franco-turque.

⁴⁴⁹ Gerard D. Khoury, *Une tutelle coloniale, op. cit.*, p. 412.

⁴⁵⁰ *Ibid.*

⁴⁵¹ Dalal Arsuzi-Elamir, « Zakī al-Arsūzī and Syrian-Arab nationalisme in the periphery: the Alexandretta crisis of 1936-1936 », *From the Syrian land to the States of Syria and Lebanon*, Würzburg ; Beirut: Ergon Verlag in Kommission, 2004, p. 311

d'Aintab, aujourd'hui Gaziantep, et Edesse, aujourd'hui Şanlıurfa. Avec la reconnaissance par le Mandat de la minorité turcophone, elle obtient aussi, *de facto*, un droit d'ingérence dans les affaires du sandjak⁴⁵².

Les négociations entamées au début des années 1930 sur le traité franco-syrien et sa signature en 1936 ouvrent la porte à des revendications de la part de la Turquie qui réclame des garanties explicites à cette minorité. L'autorité mandataire répond positivement en permettant à Ankara de s'immiscer encore plus dans les affaires du sandjak, suscitant la méfiance, voire l'animosité, des arabophones. Zaki Al-Arsouzi, un jeune enseignant formé en philosophie à la Sorbonne et qui deviendra l'un des inspirateurs du parti *Baas* déclare :

« Dans ces conditions, les privilèges consentis à la minorité turque par l'administration française entretenaient, dès le début des années trente, un climat de méfiance à l'égard de la politique mandataire justement suspectée et même accusée de turcophilie. Bien plus, ils suscitaient une certaine psychose d'animosité et de tension parmi les élites arabes de toute confession : Sunnites, Alaouites et chrétiens⁴⁵³. »

Les intentions ultimes de la Turquie d'annexer le sandjak ne seront explicitées que tardivement, bien qu'elles soient depuis longtemps connues.

La qualité revendiquée par la France de protectrice des minorités prend dans cette affaire un sens tout particulier. Des élections sont prévues en 1938 au sandjak pour élire une assemblée qui statuerait sur son avenir. De l'aveu, tardif et sans conséquences, du haut-commissaire de l'époque, Gabriel Puaux, les gouvernements français et turc se sont arrangés pour manipuler les élections, car « si étrange que cela puisse paraître, il s'est trouvé alors en France un gouvernement assez dédaigneux de la voix du peuple pour garantir au

⁴⁵² *Ibid.* L'auteure, nièce du militant nationaliste Zaki al-Arsuzi, décrit l'étonnement de son oncle en 1930 lorsqu'il entre dans sa première classe à titre d'instituteur d'histoire et de géographie dans une école secondaire d'Antioche et découvre que les autorités françaises regroupent les élèves dans une même classe selon l'ethnie et la religion : Turques, alaouites, chrétiens, sunnites arabophones, etc.

⁴⁵³ Dans Lucien Bitterlin, *Alexandrette : Le Munich de l'Orient, ou quand la France capitulait*, Paris: Jean Picollec, 1999, p. 169.

gouvernement turc qu'une majorité lui serait assurée à l'assemblée⁴⁵⁴ ». Entre autres manipulations, seuls les sunnites arabophones peuvent s'enregistrer sur les listes électorales comme arabes, alors que les autres arabophones doivent s'enregistrer dans les cases confessionnelles : alaouites, chrétiens, etc.⁴⁵⁵ La minorité turcophone⁴⁵⁶, 41% de la population à ce moment-là, produit alors une majorité parlementaire qui dispose du sort du sandjak et de tous ses habitants⁴⁵⁷. Curieusement, quelques semaines après les « élections », un traité d'amitié franco-turc est signé, garantissant la neutralité d'Istanbul dans la guerre qui s'annonce déjà en Europe ; le troc est trop évident pour être nié. Le sandjak est le seul prix que la France soit capable de payer, ne disposant d'aucune autre force de persuasion de nature financière ou commerciale. En fait, un peu moins de la moitié du commerce international turc se fait avec un seul pays, l'Allemagne, qui participe aussi à hauteur de 80% dans la construction d'usines et dans la fourniture du matériel militaire⁴⁵⁸ ; « la France n'a rien à proposer, tant sur le plan économique que sur le plan militaire [...] ; il ne lui reste plus qu'à payer la promesse d'alliance avec un territoire qui ne lui appartient pas⁴⁵⁹. »

Il est inutile de préciser le point de vue syrien sur la question d'Alexandrette et de s'attarder sur la légitimité de la cession par la France de ce qui ne lui appartient pas, mais des questions se posent à Paris même sur la pertinence de la transaction et sur le prix obtenu. En fait, il n'est pas dit que la Turquie allait répéter l'erreur de 1914 en s'engageant

⁴⁵⁴ Gabriel Puaux, *Deux années au Levant : souvenirs de Syrie et du Liban, 1939-1940*, Paris, Hachette, 1952, p. 44.

⁴⁵⁵ Lucien Bitterlin, *Alexandrette : Le Munich de l'Orient*, *op. cit.*, p. 265.

⁴⁵⁶ Sur un total de 212 000 habitants, on compte à la veille de la cession à la Turquie 125 000 arabophones et 87 000 turcophones, soit 59% contre 41%. Source : Philippe Gouraud, *Le général Henri Gouraud au Liban et en Syrie 1919-1923*, Paris, L'Harmattan, 1993, p. 166.

⁴⁵⁷ L'exode des Arabes et des Arméniens qui suit l'annexion du sandjak à la Turquie en 1939 a lieu dans l'indifférence de la France dont la seule réaction est d'aider les déplacés à s'installer en Syrie et au Liban.

⁴⁵⁸ Jacque Thobie, « Le nouveau cours des relations franco-turques et l'affaire du sandjak d'Alexandrette, 1921-1939 », *op. cit.*, p. 369.

⁴⁵⁹ *Ibid.*

dans une nouvelle guerre mondiale et le sandjak a peut-être été sacrifié pour repousser un danger illusoire. À part la neutralité dans l'éventuelle guerre, les autres « concessions » de la Turquie valent-elles cet échange ? *Le Temps*, journal proche du gouvernement, écrit le 25 juin 1939 : « On ne manquera pas de prétendre que la France paie, du fait de la rétrocession du sandjak d'Alexandrette, l'amitié et la coopération turques d'un prix assez élevé. Mais il est à considérer d'autre part qu'elle obtient en contre-partie le désintéressement complet de la Turquie en ce qui concerne la Syrie et la renonciation à toutes revendications turques ultérieures de ce côté⁴⁶⁰. » À ce compte-là, la France sort certainement perdante d'un échange où la seule concession de la Turquie est de se « contenter » du sandjak et de renoncer à réclamer d'autres territoires syriens. « Alep est sauve ! », constate ironiquement Stephen Longrigg⁴⁶¹.

4. L'effet inattendu de la lutte au nationalisme et la difficile constatation d'échec

En 1920, le nationalisme est encore en phase de croissance et n'a encore gagné ni toutes les couches sociales – les paysans seront les derniers à y adhérer –, ni toutes les régions. À la France qui se plaint de l'effet de Fayçal et du nationalisme arabe, l'occasion se présente de profiter de ce retard pour gagner à ses côtés des populations qui ne lui étaient pas encore hostiles ; c'est pourtant le contraire qui se produit. En essayant durant les premières années d'affaiblir et d'isoler les nationalistes avec des mesures qui touchent une

⁴⁶⁰ *Le Temps*, « L'accord franco-turc », 25 juin 1939. Le choix du mot rétrocession demeure malheureux, malgré la position critique du journal : le sandjak n'a jamais fait partie de la Turquie, au moins depuis 3 000 ans, pour qu'il lui soit « rétrocédé ».

⁴⁶¹ Stephen Hemsley Longrigg, *Syria and Lebanon under French Mandate*, London, O.U.P., 1958, p. 305.

large part de la population, la France attise leur opposition, gonfle leurs rangs et renforce leur crédibilité auprès de l'ensemble des Syriens.

Le général Catroux avoue *a posteriori* que le démembrement de 1920 fait basculer dans le camp nationaliste les modérés prêts à accepter le Mandat. « Il s'avéra alors que même les nationalistes modérés qui collaboraient avec nous, ne se résignaient pas au démembrement de leur pays et moins encore aux amputations territoriales⁴⁶². » À l'échec des moyens politiques s'ajoute celui des mesures économiques dont il est difficile de comprendre les motifs, sinon que par la seule volonté de servir les intérêts français. Les augmentations jugées abusives des tarifs, comme ceux de l'électricité en Alep dans les années trente⁴⁶³, et le traitement injuste des producteurs et des commerçants locaux par des monopoles comme la Régie de tabac, ne font que renforcer la solidarité nationale. Est aussi à noter la mauvaise compréhension de la société syrienne par des Français surpris de voir la classe ouvrière et la classe moyenne des grandes villes s'associer aux notables urbains dans leurs luttes nationalistes. Les Français sont aussi surpris de voir un État autonome, à la fois rural et minoritaire, allumer la flamme de la révolte en 1925 et demeurent incrédules devant la présence de chrétiens parmi les nationalistes, une présence qu'ils jugent absurde et qu'ils attribuent soit à la déchéance morale, avec la poursuite d'intérêts particuliers, soit à une manipulation étrangère.

⁴⁶² Général Catroux, *Deux missions en Moyen-Orient, (1919-1922)*, *op. cit.*, p. 28.

⁴⁶³ Philip S. Khoury, *Syria and the French Mandate*, *op. cit.*, p. 91.

4.1. Un lent virage vers l'unification

Quoique finalement vaincue militairement, la révolte de 1925 oblige la France, par son intensité et son ampleur, à changer de tactique, d'autant plus qu'il y a un manque d'effectifs suffisants pour une politique continue de force. Le chemin de l'apaisement est désormais incontournable sans que les objectifs à long terme soient abandonnés. On assiste donc à une unification graduelle qui prend sa forme finale en 1936. Elle répond, certes, à une revendication nationaliste, mais incorpore l'idée de renforcer une forme de nationalismes locaux. En 1924, une note interne du ministère des Affaires étrangères explique les avantages de l'abandon d'une fragmentation radicale. « Dans une Syrie unifiée, (le Liban seul demeurant en dehors) nous pourrions compter sur les Alaouites et sur la région d'Alep pour équilibrer l'action de Damas et la contrebalancer si elle tendait à s'exercer d'une manière exclusive. À supposer que l'intérieur nous devînt hostile, les régions côtières s'appuieraient d'autant plus sur nous que leurs méfiances actuelles se trouveraient réveillées⁴⁶⁴. » Dans une logique qui rappelle celle de Weygand, la note constate l'existence d'un « sentiment syrien » qui ne serait pas hostile à la présence française ; « ne doit-il être ménagé et encouragé, avec discrétion sans doute, mais avec soin ?⁴⁶⁵ » Finalement, ce sentiment est renforcé, mais aux dépens de l'appui à la France et sans affaiblir le panarabisme.

4.2. L'impossible équilibre

La délicate équation qui consiste à unifier le pays pour susciter un sentiment patriotique local, sans aller assez loin pour sembler répondre aux revendications nationalistes

⁴⁶⁴ CADC, MF, Projet de statut organique pour la Syrie et le Liban, P17792, *op. cit.*

⁴⁶⁵ *Ibid.*

majeures, s'avère être un exercice pour le moins difficile, sinon impossible. Le président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, Aristide Briand, concède en 1926 qu'un « organe léger⁴⁶⁶ » de coordination économique serait incapable d'imposer ses décisions à tous les gouvernements des petits États syriens. Il met toutefois le haut-commissaire de Jouvenel en garde contre l'impression d'unité politique qu'une gestion commune de certains services puisse donner. Il ne faudrait pas, selon Briand, que les organismes gérant les intérêts économiques communs, commerce, douanes, postes, etc., puissent finir par ressembler à un « super-gouvernement⁴⁶⁷ » que, même s'il fait preuve de la meilleure volonté de collaboration, « [n]ous serions exposés à rencontrer très vite en lui le pouvoir indigène le moins maniable pour l'autorité du mandat⁴⁶⁸ ». Finalement, entre une fédération qui faciliterait « la création de l'organe politique le plus puissant qui puisse s'offrir aux adversaires du Mandat⁴⁶⁹ » et le maintien de liens très légers qui risquent de nuire au développement économique, la France choisit pendant longtemps le second risque, facilement remédiable par l'autorité presque absolue dont jouira toujours le Haut-Commissariat qui peut imposer au besoin les mesures que les gouvernements locaux hésitent à exécuter⁴⁷⁰. Or, l'unification finale de la Syrie en 1936 est une preuve ultime de l'impossible équilibre entre le maintien d'une division déguisée en liens légers et une saine gestion du pays.

⁴⁶⁶ CADN, 363, Aristide Briand à Henry de Jouvenel, 18 janvier 1926, *op. cit.*

⁴⁶⁷ *Ibid.*

⁴⁶⁸ *Ibid.* Robert de Caix reprend quelques mois plus tard, dans une note plus haut citée, les mots d'Aristide Briand sur la difficile maniabilité d'un gouvernement d'une Syrie unifiée : Notes de Robert de Caix du 26 janvier 1920, dans Gérard D. Khoury, *La France et l'Orient arabe*, *op. cit.*

⁴⁶⁹ CADN, 363, Aristide Briand à Henry de Jouvenel, 18 janvier 1926, *op. cit.*

⁴⁷⁰ *Ibid.*

Chapitre 4

Un Mandat sous le signe du feu

Le recours à la force est une constante de l'histoire du Mandat en Syrie, même lorsque des solutions politiques étaient à tout le moins envisageables. Trois épisodes d'intense violence marquent la période de 1920-1946, entrecoupés d'épisodes de conflits de moindre intensité, mais aux effets tout aussi importants, ainsi que d'opérations continues de police et de renseignements visant les nationalistes.

1. La bataille de Khan Mayssaloun

Les événements précédant immédiatement le 24 juillet 1920 fournissent les alibis à la décision déjà prise d'entrer par la force en Syrie et de mettre fin au pouvoir chérifien. S'ensuivent le morcellement de la Syrie et la proclamation de l'État du Grand-Liban. Le haut-commissaire Henri Gouraud est souvent présenté dans l'historiographie, tant française qu'arabe, comme le principal acteur de l'épisode et, par conséquent, le premier responsable de ses répercussions à court et à long terme ; il est pourtant un exécutant plus qu'un décideur.

1.1. Henri Gouraud

Nommé le 8 octobre 1919 à la fois haut-commissaire de la République en Syrie et en Cilicie et commandant en chef de l'Armée du Levant, Henri Gouraud débarque à Beyrouth le 21 novembre. Sa fiche militaire est impressionnante, truffée de victoires, de postes prestigieux et d'une expérience coloniale en Afrique où il a servi, entre autres, comme bras

droit militaire d'Hubert Lyautey au Maroc. Sans réelle expérience politique, son passé colonial ne peut qu'infléchir sa perception du Mandat et son style de gouvernance, d'autant plus qu'il est, tôt dans sa carrière, membre actif du « parti colonial »⁴⁷¹. Il lui est donc difficile, à l'instar d'autres responsables français, d'assimiler le concept nouveau de Mandat, à mi-chemin entre protectorat et indépendance.

« Comme on devait s'y attendre de la part d'un grand chef formé à l'école de Lyautey, écrit Gérard D. Khoury, il était psychologiquement impossible au général Gouraud de concevoir la Syrie autrement qu'une dépendance de la plus grande France, soumise certes, de par la volonté de Genève, à un régime spécial, mais qui ne pouvait lui apparaître en définitive que comme une variante plus humaine de l'imperium indiscutable de l'Occident sur les peuples asiatiques.⁴⁷² »

« Fondamentalement obéissant⁴⁷³ », il est recommandé en 1902 en ces termes par son supérieur immédiat, le lieutenant-colonel Péroz : « C'est un discipliné dans toute la force du terme. Vous aurez en lui plus tard un général obéissant en pensées et en faits⁴⁷⁴. » Péroz a bien vu : ni au Levant, ni ailleurs dans les colonies, Gouraud « n'a jamais fait que ce que Paris lui avait demandé de faire⁴⁷⁵ ». Se trouvant pris entre une Syrie rebelle d'un côté et un budget et un nombre d'effectifs restreints par Paris d'un autre, il demande après trois ans de service à Beyrouth d'être rappelé en France où il termine sa carrière comme gouverneur militaire de la capitale, un poste sans grands défis en période de paix. Julie d'Andurain, qui a écrit une thèse sur Gouraud en 2009, attribue cette démission à la confrontation entre sa vision, qu'on peut appeler progressiste, et un gouvernement toujours

⁴⁷¹ Julie d'Andurain, « Un proconsulat en trompe-l'oeil. Le général Henri Gouraud en Syrie (1919-1923) », *Revue historique*, n° 685, 2018, p. 102.

⁴⁷² Gérard D. Khoury, *Une tutelle coloniale*, op. cit., p. 471.

⁴⁷³ Julie d'Andurain, « Un proconsulat en trompe-l'œil », op. cit., p. 117.

⁴⁷⁴ *Ibid.*, p. 102.

⁴⁷⁵ *Ibid.*, p. 117. Ceci n'est pas sans rappeler une réflexion de Charles de Gaulle dans *Le fil de l'épée*, Paris, Plon, 1990 (1932), p. 171, où il cite John Fisher, premier Lord de l'Amirauté britannique au début du siècle, qui compare un officier aux grandes qualités militaires sous ses ordres à l'amiral Nelson qui a assuré jadis la suprématie de la Grande-Bretagne dans les mers. Fisher dit, selon De Gaulle : « Il a toutes les qualités de Nelson, sauf une : il ne sait pas désobéir. »

plongé dans les conceptions coloniales de l'avant-Conférence de paix et les quatorze points de Wilson.

« Globalement, le parcours du général Gouraud en Syrie témoigne surtout d'une nouvelle vision du colonialisme où les grands proconsuls, comme lui, comme Hubert Lyautey au Maroc ou Charles Mangin sur le Rhin, sont désormais contestés. Gouraud le comprend assez vite du reste. Dès 1921, après avoir de nombreuses fois réclamé des fonds pour développer un système politique fidèle à "l'esprit du mandat", il prend acte des fins de non-recevoir de son administration de tutelle. Il ne sera pas l'homme de la transition coloniale, de cet humanisme colonial réclamé par Albert Sarraut (1872-1962)⁴⁷⁶. »

Contrairement à ce que d'Andurain écrit, et même en faisant fi de l'oxymore « humanisme colonial », le bilan de ses deux années en Syrie, des milliers de morts, et sa correspondance avec le gouvernement montrent plutôt que Gouraud demande son transfert parce qu'il s'oppose à une politique gouvernementale qui, elle, mérite peut-être mieux l'épithète « humaniste ». Il écrit le 17 août 1922 à Raymond Poincaré, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères :

« Il m'est en effet impossible de partager l'opinion exprimée par la dépêche du 3 mai de Votre Excellence, que "notre situation dans le Levant doit reposer sur notre assistance politique et administrative plus que sur nos moyens financiers et militaires". C'est là une vue optimiste que je ne vois réalisée dans aucun pays et qui, dans tous les cas, ne s'applique en rien aux pays d'Orient⁴⁷⁷. »

Et, lorsqu'après la victoire de la Turquie sur la Grèce en septembre 1922, le gouvernement continue de refuser la demande d'augmenter le budget du Haut-Commissariat et les effectifs militaires, Gouraud écrit à Poincaré, le 16 octobre :

« Ainsi que Votre Excellence lui en a donné l'autorisation, Monsieur de Caix m'a communiqué la réponse de Votre Excellence à mon rapport du 17 août, à savoir que le Gouvernement ne proposerait pas au Parlement plus de 7 millions de crédits civils et que, malgré la menace ou la séduction que fait peser sur la Syrie musulmane l'éclatant triomphe des armées turques, il ne pouvait garantir de maintenir 31.500 hommes en 1923. Je ne peux que renouveler la demande que j'ai déjà adressée à Votre Excellence d'être remis à la disposition du Ministre de la Guerre...⁴⁷⁸ ».

⁴⁷⁶ *Ibid.*, p. 119.

⁴⁷⁷ Dans Philippe Gouraud, *Le général Henri Gouraud au Liban et en Syrie 1919-1923*, op. cit., p. 156.

⁴⁷⁸ *Ibid.*, p. 158.

1.2. L'ultimatum et l'élimination de Fayçal - Le prétexte et le but

1.2.1. Une décision prise en amont

L'idée d'éliminer Fayçal circule chez l'intelligentsia au moins depuis l'arrivée de Gouraud à Beyrouth. Il envoie le 29 décembre 1919 un télégramme au ministère des Affaires étrangères insistant sur la nécessité de liquider le royaume arabe qui entrave « l'organisation syrienne conformément à notre intérêt⁴⁷⁹ », une nécessité nourrie par la multiplication du nombre d'armes dans la population. « Toutes les basses classes de DAMAS avaient été copieusement armées⁴⁸⁰ », écrit l'officier de liaison à Damas, le Lieutenant-Colonel Édouard Cousse, à Gouraud en décembre 1919.

L'échec de l'accord Clemenceau-Fayçal en janvier 1920 apporte de l'eau au moulin des intransigeants. Robert de Caix essaie de convaincre les cercles gouvernementaux qu'il faudrait tuer le nationalisme au berceau. Il écrit en mars à son ami Philippe Berthelot, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères : « le gouvernement chérifien est une machine à créer du nationalisme, où il n'en existait pas encore. Sans doute, jusqu'à présent, n'a-t-il pu produire qu'une faible dose dans ce pays, mais à la longue, l'organe pourrait bien créer la fonction⁴⁸¹. » Il ajoute le 20 juillet dans un rapport destiné au ministère, alors que Gouraud attend la réponse de Fayçal à son ultimatum lui enjoignant de se soumettre au Mandat : « une demi-solution de la question chérifienne nous obligera à laisser plus de forces dans le pays qu'un nettoyage complet⁴⁸² ». De Caix prêche à des convertis ; à ce

⁴⁷⁹ Dans Wajih Kawtharani, « Le Grand-Liban et le projet de la Confédération syrienne d'après des documents français », *State and Society in Syria and Lebanon*, Youssef M. Choueiri, Éd., New York, St. Martin's Press, 1993, p. 46.

⁴⁸⁰ CADN, 1369, La Situation en Syrie et en Cilicie d'Octobre 1918 à Septembre 1923, *op. cit.*

⁴⁸¹ Lettre de Robert de Caix à Philippe Berthelot, 23 mars 1920, dans Gérard D. Khoury, *Une tutelle coloniale*, *op. cit.*, p. 223.

⁴⁸² CADN, 1369, Esquisse de l'Organisation de la Syrie sous le Mandat Français, 10 juillet 1920, *op. cit.*

stade de la confrontation franco-syrienne, la décision d'effectuer une opération militaire « chirurgicale » est déjà prise à Paris.

La France est surprise par un appui à Fayçal provenant de quartiers inattendus. Sept des treize membres du Conseil d'administration du Mont-Liban, une relique du statut particulier dans l'Empire ottoman, décident de se rendre eux-mêmes à la Conférence de paix pour demander, entre autres, « l'indépendance complète et absolue du Liban », « la restitution des territoires qui en ont été détachés et cela par un accord conclu entre les gouvernements syrien et libanais » et de procéder « auprès des puissances » à des démarches communes avec les Syriens pour que ces dispositions soient sanctionnées et garanties⁴⁸³. Pour ajouter à la surprise française, quatre de ces sept membres sont chrétiens⁴⁸⁴. Ils sont tous arrêtés le 10 juillet sur la route de Damas et traduits devant le tribunal militaire. « Le voyage des membres du Conseil à Damas, qui refuse le mandat français, c'est une preuve suffisante qu'ils sont opposés à ce mandat⁴⁸⁵ », déclare le président du tribunal durant le procès. Finalement, ne pouvant pas les condamner pour patriotisme, le tribunal les condamne pour « corruption en tant que fonctionnaires⁴⁸⁶ ». Ils portaient en fait des sommes considérables qu'ils disent destinées à couvrir les frais de leur voyage en Europe, alors que les Français les accusent d'avoir été « [a]chetés par l'Emir⁴⁸⁷ ». Ils sont condamnés à de lourdes amendes, à la destitution civique et à la déportation ; ils seront envoyés en Corse. Le Conseil est immédiatement dissous par un Gouraud choqué qui prend depuis toujours les Libanais pour acquis au Mandat. « Aussi, écrit-il plus tard au sujet du Liban, toute la population

⁴⁸³ Le « mémorandum des Sept », dans *Correspondance d'Orient* 13, n° 248, 30 octobre 1920, pp. 260-64. Notons que cette revue parisienne est dirigée par des Libanais pro-français, Chukri Ghanem et Georges Samné, qui ne peuvent être soupçonnés de complicité avec Fayçal.

⁴⁸⁴ Lyne Lohéac, *Daoud Ammoun et la création de l'Etat libanais*, Beyrouth, Naufal, 1995, p. 85.

⁴⁸⁵ Le « mémorandum des Sept » », *op. cit.*, p. 262.

⁴⁸⁶ *Ibid.*, p. 263.

⁴⁸⁷ CADN, 1369, La Situation en Syrie et en Cilicie d'Octobre 1918 à Septembre 1923, *op. cit.*

vit-elle arriver avec soulagement au mois de Juin les troupes qui allaient me permettre d'envoyer à l'Emir Fayçal l'ultimatum prévu par le Gouvernement et en me donnant les moyens d'assurer le respect de notre mandat et par suite de l'indépendance du Liban⁴⁸⁸. » Cet incident confirme aux Français, si besoin était, l'urgence de mettre fin à un Fayçal en train de bien asseoir sa légitimité et sa popularité partout au Levant.

1.2.2. Le baptême de feu du Mandat

Fayçal défie Gouraud. Les difficultés militaires en Cilicie face à la Turquie nécessitent l'usage par l'armée française de la voie de chemin de fer liant Rayak, dans la plaine de Békaa, à Alep, un usage que le gouvernement de Damas lui interdit. Gouraud accuse en plus Fayçal de soutenir les groupes armés au Sud-Liban et dans la région alaouite. Par contre, Paris dit ne pas être en mesure d'envoyer des renforts en période de démobilisation de l'après-Guerre⁴⁸⁹. Damas continue d'affirmer son indépendance. Elle décrète le service obligatoire et refuse d'accepter la nouvelle monnaie, des décisions perçues par les Français comme une menace à la légitimité et à l'existence même du Mandat⁴⁹⁰.

En tant que commandant en chef, Gouraud ne peut souffrir le blocage d'une ligne stratégique d'approvisionnement. En tant que haut-commissaire, il trouve dans les décisions de Fayçal le prétexte de s'en débarrasser. Il lui adresse le 14 juillet un ultimatum de quatre jours exigeant les garanties suivantes :

« 1^o – Disposition absolue de la ligne de chemin de fer Rayak-Alep, assurée par le contrôle du trafic, la garde des voies ferrées et l'occupation d'Alep.

2^o – Abolition de la conscription obligatoire et licenciement de l'armée chérifienne qui doit revenir à ses effectifs de Décembre 1919.

⁴⁸⁸ CADN, 476, Du général Gouraud à Aristide Briand, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, 18 novembre 1921. Nous soulignons.

⁴⁸⁹ Julie d'Andurain, « Un proconsulat en trompe-l'œil », *op. cit.*, p. 115.

⁴⁹⁰ Gérard D. Khoury, *La France et l'Orient arabe, op. cit.*, p. 360.

- 3° – *Acceptation du mandat français*
- 4° – *Acceptation de la monnaie syrienne*
- 5° – *Châtiment des criminels de droit commun condamnés en Zone (sic) Ouest et réfugiés en Zone Est [entendre : les rebelles et les groupes armés du Sud-Liban et de la région alaouite]⁴⁹¹ ».*

À la demande de Fayçal, le délai de quatre jours est prolongé jusqu'au 20 juillet, puis jusqu'au 24.

Un ministre du gouvernement de Fayçal raconte dans ses mémoires la prise de décision au sein du Conseil des ministres aboutissant à l'acceptation de l'ultimatum, à regret, mais sans aucune volonté de bluff⁴⁹². Le 16 juillet 1920, le ministre de la Guerre, Youssef al-Azmeh, déclare pouvoir combattre l'armée française. Une majorité de ministres exigent des chiffres sur les effectifs et les armements afin de prendre une décision éclairée. Avec réticence, al-Azmeh dévoile les chiffres, désastreux. Le Conseil décide alors d'accepter l'ultimatum. Le même élan patriotique qui sous-tend la volonté d'al-Azmeh de combattre se trouve aussi dans la rue, notamment à Damas où des manifestations violentes éclatent contre la décision du gouvernement, menant à des affrontements avec les forces de l'ordre au coût de 200 morts. Ce signe ne suffit pas à convaincre Gouraud de la sincérité de Fayçal et de ses ministres, la décision d'entrer par la force ayant été déjà arrêtée. Après avoir été obligé par le Conseil des ministres d'accepter l'ultimatum, al-Azmeh se voit obligé de se préparer au combat lorsque l'armée française, sans attendre les réponses de Fayçal, arrive à la frontière, prête à envahir Damas⁴⁹³.

L'ultimatum n'est donc qu'un prétexte de la frappe ultime. Le président du Conseil, Alexandre Millerand, exprime dans un message à Gouraud sa crainte, non pas du refus par

⁴⁹¹ CADN, 1369, La Situation en Syrie et en Cilicie d'Octobre 1918 à Septembre 1923, *op. cit.*

⁴⁹² Youssef al-Hakim, *La Syrie et l'époque de Fayçal*, *op. cit.*, pp. 180-182.

⁴⁹³ *Ibid.*, pp. 184-195.

Fayçal de l'ultimatum, mais bien de son acceptation : « je crains que l'acceptation par l'émir des conditions que vous avez posées par votre ultimatum et qui sont un faible minimum, ne nous empêche de nous débarrasser de l'émir bien que nous ayons les mains libres⁴⁹⁴ ».

Fayçal demande un délai additionnel de quatre jours se terminant le 24 juillet, qui lui est accordé, mais avec des demandes supplémentaires. L'armée française occupe Alep le 23 juillet, sans combat. Fayçal finit par tout accepter, mais, pour des raisons encore obscures, son télégramme arrive à Gouraud avec quelque retard sur l'heure limite. Dans l'attente, les troupes françaises prennent la Békaa et se trouvent le matin du 24 à Khan Maysaloun, à la frontière actuelle avec le Liban, où elles engagent la bataille. Les troupes syriennes sont largement dépassées en nombre et en armes. Youssef al-Azmeh y trouve la mort⁴⁹⁵ et devient un héros national en Syrie, à juger ne serait-ce que par le nombre d'écoles et de rues portant toujours son nom. Le 25 juillet, Gouraud atteint Damas⁴⁹⁶. Dans l'esprit de beaucoup de Français, c'est la « conquête et l'établissement définitif d'une domination française⁴⁹⁷ ».

Dans la métropole, l'appui aux actions de Gouraud est presque total. *Le Temps*, journal proche des cercles gouvernementaux, consacre le 26 juillet 1920 une partie de son Bulletin du jour à la bataille déroulée deux jours plus tôt. Il jette tout le blâme sur Fayçal et reprend, très significativement, une formule utilisée 800 ans plus tôt au sujet de la première

⁴⁹⁴ Dans Gérard D. Khoury, *La France et l'Orient arabe*, op. cit., p. 384. Selon toute vraisemblance, le message est daté du 21 juillet 1920.

⁴⁹⁵ Les sources ne s'accordent pas sur le chiffre exact des pertes. Philip S. Khoury donne les chiffres approximatifs de 150 morts syriens et de 56 morts et disparus français ; *Syria and the French Mandate*, op. cit., p. 97.

⁴⁹⁶ On raconte en Syrie qu'immédiatement après son entrée triomphale à Damas, Gouraud visite le tombeau de Salah Eddine, le vainqueur des Croisés à Jérusalem en 1187, en déclamant : « Saladin, nous sommes de retour ». Vraie ou allégorique, l'anecdote reflète le poids historique de l'événement de Mayssaloun dans l'imaginaire syrien. Elle symbolise aussi la continuité tragique des relations franco-syriennes !

⁴⁹⁷ Pierre Viénot, « Le traité franco-syrien », *Le Populaire*, janvier 1939, p. 2.

croisade. « La France, les déclarations répétées de M. Millerand⁴⁹⁸ l'indiquent assez, n'a livré bataille que pour établir la paix. Elle n'a vaincu que pour donner la liberté. Il faut féliciter le général Gouraud. Il faut remercier le gouvernement et le Parlement français qui lui ont donné les moyens d'accomplir son œuvre, sur la terre classique des *gesta Dei per Francos*⁴⁹⁹. »

Par contre, *L'Humanité* s'oppose à l'aventure militaire en Syrie, non pas seulement au nom des intérêts français. Il est peu représentatif de l'opinion en général, à n'en juger que par la domination des coloniaux dans les principaux partis au Parlement. Son parti pris du côté de l'Union soviétique n'est pas de nature à renforcer l'idée de sa représentativité de l'opinion française.

« Ainsi donc, le gouvernement du Bloc National ne craint pas d'engager la France dans deux aventures militaires excessivement dangereuses :

1° En Syrie, pour exécuter un prétendu mandat d'une soi-disant Société des Nations, camouflage moderne du protectorat imposé sans consultation aucune des populations ;

2° En Pologne, parce que le gouvernement des soviets entend liquider seul sa querelle avec la bourgeoisie polonaise, et traiter de la paix directement avec Varsovie.

Le prolétariat français ne veut ni de l'une ni de l'autre de ces deux guerres.

La première risque d'allumer l'incendie dans tout l'Orient et de nous engager dans des opérations interminables. Elle soulèvera contre nous toutes les populations, chrétiennes et arabes, de ces régions, où l'on était jusqu'ici accoutumé (sic) à connaître et à aimer les productions pacifiques du génie français et non les engins meurtriers du Creusot.

Notre « mandat » en Syrie serait-il justifié du fait que l'Angleterre exerce le sien en Mésopotamie ? Mais de qui ces deux pays tiennent-ils leur mandat ? Qui a présidé au partage des dépouilles de l'empire turc ? Les grandes puissances seules, et non l'inexistante Société des Nations. Et comme le shah de Perse naguère, l'émir arabe est bien naïf d'invoquer l'arbitrage de celle-ci. Le général Gouraud ne connaît pas ce chef-d'œuvre de l'hypocrisie wilsonienne, et n'a confiance que dans ses canons⁵⁰⁰. »

⁴⁹⁸ Président du Conseil et ministre des Affaires étrangères.

⁴⁹⁹ *Le Temps*, lundi 26 juillet 1920, p. 1.

⁵⁰⁰ *L'Humanité*, jeudi 22 juillet 1920, p. 3. Remarquons la distinction faite entre populations « chrétiennes » et « arabes ». Finalement, la conception de l'Orient par *L'Humanité* ne diffère pas de celle du « parti colonial ».

1.3. L'immédiat après-Mayssaloun

« Aussi l'arrivée des français (*sic*), qui manifestaient l'intention d'entrer résolument dans la voie des réalisations politiques et économiques, fut-elle saluée unanimentement comme l'aurore d'une vie nouvelle qui allait permettre enfin aux populations syriennes, conseillées par les techniciens de la nation mandataire, de poursuivre leur évolution logique et d'atteindre le haut degré de développement auquel elles aspirent⁵⁰¹ », dit un rapport de la Section d'études du Service des renseignements au Levant.

L'« unanimité » est pour le moins exagérée ; elle n'aurait pas nécessité la présence de 70 000 soldats pendant deux ans « pour maintenir le calme⁵⁰² ». Le premier ministre Alaa al-Dine al-Droubi qui, par esprit de réalisme, traite avec les Français après le départ de Fayçal, est tué en août 1920 avec un autre ministre lors d'une émeute populaire dans le Sud.

« L'installation du mandat n'alla pas aussi sans une effusion abondante de sang. A part le fracas de Meisseloun, chaque année avant 1925, a été marquée par un soulèvement local. En 1920, après l'entrée des Français à Damas, les Hauranais se révoltent et assassinent le chef et un membre du ministère qui venait de se former.

« A la même époque, le Cheikh Saleh dans la montagne alaouite, Ibrahim Hanano dans le Sud-Ouest d'Alep, la grande tribu des Maoualis dans la région de Homs-Hama attaquent avec un mordant extraordinaire les troupes du Mandataire. De vastes régions sont soustraites de leur fait à l'occupation étrangère. Ce n'est qu'en décembre 1921 que l'on peut parfaire la répression complète de ces divers mouvements. Mais à ce moment, dans la région de Deir-el-Zor, les tribus reprenaient aussi leur action défensive, contre la pénétration française⁵⁰³. »

Gouraud lui-même échappe de justesse le 23 juin 1921 à un attentat à Kunaitra, au Sud, qui tue son interprète. Georges Catroux justifie dans une correspondance interne les punitions collectives envisagées :

⁵⁰¹ CADN, 1369, La Situation en Syrie et en Cilicie d'Octobre 1918 à Septembre 1923, *op. cit.* Nous soulignons.

⁵⁰² Valentine de Saint Point, *La vérité sur la Syrie*, *op. cit.*, p.24.

⁵⁰³ Edmond Rabbath, *L'évolution politique de la Syrie sous mandat de 1920 à 1925*, Paris, Les Presses modernes, 1928, p. 264.

« L'enquête à laquelle il a été procédé à la suite de l'attentat commis contre le Général, a fait ressortir que les bandits ont stationné dans la région avoisinant le lieu du crime dans la soirée du 22, la nuit du 22 au 23 et la journée du 23. Certaines localités ont été traversées par les agresseurs, d'autres leur ont donné asile sans que l'autorité administrative en ait été avisée par les habitants. L'inertie manifestée par les uns, la complicité par les autres implique, si l'on envisage les faits du point de vue de la mentalité orientale la responsabilité de ces villages. Du même point de vue une répression s'impose pour l'exemple.

« Par ailleurs, certaines autres localités, sans avoir été mêlées directement à l'affaire du 23 juin, sont connues pour leur complaisance habituelle à l'égard des brigands. Il est opportun de leur donner un avertissement salutaire dans l'intérêt de la sécurité publique⁵⁰⁴. »

Suit une liste exhaustive des punitions par village : « amende globale », « saisie des troupeaux du village », etc.

Au compte final, la bataille de Mayssaloun mise à part, la France perd entre 1919 et 1925 près de 6 700 hommes. En comparaison, les deux ans de la révolte de 1925 lui en coûtent 2 000⁵⁰⁵. « En Syrie, la répartition du pays en différents états (*sic*) détermina les révoltes successives qui, de 1919 à l'heure présente, ont fait de notre Mandat un fagot d'épines⁵⁰⁶ », écrit l'historienne Berthe-Georges Gaulis en 1930.

2. Les révoltes du Nord

2.1. La révolte du cheikh Saleh al-Ali

Les deux plus grandes révoltes précédant celle de 1925 ont lieu dans le nord de la Syrie. Elles sont anti-françaises, certes, mais ne prennent une couleur nationaliste que tardivement.

⁵⁰⁴ CADN, 476, Délégation française de Damas, Projet d'une opération de répression contre les localités impliquées dans l'attentat de Kouneitra, 10 juillet 1921.

⁵⁰⁵ Philip S. Khoury, *Syria and the French Mandate*, op. cit., p. 242, pour les deux chiffres.

⁵⁰⁶ Berthe-Georges Gaulis, *La question arabe - De l'Arabie du Roi Ibn Sa'oud à l'Indépendance syrienne*, Paris, Éditions Berger-Levrault, 1930, p. 169.

La révolte du cheikh Saleh al-Ali, comme elle est généralement connue, marque dans la région montagnarde autour de Latakieh le « réveil des alaouites⁵⁰⁷ », une minorité obligée sous les Ottomans de s'effacer politiquement et religieusement. Saleh al-Ali voit en l'armée française un occupant étranger et non pas un protecteur des minorités. Il est idéologiquement proche de Fayçal et du nationalisme syrien même si sa révolte ne s'y inscrit pas d'emblée.

Communément appelé cheikh Saleh, il est connu pour être un pieux érudit et un « sage » bien respecté⁵⁰⁸. En décembre 1918, il appelle à la résistance contre l'occupation étrangère et à l'indépendance de la Syrie, refusant la séparation de sa région du reste du pays. Sa révolte, quoique limitée géographiquement, fait mal à l'armée française puisqu'elle entrave la libre circulation entre le port de Latakieh et l'intérieur syrien⁵⁰⁹. Son approvisionnement provient du côté de Damas, lorsque la distance et les dangers de la route le permettent ; il provient surtout du côté de la Turquie que rien pourtant n'attache aux alaouites, mais qui combat la même armée. À son apogée, en 1921, l'intensité de cette révolte dans une région rurale relativement petite nécessite la mobilisation de 13.000 soldats français⁵¹⁰. Toutefois, le départ du roi en juillet 1920 et la fin du conflit franco-turc un an plus tard assèchent les deux sources et permettent à l'armée française de consacrer plus d'hommes et de matériel aux fronts intra-syriens.

⁵⁰⁷ Stefan Winter, *A history of the 'Alawis : from medieval Aleppo to the Turkish republic*, Princeton, Princeton University Press, 2016, p. 243.

⁵⁰⁸ Abdel Latif Younes عبد اللطيف اليونس, *Thawrat al-cheikh Saleh al-Ali ثورة الشيخ صالح العلي (La révolte du cheikh Saleh al-Ali)*, Damas, Dar al-yakadha al-arabiyya دار اليقظة العربية, 1961, p. 67.

⁵⁰⁹ Ghaleb Al-Ayyachi غالب العياشي, *Al-Idahat al-siyassiyya wa asrar al-intidab al-ifransi fi Suriya - الإيضاحات السياسية وأسرار الانتداب الإفرنسي في سوريا (Clarifications politiques et secrets du mandat français en Syrie)*, Beyrouth, Imprimerie Achkar, 1955, p. 182.

⁵¹⁰ Comte R. de Gontaut-Biron, *Sur les routes de Syrie après neuf ans de mandat*, Paris, Plon, 1928, p. 24.

La lutte prend fin lorsque les hommes de Saleh, conscients que leur cause est désormais perdue, commencent à jeter les armes⁵¹¹. Saleh tient bon avec une poignée d'hommes dans les montagnes avant de se rendre en juin 1922 à Latakieh et de déclarer la fin de sa révolte. Quoique défaite, cette révolte met en cause par son envergure le récit français officiel sur l'appui solide des alaouites au Mandat et permet à l'historiographie syrienne d'attribuer un caractère pan-syrien à la lutte pour l'indépendance⁵¹².

Un rapport trimestriel d'avril, mai, juin 1922 du Service des renseignements signale la fin de la rébellion de Saleh al-Ali, tout en lui donnant sa juste mesure.

« Le fait saillant du trimestre écoulé est la soumission de Cheikh Saleh, qui a lieu le 12 juin à Lattaquié. Cet événement met fin à une longue période de dissidence datant d'avril 1919 et au cours de laquelle Cheikh Saleh, en correspondance directe avec Fayçal d'abord puis avec les Turcs, avait été notre adversaire irréductible et l'âme de la rébellion dans le territoire des Alaouites et les régions avoisinantes. L'aman lui a été accordé, mais avec l'obligation de résider sous la surveillance des autorités dans sa propriété de Cheikh Bader⁵¹³. »

2.2. La révolte d'Ibrahim Hananu

La plus large des deux révoltes du Nord sera connue comme la Révolte de Hananu, qui abandonne en 1919 sa fonction d'élue au Congrès syrien de Damas, préférant l'action sur le terrain. Avec l'aide financière de marchands et de professionnels aleppins, il réussit à fournir des armes à ses quelque 700 recrues⁵¹⁴.

La révolte commence à l'automne de 1919 dans les régions rurales entourant Alep. Elle regroupe des régionalistes aleppins et des loyaux à l'Empire ottoman dans son identité

⁵¹¹ Stefan Winter, *A history of the 'Alawis*, op. cit., p. 254.

⁵¹² Voir, entre autres, Ghaleb Al-Ayyachi, *Clarifications politiques et secrets du mandat français en Syrie*, op. cit., et Abdel Latif Younes, *La révolte du cheikh Saleh al-Ali*, op. cit. Aussi, Nadine Méouchy, « Les temps et les territoires de la révolte du Nord (1919-1921) », *Alep et ses territoires : Fabrique et politique d'une ville (1868-2011)*, Damas, Presses de l'Ifpo, Institut français d'études arabes de Damas, 2014.

⁵¹³ CADN, 1369, La Situation en Syrie et en Cilicie d'Octobre 1918 à Septembre 1923, op. cit.

⁵¹⁴ *Ibid.*

islamique. Elle ne se réclame donc pas du nationalisme syrien, lui-même encore en phase de formation. En 1920, elle combat toujours au nom de la patrie – un concept relevant de la matérialité de la terre, plutôt que de l'abstraction de la nation – et de la religion (*al watan wad din* الوطن والدين)⁵¹⁵. C'est alors au nom de la patrie que le gouvernement de Fayçal lui fournit une aide matérielle essentielle tandis que les Turcs, en guerre contre le même ennemi, le soutiennent au nom de la religion.

Lorsque les Français occupent Alep en juillet 1920, les nationalistes gagnent les rangs de Hananu, gonflant ses effectifs de 800 à 5 000 hommes⁵¹⁶. En plus des pertes considérables en hommes et en matériel militaire, l'armée française perd les liaisons ferroviaires stratégiques ainsi que les communications télégraphiques entre Alep, Alexandrette et Beyrouth⁵¹⁷. Mais, comme pour la révolte de Cheikh Saleh, les deux sources d'approvisionnement s'assèchent à tour de rôle.

La rébellion est matée à l'été de 1921. Hananu se réfugie en Transjordanie, mais il est arrêté par les Britanniques et livré aux Français. Gouraud l'appelle « chef de bandits⁵¹⁸ » qui a commis de « nombreux méfaits » et dont le Service des renseignements accuse de vols, de pillages et d'avoir « essayé de couvrir ses agissements sous un manteau politique⁵¹⁹ ». Le Service l'accuse aussi d'avoir pillé et brûlé un village chrétien⁵²⁰. Traduit au tribunal, il est malgré tout acquitté par trois juges contre deux. Pour Philip S. Khoury, sans qu'il ait de preuve irréfutable, le verdict aurait certainement été différent n'eût été l'amélioration des relations franco-turques, et si Hananu n'était pas devenu une légende vivante en

⁵¹⁵ Nadine Méouchy, « Les temps et les territoires de la révolte du Nord (1919-1921) », *op. cit.*

⁵¹⁶ Philip S. Khoury, *Syria and the French Mandate*, *op. cit.*, p. 108.

⁵¹⁷ *Ibid.*, p. 109.

⁵¹⁸ CADN, 476, Du général Gouraud au président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, 20 septembre 1921.

⁵¹⁹ CADN, 476, Service des renseignements, Rapport, 4 septembre 1921.

⁵²⁰ *Ibid.*

Syrie⁵²¹. Cependant, on ne peut négliger le rôle crucial mentionné par plusieurs historiens de son avocat, Fathallah Saqqal, un chrétien d'Alep, qui réussit à prouver, documents à l'appui, l'aspect politique de la révolte⁵²² et à faire rejeter les accusations de violence sectaire. Il est maintenant établi que le pillage du village chrétien de Skalibié est indéniablement commis par une bande de rebelles combattant avec Hananu et dirigée par un ancien officier turc, Assem Bey. Ce que les archives françaises consultées ne mentionnent pas, et qui est corroboré par plusieurs récits du côté syrien, est que Assem Bey est traduit pour ce méfait devant un tribunal révolutionnaire et qu'il est tué par un lieutenant de Hananu immédiatement après son arrestation⁵²³.

2.3. Fin des révoltes - À quel prix ?

La jonction territoriale et opérationnelle des révoltes d'al-Ali et de Hananu menace de réduire l'étendue de la présence française et de la diviser. Elle précipite, selon toute apparence, la conclusion de la paix avec la Turquie par une France incapable de combattre sur deux fronts simultanément et qui choisit donc d'abandonner la Cilicie plutôt que de perdre une partie de la Syrie. Les deux révoltes servent aussi de prélude à la Grande Révolte de 1925⁵²⁴ avec, d'un côté, l'élan patriotique et nationaliste qu'elles nourrissent et, d'un autre côté, la mesure qu'elles donnent d'une armée française potentiellement vaincible.

La protection des minorités chrétiennes, dont les Arméniens, prétexte permanent de l'occupation française du Levant, n'apparaît guère dans cet épisode des révoltes comme une

⁵²¹ Philip S. Khoury, *Syria and the French Mandate*, *op. cit.*, p. 110.

⁵²² Keith David Watenpaugh, *Being Modern in the Middle East: Revolution, Nationalism, Colonialism, and the Arab Middle Class*, Princeton, Princeton University Press, 2014, p. 181.

⁵²³ Voir, entre autres, Ghaleb Al-Ayyachi, *Clarifications politiques et secrets du mandat français en Syrie*, *op. cit.*, pp. 224-6.

⁵²⁴ Voir, entre autres, Keith David Watenpaugh, *Being Modern in the Middle East*, *op. cit.*, p.174.

priorité. Le général Gouraud ordonne au général Dufieux, son délégué pour la Cilicie, de repousser les réfugiés à la frontière.

« Comme il est à prévoir que les populations chrétiennes et surtout arméniennes ainsi que les Turcs qui se sont compromis avec nous vont au moment de l'évacuation par les troupes de Cilicie et des confins militaires chercher à gagner notre zone de mandat pour s'échapper aux représailles des Nationalistes Turcs, je crois devoir vous rappeler que vous devez faire tout ce qui sera en votre pouvoir pour tâcher d'éviter cet exode qui serait déplorable pour nous à tout point de vue. Sans aller évidemment jusqu'à la violence il y a lieu de donner aux troupes les ordres les plus précis pour empêcher de passer à la nouvelle frontière du mandat les populations qui voudraient pénétrer à l'intérieur de notre zone.

« Je compte entièrement sur vous pour que cette mission particulièrement délicate soit exécutée par nos postes militaires avec tout le tact et cependant toute l'énergie nécessaire⁵²⁵. »

Malgré cet ordre de Gouraud, le nombre d'Arméniens, 175 000, sans compter celui des Grecs, syriaques et autres chrétiens qui réussissent à prendre le chemin de l'exode, témoigne de l'horreur qu'ils sentent d'être abandonnés aux Turcs⁵²⁶.

3. La révolte de 1925

3.1. Aux origines de la révolte

La plus grande révolte contre le Mandat marque l'échec des politiques menées depuis le coup de Mayssaloun. Le terrain devient de plus en plus propice au feu qui n'attend qu'une étincelle.

⁵²⁵ Cité dans Karen Nakache, « Un cas de migration forcée : les Arméniens de Cilicie en 1921 », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 56, 1, 1998, p. 125.

⁵²⁶ Pour les chiffres et les détails de l'exode, voir Karen Nakache, *Ibid.*, pp. 109-130.

3.1.1. La valse funèbre du capitaine Carbillet

Le capitaine Gabriel Carbillet est nommé en juillet 1923 gouverneur du Djebel, en violation d'une entente datant du début du Mandat réservant ce poste à un chef druze. Le capitaine entreprend aussitôt des projets de développement économique et social calqués sur la philosophie du maréchal Lyautey au Maroc de transformation des sociétés colonisées, laquelle philosophie est elle-même inspirée par l'immense chantier de construction d'État entamé par Napoléon⁵²⁷. En quelques mois, 170 km de routes et 32 nouvelles écoles sont construits⁵²⁸ ; s'y ajoutent un système de conduits d'eau et la toute première clinique médicale⁵²⁹. Il importe peu pour notre propos de savoir si Carbillet est mû dans ses projets par une idée grandiose d'une France "civilisatrice" ou par des ambitions personnelles carriéristes, deux objectifs totalement compatibles vu l'image que la France projette d'elle-même et le statut atteint par Lyautey auprès des cercles gouvernementaux à Paris.

Quoi qu'il en soit, un fossé sépare Carbillet de la réalité du terrain. Cinq musées lapidaires sont ouverts dans la capitale Souwayda⁵³⁰, une ville montagnarde qui compte près de 20 000 habitants⁵³¹ et située dans une région où, selon le préfacier du livre de Carbillet

⁵²⁷ Daniel Neep, *Occupying Syria Under the French Mandate, op. cit.*, p. 69.

⁵²⁸ *Ibid.*

⁵²⁹ *Ibid.*

⁵³⁰ Voir Capitaine Gabriel Carbillet, *Au Djebel Druze : choses vues et vécues*, Paris, Argo, 1929, préface d'Albert Londres. Dans la préface, Londres parle de cinq musées, alors que Carbillet fait mention de sept (p. 186). À notre avis, Carbillet compte comme musées deux petites branches rurales d'un musée de Souïada, la capitale régionale.

Voir au sujet de ces branches Randa Ismaïl, رندة اسماعيل, "Nach'at al-matahef al-athariyya al-souriyya wa tatawwouriha 1919-2000" نشأة المتاحف الأثرية السورية وتطورها (Genèse et développement des musées archéologiques syriens 1919-2000), *Mahd al-hadarat مهد الحضارات (Le berceau des civilisations)*, Direction générale des vestiges et des musées, Damas, no. 11-12, 2010, pp.194-202.

⁵³¹ Chiffre estimé. La population s'élève en 2003 à 56 000 (*Encyclopaedia Britannica* – Article Al-Suwaydā'). Selon le Bureau central syrien de statistiques, la population du département double tous les 21 ans. Le chiffre de 20 000 nous semble proche de la réalité lorsqu'on tient compte de l'immigration massive au XX^e siècle, notamment vers le Venezuela. Cette petite ville du Sud, surnommée le Petit Venezuela, accueille en 2009, en visite spéciale, le président Hugo Chavez. En définitive, et quel que soit le chiffre exact, il ne justifie guère l'existence de cinq musées, grands ou petits. Aujourd'hui, une recherche extensive indique l'existence d'un seul musée.

sur son expérience au Djebel Druze, les habitants « ne savent ni lire ni écrire⁵³² ». Les besoins et les intérêts, encore moins l'opinion des habitants du Djebel ne font guère partie de ses préoccupations⁵³³. En plus des musées, Carbillet se vante d'avoir fait apprendre le français à 3 000 enfants⁵³⁴ dans une région rurale où la population est largement illettrée et où le premier pas, élémentaire, aurait été d'alphabétiser le plus grand nombre, d'abord dans leur langue maternelle.

De tendance socialiste, le capitaine essaie d'introduire une réforme agraire au bénéfice des paysans. Le discours français qualifie de féodale la société druze et Carbillet n'entend dans ce mot que le sens du Moyen-Âge français décrivant des relations unidimensionnelles de nature économique, alors qu'au Djebel, ces relations se mêlent aux solides liens communautaires de nature essentiellement familiale et religieuse qui soudent l'ensemble de la société et qui donnent aux relations propriétaires-paysans une dimension à la fois personnelle et englobante⁵³⁵. Cela transforme en actes d'agression coloniale condescendante les changements importés d'une autre société et d'une autre philosophie sociale.

La mauvaise réputation de Carbillet n'est donc pas sans fondement. Son mépris de la population druze transparaît dans son livre paru en 1929. Il écrit sur Sultan al-Atrach qui avait mené une petite insurrection en 1922 : « La France, à l'occasion de la fête du 5 avril,

⁵³² Albert Londres, « Préface », dans Capitaine Gabriel Carbillet, *Au Djebel Druze*, *op. cit.*, p. 17.

⁵³³ À notre connaissance, ni les archives, ni l'historiographie ne jettent une lumière suffisante sur la raison derrière un tel nombre de musées lapidaires. Nous suggérons que leur ouverture répond plutôt aux intérêts du Service des antiquités de Syrie. L'intérêt des archéologues français en Syrie commence au milieu du XIX^e siècle. Il se confirme avec le premier haut-commissaire, François Georges-Picot qui émet un ordre de mission le 7 novembre 1919 au sujet des recherches archéologiques en Syrie. Il n'est pas par ailleurs anodin que la Charte même du Mandat consacre le long article 14 à la question des antiquités.

Voir au sujet de l'archéologie française en Syrie Michel al-Maqdissi, « Joseph Chamonard : à propos du Service des antiquités de Syrie », *Syria* [En ligne], 97 | 2020, mis en ligne le 01 juillet 2022, consulté le 28 avril 2023. URL : <http://journals.openedition.org/syria/12645>. Voir aussi Christiane Delplace, *Syrie*, sur le site de la BnF, Bibliothèques d'Orient, <https://heritage.bnf.fr/bibliothequesorient/fr/syrie>, consulté le 27 avril 2023.

⁵³⁴ Capitaine Gabriel Carbillet, *Au Djebel Druze*, *op. cit.*, p.11.

⁵³⁵ Michael Provence, *The Great Syrian Revolt*, *op. cit.*, p. 29.

anniversaire de l'Indépendance de l'Etat Druse, lui a bien accordé l'aman ; mais Sultan se méfie d'une telle générosité qui dépasse son intellect⁵³⁶ ». À la carence intellectuelle il lui ajoute une carence morale attribuable à sa religion : « En outre, il est influencé par sa propre religion qui a fait du mensonge envers l'étranger un véritable dogme et du faux serment une obligation⁵³⁷. »

Lorsque les habitants du Djebel se montrent hésitants à vouloir participer aux projets qu'il propose, il les qualifie d'arriérés qui ignorent leur propre intérêt⁵³⁸ et introduit un système de travaux forcés et des mesures punitives brutales touchant même les traditions familiales et religieuses. Il va jusqu'à intervenir dans les mariages, les divorces et les héritages, domaines exclusivement religieux et donc, Carbillet aurait dû le savoir, intouchables pour les étrangers⁵³⁹.

À l'occasion des funérailles d'un chef loyal à la France, l'émir Salim al-Atrach, Carbillet demande à la délégation du Haut-Commissariat à Damas d'envoyer une bande musicale de la gendarmerie. En arrivant au village, le chef de la bande lui déclare que ses musiciens, d'embauche récente, ne connaissent pas encore de marches funèbres, mais savent jouer quelques valse. La réponse, relatée par Carbillet lui-même, est simple : « Ne vous inquiétez pas pour si peu, vous n'avez qu'à leur jouer très lentement le *Beau Danube Bleu*, vous ajouterez pour les guerriers druses quelques airs militaires, et tout ira bien⁵⁴⁰. »

⁵³⁶ Capitaine Gabriel Carbillet, *Au Djebel Druse*, op. cit., p. 64.

⁵³⁷ *Ibid.*

⁵³⁸ Michael Provence, *The Great Syrian Revolt*, op. cit., p. 52.

⁵³⁹ Les excès de Carbillet sont détaillés dans un rapport commandé par le gouvernement français après la révolte, le Rapport Daclin. Voir, entre autres, Daniel Neep, *Occupying Syria Under the French Mandate*, op. cit., ch. 4., et Lenka Bokova, « Le traité du 4 mars 1921 et la formation de l'État du Djebel druze sous le Mandat français », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n° 48-49, 1988, pp. 213-22.

⁵⁴⁰ *Ibid.*, p. 214.

3.1.2. Carbillet bouc émissaire ?

Les pratiques de Carbillet répondent-elles seulement de sa personnalité ou bien aussi d'une perception largement répandue en France des peuples sous Mandat ? Lenka Bokova, qui a longtemps étudié la révolte de 1925, estime que le capitaine était devenu un bouc émissaire avant qu'il ne soit inscrit dans le sillage de la vision et des méthodes françaises du Mandat : « le rôle et la responsabilité de Carbillet ont été très débattus et controversés dans les milieux politiques et coloniaux français. Avec le recul du temps, l'élève a fini par se confondre avec l'école. Désormais, on inscrit plus facilement la pratique de Carbillet dans son cadre mandataire⁵⁴¹. »

Robert de Caix fait l'apologie de son pays devant la Commission permanente des mandats en qualifiant la coercition du prix à payer pour le progrès⁵⁴², mais il est trop lucide pour croire tout ce qu'il dit en public. Dans une note interne d'automne 1926 destinée au Quai d'Orsay, il accuse l'administration française en Syrie d'avoir provoqué la révolte avec sa maladresse, son arrogance et sa trahison des accords conclus avec les druzes. Il accuse aussi cette administration, une fois la confrontation déclenchée, de ne pas avoir eu la détermination d'y mettre fin immédiatement.

« Le capitaine Carbillet, que son dossier ne qualifiait guère pour être chargé du soin de gouverner le Djebel druze, a cependant reçu cette mission à titre temporaire, puis il a été titularisé Gouverneur en dépit de l'accord conclu en 1921 avec les chefs et qui prévoyait un Gouverneur indigène. Dans ce poste il a apporté la fureur de " réalisations " qui caractérise certains administrateurs aux colonies et spécialement les militaires. Pour combler un pays à peu près sans budget d'adductions d'eau, de musées, d'écoles et surtout des routes, dont les chameaux des indigènes n'avaient aucun besoin, le capitaine Carbillet l'a accablé de corvées. [...] Aussi le gouverneur irritait le menu peuple tandis qu'il exaspérait les chefs par son gouvernement direct et personnel, qui tendait systématiquement à les annihiler, à faire [ce] qu'il appelait lui-même une révolution.

⁵⁴¹ Lenka Bokova, *La confrontation franco-syrienne à l'époque du mandat*, op. cit., p. 120.

⁵⁴² Daniel Neep, *Occupying Syria Under the French Mandate*, op. cit., p. 74.

« Dès qu'il est parti en congé et que sa poigne a cessé de se faire sentir, un concert de réclamations s'est élevé contre lui. De toutes parts on a demandé qu'il ne revînt pas au Djebel. L'échelon supérieur, c'est-à-dire Damas, a compris que ce mouvement dans la seule population guerrière de la Syrie était une chose dangereuse. Il en a dûment averti le Haut-Commissaire. Mais celui-ci a traité l'affaire avec un entêtement et des procédés de butor. Il a éconduit les plaignants druzes, mis en résidence forcée des chefs convoqués sous prétexte de les faire discuter avec l'autorité française, et en même temps renvoyé au Maroc, à la veille des premiers coups de fusils qu'on lui faisait prévoir, un excellent bataillon de tirailleurs⁵⁴³. »

En somme, Carbillet ne peut être tenu seul responsable des maladroites commises ; la chaîne des responsabilités peut même être remontée jusqu'au gouvernement à Paris. Il n'en demeure pas moins que les enquêtes, celle de Daclin n'étant pas la seule, et la prise de conscience des fautes graves dans la manière de gouverner arrivent suite à la révolte qui fait mal aux Français, et non pas suite aux doléances syriennes, ni pour des motifs moraux ou de justice.

Le colonel Catroux dresse en mai 1927 à la demande du ministère des Affaires étrangères un bilan critique tant des grands choix politiques que du choix du personnel et des méthodes utilisées. Le mécontentement des Syriens serait dû pour lui à la division du pays, aux « méthodes non mandataires d'administration directe » et à « l'insuffisance technique ou politique de certains agents du Mandat⁵⁴⁴ ». « La première de ces causes a soulevé la Syrie contre le Mandat. Les deuxième et troisième l'ont desservi dans l'esprit public dans la quasi-totalité des pays assujettis⁵⁴⁵. » Le remède proposé découle du diagnostic : « a) Remembrement des territoires sous Mandat, [...] b) Remise de l'administration aux autorités indigènes [et] c) Mise en place d'un personnel mandataire qualifié⁵⁴⁶ ». On ne devrait toutefois pas prendre les idées de Catroux comme une réponse intégrale aux revendications

⁵⁴³ Gérard D. Khoury, *Une tutelle coloniale, op. cit.*, p. 417.

⁵⁴⁴ CADN, 364, La politique à suivre, Note du colonel Catroux, mai 1927, *op. cit.*

⁵⁴⁵ *Ibid.*

⁵⁴⁶ *Ibid.*

nationalistes. Il cherche en fait à renverser en partie seulement la politique des minorités établie par de Caix et à apaiser la majorité sunnite en drapant d'un voile fédératif la division qui demeurerait au cœur du système mandataire. Dans son plan, le pouvoir des assemblées élues serait réduit au profit de celui des gouvernements, généralement nommés et facilement contrôlables par le Haut-Commissariat : « Cette donnée nécessite donc que les gouvernements soient nantis de pouvoirs étendus, qu'au contraire, les assemblées soient contenues⁵⁴⁷. »

Il va jusqu'aux détails du contrôle en suggérant d'installer auprès de chaque président des États fédérés un agent du haut-commissaire comme « conseiller » : « Son rôle n'est point d'autorité, mais d'influence discrète et de persuasion, de tutelle efficace sans être apparente, en un mot, un rôle de crédit personnel⁵⁴⁸. » La tutelle s'étendrait jusqu'aux petites divisions de l'administration : « A chaque département ministériel, à certains services des départements, à chaque préfecture, sont attachés des agents portant le titre de Conseiller Technique, qui ne se substituent pas aux ministres et fonctionnaires indigènes, mais les guident⁵⁴⁹. » Ces agents doivent informer le Haut-Commissariat de tous les actes et décisions de leurs services. « Ainsi joue l'organisme mandataire, en laissant dans les apparences le maximum de liberté aux autorités indigènes et en conservant à la tutelle un contrôle effectif, conforme aux responsabilités qui lui incombent⁵⁵⁰. » Celui qui est classé parmi les responsables mandataires les plus ouverts aux revendications nationalistes et à qui le général de Gaulle fera confiance en 1943 pour dénouer la crise entre la France et le Liban propose donc une sorte d'hégémonie coloniale à la modestie trompeuse, un protectorat

⁵⁴⁷ *Ibid.*

⁵⁴⁸ *Ibid.*

⁵⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁵⁰ *Ibid.*

faussement appelé mandat. En dernière analyse, les points de vue français concordent sur le fond et diffèrent sur les apparences.

3.1.3. Un ressentiment aux causes multiples

La manière dont les Syriens sont souvent traités, tant politiquement qu'au niveau individuel, et tant des hauts responsables que par des officiers et des fonctionnaires, écarte toute possibilité de compréhension mutuelle et de collaboration et engendre un ressentiment généralisé. Les membres de la Commission permanente des mandats sont convaincus en fait que la révolte aurait éclaté de toute façon, dans une localité ou une autre, avec une population « ruinée, excédée de vexations, d'exactions⁵⁵¹ ». Le comte Roger Gontaut-Biron, chef de cabinet du haut-commissaire au début du Mandat, devenu historien, corrobore ces propos : « A ces nouveaux débarqués, dont les idées préconçues s'aggravaient d'inexpérience, échappèrent trop souvent des propos maladroits, peu favorables aux Syriens et à leur pays, humiliants même parfois, qui furent ressentis avec une particulière vivacité par l'un des peuples les plus susceptibles de l'univers⁵⁵². »

Le terreau de la révolte est aussi d'ordre économique. Le ressentiment est nourri par divers griefs : le rattachement de la monnaie syrienne au franc français pour le supporter, sans contrepartie tangible, le favoritisme exercé à l'égard des entrepreneurs français dans l'attribution des contrats publics⁵⁵³, la division du pays, nuisible à la consolidation de l'économie et, donc, à la prospérité, ainsi que les budgets favorisant les dépenses policières et

⁵⁵¹ Valentine de Saint Point, *La vérité sur la Syrie par un témoin*, op. cit., p. 29.

⁵⁵² Comte R. De Gontaut-Biron, *Comment la France s'est installée en Syrie (1918-1919)*, op. cit., p. 226.

⁵⁵³ Elizabeth P. MacCallum, *The Nationalist Crusade in Syria*, New York, The Foreign Policy Association, 1928, p. 93.

militaires au détriment de l'éducation, des travaux publics et du développement agricole ou industriel⁵⁵⁴.

La tension en 1925 est à son comble. L'étincelle est fournie par le haut-commissaire Sarrail. Averti de l'imminence d'une révolte par le capitaine Renaud, gouverneur par intérim du Djebel Druze⁵⁵⁵, il tend un piège aux chefs druzes, les invitant à une rencontre de négociations le 11 juillet à Beyrouth pour seulement les arrêter et les envoyer à la prison de Palmyre. Un des cinq chefs « invités » s'absente pour cause de maladie et un autre, Sultan Bacha al-Atrach, flaire le piège et ne répond pas à l'invitation. Nul autre que Carbillet lui justifie sa méfiance par le fait qu'il avait perdu son père par une ruse pareille de la part des Turcs⁵⁵⁶. Sultan Bacha déclenche la révolte aussitôt les trois autres arrêtés⁵⁵⁷. Le secrétaire de Sarrail, Paul Coblenz, qualifie la méthode du haut-commissaire de bien réfléchie et parle d'« une foule d'exemples analogues⁵⁵⁸ » dans les annales coloniales françaises.

3.2. Une vraie guerre

3.2.1. La « terreur semée »

Notons que les sources historiographiques de la révolte s'appuient principalement sur les archives françaises et les témoignages syriens oraux produits *a posteriori* ; les révoltés évitaient les échanges sur papier et le volume des sources écrites syriennes contemporaines des événements demeure « maigre⁵⁵⁹ ».

⁵⁵⁴ Philip S. Khoury, *Syria and the French Mandate*, op. cit., p. 169.

⁵⁵⁵ Michael Provence, *The Great Syrian Revolt and the Rise of Arab Nationalism*, op. cit., p. 55.

⁵⁵⁶ Capitaine Gabriel Carbillet, *Au Djebel Druze*, op. cit., p. 64.

⁵⁵⁷ D. K. Fieldhouse, *Western Imperialism in the Middle East 1914-1958*, Oxford, Oxford University Press, 2006, p. 43.

⁵⁵⁸ Coblenz, Paul, *Le silence de Sarrail*, Paris, Louis Querelle, 1930, p. 239.

⁵⁵⁹ Lenka Bokova, « La Révolution française dans le discours de l'insurrection syrienne contre le mandat français (1925-1927) », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, n° 52-53, 1989, p. 210.

La France utilise une force proportionnelle à la menace contre sa présence et ses intérêts ; une défaite est inconcevable. Après les premiers revers subis par ses troupes au Djebel, le général Gamelin, commandant supérieur des troupes du Levant, écrit en septembre 1925 : « Il faudra alors punir, par une destruction systématique et impitoyable, les villages de Sejen, Samia, ed-Dour, Nejran et Douéré qui se sont montrés parmi les plus farouches et les plus traîtres de nos ennemis⁵⁶⁰ ». Il passe ensuite à l'acte en châtiant des régions entières⁵⁶¹, se déclarant dans un rapport du 5 octobre satisfait de la « terreur semée⁵⁶² ». Des considérations de tactique militaire sont invoquées pour justifier la force excessive touchant autant les civils que les combattants : l'infiltration des rebelles dans les quartiers résidentiels et la volonté de réduire les pertes dans les rangs de l'armée⁵⁶³.

Le recours des Syriens aux armes s'étend rapidement en dehors du Djebel. La France refuse de reconnaître le caractère national du mouvement, sans toutefois pouvoir continuer à l'imputer aux seuls druzes ; elle qualifie alors les combattants hors Djebel de « bandits ». Ce qui sera appelé par les Syriens la Grande Révolte se réduit de l'autre côté en une série de crimes de droit commun. Le général Gamelin écrit, décrivant les militants dans la région de Damas : « Damas est harcelée par des bandes dont le refuge est dans l'oasis touffue entourant la ville et qui comprennent des Druzes et des malfaiteurs de tous les bas quartiers⁵⁶⁴. »

⁵⁶⁰ Dans Lenka Bokova, *La confrontation franco-syrienne, op. cit.*, p. 187.

⁵⁶¹ *Ibid.*

⁵⁶² *Ibid.*

⁵⁶³ Voir, par exemple, Pierre Kaufmann, *Crise au Levant : faits et responsabilités*, Paris, Éditions du Chêne, 1945, p. 27.

⁵⁶⁴ CADN, 363, Rapport du général Gamelin, commandant supérieur des troupes du Levant, sur les opérations militaires depuis le départ du général Sarrail, sans date.

Après le bombardement en octobre de la capitale, qui laisse des centaines de morts civils et anéantit la carrière du général Sarrail⁵⁶⁵, la large oasis autour de Damas, la Ghouta, devient un centre principal d'opérations militaires. Le feu s'étend au Sud-Liban et aux régions de Hama et de Homs. Dans un chapitre sur la « phase nationale » de la révolte, soit entre l'automne 1925 et l'automne 1926, Lenka Bokova écrit :

« Trois foyers principaux méritent chacun un chapitre à part, en raison de leur importance et de la difficulté qu'ils posent au pouvoir mandataire. En raison de leur durée aussi : le foyer damascain se maintient du 18 octobre 1925 jusqu'à l'été 1926, le foyer sud-libanais de mi-octobre 1925 jusqu'au printemps 1926. La région de la Syrie centrale, après l'écrasement de l'insurrection de Hama, début octobre 1925, reste jusqu'au printemps 1926 un important centre de rayonnement de groupes mobiles de guérilla⁵⁶⁶. »

Ces insurrections sont peu coordonnées, mais se rejoignent autour du discours nationaliste anti-mandataire et sont marquées par la participation de militants de différentes confessions : druzes, chiites, sunnites et chrétiens. Bien que les Britanniques fournissent une aide logistique en facilitant le transport d'armes et en offrant, au besoin, un refuge en Transjordanie, cette aide ne semble pas déterminante pour l'issue du combat⁵⁶⁷.

Après les impairs de Sarrail, son successeur, Henry de Jouvenel, premier haut-commissaire civil du Mandat, tente un apaisement. Il relâche, aussitôt arrivé, les prisonniers arrêtés pour « complots politiques⁵⁶⁸ » et invite les insurgés à jeter les armes en échange d'une amnistie totale des militants et de la vie sauve des chefs, sous-entendant qu'ils seront mis en prison, mais ne seront pas exécutés⁵⁶⁹. L'appel ressemble à une offre de capitulation

⁵⁶⁵ Pierre Fournié, « Le Mandat à l'épreuve des passions françaises : l'affaire Sarrail (1925) », *France, Syrie et Liban, 1918-1946 : Les ambiguïtés et les dynamiques de la relation mandataire*, Damas, Presses de l'Ifpo, Institut français d'études arabes de Damas, 2002, p. 91.

⁵⁶⁶ Lenka Bokova, *La confrontation franco-syrienne, op. cit.*, p. 199.

⁵⁶⁷ Voir James Barr, *A Line in the Sand : the Anglo-French Struggle for the Middle East, 1914-1948*, New York, W. W. Norton & Company, 2012, pp. 131-133.

⁵⁶⁸ CADN, 363, rapport interne, Le mandat au début de 1926 – La situation politique.

⁵⁶⁹ *Ibid.*

allégée, néanmoins humiliante, et demeure sans réponse. Ces quelques mesures d'apaisement demeurent en deçà d'une rupture radicale avec le style du prédécesseur ; « d'abord la manière forte », dit de Jouvenel avant même son arrivée à Beyrouth⁵⁷⁰. Celui qui assure l'intérim entre les deux, le général Duport, propose dans une note du 1^{er} décembre 1925 certaines « manières fortes » à appliquer⁵⁷¹.

« Afin de ménager notre action politique au Liban, les Autorités militaires devront, autant que les nécessités de la situation le permettent, observer les règles suivantes vis à vis des villes et villages libanais dans lesquels nos troupes pénétreront à la suite du retrait des bandes druzes.

1^o S'il est besoin d'attaquer les villages, on évitera autant que possible de tirer sur les mosquées, églises, etc.

2^o Il ne faut pas oublier que toutes les dégradations aux maisons et mobiliers devront faire l'objet d'indemnités et il n'est pas absolument sûr que les rebelles puissent les payer entièrement, par conséquent il est recommandé de faire le moins possible de dégradations de ce genre bien entendu, si les nécessités militaires le permettent, surtout dans les villages habités par une population mixte au point de vue religion.

3^o Lorsque les troupes entrent dans les villages, il faut éviter d'imposer une amende collective qui atteindrait nos amis aussi bien que nos ennemis, le mieux serait de prendre des otages qui garantiraient non seulement toute attaque contre nos soldats, mais encore le paiement des indemnités qui seront ultérieurement réparties et devront atteindre la population rebelle. Si le village est habité par une population mixte et que certains de ses habitants ont fait cause commune avec les brigands, il est possible de confisquer le mobilier, le bétail et en général, tous les biens saisissables des habitants qui se sont joints aux bandes.

[...]

5^o Les otages devront être mis en lieu sûr et il ne faut pas hésiter à faire un exemple au besoin par une exécution capitale si les habitants du village intéressé attendaient à la vie d'un ou de plusieurs de nos soldats. Naturellement ces otages devraient être choisis parmi les parents des individus qui se sont joints aux bandes, il ne faut pas hésiter à prendre les personnes les plus notables de cette catégorie, sauf cependant les Chefs religieux de n'importe quel rite⁵⁷². »

Ces instructions ne demeurent pas sans suite. Des villages où les rebelles auraient été hébergés ou soutenus d'une façon ou d'une autre sont bombardés⁵⁷³. Daniel Neep relève

⁵⁷⁰ Valentine de Saint Point, *La vérité sur la Syrie par un témoin*, op. cit., p. 28.

⁵⁷¹ Pour les récits des actions militaires traduisant la « manière forte », voir, entre autres, Lenak Bokova, *La confrontation franco-syrienne*, op. cit. et Alice Poulleau, *À Damas sous les bombes - Journal d'une Française pendant la révolte syrienne (1924-1926)*, Paris, L'Harmattan, 2012 (1926).

⁵⁷² CADN, 2389, note du général Dubort, 1^{er} décembre 1925.

⁵⁷³ Daniel Neep, *Occupying Syria Under the French Mandate*, op. cit., p. 50.

des instructions dans les archives militaires françaises qui ordonnent aux troupes de « frapper l'esprit », tout en épargnant les vies des femmes, des enfants et des vieux⁵⁷⁴. Les punitions aux individus soupçonnés de participer à la révolte vont, par simple décision militaire et sans aucune procédure judiciaire, de l'assignation à domicile à l'emprisonnement, jusqu'à l'exécution, publique en général. Des corps de rebelles sont exhibés sur la place publique pendant des heures afin de maximiser l'effet de dissuasion⁵⁷⁵. Ces punitions sont souvent accompagnées de la confiscation ou la démolition des propriétés⁵⁷⁶. Alice Poulleau, témoin oculaire, décrit, avec photos à l'appui, des scènes d'horreur qu'elle appelle « étal de boucherie humaine⁵⁷⁷ ». Son livre de 1926, *À Damas sous les bombes*, publié en France, est alors interdit dans les pays sous Mandat⁵⁷⁸.

Les collectivités sont tenues responsables des agissements des individus, soit par complicité, soit même par passivité⁵⁷⁹. Elles sont classées en trois catégories : amies, suspects et ennemies. Les villages « amis », souvent chrétiens, sont épargnés. Dans les villages « suspects », des amendes collectives sont imposées, des otages sont pris et si les fouilles révèlent soit des caches d'armes, soit que des propriétés appartiennent à des chefs des rebelles, le village entier est rasé. Les villages « ennemis » paient des amendes, sont forcés d'offrir des otages et, les instructions militaires disent, sont ensuite « à traiter sans ménagement⁵⁸⁰ ». Durant les perquisitions et les fouilles, de nombreux villageois sont tués sans raison apparente ou par simple soupçon⁵⁸¹. Daniel Neep cite une lettre confisquée,

⁵⁷⁴ *Ibid.*, p. 51.

⁵⁷⁵ Des photos de pendus exposés en 1925 à la place al-Marjeh à Damas sont facilement trouvables aujourd'hui sur la toile.

⁵⁷⁶ Daniel Neep, *Occupying Syria Under the French Mandate*, *op. cit.*, p. 51.

⁵⁷⁷ Alice Poulleau, *À Damas sous les bombes*, *op. cit.*, p. 58.

⁵⁷⁸ Henri De Wailly, *Liban, Syrie : Le mandat 1919-1940*, Paris, Perrin, 2010, p. 245.

⁵⁷⁹ Daniel Neep, *Occupying Syria Under the French Mandate*, *op. cit.*, p. 51.

⁵⁸⁰ *Ibid.*

⁵⁸¹ *Ibid.*

trouvée dans les archives militaires, d'un officier qui raconte à sa mère avoir reçu l'ordre de tuer tous les habitants d'un village occupé par son unité. Son refus de tuer une femme et sa fille en bas âge lui vaut une peine d'emprisonnement imposée par le commandant, qui s'occupe lui-même d'achever la besogne⁵⁸². L'historiographie de la révolte regorge en fait de récits de ce qui serait considéré aujourd'hui comme « crime de guerre » ou « crime contre l'humanité⁵⁸³ » ; la mission de « frapper l'esprit » est bien accomplie.

Le général Gamelin admet avoir bombardé Hama, l'une des quatre plus grandes villes, parce qu'elle n'a pas livré 300 fusils dans les délais réclamés⁵⁸⁴. Du 18 au 20 octobre 1925, Damas est bombardée par terre et par air avec un nombre de morts qui frôle les 1 500, dont plus de trois cents femmes et enfants⁵⁸⁵. Le carnage produit une indignation internationale menant à la révocation de Sarrail⁵⁸⁶. Les consuls en poste à Damas contestent auprès des autorités françaises de ne pas avoir reçu une alerte de l'imminente canonnade, tel qu'exigé par la loi internationale⁵⁸⁷, et que ce sont les Damasquins qui les ont protégés des bombes aveugles⁵⁸⁸.

⁵⁸² *Ibid.*

⁵⁸³ Voir, par exemple, le livre de Jean-David Mizrahi, *Genèse de l'État mandataire*, *op. cit.*, et le livre de James Barr, *A Line in the Sand*, *op. cit.*, ainsi que l'article de Joyce Laverty Miller, « The Syrian Revolt of 1925 », *International Journal of Middle East Studies* 8, n° 7, 1977, pp. 545-63.

Notons que nous utilisons l'expression « crime contre l'humanité » sous toute réserve. Elle est, à notre avis, une absurdité juridique qui n'ajoute rien au terme précis de « crime collectif », voire au terme « crime » tout court. Elle est aussi une absurdité philosophique qui connote une différence ontologique entre le crime perpétré contre un seul homme et le crime perpétré contre plusieurs. Tout crime n'est-il pas, dans un sens, dirigé contre l'humanité ?

⁵⁸⁴ CADN, 2389, Général Gamelin au haut-commissaire, mai 1926.

⁵⁸⁵ Philip S. Khoury, *Syria and the French Mandate*, *op. cit.*, p. 178.

⁵⁸⁶ Michael Provence, *The Great Syrian Revolt and the Rise of Arab Nationalism*, *op. cit.*, p. 109.

⁵⁸⁷ Joyce Laverty Miller, « The Syrian Revolt of 1925 », *op. cit.*, p. 545.

⁵⁸⁸ Jean-Pierre Filiu, dans le cadre du séminaire *Culture politique arabe* d'Henry Laurens au Collège de France, 15 novembre 2017, Enregistrement sonore.

La guerre du Rif en Afrique du Nord se termine en 1926. Aux 15 000 soldats qui se trouvent en Syrie au début de l'été 1925⁵⁸⁹, la France est alors en mesure d'envoyer des milliers d'autres et des renforts matériels ; la révolte est aussitôt matée.

3.2.2. Menaces et propagande

La France mène contre la révolte une guerre parallèle qu'on qualifierait aujourd'hui de psychologique, une combinaison de menaces et d'incitatifs à la reddition. À titre d'exemple, un tract est distribué en juin 1926 dans lequel le général Vallier, gouverneur militaire de Damas, somme les habitants de la banlieue de la ville de livrer ou d'éloigner « les meneurs du mouvement insurrectionnel et leurs bandes⁵⁹⁰ ». La menace de peine collective est explicite : le général, dit le tract, « porte à la connaissance des populations de la Ghouta et du Merj qu'il les rend solidairement responsables de l'état de fait insupportable existant depuis de longs mois dans cette région ». Le mois suivant, le général Andréa, commandant des troupes en opération, profère dans un pamphlet aux « Cheikhs et au peuple druse⁵⁹¹ » une menace similaire, quoique différemment formulée : « Beaucoup de villages ont compris la bienveillance et la générosité de la Puissance Mandataire ; ils sont venus à elle et lui ont versé l'amende en fusils et en or, conditions de leur soumission. C'est la voie de la sagesse [...] Quelques Cheikhs, mal conseillés par les Étrangers poussent encore à la révolte⁵⁹². »

Henry de Jouvenel publie dès son arrivée en décembre 1925 une « Proclamation aux druzes » au ton menaçant.

⁵⁸⁹ Philip S. Khoury, *Syria and the French Mandate*, op. cit., p. 168.

⁵⁹⁰ CADN, 363, Avis aux habitants de la Ghouta, 10 juin 1926.

⁵⁹¹ CADN, 363, Le Général Andrea aux Cheikhs et au Peuple druse, 15 juillet 1926.

⁵⁹² *Ibid.*

« Avant l'heure décisive qui sera celle de vos derniers combats, j'ai voulu faire mon devoir en vous avertissant que, si votre sang continue à couler, si vos femmes et vos enfants ont faim, si votre ruine et votre défaite deviennent sans remède, ce ne sera pas ma faute mais celle de Sultan Attrache et des étrangers qui le paient, vous considérant déjà comme leurs sujets, et vous obligent à des combats où vous perdrez tout, sans qu'ils y risquent un cheveu de leurs têtes⁵⁹³. »

Il n'oublie toutefois pas, un mois après ce message, de s'adresser à la raison des Syriens avec ce qu'il qualifie de contre-propagande. Il demande à ses subordonnés de rassembler des preuves de crimes de droit commun commis par les rebelles. Le but est de contrer la « propagande du Comité Syro-Palestinien du Caire tendant à représenter les rebelles druzes comme défendant la civilisation contre les troupes françaises qui sauvegardent la vie et les biens des habitants paisibles du Pays⁵⁹⁴ ».

Selon la situation du jour, un tract contient soit des incitatifs à la reddition, soit des menaces de punitions lourdes, soit, plus fréquemment, les deux à la fois, accompagnés d'un éloge du Mandat. Un tract de janvier 1926 commence par des arguments de sécurité : « vos femmes et vos enfants n'étaient-ils pas protégés par la France et ses soldats⁵⁹⁵ ». Il passe ensuite à l'argument économique : « La France ne vous a-t-elle pas construit des routes et des écoles, bâti des fontaines où elle a amené l'eau de la montagne, creusé des puits [...] ? Si vous voulez de nouveau voir couler vos fontaines et jaillir vos puits, rentrez dans l'ordre ou demandez aux Chefs qui vous conduisent à la mort de faire ce qu'ont fait les Français pour votre bien⁵⁹⁶ ». L'argument économique s'allonge en brandissant le spectre de la faim après avoir brandi celui de la soif : « tous les hommes sont partis à la guerre et vous n'aurez pas de blé cette année, tandis que vous savez que la France est très riche et généreuse et

⁵⁹³ CADN, 363, Henry de Jouvenel, Proclamation aux druzes, décembre 1925.

⁵⁹⁴ CADN, 2389, Délégué du haut-commissaire Grand Liban au haut-commissaire, 22 janvier 1926.

⁵⁹⁵ CADN, 363, Henry de Jouvenel, Pourquoi vous battez-vous ? Janvier 1926.

⁵⁹⁶ *Ibid.*

que si vous rentrez dans l'ordre chacun de vos villages aura les semences nécessaires et le blé affluera sur vos places, parce que personne, sous la protection du drapeau français ne doit mourir de faim⁵⁹⁷. » Suivent des arguments émotifs visant à toucher des cordes sensibles : les chefs druzes, selon le tract, « obéissent aux ordres d'un Comité du Caire composé d'étrangers à votre race et à votre religion⁵⁹⁸. C'est pour ces fous et ces ambitieux que vous continuez la lutte. De leurs palais du CAIRE, ils donnent des ordres à vos chefs et vous obéissez comme des moutons⁵⁹⁹. »

L'indépendance est parfois évoquée, mais le mot prend sous la plume française de l'époque un sens singulier, celui de l'indépendance vis-à-vis de la Syrie, mais non pas vis-à-vis de la France : « Ils [les chefs druzes] disent qu'ils veulent votre union avec la Syrie : si tel est votre désir, cela est tout à fait égal à la France; vous vous unirez à la Syrie ou resterez indépendants, comme vous le voudrez. C'est vous-mêmes qui déciderez cela. [Mais] la France vous promet l'indépendance dans les mêmes conditions que les autres Nations sous mandat qui, elles, acceptent et la remercient⁶⁰⁰ » ; l'allusion est claire au Liban et au « Pays des alaouites ».

⁵⁹⁷ *Ibid.*

⁵⁹⁸ Le Comité du Caire est composé de nationalistes syriens et palestiniens émigrés ou exilés en Égypte. Parmi ses membres on trouve des noms druzes, chiïtes et chrétiens, mais la majorité, à l'image de la population levantine, est composée de sunnites. De Jouvenel ne fait certainement pas dans les nuances en qualifiant les membres d'« étrangers » à la religion druze et à la race, un mot valise dénué de sens propre dans le contexte. Au sujet du Comité, voir, entre autres, *Le Temps*, 9 février 1928, p. 2, ainsi que Philip S. Khoury, « Factionalism among Syrian Nationalists during the French Mandate », *International Journal of Middle East Studies*, vol. 13, n° 4, novembre 1981, pp. 441-469.

⁵⁹⁹ CADN, 363, Henry de Jouvenel, Pourquoi vous battez-vous ? Janvier 1926, *op. cit.*

⁶⁰⁰ *Ibid.*

3.2.3. Prise d'otages - Procédure « normale »

Les Français utilisent la prise d'otages, qu'ils appellent tels sans embarras, comme arme de guerre. Paul Verchère de Reffye, secrétaire général du Haut-Commissariat entre 1924 et 1927 et quatre fois haut-commissaire par intérim, écrit le 15 juillet 1926 qu'après des attaques contre les troupes françaises à Laboué, dans la Békaa, le père et l'oncle d'Ibrahim Haidar, un politicien de la région, « ont été pris en otage⁶⁰¹ » par les troupes françaises. Le Service des renseignements propose en mars 1926 de réduire le nombre des otages pour économiser sur leur nourriture :

« L'autorité militaire a fait rassembler à RAYAK, après les affaires de YENTA, HALVE, etc... 83 otages dont la nourriture revient actuellement à 1.000 Francs par semaine.

Cette somme est payée par le Service Central des Renseignements sur le compte "majoration des droits de douane".

Cette dépense ne paraît pas justifiée en effet :

- Il ne semble pas utile de rassembler un aussi grand nombre d'otages, quelques notables suffisent;

- Si, d'accord avec le délégué au Grand Liban, l'autorité militaire estime néanmoins que ces otages sont indispensables on pourrait les faire travailler et leur donner la nourriture en guise de paiement.

Des camps de prisonniers ou d'otages seraient créés à cet effet à proximité de grands travaux civils ou militaires à réaliser⁶⁰². »

Le 13 septembre 1926, un officier de renseignement de la Bekaa suggère au délégué du haut-commissaire au Liban de refuser la requête de libération de Mustapha Yaghi, un citoyen de Baalbek, présentée par son frère, maire de quartier (*Mukhtar*). Yaghi, selon l'officier, « est un intrigant, partisan de l'unité arabe – c'est pour cela qu'il a été arrêté⁶⁰³. » En réponse, le chef du Service des renseignements au Liban propose de « se saisir comme otage » le maire lui-même, et demande « d'envisager l'opportunité de prendre des sanctions

⁶⁰¹ CADC, MF, PA AP Jouvenel, vol.: 4, de Reffey au haut-commissaire, 15 juillet 1926.

⁶⁰² CADN, 849, Service des renseignements, note, 29 mars 1926.

⁶⁰³ CADN, 849, du Lieutenant Mamier, officier de renseignements de 1^e classe de la Békaa, au délégué du haut-commissaire auprès de la République libanaise, 13 septembre 1926.

vis-à-vis des parents immédiats des dissidents⁶⁰⁴ ». Les archives n'indiquent pas la suite de la demande. Le langage de la lettre, conforme à celui de la correspondance concernant les otages en général, ne laisse pas de doute qu'il s'agit dans l'esprit de son rédacteur d'une procédure courante de nature bureaucratique réalisée par un fonctionnaire ordinaire, d'une banalité de l'injustice.

3.2.4. Tentatives de diviser les Syriens

Le Mandat distribue durant la révolte des armes aux grecs catholiques et aux maronites vivant entre Homs et la frontière palestinienne⁶⁰⁵. Quoiqu'il y ait une peur réelle chez plusieurs chrétiens de devenir, encore une fois dans leur histoire, les boucs émissaires d'un conflit entre leurs compatriotes⁶⁰⁶ musulmans et leurs coreligionnaires européens, le jeu français dépasse l'objectif de la simple protection. Le consul britannique par intérim à Beyrouth comprend le danger d'un tel armement : « At best it was a confession of weakness. It laid the mandatory Power open to the dangerous suggestion that, perhaps without realizing the consequences, they had encouraged not only civil but also religious war⁶⁰⁷. » Le consul américain est moins indulgent. Selon Michael Provence, « he believed not only that mandate authorities understood the dangers of inciting one religious community against another but that they actively sought to exacerbate sectarian divisions⁶⁰⁸. »

Henry de Jouvenel organise en 1926 des élections dans les régions en paix, excluant donc le Djebel Druze et la région de Damas, dans une tentative évidente de diviser la

⁶⁰⁴ CADN, 849, du chef de bataillon Tracol, chef du Service des renseignements de la République libanaise, à l'officier du Service des renseignements à Zahlé, 27 septembre 1926.

⁶⁰⁵ Michael Provence, *The Great Syrian Revolt and the Rise of Arab Nationalism*, op. cit., p. 121.

⁶⁰⁶ Mot anachronique, utilisé faute de mieux.

⁶⁰⁷ Michael Provence, *The Great Syrian Revolt and the Rise of Arab Nationalism*, op. cit., p. 122.

⁶⁰⁸ *Ibid.*

population. Elles sont largement boycottées, notamment à Alep. L'échec est tellement humiliant que les chefs nationalistes ayant appelé au boycottage sont arrêtés et envoyés à l'île d'Arwad⁶⁰⁹.

3.3. Les récits français - À la recherche de coupables

Les récits officiels de l'époque dédouanent Carbillet et attribuent la révolte à l'incapacité et au refus de la société druze de se moderniser⁶¹⁰. Au mieux, ils l'imputent à la seule maladresse du haut-commissaire Sarrail. Ils tentent en plus de minimiser son étendue, de la réduire à l'action des druzes et de hors la loi. Paul Verchère de Reffye, dans une note du 1^{er} février 1927 au ministère des Affaires étrangères, qualifie les insurgés de « quelques bandits qui ne sont pas soutenus par la population⁶¹¹ ». Pourtant, quelques mois plus tôt, soit le 3 août 1926, il écrit au ministère au sujet des opérations militaires en banlieue damascène : « Les colonnes qui parcourent l'oasis ont ramené plusieurs millions de fusils et découvert des dépôts de munitions et des organisations défensives abandonnées⁶¹². » Les archives ne donnent pas signe de l'accueil à Paris de ce télégramme, mais selon un rapport du ministère même, le nombre d'habitants en 1921 de l'État de Damas et du Djebel Druze ensemble s'élève à près de 650 000 habitants⁶¹³. Des questions évidentes se posent sur la provenance possible d'un tel arsenal et la capacité de cette population de le payer. Que le chiffre de « plusieurs millions de fusils » soit largement exagéré, pour ne pas dire lancé à

⁶⁰⁹ Philip S. Khoury, *Syria and the French Mandate*, op. cit., p. 188.

⁶¹⁰ Daniel Neep, *Occupying Syria Under the French Mandate*, op. cit., p. 74.

⁶¹¹ CADC, MF, Levant 1918-Syrie-Liban, vol. 211 à 213, P17790, de Reffye au M.A.É., 1^{er} février 1927.

⁶¹² CADC, MF, PA AP Jouvenel, vol. 4, P7769, de Reffye au M.A.É., 3 août 1926.

⁶¹³ M.A.É., *Rapport sur la situation de la Syrie et du Liban – Juillet 1922-Juillet 1923*, Paris, 1923, p. 8.

la légère, cela est certain ; il indique néanmoins une participation dépassant « quelques bandits » isolés de la population.

Une certaine presse proche du gouvernement le disculpe en jetant tout le blâme sur les Syriens et, du côté français, sur Sarrail seul⁶¹⁴. Nouredine Séoudi relève l'attitude pour le moins biaisée de la *Revue des deux mondes* qui prend soin de recueillir les témoignages de la population ou des chefs politiques en Égypte, en Irak et en Palestine sur les sujets les concernant, mais se contente du discours officiel français lorsqu'il s'agit de la Syrie et du Liban. « Comment, en effet, avouer aux lecteurs la perte de prestige de la France dans cette région et surtout, l'échec de ses méthodes d'administration tant vantées jusqu'alors ?⁶¹⁵ » À de rares exceptions près, l'ensemble de la presse française refuse de jouer le rôle de critique et reprend passivement le discours gouvernemental. C'est aussi l'opinion de Valentine de Saint Point. Si son livre, *La vérité sur la Syrie par un témoin*, prête le flanc à la critique pour sa verve révolutionnaire, il n'en reste pas moins qu'il est écrit en toute connaissance de cause des deux côtés du conflit.

« ...il faut avoir toujours présent à l'esprit chaque fois que l'on veut juger de l'opinion publique sur l'affaire syrienne, que celle-ci n'a jamais été éclairée, mais au contraire tenue systématiquement dans l'obscurité la plus complète. On a toujours présenté à tous les Français de France la révolution Syrienne, non comme un mouvement national de patriotes qui ont combattu comme des héros - tout ce qu'on eut dit si les événements se fussent passés dans quelque pays d'Europe - mais bien comme acte séditieux de « brigands », de « bandits coupables » de la mort de tant de jeunes Français. Les conséquences d'un premier mensonge de base sont immensurables.

« Il est juste de dire que jusqu'à la seconde moitié de la Révolution Syrienne, les autorités françaises ignoraient que les réels chefs en étaient en grande partie des intellectuels sortis des Universités d'Europe⁶¹⁶. »

⁶¹⁴ Samir Saul, « Découpage colonial et nation-building en Syrie mandataire », *op. cit.*, p. 124.

⁶¹⁵ Nouredine Séoudi, *La formation de l'Orient arabe contemporain 1916-1939*, *op. cit.*, p. 195

⁶¹⁶ Valentine de Saint Point, *La vérité sur la Syrie par un témoin*, *op. cit.*, p. 185.

La solidité du front uni syrien surprend Robert de Caix qui voit derrière les revendications unificatrices des druzes une manipulation étrangère, « soit par des agents anglais, soit plutôt par les Américains de Beyrouth qui semblent avoir fait beaucoup de politique ces derniers temps⁶¹⁷ ». À son tour, le chef du Service des renseignements, Henri Dentz, attribue la révolte en grande partie à un complot des Anglais dont la collaboration est nécessaire pour arrêter la progression du nationalisme arabe, « mais encore faut-il que l'Angleterre balaie les veilles (*sic*) conceptions de ses agents des Indes et du Colonial Office qui ont toujours mené sa politique en Orient et en Arabie du point de vue strictement indien et dont le principe de base était d'évincer la France de Syrie. Le Foreign Office doit imposer à ce point de vue sa volonté au Colonial Office⁶¹⁸ ».

Un rapport du ministère des Affaires étrangères fait un amalgame des causes présumées de la révolte, mélangeant la haine avec la volonté de libération et le nationalisme avec la manipulation britannique. Le soulèvement du Djebel Druze serait dû au « réveil des haines des musulmans contre les chrétiens, de l'Orient contre l'Occident, dans les tendances panarabiques des populations syro-palestiniennes, et surtout dans l'esprit d'émancipation que la grande guerre (*sic*) a insufflé à toutes les nations dominées, à l'exaltation duquel certains Alliés de la France ont beaucoup aidé en Syrie, sous le régime fayçalien, et qui devait être, dans la suite habilement explicité sous le nom de nationalisme⁶¹⁹ ».

Certaines voix dans les milieux gouvernementaux critiquent la manière française de traiter avec la révolte. Après avoir pointé du doigt Carbillet, Robert de Caix blâme Henry

⁶¹⁷ CADC, MF, Levant 1918-1940 Syrie-Liban, vol. 228 à 230, P17796, de Robert de Caix à « Mon cher ami », 24 décembre 1925. Cet ami est très probablement le président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, Aristide Briand, puisque de Caix le met en garde contre la politique entamée par de Jouvenel.

⁶¹⁸ CADN, 363, Henri Dentz, chef du Service des renseignements du Levant, Note sur la situation générale en Orient et en Syrie, 10 février 1926.

⁶¹⁹ CADC, MF, Levant 1918-1940 Syrie-Liban, vol. 237 à 240, P17798, M.A.É., Rapport à la S.D.N., juillet – septembre 1926.

de Jouvenel pour avoir ouvert trop tôt une fenêtre aux négociations sans avoir établi une ligne claire. Dans une note adressée au Quai d'Orsay avant le départ pour Beyrouth du nouveau haut-commissaire Henri Ponsot, de Caix dit avoir préféré qu'on attende que l'action militaire épuise les insurgés et les rende désireux de négocier⁶²⁰. Il accuse de Jouvenel d'incohérence pour avoir « essayé plusieurs politiques contradictoires en moins de temps qu'il n'aurait fallu pour en préparer ou seulement en méditer sérieusement une seule; dès qu'il voyait que l'une paraissait ne pas devoir aboutir dans le délai qu'il s'était donné pour rentrer ayant réussi, il faisait volte-face et se précipitait dans une autre. Des torrents d'éloquence rendaient plus éclatantes ces conversions⁶²¹ ».

De son côté, Georges Catroux est amer. Ayant grandement contribué en 1920 à l'élaboration d'un accord avec le Djebel, il voit Sarrail mettre fin par sa maladresse à « l'amitié franco-druzes⁶²² » ; le dommage s'avère irréparable. À son départ du Levant en novembre 1927, Catroux « est persuadé de l'échec de la politique mandataire française et estime que la seule solution est de donner l'indépendance au Levant, tout en conservant des liens économique et culturel par un traité⁶²³. » L'indépendance résulterait donc pour celui qui sera appelé seize ans plus tard à dénouer l'impasse française au Liban, non pas de la volonté de la France de respecter la lettre de la Charte du Mandat, mais bien de sa mauvaise gestion. L'essentiel demeure de préserver les intérêts français.

⁶²⁰ Gérard D. Khoury, *Une tutelle coloniale, op. cit.*, p. 419.

⁶²¹ *Ibid.*

⁶²² Général Catroux, *Deux missions en moyen-orient (1919-1922)*, Paris, Plon, 1958, p. 52.

⁶²³ Anne-Lucie Chaigne-Oudin, « Catroux et le Levant », *Les clés du Moyen-Orient*, 18 janvier 2011, <https://www.lesclesdumoyenorient.com/Catroux-et-le-Levant.html> . Consulté le 13 décembre 2017.

3.4. Qui y a participé ?

Philip S. Khoury étudie en détail la participation de différents groupes sociaux à la révolte et en tire une sorte d'inventaire⁶²⁴. En général, selon son analyse, les minorités du Nord, alaouites et Arméniens, ne s'y engagent pas, chacune traînant en mémoire une fragilité historique et comptant encore sur la protection française. De même, l'engagement national des Kurdes et des Circassiens cède la place à la survie identitaire. Les chrétiens autres que les Arméniens adoptent généralement une attitude neutre. Parmi les sunnites, les grands propriétaires, la petite bourgeoisie commerçante et les paysans participent tous d'une façon ou d'une autre à la révolte.

L'analyse de Khoury appelle quelques éclaircissements. En l'absence de traces écrites sur les prises de décisions chez les alaouites et les autres groupes du Nord, il est difficile de saisir tous les déterminants de leur position. On ne saurait négliger, à titre d'exemple, la situation géographique. Les militants du Sud jouissent d'une aide logistique provenant de la Transjordanie et de la possibilité de s'y réfugier en cas d'attaque française massive, ce qui d'ailleurs leur arrivera. Par contre, avec les accords d'Angora, une rébellion au Nord ne peut espérer une assistance turque, et la mémoire des premières révoltes contre les Français, celles d'Ibrahim Hananu et de Saleh al-Ali, et de leurs défaites après la perte de leurs étendues logistiques, est encore fraîche. En d'autres termes, le Nord a déjà payé son dû à la lutte au Mandat et un engagement militaire en 1925 serait un acte suicidaire. En renvoyant les motifs des positions prises par les différents groupes à la seule ethnicité ou appartenance religieuse, Philip S. Khoury reproduit à son insu la perception coloniale française de l'Orient et justifie les politiques qui en découlent.

⁶²⁴ Philip S. Khoury, *Syria and the French Mandate*, op. cit., pp. 205-218

Quelques autres nuances s'imposent. Les révolutions, violentes ou tranquilles, sont habituellement le fait d'un petit nombre, parfois même d'un groupuscule, de militants et l'appui populaire est toujours difficile à mesurer. En deuxième lieu, les annales de la révolte syrienne indiquent la participation militaire et politique de certains chrétiens, une participation moindre en proportion que celles des sunnites et, bien sûr, des druzes, mais qui rend toute généralisation pour le moins boiteuse. Le même doute surgit lorsqu'on essaye de décortiquer l'engagement des classes sociales où il nous faudrait savoir si, par exemple, les paysans druzes participent à la révolte en tant que druzes ou en tant que paysans, idem pour la participation de la bourgeoisie urbaine sunnite. Philip S. Khoury admet lui-même la difficulté de déterminer le rôle de chaque classe sociale : « Above all, it was [...] difficult to draw sharp lines of political division between the owners of agricultural land and real estate, merchants, manufacturers, and even bankers and moneylenders, because their interests remained interwoven by family ties and because the same individuals or family often filled slots in different branches of the economy⁶²⁵. »

Michael Provence confirme que les acteurs de la révolte, tous mus par un élan patriotique et nationaliste, appartiennent à plusieurs groupes religieux et ne proviennent ni d'une seule classe sociale ni d'une seule région⁶²⁶.

3.5. De révolte druze à révolte syrienne

Les Syriens appellent les événements de 1925 *thawra* ثورة, qui signifie littéralement révolution, alors que les Français évitent ce substantif et les appellent révolte ou

⁶²⁵ *Ibid.*, p. 207.

⁶²⁶ Michael Provence, *The Great Syrian Revolt and the Rise of Arab Nationalism*, *op. cit.*, p. 15.

insurrection. Jean-Pierre Filiu critique l'appellation française, les Syriens ayant effectué, selon lui, non moins qu'une révolution⁶²⁷. La discordance sémantique mérite une clarification. Le Larousse définit le mot révolution, qui signifie à l'origine un cycle complet de corps célestes, comme un « [c]hangement brusque et violent dans la structure politique et sociale d'un État, qui se produit quand un groupe se révolte contre les autorités en place et prend le pouvoir ». Il définit la révolte comme une « [a]ction menée par un groupe de personnes qui s'opposent ouvertement à l'autorité établie et tentent de la renverser ». À la différence du français, les deux mots en arabe ne partagent pas la même racine : le mot révolte se traduit souvent par *intifadah* انتفاضة (soulèvement) ou *'isyan* عصيان (désobéissance), alors que *thawra* ثورة renvoie à une volonté de changement radical qui n'implique pas nécessairement la prise du pouvoir, auquel cas le mouvement est appelé *inkilab* انقلاب (coup d'État). On utilise le mot *thawra* ثورة, entre autres, pour décrire l'éruption d'un volcan. Les acceptations ne coïncident donc pas dans les deux langues et le mot *thawra* ثورة (révolution) serait le plus approprié en arabe, faute de mieux, tandis que le mot « révolte » serait le plus approprié en français, aussi faute de mieux.

L'usage des épithètes est plus significatif. Les Français qualifient ces événements, tant publiquement que dans leur correspondance interne, de révolte ou d'insurrection druze, alors que les Syriens les appellent, encore aujourd'hui, *Al-thawra al-souriyya al-kubra* الثورة السورية الكبرى, (la Grande Révolution syrienne), refusant de lui donner une couleur religieuse ou une dimension purement régionale. Dans les faits, le mouvement est régional à ses débuts et mené par une seule communauté religieuse, mais il s'étend rapidement pour prendre la forme d'une révolte nationale qui réclame l'unité de la Syrie et, éventuellement,

⁶²⁷ Jean-Pierre Filiu, dans le cadre du séminaire *Culture politique arabe* d'Henry Laurens au Collège de France, 15 novembre 2017, Enregistrement sonore, *op. cit.*

son indépendance. De l'expression d'une solidarité communautaire, la révolte donne lieu à une conscience nationale unificatrice⁶²⁸.

La France refuse de reconnaître cette étendue, bien qu'elle soit en face, selon Jean-Pierre Filiu, à « un soulèvement nationaliste caractérisé qui va voir la mise en place d'un Conseil national de la Révolution, lequel veut une Syrie unique reconnaissant les droits des minorités, envisageant peut-être une structure fédérale, mais où il y a de toute façon une égalité des droits pour tous les citoyens⁶²⁹ ». Le 1^{er} janvier 1926, des avions lancent une proclamation du haut-commissaire Henry de Jouvenel promettant aux druzes l'indépendance – sous-entendu, de la Syrie – et une constitution s'ils jettent les armes, la dimension nationale de la révolte demeurant donc dans l'angle mort français, même si Damas et ses environs, les régions de Hama et de Homs, ainsi que le Sud-Liban y participent déjà.

Les voix discordantes, même émanant des instances gouvernementales, restent sans effet. Le général Duport, en assurant l'intérim entre Sarrail et de Jouvenel, écrit dans un rapport le 1^{er} décembre 1925 : « En définitive, nous nous trouvons actuellement en présence d'un mouvement insurrectionnel à tendances nettement politiques et poursuivant le vieux plan chérifien d'une Syrie unifiée ayant Damas comme capitale et excluant de ses limites le petit Liban chrétien⁶³⁰ ». À son tour, quoique en aval de la révolte, le haut-commissaire Henri Ponsot écrit en décembre 1929 au ministre des Affaires étrangères qu'on « ne saurait douter en effet de la réalité ou de la profondeur du sentiment national arabe même lorsque, comme depuis 3 ans, il se manifeste dans le calme⁶³¹. »

⁶²⁸ Lenka Bokova, *La confrontation franco-syrienne, op. cit.*, p. 15.

⁶²⁹ Jean-Pierre Filiu, dans le cadre du séminaire *Culture politique arabe* d'Henry Laurens au Collège de France, 15 novembre 2017, Enregistrement sonore, *op. cit.*

⁶³⁰ Lenka Bokova, *La confrontation franco-syrienne, op. cit.*, p. 226.

⁶³¹ CADC, MF, Levant 1918-1940, Syrie-Liban, vol. 226-227, P17795, Henri Ponsot au ministre des Affaires étrangères, 6 décembre 1929.

Les druzes ne veulent pas, même avant la révolte, se couper entièrement du reste de la Syrie, ne serait-ce que pour des questions de survie et d'intérêts. En juin 1925, une pétition signée par des personnalités du Djebel lors de la visite d'un sénateur français à Damas parle déjà de nation syrienne et met l'accent sur les relations commerciales historiques entre Hawran, à savoir le Djebel, et Damas, mais Sarrail refuse de recevoir la délégation qui veut la lui présenter⁶³².

Sultan Bacha al-Atrach réitère l'attachement à la Syrie dans une entrevue accordée à deux journalistes allemands le 21 août 1925, peu après le déclenchement des hostilités. Il dit espérer que la lutte des Druzes devienne une lutte nationale et voit le Djebel comme partie intégrante de la nation syrienne. Par contre, il ne parle pas de nation arabe et ses revendications indépendantistes et unionistes n'incluent même pas le Liban, contrairement à celles de nombre d'irrédentistes syriens à l'époque. À la question: « Quelle sera l'attitude de Sultân si le Haut-Commissaire accepte l'autonomie et le gouverneur druze ? », il répond : « Je ne peux pas me contenter de l'autonomie du territoire druze. J'exige, avec tout mon peuple, l'indépendance complète de toute la Syrie⁶³³. » Quels que soient les motifs derrière ses appels continus à la « nation syrienne » pour qu'elle se joigne à la lutte⁶³⁴, il n'en demeure pas moins que la solidarité syrienne se trouve renforcée par la révolte et aboutit dans un mouvement irréversible à un nationalisme qui rassemble graduellement les régions, les classes et les religions. Sultan Bacha lui-même devient après la révolte un porte-étendard du nationalisme syrien. Il signe, à titre d'exemple, un manifeste distribué à Damas le 23 août 1927 parlant de « notre pays⁶³⁵ » et revendiquant l'indépendance

⁶³² Michael Provence, *The Great Syrian Revolt and the Rise of Arab Nationalism*, op. cit., p. 52.

⁶³³ Lenka Bokova, *La confrontation franco-syrienne*, op. cit., p. 168.

⁶³⁴ *Ibid.*, p. 176.

⁶³⁵ Michael Provence, *The Great Syrian Revolt and the Rise of Arab Nationalism*, op. cit., p. 82.

complète de la Syrie arabe, une et indivisible, ainsi que l'application des principes de la Révolution française et des Droits de l'homme⁶³⁶. Le mot indépendance doit être entendu ici tel que défini par Sultan lui-même : « Nous voulons avoir notre parlement libre, notre armée nationale, notre gouvernement national et notre roi ou notre président comme chef d'Etat. Les Français doivent se contenter d'être des conseillers, comme les Anglais en Irak⁶³⁷. » Il sait certainement, alors que la révolte est mise en échec, qu'une indépendance totale est encore hors portée et qu'il est irréaliste de réclamer le départ immédiat des Français ; un mandat à l'anglaise serait l'ultime objectif atteignable dans les circonstances.

3.5.1. Le nationalisme gagne les masses

La révolte est menée par les populations rurales du Djebel et des régions autour de Homs et de Hama. Dans les villes, y compris Damas, ce ne sont plus les élites intellectuelles, chantres traditionnels du nationalisme, qui mènent, mais, surtout, les classes populaires. La participation effective et généralisée⁶³⁸ empêche d'attribuer le mouvement à des groupes spécifiques et d'accepter telle quelle la thèse de Philip S. Khoury sur la participation ou la non-participation de certains groupes et de certaines classes. Cette révolte marque donc la transformation du nationalisme en un mouvement de masse après avoir été une idéologie urbaine à étendue restreinte. Philip S. Khoury lui-même résume bien cette transformation.

« In 1925, nationalism was the exclusive instrument of Syria's urban upper and middle classes. Although the original proponents of nationalist ideology had spent more than a decade engaged in disseminating this ideology in towns through political organizations and activities and through the spoken and written word, the Syrian masses had yet to acquire a strong nationalist political

⁶³⁶ *Ibid.*

⁶³⁷ Dans Lenka Bokova, *La confrontation franco-syrienne, op. cit.*, p. 168.

⁶³⁸ Michael Provence, *The Great Syrian Revolt and the Rise of Arab Nationalism, op. cit.*, p. 65.

consciousness. Traditional loyalties of the individual to family, clan, quarter, village, or religious community continued to be stronger than new, ascendant loyalties to the nation or state. What the nationalist elite did accomplish was to channel the growing frustration and discontent of the masses into an anti-imperialist movement. They successfully blamed the French for unemployment, rampant inflation, and the disruption of traditional ways of life. Nationalism provided a handy mechanism by which to express local grievances; it was both internationally au courant and politically useful to a class which was excluded from political power by the French. It was presented and largely accepted as a cure-all for all sorts of economic and social ills across a broad spectrum of society. [...] The Great Revolt, in the final analysis, incorporated secular ideals and appealed to new classes. It also evoked rooted norms and principles and drew upon the forces of tradition. But, above all, it heralded a new age of politics, though one that would take years to mature⁶³⁹. »

En d'autres termes, la révolte insuffle au nationalisme une force nouvelle, unifie les classes et fournit un objectif sur lequel se focalisent les doléances accumulées depuis 1920.

Une question se pose : n'eût été la révolte de 1925, le nationalisme syrien aurait-il embrassé l'ensemble des « communautés », des alaouites au nord jusqu'aux druzes au sud, et l'ensemble des classes sociales ? La réponse ne peut être que conjecturale, du moins dans le cadre de cette thèse. Elle nécessite des études approfondies sur la place et le rôle des différents groupes au sein de l'ensemble syrien, au moins depuis la campagne d'Ibrahim Bacha dans les années 1830 qui a remué, pour le meilleur et pour le pire, les eaux stagnantes au Levant. Ces études devraient aussi se pencher sur les dynamiques économiques des différentes régions, des dynamiques souvent déterminantes dans la genèse et la désagrégation des nations. On ne saurait aussi négliger le souffle puissant fourni par la perspective d'indépendance et d'unité durant l'épisode fayçalien, par sa mise en échec sanglante et par l'occupation française qui s'en est suivie.

Il reste que la forte adhésion à la nation syrienne qui s'est manifestée dès les premiers mois de la révolte, et qui ne s'est jamais encore démentie, n'aurait pu surgir si rapidement

⁶³⁹ Philip S. Khoury, *Syria and the French Mandate*, op. cit., p. 217.

si elle n'était déjà en latence et si ses conditions de possibilité n'étaient déjà en place. La révolte, en dernière analyse, n'a pas généré le processus de transfert identitaire, mais elle l'a certainement accéléré.

3.6. L'effet à long terme

La révolte constitue donc un tournant dans l'histoire du nationalisme en Syrie avec l'unité du peuple qui prend forme sur le terrain. Bien que les révoltes précédentes, notamment celles du Nord, ne se sont jamais limitées à une seule région ni à une seule religion, ne serait-ce que par le sentiment répandu de solidarité et par l'aide logistique fournie par Damas, la révolte de 1925 transforme par son ampleur et sa durée l'idée de nation syrienne en un sentiment identitaire collectif irréductible à un projet politique ou à une convergence d'intérêts.

Elle constitue aussi un tournant dans l'histoire du Mandat. Paris est forcé de changer de méthodes sans abandonner l'objectif de présence pérenne. Le coût élevé pour la France génère, si l'on peut dire, une certaine rationalité politique. Derrière un discours toujours intransigeant ne reconnaissant guère l'existence d'une nation syrienne ni l'aptitude des groupes religieux à vivre ensemble, Paris commence à envisager un traité avec Damas, une admission implicite de l'unité du pays. Toutefois, la prise de conscience n'entraîne pas un virage radical de l'approche à l'égard des nationalistes et la méthode forte se déplace, mais non entièrement, sur le domaine politique : suspensions du parlement, destitution de présidents et de gouvernements, etc.

4. Méthodes policières et propagande

4.1. Répression, arrestations, censure, etc.

Les méthodes policières visant les politiciens et les activités nationalistes demeurent une constante du Mandat ; la prison de l'île d'Arwad témoigne d'un va-et-vient continu de politiciens et d'autres nationalistes actifs où les visites sont restreintes et le courrier est censuré ou confisqué. Des instructions émises en 1922 par Gouraud à l'adresse du gouverneur général de l'État des alaouites, où se situe l'île, donnent une idée du traitement des « condamnés politiques⁶⁴⁰ ». Ils bénéficient de quelques petites distinctions, comme celles d'être séparés des prisonniers du droit commun et de pouvoir recevoir de la nourriture de l'extérieur, mais demeurent sous surveillance étroite quant à toute possibilité d'activité politique. On lit dans les instructions, entre autres :

« Les visites se feront dans le parloir spécial prévu à cet usage et leur durée ne pourra sauf permission spéciale indiquée sur le laisser passer, dépasser une heure. / Le gardien Chef assisté d'un interprète sera présent aux entretiens. [...] Les livres qui ne traitent pas de questions politiques d'actualité seront seuls tolérés. Ils seront visés par l'Administrateur Délégué de Rouad. Les journaux et revues seront interdites (sic). La correspondance des condamnés devra être l'objet d'un contrôle rigoureux. Toute lettre contenant des passages d'allure politique devra être envoyée au H.C. (Service des Renseignements)⁶⁴¹. »

Le même traitement est réservé aux prisonniers politiques dans d'autres prisons. Des lettres adressées aux familles aboutissent avec leur traduction, effectuée par les autorités carcérales, dans les archives du Mandat à Nantes. Elles sont souvent anodines, les prisonniers étant au courant de la censure, mais contiennent des petites plaintes sur les conditions de détention. L'une d'elles, d'un prisonnier à sa femme, contient dans sa version traduite trois passages soulignés en rouge par le censeur : 1) « Mes compagnons détenus sont [mot

⁶⁴⁰ Ainsi appelés dans la correspondance interne française.

⁶⁴¹ CADN, 2139, Du général Gouraud au gouverneur de l'État des Alaouites, 22 octobre 1922.

illisible] de la conviction que notre relaxement (*sic*) est prochain » ; 2) « ... je suis en bonne santé » ; 3) « Le cadeau de melons était composé de 7 – J'ignore qui aurait pu voler trois⁶⁴². » Le prisonnier ajoute qu'il ne partage pas la conviction de ses compagnons sur leur libération prochaine, mais qu'il a peut-être tort ; ce passage n'est pas souligné par le censeur.

Les punitions sont souvent imposées par arrêté du haut-commissaire ou d'un haut gradé par « mesure administrative de sécurité⁶⁴³ », sans autre forme de procès. Les mesures possibles sont explicitées et détaillées par Henri Gouraud en 1922, quoique appliquées depuis le début du Mandat : « 1) Résidence surveillée en un point désigné par le Général en chef. 2) Expulsion. 3) Résidence dans une enceinte fortifiée⁶⁴⁴. » Les motifs ne répondent guère d'une loi pénale et sont laissés à l'arbitraire du haut-commissaire ou de ses subordonnés. À titre d'exemple, Robert de Caix, alors qu'il est haut-commissaire par intérim, informe dans un message du 8 décembre 1920 le gouverneur de l'île d'Arwad de l'arrivée prochaine d'un « chef de bande » qui « séjournera dans l'île, en résidence forcée, jusqu'à décision ultérieure à intervenir⁶⁴⁵ ». Plus explicite est la note émise le 16 juin 1921 par « l'administrateur délégué du municipe de Rouad » (île d'Arwad) sur le coût d'« entretien » de certains prisonniers et qui indique, à côté de leurs noms, leurs occupations et les motifs de leur internement. On y lit, entre autres :

*« Izzet Bey – Capitaine gendarmerie ottomane – Placé en résidence obligatoire à Rouad en vertu d'un ordre du général Haut commissaire, Motif inconnu
« Anis Zade Ahmed Effendi – Professeur à l'école Alemdar à Adana - Propagande et menées anti-françaises*

⁶⁴² CADN, 849, Lettre de Fouad Chemali à « Ma chère Angèle », Fort de Kadmos (prison).

⁶⁴³ Expression utilisée, entre autres, par Henri Gouraud dans ses « Instructions » du 27 juillet 1922, CADN, 2139.

⁶⁴⁴ *Ibid.*

⁶⁴⁵ CADN, 2139, Du haut-commissaire au Gouverneur de l'île de Rouad, 8 décembre 1920. Souligné dans le texte.

« Mustapha Effendi – Juge au tribunal pénal à Adana – Propagande et menées anti-françaises

« Mahmoud Nédim Effendi – Président du tribunal civil à Adana – Longue opposition à un ordre du Haut commissariat

« Saïf El Dine Bustani – Ex Secrétaire de l'Emir Faïçal – Sentiments extrémistes et nécessité de l'éloigner de la Syrie et du Liban où sa présence était de nature à compromettre l'ordre public – Ordre commandant en chef de l'AFL (Armée française au Levant)⁶⁴⁶ ».

Les prisonniers sont donc internés pour ce que les Français eux-mêmes appellent, sans tentative de camouflage sémantique, des raisons politiques et des délits d'opinion. Gouraud lui-même fait montre d'une telle franchise : il ordonne le 3 janvier 1921 au gouverneur de l'île d'Arwad, pour des raisons non mentionnées, de libérer deux frères « internés politiques⁶⁴⁷ ».

Le 1^{er} décembre 1921, le directeur de la Sûreté générale demande au gouverneur de l'île d'Arwad de préciser les motifs d'internement de quelques prisonniers. On lit dans la réponse au sujet de cinq d'entre eux : « Ansariehs⁶⁴⁸ venant d'Amérique à destination d'une zone en dissidence, et qui pendant la traversée ont manifesté des sentiments francophobes⁶⁴⁹. » Un sixième est interné « Par mesure administrative à la demande de M. le Délégué du Haut Commissaire à DAMAS⁶⁵⁰. »

Abdel Rahman Chahbandar profite d'un rassemblement organisé pour le commissaire américain Charles Crane, en visite à Damas en avril 1922, pour livrer une harangue anti-française. Il est immédiatement arrêté après le départ de Crane et une vague d'autres arrestations s'ensuit touchant les membres de sa société secrète⁶⁵¹, Main de fer, une organisation

⁶⁴⁶ CADN, 2139, L'administrateur délégué du municpe de Rouad, Propositions concernant le reclassement des individus internés à l'île de Rouad au point de vue de l'allocation journalière prévue pour leur entretien, 16 juin 1921.

⁶⁴⁷ CADN, 2139, Du haut-commissaire au gouverneur de l'île de Rouad, 3 janvier 1921.

⁶⁴⁸ Un autre mot pour alaouites.

⁶⁴⁹ CADN, 2139, du directeur de la Sûreté générale au gouverneur de l'île de Rouad, 1^{er} décembre 1921.

⁶⁵⁰ *Ibid.*

⁶⁵¹ Les partis politiques demeurent interdits jusqu'en 1925.

s'opposant au Mandat par des moyens exclusivement pacifiques. Une manifestation de dix mille participants contre ces arrestations et la grève des marchands de Damas pendant quinze jours demeurent vaines⁶⁵². Chahbandar passe dix-sept mois à Arwad avant d'être forcé à l'exil pendant un an.

Le 9 octobre 1923, un arrêt du gouverneur général de l'Afrique occidentale française interdit la distribution de deux journaux égyptiens dont « les tendances anti-françaises ont été signalées à maintes reprises par la Revue de la Presse et les Questions Musulmanes du Ministère des Colonies. Ces organes se font tout particulièrement remarquer par la violence de leurs attaques contre l'œuvre de la France en Syrie⁶⁵³. »

En décembre 1923, le haut-commissaire Maxime Weygand informe le président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, qu'il entend interdire la sortie de Syrie aux personnalités voulant participer à un « Congrès Syrien » anti-mandataire en Égypte et demande

« s'il ne serait pas possible d'obtenir par la voie diplomatique que le Gouvernement Egyptien interdît la réunion de ce Congrès. La Société des Nations ayant reconnu le Mandat Français en Syrie, le fait de tolérer une Assemblée convoquée par des ennemis de ce Mandat, à laquelle prendront part des agitateurs expulsés ou sortis de Syrie en fraude, et au cours de laquelle sera menée une campagne calomnieuse contre la Puissance Mandataire, me paraît constituer un acte inamical et pour le mandataire et pour le mandant. J'ose espérer en effet que les bruits d'après lesquels des promoteurs de ce Congrès se flatteraient d'avoir des sympathies dans certains pays étrangers sont nettement tendancieux⁶⁵⁴. »

Lorsque la ferveur unioniste devient bien tangible au « Pays des alaouites », rebaptisé Gouvernement de Lataquié, le haut-commissaire Ponsot émet en 1933 un arrêté prévoyant

⁶⁵² Philip S. Khoury, « Abd Al-Rahman Shahbandar », dans *Transformed Landscapes: Essays on Palestine and the Middle East in Honor of Walid Khalidi*. Camille Mansour and Leila Fawaz, Ed., Cairo, Cairo Scholarship, 2011, p. 4.

⁶⁵³ CADC, MF, Levant 1918-1940 Syrie-Liban, vol. 208 à 210, P17789. Du ministre des Colonies (Service des Affaires musulmanes) au ministre des Affaires étrangères, 30 octobre 1923.

⁶⁵⁴ *Ibid.*, Du haut-commissaire au président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, 21 décembre 1923.

soit une peine de deux mois à deux ans, soit une amende, soit les deux, pour « toute atteinte à la paix et à l'ordre publics⁶⁵⁵ ». Les atteintes sont explicitées et on lit, entre autres : « Le fait de prendre part à un rassemblement, attroupement ou cortège non autorisé ; Le port d'un insigne, drapeau ou autre emblème, lorsque l'exhibition de cet emblème est de nature à opposer une catégorie de citoyens à une autre [entendre : Arabes contre turcophones] ou peut troubler de quelque manière l'ordre public ; Les discours, chants ou cris séditionnels ; La provocation à la désobéissance⁶⁵⁶. »

En 1943, une liste est dressée de vingt-six « politiciens syriens à interner le cas échéant⁶⁵⁷ ». À côté de chaque nom est indiquée la raison de l'éventuel internement. On y lit, à titre d'exemple :

<p><u>CHOUKRI KOUATLI</u> 52 ans sans profession (quartier Djisser)</p>	<p>"Indépendant" – extrémiste – xénophobe En contact avec les organisations musulmanes révolutionnaires de tous pays. – Attitude toujours négative.</p>
<p><u>SAADALLAH DJABRI</u> 52 ans Ex-ministre des Affaires Etrangères, de l'Intérieur et de la Défense Nationale. Alep</p>	<p>Extrémiste – "Indépendant" – Xénophobe Placé maintes fois en résidence forcée. L'élément le plus irréductible du Ministère. – Plus actif que le précédent mais moins habile. Président du Bloc Nationaliste.</p>
<p><u>IHSAN DJABRI</u> 66 ans Résident à Alep</p>	<p>Extrémiste – Xénophobe. Un des fondateurs du Bloc Nationaliste, aile extrême. Avec Chékib Arslan, a pris part à Genève à toutes les manifestations du nationalisme syrien le plus outrancier.</p>

⁶⁵⁵ CADN, 367, Henri Ponsot, haut-commissaire, Arrêté no. 53/L.R. du 14 avril 1933.

⁶⁵⁶ *Ibid.*

⁶⁵⁷ CADN, 1370, La liste ne porte pas de date, mais l'âge mentionné sous chaque nom indique l'année de la publication sans aucun doute possible.

	<i>Ennemi irréductible de la France. L'a montré pendant ses deux ans d'administrateur aux Alaouites. – Marié avec une Suisse allemande. –</i>
<u>AFIF SOLH</u> 54 ans Avocat Ex-Député	<i>Nationaliste ardent Secrétaire Général du Bloc Nationaliste. Un des représentants les plus actifs des Nationalistes à Damas. Prétentieux. Très intéressé. Dangereux.</i>
<u>KHALED CHOLAK</u> 43 ans Sans profession (Quartier Kanaouat)	<i>Agitateur notoire – Agent d'exécution du Bloc Nationaliste. Mêlé à toutes les manifestations. Désœuvré, spécialiste de la fermeture des souks. Agitateur dangereux.</i>
<u>MOHAMED ALI MALASS</u> Commerçant en bois	<i>Nationaliste militant. A subventionné les entreprises du Bloc. Auditeur passionné de Radio-Berlin. Ses parents ont été signalés par le Consulat de France à Zaghreb (Yougoslavie) comme tenant des propos anti-français. Individu suspect et dangereux.</i>

4.2. Le soulèvement de 1936 et la répression qui mène au traité

En janvier 1936, des commémorations populaires d'Ibrahim Hananu, mort deux mois plus tôt, prennent place dans les grandes villes et irritent les Français par la ferveur nationaliste qui s'y manifeste. La police descend dans le bureau du principal parti politique, le Bloc national, et arrête deux dirigeants, bien qu'aucun document compromettant n'y est trouvé⁶⁵⁸. La répression des manifestations qui en résulte fait quatre morts. Vingt mille

⁶⁵⁸ George Antonius, *The Arab Awakening*, op. cit., p. 508.

personnes marchent le lendemain lors de leurs funérailles à Damas. De nouveaux affrontements laissent deux autres morts et résultent en 187 arrestations⁶⁵⁹. Trois morts tombent en même temps à Homs. L'agitation gagne ensuite presque la Syrie entière et les victimes se comptent par dizaines. L'appel au calme du Bloc demeure sans réponse et une grève générale est annoncée. Le 10 février, l'état d'urgence est déclaré à Damas avant de l'être dans d'autres villes et les assemblées de plus de trois personnes sont bannies. D'autres chefs politiques sont envoyés en prison ou punis autrement, tels les frères Fares et Fayez al-Khoury, forcés de démissionner de leur poste d'enseignement à la faculté de droit⁶⁶⁰. Les arrestations comptent par milliers⁶⁶¹. Après un mois et demi d'affrontements et de grève, les chefs politiques sont libérés et un nouveau gouvernement proche des nationalistes est nommé. Loin d'être démolie, comme le voulait la France au début de la répression, le Bloc national est consacré principal interlocuteur syrien et sera appelé à jouer un rôle prépondérant dans l'indépendance du pays, jusqu'à même l'union de 1958 avec l'Égypte, dans les deux cas sous le leadership de Chukri al-Kouatly.

Le soulèvement syrien de 1936 montre que l'édifice du Mandat peut être ébranlé et sert d'exemple aux Palestiniens qui déclenchent la même année leur propre révolte contre les Britanniques⁶⁶². La France change d'approche. Les nationalistes sont invités à négocier en accéléré un traité dont l'idée circule depuis 1926. Les dirigeants du Bloc retrouvent leurs créances auprès des Français et forment la majorité de la délégation qui se rend à Paris. Toutefois, le changement de tactique demeure de façade et n'indique aucunement, selon

⁶⁵⁹ Philip S. Khoury, *Syria and the French Mandate*, *op. cit.*, p. 458.

⁶⁶⁰ *Ibid.*, p. 460.

⁶⁶¹ Philip S. Khoury donne le chiffre de 3 080 condamnations liées à la grève, sans compter les arrestations demeurées sans procès, *Ibid.*, p. 461.

⁶⁶² *Ibid.*, p. 464.

George Antonius, une nouvelle prise de conscience ou un changement des objectifs à long terme⁶⁶³; la non-ratification du traité et les événements des années 1940 le prouveront.

5. L'échec des Renseignements

5.1. Structure et fonctionnement du Service des renseignements du Levant

Le Service des renseignements du Levant est fondé le 14 juillet 1921⁶⁶⁴. À l'instar du Haut-Commissariat, dont il est un organe, et de l'Armée du Levant, ses pouvoirs couvrent l'ensemble des territoires mandataires sans égard aux divisions étatiques. Ses rapports deviennent rapidement la principale source d'information pour les matières politiques et militaires, mais aussi « dans les domaines économiques, sociaux, parfois même archéologiques⁶⁶⁵ ». Son rôle est d'autant plus important qu'il opère dans un territoire largement hostile. Le comte de Gontaut-Biron ainsi décrit la mission du service : « Tenir jour par jour le haut-commissaire d'une part, le commandement militaire de l'autre, au courant du mouvement des esprits et des faits survenus dans l'ensemble des territoires confiés à notre regard, tel est l'objet essentiel, et que d'aucuns supposent exclusif, du service des renseignements⁶⁶⁶. »

Les officiers français rattachés au Service sont relativement peu nombreux, 70 à 80 selon Daniel Neep⁶⁶⁷, une centaine selon David K. Fieldhouse⁶⁶⁸. Quoi qu'il en soit,

⁶⁶³ George Antonius, *The Arab Awakening*, *op. cit.*, p. 509.

⁶⁶⁴ Jean-David Mizrahi, *Genèse de l'État mandataire*, *op. cit.*, p. 15.

⁶⁶⁵ CADN, 476, *Introduction aux archives*, p. 4.

⁶⁶⁶ Comte R. de Gontaut-Biron, *Sur les routes de Syrie après neuf ans de mandat*, *op. cit.*, p. 155.

⁶⁶⁷ Daniel Neep, *Occupying Syria Under the French Mandate*, *op. cit.*, p. 32.

⁶⁶⁸ David. K Fieldhouse, *Western Imperialism in the Middle East 1914-1958*, *op. cit.*, p. 259.

l'efficacité de pareils services dépend moins du nombre d'agents sur la liste de paie que de celui d'informateurs et de collaborateurs locaux dont l'existence demeure généralement secrète et difficile à quantifier.

5.2. Des renseignements aux égarements

Les officiers du Service vont parfois jusqu'à intervenir dans les affaires locales des villages, un dépassement de leur rôle qui leur vaut des avertissements occasionnels de la part du Haut-Commissariat⁶⁶⁹. La faille la plus large se trouve toutefois ailleurs. Plutôt que de construire des grilles d'analyse sur la base de ses observations, le Service utilise les grilles préétablies, les idées préconçues sur l'Orient, l'Islam, les minorités, etc., sans jamais les mettre en question. Il s'en sert pour expliquer aussi bien les moindres incidents individuels que les plus importantes prises de positions politiques. En confortant les décideurs dans ce qu'ils pensent être la vérité, il les trompe et les entraîne dans des voies qui s'avèreront désastreuses à la fois pour le Mandat et pour les Syriens et les Libanais. Il ne contredit jamais, à titre d'exemple, et malgré les preuves contraires, les idées dominantes sur l'appui indéfectible presque unanime des minorités au Mandat, sur les irréductibles divergences des différents groupes religieux, ou sur la main britannique derrière toute revendication nationaliste.

Les différences entre information, interprétation et opinion s'effacent au point de déformer parfois les faits de façon flagrante. Ainsi, une « information spéciale » du 11 août 1944 émise par la Sûreté aux armées, l'héritière pour la France libre du Service des renseignements au Levant, dit que « le Premier Ministre Libanais aurait déclaré à des coreli-

⁶⁶⁹ Daniel Neep, *Occupying Syria Under the French Mandate, op. cit.*, p. 33.

gionnaires qu'il avait donné au Liban une teinte politique musulmane et arabe, symbolisée par les couleurs du nouveau drapeau libanais, semblable au turban des Cheikhs: ruban blanc, entourant un tarbouche rouge⁶⁷⁰. » Même si l'« information » est écrite au conditionnel, le simple fait de la transmettre au Haut-Commissariat en la traitant de « spéciale » lui attribue une crédibilité presque certaine. Ce faisant, la Sûreté aux armées fait assez subtilement savoir que même si ce qu'elle raconte n'a pas été entendu directement par ses agents, il demeure vraisemblable. Or, quiconque connaît un tant soit peu l'histoire de l'indépendance libanaise sait que le drapeau actuel est conçu par des parlementaires libanais à Beyrouth pour remplacer celui du Mandat, le tricolore avec le cèdre au milieu, au moment même où le premier ministre Riad Solh est emprisonné par les Français à Rachaya, dans la Békaa, en compagnie du président de la République et de quatre autres politiciens. L'original du drapeau actuel, dessiné à la main avec des crayons couleur et signé par sept députés en date du 11 novembre 1943, est conservé dans un musée et sa photo est facilement trouvable sur la toile⁶⁷¹. Les signataires expliquent leur choix de couleurs : le blanc, symbole de la paix et de la pureté, mais représentant aussi la neige sur les sommets du pays, est protégé par le sang que les Libanais ont versé au fil des siècles. Il serait par ailleurs étonnant qu'un politicien chevronné comme Riyad Solh, et qui a en plus établi avec son partenaire, le président Béchara al-Khrouy, le pacte national toujours en cours attribuant la présidence de la République à un maronite, émette de pareilles réflexions, même en cercle fermé. Et même à les supposer vraies, le soi-disant symbolisme n'aurait pas échappé au président de la République, chrétien dans un régime plus présidentiel que parlementaire, ni au parlement à majorité chrétienne. Nous pouvons ajouter que les musulmans non plus n'auraient accepté

⁶⁷⁰ CADN, 3, Sûreté aux armées – Zahlé, Ras-Baalbeck, Information spéciale no. 1.732, 11 août 1944.

⁶⁷¹ https://fr.wikipedia.org/wiki/Drapeau_du_Liban#/media/Fichier:Lebanese_flag.jpg

de ridiculiser leur religion en lui donnant pour symbole le tarbouche. Une question s'impose ici : la Sûreté aux armées aurait-elle donné à cette « information spéciale » la moindre importance sans avoir effectué une certaine investigation si son contenu ne s'inscrit pas dans le sillage de la perception française dominante sur les musulmans et sur la relation entre groupes religieux ?

Il reste que si de pareilles interprétations peuvent émaner d'un officier régional, elles sont plus étonnantes émanant d'un historien. Michel-Christian Davet, qui publie une histoire pourtant bien documentée sur le Levant entre 1940 et 1946, se méprend à son tour sur la signification du drapeau libanais. Il écrit que, par décision du gouvernement libanais précédant les événements de novembre 1943, le drapeau « sera rouge, couleur de l'Islam (*sic*) et blanc, couleur de la chrétienté (*sic*) ; le cèdre subsistera, symbole de la sérénité et de la pérennité du Liban⁶⁷² ».

Des incidents de toute petite échelle sont interprétés par les renseignements à l'aune des mêmes préjugés confessionnels. Ainsi, une histoire malheureuse d'amour déçu devient un présage du danger qui guette la Syrie après la fin du Mandat.

« Une jeune fille chrétienne de Damas employée dans une administration publique a reçu, à l'intérieur d'une revue littéraire, une lettre provenant d'un jeune homme musulman inconnu d'elle, qui, tout en exprimant son amour, la demande en mariage. Cette lettre fut suivie de deux autres dans le même sens et accompagnée de menaces de mort pour le cas d'un refus. Cette jeune chrétienne n'ose plus se rendre à son travail et mit ses frères au courant de la situation, mais ces derniers n'ont pu réussir, en dépit des démarches effectuées, à protéger efficacement leur sœur. Aussi et en vue de parer à tout incident fâcheux, toute la famille se prépare à quitter Damas pour venir trouver protection au Liban⁶⁷³. »

⁶⁷² Michel-Christian Davet, *La double affaire de Syrie*, Paris, Fayard, 1967, p. 230. Si l'association entre la couleur blanche et la chrétienté peut être sujet de débat, l'association du rouge à l'Islam dénote une ignorance totale ; il est pour le moins étonnant qu'elle figure dans un livre d'histoire publié chez Fayard.

⁶⁷³ CADN, 3, Sûreté aux armées, Information, 29 septembre 1945.

Avec une extrapolation hyperbolique, l'attitude du jeune amoureux dénote, selon le rapport, « le retour aux pratiques traditionnelles d'un fanatisme musulman despotique » et rappelle « l'époque de la domination Ottomane⁶⁷⁴. »

Il n'est pas étonnant qu'un service qui produit de telles analyses prodigue de mauvais conseils aux conséquences parfois catastrophiques. Le lieutenant-colonel Georges Catroux succède en 1926 au commandant Henri Dentz comme chef du Service. Lorsque la Deuxième Guerre mondiale les met face à face en 1941, le premier, devenu délégué général de la France libre au Levant, accuse le deuxième, nommé haut-commissaire par Pétain, d'avoir été responsable de l'insurrection de 1925 en conseillant à Sarrail de maltraiter les délégations druzes⁶⁷⁵, ne prenant pas en compte ni le degré de mécontentement qui peut en résulter, ni les ressentiments accumulés depuis 1920, ni les chemins que les Syriens pourraient emprunter contre le Mandat.

Même après la reconnaissance officielle des indépendances des deux pays par la France, et en dépit des nouvelles réalités internationales et locales, la Sûreté aux armées peine à admettre la fin du Mandat et manifeste la volonté de perpétuer la présence, voire l'autorité, de son pays dans la région. Qu'elle reflète, ce faisant, et selon toute probabilité, le fond de pensée de la France libre, ou qu'elle agisse de son propre chef, ses rapports demeurent en deçà de ce qu'on devrait s'attendre d'un tel service en matière de renseignement et d'analyse. Le 9 juin 1945, un rapport de la Sûreté à Tripoli décrit ainsi certaines manifestations d'animosité à l'égard de la France.

« Des jeunes nationalistes circulent dans les souks conviant les boutiquiers et commerçants à biffer toutes les inscriptions françaises apposées sur les devantures – ou enseigne – et à les remplacer uniquement par des inscriptions arabes. »

⁶⁷⁴ *Ibid.*

⁶⁷⁵ Michel-Christian Davet, *La double affaire de Syrie*, op. cit., p. 53.

« Une dernière photo du général DE GAULLE, figurant à la porte d'un kiosque de librairie, Place du Tell, a été lacérée publiquement et l'on entend souvent mille imprécations lancées par des voyous contre la France et son illustre libérateur⁶⁷⁶. »

Cette description, presque journalistique, demeure neutre et plausible, mais la suite enlève au rapport son sérieux et tombe dans un imaginaire nettement invraisemblable. Ne pouvant attribuer l'action des nationalistes au seul fanatisme musulman, le Service tente d'expliquer le manque d'appui à la France chez les chrétiens : « Les chrétiens sont toujours sidérés mais sans réaction aucune. Ils se confinent dans leur pusillanimité traditionnelle faisant ressortir que la France n'étant plus capable de "remonter le courant", ils ne voient pas comment ils pourraient "intervenir". Ils comptent encore sur l'appui des Russes pour sauver la situation...⁶⁷⁷ ». S'il est vrai que les partis communistes au Liban et en Syrie attirent des chrétiens aussi bien que des musulmans, la proportion de leurs partisans parmi la population, toutes religions confondues, a toujours été très faible. En fait, aucun autre rapport et, à notre connaissance, aucune donnée historique, n'indique que « les chrétiens », ou du moins une grande proportion de chrétiens, ont jamais compté sur l'appui des Russes de l'U.R.S.S. stalinien pour mettre fin à l'occupation française.

Certains rapports sont parfois tellement invraisemblables qu'il est difficile de les classer comme renseignements. Le 12 juin 1945, une « information » de la Sûreté aux armées sur l'« état d'esprit au Liban » indique que « la plupart des musulmans sont acquis à la cause d'une puissance étrangère et mènent une propagande anti-française⁶⁷⁸ » ; aucune source d'investigation sur l'opinion de « la plupart des musulmans » n'est mentionnée. Le 15 juin, une autre « information » indique que des notables du quartier Basta, un petit quartier de

⁶⁷⁶ CADN, 3, Sûreté aux armées, Information, 9 juin 1945.

⁶⁷⁷ *Ibid.*

⁶⁷⁸ CADN, 3, Sûreté aux armées, Information, 12 juin 1945.

Beyrouth à large majorité musulmane, sont intervenus pour calmer le jeu après que des sujets français du quartier aient reçu des menaces. Les notables, selon l'« information », ont peur d'une réaction française semblable à celle qui s'est produite à Damas en mai. « Aux dires de certains éléments mahométans de la capitale, les notables de la communauté sunnite évitent toute friction avec les Autorités Françaises car ils sont convaincus de ce que, dans l'éventualité d'un déclenchement d'hostilité, les quartiers mahométans ne bénéficieraient (*sic*) pas de l'appui des autres quartiers de la ville⁶⁷⁹. » Le rapport sous-entend donc l'existence d'un antagonisme radical entre beyrouthins musulmans et chrétiens au point que ces derniers seraient indifférents au sort de leurs compatriotes et voisins très proches – des rues étroites séparent en fait le quartier de Basta d'autres quartiers à majorité chrétienne. Une telle constatation de la Sûreté aux armées aurait été plus crédible serait-elle survenue après des troubles confessionnels, mais non pas pendant une période d'unité nationale sans égal et après que les Libanais de toutes confessions se soient unis en 1943 et aient manifesté ensemble au cœur de Beyrouth pour exiger la fin du Mandat. Le chef du principal parti chrétien, Pierre Gémayel, jadis considéré pro-français, est blessé durant ces manifestations⁶⁸⁰. Quoi qu'il en soit, et en dépit de l'existence ou de l'absence d'un tel antagonisme à l'époque, on se demande comment les « notables de la communauté sunnite » de Basta, un petit quartier pauvre et désarmé, auraient pu compter contre l'armée française sur l'appui de quartiers voisins, également petits, désarmés et pauvres.

La volonté de conforter le gouvernement dans ses idées et sa politique produit parfois des rapports louangeurs à crédibilité pour le moins douteuse. Le 3 septembre 1942, le

⁶⁷⁹ CADN, 3, Sûreté aux armées, Information, 15 juin 1945.

⁶⁸⁰ Les archives du M.A.É. à Nantes révèlent la campagne d'oppression dont est victime le parti de Pierre Gémayel, *Kataëb* (Phalanges), principal parti chrétien, de la part du Mandat. On y trouve, entre autres, la volumineuse correspondance confisquée du parti entre juillet 1942 et juillet 1945.

général Catroux, alors délégué général et plénipotentiaire de la France combattante au Levant⁶⁸¹, l'équivalent du haut-commissaire, demande à ses délégués dans les régions de lui rapporter les réactions populaires au discours du général de Gaulle prononcé le 28 août à l'Union française à Beyrouth⁶⁸². Le discours peut être qualifié d'équivoque. On y entend : « L'indépendance de l'État de Syrie et de l'État du Liban est devenue un fait acquis » suivi de « la Syrie et le Liban peuvent-ils compter sur l'appui résolu de la France pour organiser et faire vivre leur indépendance » avant de lier cette indépendance à un traité qui garantit une présence française pérenne, culturelle et militaire : « la France n'entend renoncer ni à l'œuvre civilisatrice que, depuis tant de siècles, à travers maintes vicissitudes, elle est fière d'avoir accomplie ici, ni aux garanties de sécurité que comporte normalement pour elle l'alliance de la Syrie et du Liban⁶⁸³. »

Les réponses des délégués font croire à une large cueillette de renseignements montrant un appui quasi unanime au discours de de Gaulle, de même qu'une invraisemblable admiration pour sa personnalité. Le délégué adjoint pour les *mouhafazats* (départements) de Homs et Hama écrit dans sa réponse que le général de Gaulle fait figure pour la majorité de la population du « héros populaire, Antar (notre Roland), et elle est portée à croire qu'il mange chaque matin en guise de petit déjeuner, un Allemand assaisonné de quelques anglais (*sic*). Il est donc dans l'imaginaire populaire bien au-dessus de tout ce qu'il peut dire, c'est-à-dire qu'à chaque fois qu'il ouvre la bouche et même si personne ne l'entend chacun

⁶⁸¹ Après le succès des Alliés au Levant, Le Haut-Commissariat devient la délégation de la France libre au Levant. En 1942, le mot « libre » est remplacé par « combattante » pour englober la résistance intérieure. Le nom devient enfin celui de délégation de France au Levant.

Voir CADN, Fonds Mandat Syrie-Liban. *Introduction*, mars 2012, p. 4.

⁶⁸² CADN, 1087, Du délégué général et plénipotentiaire aux délégués régionaux, 3 septembre 1942.

⁶⁸³ CADN, 1087, *La Syrie et l'Orient*, quotidien, 29 août 1942.

s'écrit "Quel héros !" et "comme il a raison"⁶⁸⁴. » Le délégué adjoint continue plus loin : « Contrairement à ce qu'on pouvait croire, c'est l'affirmation de l'autorité française dans ce pays et la promesse d'aider les pays du Levant maintenant et plus tard qui a produit la plus grosse impression et une impression très favorable. » Les réponses des délégués adjoints de Latakieh, du Djebel Druze et du Mont-Liban à la demande de Catroux abondent dans le même sens. Or, moins d'un an plus tard, les élections syriennes sonnent comme un coup fatal au Mandat, envoyant à la Chambre une majorité écrasante de députés nationalistes, les *mouhafazats* de Homs et Hama ne faisant pas exception, et le chef du Bloc national, Chukri al-Kouatly, maintes fois arrêté ou autrement puni par les Français, est porté à la présidence.

Les rapports des délégués reproduisent en fait une tendance générale tout au long du Mandat du Service des renseignements à enjoliver la réalité et à répéter, sans preuve aucune, les idées préconçues des politiciens. Eussent les rapports été plus proches de la vérité et moins portés à la flagornerie, on peut présumer que le cours des événements tout au long du Mandat aurait été différent, des milliers de morts des deux côtés auraient été évitées et les relations entre la France et la Syrie n'auraient pas pris des tournures aussi conflictuelles.

⁶⁸⁴ CADN, 1087, Du délégué adjoint pour les *mouhafazats* de Homs et de Hama au délégué général et plénipotentiaire, 5 septembre 1942.

6. L'indépendance refusée - De la proclamation de Catroux au bombardement de Damas

6.1. Proclamation ou promesse ?

L'indépendance de la Syrie et le départ des troupes françaises se réalisent au coût de centaines de morts et d'une tension de long terme dans les relations franco-syriennes. Elle produit en plus chez le général de Gaulle une amertume ineffaçable, de son propre aveu, à l'égard des Britanniques.

Le 8 juin 1941, le jour même où s'amorce la campagne de la Syrie, baptisée opération *Exporter*, contre les forces de Vichy, le général Catroux, investi par de Gaulle des pouvoirs de haut-commissaire et de commandant en chef au Levant, lance au-dessus de la Syrie et du Liban la proclamation d'indépendance annoncée la veille sur les ondes de la radio du Caire et sur le poste de la France libre en Palestine.

« J'abolis le Mandat et je vous proclame libres et indépendants. Vous êtes donc désormais des peuples souverains et indépendants et vous pourrez, soit vous constituer en deux Etats distincts, soit vous rassembler en un seul Etat. Dans les deux hypothèses, votre statut d'indépendance et de souveraineté sera garanti par un traité où seront, en outre, définis nos rapports réciproques. Ce traité sera négocié dès que possible entre vos représentants et moi. En attendant sa conclusion, notre situation mutuelle sera celle d'alliés étroitement unis dans la poursuite d'un idéal et de buts communs⁶⁸⁵. »

De Gaulle se trouve en fait acculé d'agir de la sorte après que les Britanniques aient eux-mêmes promis l'indépendance aux nationalistes qui n'ont toujours pas oublié Sykes-Picot et qui commencent à lorgner du côté de l'Allemagne, l'ennemi de leur ennemi.

Les Britanniques se portent publiquement garants de la proclamation de Catroux⁶⁸⁶, laquelle survient dans le contexte de la guerre qui frappe aux portes du Levant. Les

⁶⁸⁵ Général Catroux, *Dans la bataille de la Méditerranée*, op. cit., p. 137. Nous soulignons.

⁶⁸⁶ Michel-Christian Davet, *La double affaire de Syrie*, op. cit., p. 97.

Allemands avancent du côté nord et prennent la Yougoslavie et la Grèce, y compris la Crète. Ils avancent aussi du côté sud où Rommel assiège Tobrouk, aux portes de l'Égypte. La prise du pouvoir en Irak par Rachid Ali al-Gaylani, inféodé à l'Axe, ajoute à l'urgence d'éliminer les deux menaces intérieures : le Haut-Commissariat vichyste qui ferme déjà les yeux sur l'usage d'aérodromes syriens par la *Luftwaffe*, et les nationalistes qui entendent profiter du conflit mondial pour arracher l'indépendance. Les Britanniques leur promettent cette indépendance afin d'assurer du moins leur neutralité. La France, détentrice du Mandat, n'a plus le choix que de la leur promettre à son tour. Les événements prouvent par ailleurs que, pour des raisons évidentes de rapport des forces, les Britanniques possèdent depuis 1940 le dernier mot dans les grandes décisions au Levant.

Le langage de cette proclamation « dont les termes avaient été mis au point par le Général de Gaulle après avis du Conseil de Défense de l'Empire⁶⁸⁷ » fera l'objet d'un conflit d'interprétation aux conséquences tragiques. L'indépendance est proclamée à l'indicatif présent avec l'ajout de l'adverbe « désormais », une redondance qui confirme son effet immédiat. Par contre, le traité est mentionné à l'indicatif futur ; il suivra l'indépendance et n'en est pas une condition préalable. Ce ne sera pas l'interprétation des deux généraux, de Gaulle et Catroux, pour qui l'indépendance serait conditionnelle à la signature du traité. La mésentente est accentuée par la publication le 14 octobre 1941 dans le *Journal officiel de la République syrienne*, toujours tenu par l'autorité mandataire, de la proclamation de Catroux, avec une modification au texte du 8 juin qui oriente le sens dans la direction de l'interprétation française. L'expression « j'abolis le Mandat et je vous proclame libres et indépendants » est remplacée dans le journal officiel par : « je viens mettre un terme au

⁶⁸⁷ *Ibid.*, p. 138.

régime du Mandat et vous proclamer libres et indépendants⁶⁸⁸ » ; nul besoin d'être linguiste ou juriste pour détecter la nuance. Ainsi, la proclamation, solennelle par définition et lancée du ciel en milliers de copies, se trouve modifiée en catimini quatre mois plus tard dans un journal au tirage limité et au lectorat très restreint.

La campagne *Exporter*, que Churchill décide de mener en dépit du risque élevé de voir les Allemands débarquer au Levant et d'affaiblir le front du désert⁶⁸⁹, mobilise 30 000 soldats britanniques et 5 000 de la France libre⁶⁹⁰. Elle dure un mois et se conclut par la défaite des pétainistes. Aux nationalistes qui leur rappellent leur promesse, de Gaulle et Catroux répondent avec leur propre interprétation : un traité qui sauvegarde les intérêts de la France devrait précéder l'indépendance. Les Syriens et les Libanais ne reculent pas et exploitent en leur faveur la volonté des Britanniques d'apaiser la scène levantine et de respecter leur garantie de la promesse française.

6.2. Les indépendances de la Syrie et du Liban - Des coups de force des nationalistes... et des Britanniques

Après deux ans de tension entre nationalistes et Français, des élections ont lieu en été 1943 en Syrie et au Liban. De Gaulle s'y est déjà opposé, craignant les résultats, mais n'avait pas le choix devant l'agitation populaire et la pression britannique⁶⁹¹. Ses craintes s'avèrent fondées lorsque les nationalistes obtiennent la majorité dans les deux parlements. En octobre 1943, le gouvernement syrien remet à Jean Helleu, délégué général de France, un

⁶⁸⁸ CADN, 2139, Extrait du Journal officiel de la République syrienne du 14 octobre 1941.

⁶⁸⁹ Les événements de la Seconde Guerre mondiale au Levant sont bien détaillés par Christian Destremau dans *Le Moyen-Orient pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Perrin, 2011.

⁶⁹⁰ Michel-Christian Davet, *La double affaire de Syrie*, op. cit., p. 95.

⁶⁹¹ *Ibid.*, p. 224.

mémorandum lui indiquant son intention d'agir dorénavant comme pays indépendant dans certains domaines, dont celui de la représentation extérieure. La réponse verbale immédiate de Helleu est suivie d'une réponse écrite similaire provenant du Comité français de libération nationale, à savoir le gouvernement de France libre en exil : la France est déterminée à « faciliter l'accession de la Syrie à une indépendance, sous la garantie d'un traité⁶⁹² ». Les deux positions demeurent donc irréconciliables.

Presque en même temps, le gouvernement libanais remet au parlement une loi constitutionnelle qui élimine tous les articles relatifs au Mandat et proclame l'arabe seule langue officielle, mettant fin au statut égal du français. L'arrestation, le 11 novembre, du président de la République, du chef du gouvernement, de trois ministres et d'un éminent député ne fait que précipiter l'indépendance, d'abord sous la pression du peuple qui montre une rare unité avec des manifestations qui traversent le pays et des heurts sanglants avec les forces françaises, ensuite sous la pression des Britanniques qui, voyant l'agitation populaire, servent un ultimatum aux Français de libérer le gouvernement avant 10 h du 22 novembre, faute de quoi sera proclamée la loi martiale. L'ultimatum est émis par Edward Spears, représentant de la Grande-Bretagne au Levant, avec l'accord de Churchill ; son sérieux ne peut être mis en doute avec la présence au Levant de la IX^e armée britannique. Les Français n'ont plus de choix que d'acquiescer et le jour deviendra la fête nationale du Liban. Le processus continue plus paisiblement en Syrie, temporairement, la France ne pouvant tenir deux crises consécutives.

Le 27 novembre, la Chambre syrienne vote l'abrogation de l'article 116 de la constitution, imposé en 1930 par le haut-commissaire. Ce faisant, elle proclame en pratique

⁶⁹² Salma Mardam Bey, *La Syrie et la France : bilan d'une équivoque : 1939-1945*, op. cit., p. 109.

l'indépendance totale du pays. La France ne réagit pas. « Donner de plein gré ce que les gouvernements Syrien et Libanais commençaient à trouver qu'on leur avait fait attendre trop longtemps, devait, dans l'esprit de notre politique, aboutir à normaliser des rapports devenus très tendus et à éviter une nouvelle crise que dans sa faiblesse d'alors la France ne pouvait affronter⁶⁹³ », dit un rapport ultérieur du ministère des Affaires étrangères sur l'« évolution des relations franco-syriennes ». « Les nationalistes, tant au Liban qu'en Syrie, sortirent vainqueurs de l'épreuve de 1943⁶⁹⁴ », écrit Antoine Hokayem. Cependant, la crise que « la France ne pouvait affronter » est celle avec les Britanniques. « De Gaulle... se comporta (au Levant) comme une prima donna souffrant de cors au pied. Le cothurne représenté par l'obligation que nous lui rappelions sans cesse de donner l'indépendance par lui promise et garantie par nous lui semblait trop étroit et le faisait souffrir. Il voulait s'en débarrasser ; nous refusions⁶⁹⁵ », dit Spears.

6.3. De Gaulle s'accroche - Voir « l'œuvre de la France continuée »

Les deux pays ayant pratiquement acquis leur indépendance, la France joue la carte de sa présence militaire : cinq à six mille hommes toujours sur place, ainsi que les Troupes spéciales du Levant, composées de 18 000 soldats locaux toujours sous son commandement⁶⁹⁶. Elle lie sa reconnaissance de l'indépendance et la cession des Troupes spéciales à la signature d'un traité qui lui garantit ses intérêts. De Gaulle explique dans ses mémoires l'objectif, qui n'a pas changé avec le temps, de la mission de Catroux au Levant en 1941 :

⁶⁹³ CADN, 1370, M.A.É. Rapport interne. Évolution des relations franco-syriennes du règlement de la crise libanaise (décembre 1943) au départ du général Spears (décembre 1944).

⁶⁹⁴ A. Hokayem et al., *Documents diplomatiques français*, T. I., *op. cit.*, Introduction, p. XXIX.

⁶⁹⁵ Dans Michel-Christian Davet, *La double affaire de Syrie*, *op. cit.*, p. 219. Aucune date n'est précisée.

⁶⁹⁶ *Ibid.*, p. 242.

« Quant aux négociations à engager, elles devaient l'être avec des gouvernements approuvés par des assemblées réellement représentatives de l'ensemble des populations ci réunies dès que possible; le point de départ des négociations étant les traités de 1936. Ainsi, le Mandat confié à la France au Levant serait conduit à son terme et l'oeuvre de la France continuée.⁶⁹⁷ » Il explique plus tard ce qu'il entend par « oeuvre de la France » : « Sans doute, fallait-il sauvegarder les intérêts, économiques, diplomatiques, culturels, qui étaient le lot de la France au Levant depuis maintes générations. Mais cela semblait conciliable avec l'indépendance des États⁶⁹⁸. »

Ce sera trop demander aux nationalistes qui comptent, pour résister à ce qu'ils perçoivent comme un chantage, sur une conjoncture internationale favorable et utilisent une logique qu'ils considèrent implacable. Un rapport du ministère français des Affaires étrangères cite le président syrien Chukri al-Kouatly: « Ce traité existe, il a été ratifié par la Chambre nationaliste, mais les Français n'en ont pas voulu. Tant pis pour eux. Actuellement, il ne peut être question pour les Syriens de traiter avec un Gouvernement Français qui n'est pas reconnu et qui n'est même pas admis par toute l'opinion française⁶⁹⁹. » Mais, pour de Gaulle, les objectifs établis en 1941 demeurent les mêmes en 1944. Radio Brazzaville annonce le 6 mai 1944 une nouvelle officielle de Paris :

« On annonce officiellement que le général de Gaulle a reçu le général Beynet délégué général et plénipotentiaire de France au Levant. Le chef du gouvernement a précisé au représentant français à Beyrouth et à Damas, les instructions du gouvernement français pour les négociations qui devront être entreprises avec les gouvernements syrien et libanais, compte tenu de la fin imminente de l'état de guerre en Méditerranée orientale. Les négociations auront pour objet d'aboutir aux traités réglant, d'une part, les questions posées

⁶⁹⁷ Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre - T.1. L'appel 1940-1942*, Paris, Plon, 1954, Version digitale, p. 176.

⁶⁹⁸ Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre - T. 2. L'unité 1942-1944*, Paris, Plon, 1956, Version digitale, p. 19.

⁶⁹⁹ CADN, 1370, *Évolution des relations franco-syriennes, op. cit.* Sans date, le discours de Kouatly se situe selon toute probabilité en 1943 ou 1944.

*par la substitution du régime d'indépendance des États du Levant, à celui du mandat français et qui ne sont pas encore résolues et assurant, d'autre part, les intérêts culturels, économiques et stratégiques de la France. Le général Beynet regagnera son poste incessamment*⁷⁰⁰. »

Spears quitte son poste en décembre 1944 et le gouvernement britannique est occupé par la situation en Palestine. Le chef de la France libre pense pouvoir ignorer les revendications syriennes. « It was a misjudgment that directly led to France's departure from the Levant, » dit James Barr⁷⁰¹. La France d'après 1940 n'est plus celle de 1920. Elle signe donc, non sans réticence, un protocole avec le Liban assurant le retrait inconditionnel de ses soldats au plus tard le 31 décembre 1946. Elle fera de même avec la Syrie, mais non avant avoir bombardé Damas et fait quelques centaines de morts ; la sortie est aussi meurtrière que l'entrée.

6.4. Baroud d'honneur à Damas

Dès lors qu'ils se considèrent indépendants, les Syriens et les Libanais ne perçoivent plus dans la présence militaire française qu'une occupation étrangère. Ils réclament le départ de l'armée et la cession des Troupes spéciales aussitôt la guerre terminée. De son côté, la France refuse de tout perdre au Levant, sa présence militaire, ses intérêts économiques et, aussi importante, sinon plus, l'influence culturelle mise en danger par les mesures en matière d'éducation du gouvernement syrien nouvellement indépendant⁷⁰². Ni le retour de la tutelle n'est envisageable, le contexte international n'étant plus ce qu'il était avant la

⁷⁰⁰ Maurice Albord, *L'Armée française & les États du Levant, 1936-1946*, op. cit., p. 227.

⁷⁰¹ James Barr, *A Line in the Sand : the Anglo-French Struggle for the Middle East, 1914-1948*, op. cit., p. 284.

⁷⁰² Le baccalauréat français n'est plus accepté en 1945 pour l'admission à l'université qu'après un processus d'équivalence, alors que les baccalauréats des pays arabes, sauf ceux sous contrôle français en Afrique du Nord, sont admis automatiquement, de même que le *sophomore* américain. La France est offusquée, considérant que ses diplômes valent mieux que plusieurs autres et voyant dans ce geste un signe de détachement syrien de la culture française. Voir CADN, 1370, Évolution des relations franco-syriennes, op. cit.

guerre, ni le retrait inconditionnel n'est acceptable pour de Gaulle, ni les Syriens et les Libanais ne sont prêts à signer un traité, synonyme de retrait conditionnel et d'indépendance tronquée ; l'impasse est totale.

Le 6 octobre 1944, le général Fernand Olive, dit Oliva-Roget, délégué français à Damas, l'équivalent du délégué en Syrie du haut-commissaire dans l'administration de l'avant-guerre, adresse des instructions aux délégués adjoints en Syrie.

« Il est possible et même probable que le gouvernement syrien actuellement très attaqué et très inquiet tourne contre nous le mécontentement et provoque lui-même des troubles dans Damas. Le prétexte en serait la question de l'armée qui fera devant la Chambre, l'objet d'un débat très animé. Le relèvement de la France permet d'espérer la réussite et commande d'entreprendre le redressement français au Levant. Je vous prie de réagir très fermement à l'égard de l'autorité locale ou toute autre autorité, à chaque incident mettant en cause notre prestige ou touchant nos intérêts. Nous devons pouvoir soutenir et maintenir notre position prééminente même si l'action devenait brutale⁷⁰³. »

Le 5 mai 1945, un bataillon de 800 soldats arrive au port de Beyrouth⁷⁰⁴. Les Britanniques et les Américains y perçoivent un renforcement en vue d'un coup de force. La réponse aux deux alliés est une fin de non-recevoir : « l'envoi des troupes françaises en Syrie est une affaire exclusivement française⁷⁰⁵ ». Les gouvernements syrien et libanais qualifient ce débarquement de « violation de la souveraineté⁷⁰⁶ », d'autant plus que le prétexte des nécessités de la guerre vient de tomber. La rue syrienne est agitée et les incidents impliquant Français et Syriens armés, dont des gendarmes, se multiplient. Le 8 mai, le délégué général au Levant, Paul Beynet, propose aux gouvernements syrien et libanais un traité qui prévoit le maintien des Troupes spéciales sous commandement français tant que la situation le nécessite, sans autre précision, ainsi que la conclusion de conventions culturelle,

⁷⁰³ Maurice Albord, *L'Armée française & les États du Levant, 1936-1946, op. cit.*, p. 227.

⁷⁰⁴ Anne Bruchez, « La fin de la présence française en Syrie : de la crise de mai 1945 au départ des dernières troupes étrangères », *Relations internationales*, n° 122, 2005, p. 21.

⁷⁰⁵ *Ibid.*

⁷⁰⁶ A. Hokayem et al., *Documents diplomatiques français, T. I., op. cit.*, p. XXX.

militaire, économique et diplomatique. La proposition est rejetée d'emblée⁷⁰⁷. Un autre débarquement militaire a lieu le 17 mai. L'agitation en Syrie est à son comble. La grève et les manifestations dans plusieurs villes mènent à des affrontements avec l'armée. Oliva-Roget donne l'ordre à ses troupes de prendre la capitale.

Le 29 et le 30 mai, Damas est bombardée. Le parlement, le ministère des Affaires étrangères, la Banque de Syrie et la direction de la police sont pris d'assaut et saccagés⁷⁰⁸. Les morts et les blessés comptent par centaines. L'immeuble du parlement, particulièrement visé, est brûlé, tout comme un quartier entier⁷⁰⁹. Les corps mutilés de vingt gendarmes syriens disparus sont trouvés plus tard dans une fosse commune⁷¹⁰.

C'en est trop pour la Grande-Bretagne. Churchill demande le 30 mai l'arrêt immédiat des hostilités. Le lendemain, apprenant que l'armée française est en train de piller Damas, il lance, après avoir consulté Truman, un ultimatum à de Gaulle lui enjoignant de cesser le feu immédiatement et de retirer l'armée de la rue sous peine de « collision entre les forces britanniques et les forces françaises⁷¹¹. » Cette intervention n'aurait pas eu lieu n'eût été la fermeté des dirigeants syriens qui sont demeurés intraitables même – et ce sont les Français qui le disent – « s'ils ont parfois reçu des conseils de modération de la part du représentant de S.M. Britannique et de certains de nos alliés⁷¹² ». La France est ramenée à la nouvelle double réalité, celle de la volonté irréductible et indépassable d'indépendance des peuples de la région, et celle du nouveau rapport des forces dans le monde. Elle est contrainte, pour ainsi dire, d'appliquer ses propres engagements et principes.

⁷⁰⁷ André Raymond, « La Syrie, du Royaume arabe l'indépendance (1914-1946) », *op. cit.*, p. 22.

⁷⁰⁸ Anne Bruchez, « La fin de la présence française en Syrie », *op. cit.*, p. 22.

⁷⁰⁹ Ce quartier a, depuis, pris le nom de *Harika* حريقه, le mot arabe pour incendie.

⁷¹⁰ James Barr, *A Line in the Sand : the Anglo-French Struggle for the Middle East, 1914-1948*, *op. cit.*, p. 292.

⁷¹¹ Anne Bruchez, « La fin de la présence française en Syrie », *op. cit.*, p. 23.

⁷¹² CADN, 2397, Délégation générale de la France combattante, Crise franco-syrienne du 8 au 31 mai 1945.

Elle reconnaît donc à reculons l'indépendance libanaise et syrienne sans en accepter tous les effets. Les deux pays déclarent la guerre à l'Allemagne en février 1945, remplissant ainsi les conditions exigées par les Alliées pour participer à la réunion de San Francisco et s'inscrire comme pays fondateurs de l'organisation des Nations-Unies. Un combat diplomatique s'engage entre la France et les deux pays officiellement indépendants. Sous pression de Paris, les États-Unis manquent de les inviter à la réunion et c'est seulement après des efforts diplomatiques intenses auprès des grandes et des moins grandes puissances que l'invitation arrive enfin⁷¹³.

Le dernier soldat français quitte la Syrie le 7 avril 1946 et le Liban le 31 décembre, deux dates toujours célébrées dans les deux pays respectivement.

6.5. Points de vue français

De Gaulle décrit l'épisode dans ses mémoires comme s'il s'agissait d'une simple opération de maintien de l'ordre contre des mutins locaux, et non pas comme un conflit armé entre deux nations.

« Cependant, le 27 mai, les forces françaises et les troupes spéciales avaient maîtrisé le désordre dans toutes les régions du pays, à l'exception du Djebel-Druze où nous n'avions que quelques isolés. C'est alors que les ministres syriens et leurs conseillers britanniques, voyant que le jeu tournait à leur déconfiture, jetèrent les atouts sur la table. Le 28 mai, à Damas, tous nos postes furent attaqués par des bandes d'émeutiers et des unités constituées de la gendarmerie syrienne, le tout armé de mitraillettes, mitrailleuses et grenades anglaises. Vingt-quatre heures durant, la fusillade crépita dans Damas. Mais, le 29, il apparut que les nôtres avaient tenu bon. Au contraire, les insurgés, passablement éprouvés, avaient dû se réfugier dans les bâtiments publics : parlement, hôtel de ville, direction de la police, sérail, banque de Syrie, etc. Pour en finir, le général Oliva-Roget, délégué français en Syrie, donna l'ordre de réduire ces centres de l'insurrection. Ce fut fait dans les vingt-quatre heures par nos Sénégalais et quelques compagnies syriennes ; deux canons et un avion y étant également employés. Dans la soirée du 30 mai, l'autorité française était

⁷¹³ Abdel Latif Younes, *Chukri al-Kuwatly*, op. cit., p. 125.

*maîtresse de la situation, et les ministres syriens, emmenés dans des voitures de la légation britannique, avaient gagné une prudente retraite en dehors de la capitale*⁷¹⁴. »

Il avait prédit un tel épisode dès 1930. Encore commandant, il est affecté à l'état-major de l'armée du Levant. « Le Levant est un carrefour où tout passe : religions, armées, empires, marchandises, sans que rien ne bouge. Voilà dix ans que nous y sommes. Mon impression est que nous n'y pénétrons guère et que les gens nous sont aussi étrangers, et réciproquement, qu'ils le furent jamais. Pour moi notre destin sera d'en arriver à la contrainte ou bien de partir d'ici⁷¹⁵. » Il a vu juste, sauf que ce sera à la fois, et sous sa gouvernance, la contrainte et le départ.

Les « coupables » de cette débâcle politique majeure sont, pour de Gaulle, les Britanniques, et il le leur fait savoir. « Enfin, le 4 [juin 1945], je convoquai l'ambassadeur de Grande-Bretagne, le fis asseoir et lui dis : « Nous ne sommes pas, je le reconnais, en mesure de vous faire actuellement la guerre. Mais vous avez outragé la France et trahi l'Occident. Cela ne peut être oublié⁷¹⁶. »

Le général met l'accent dans ses mémoires sur l'argument juridique : le Mandat est attribué par la Société des nations et seul l'organisme qui lui a succédé, les Nations unies, peut le révoquer⁷¹⁷. Cette grande diligence à l'égard de la légalité, en dépit du principe de liberté des peuples, vient du général qui fut le premier à transgresser la légalité de son pays le 18 juin 1940 au nom de la liberté.

⁷¹⁴ Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre - T. 3. Le salut 1944-1946*, Paris, Plon, 1960, Version digitale, p. 224.

⁷¹⁵ Lettre au lieutenant-colonel Emile Mayer, écrite à Beyrouth, le 30 juin 1930, dans Charles de Gaulle, *Lettres, notes et carnets, mai 1969-novembre 1970, Compléments de 1908 à 1968*, Paris, Plon, 1988, p. 250.

⁷¹⁶ Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre - T. 3, op. cit.*, p. 229.

⁷¹⁷ *Ibid.*, p. 218.

Ce ne sont pas tous les Français qui continuent de défendre l'action de leur pays et d'attribuer son échec aux seuls Britanniques. Le 7 juin 1945, un groupe d'intellectuels et de fonctionnaires français du Levant, dont Maxime Rodinson et Gabriel Bounoure, écrivent au délégué général au Levant Paul Beynet :

« Certes, nous connaissons les intrigues incessantes de l'impérialisme britannique. Ces intrigues ont été favorisées par l'attachement de certains de nos gouvernants à des formules périmées, par l'incompétence tranchante de bon nombre de nos fonctionnaires qui ignorent la complexité des réactions arabes, attribuent au machiavélisme britannique la création d'états d'âme que celui-ci se borne à exploiter, par l'attitude maladroite voire provocante de certains éléments militaires, trop enclins à croire encore que les orientaux (sic) n'obéissent qu'à la force. Nous voilà maintenant chassés de Syrie. Nous devons affirmer de nouveau que bien des points nous semblent encore obscurs dans le déclenchement du tir d'artillerie contre la ville de Damas. Nous persistons à craindre que le représentant de la France à Damas ait agi sous l'emprise de certains ressentiments. Nous nous demandons si nous n'aurions pas rendu plus de services à la permanence de la présence française en Orient, en nous désolidarisant avec éclat d'une politique à courte vue⁷¹⁸. »

Le 11 juin 1945, Jean Lescuyer, ministre de France au Caire, écrit à Jean Chauvel, secrétaire général des Affaires étrangères :

« Voilà 15 ans, que je tourne autour de la Syrie et nous faisons toujours les mêmes erreurs. Les derniers événements étaient parfaitement inutiles. Les dégâts ne s'entendent pas seulement à la Syrie, mais dans tout le Proche-Orient. Nos agents là-bas, ne se rendent pas compte de la situation. Pour le moment, ils mangent de l'Anglais. Nous nous sommes mis en Syrie dans un mauvais pas. Le seul moyen d'en sortir serait de faire un geste libéral, d'envoyer une représentation civile. Syriens et Libanais à la vue d'un képi deviennent enragés. Il faudrait accepter tout de suite le principe de l'évacuation de nos troupes⁷¹⁹. »

Le 22 juin 1945, Chauvel répond : « On ne comprend pas la situation à Paris ; pourquoi les mêmes arguties ; on fait figure de casuistes, de retardataires en brandissant le mandat, l'accord Lyttleton. Les peuples d'Orient veulent leur indépendance⁷²⁰. »

Ces prises de conscience, indéniablement courageuses, ne dénoncent pourtant l'usage de la force excessive que pour ses résultats désastreux sur la présence française en Syrie et

⁷¹⁸ Dans Maurice Albord, *L'Armée française & les États du Levant, 1936-1946, op. cit.*, p. 244.

⁷¹⁹ *Ibid.*

⁷²⁰ *Ibid.*, p. 245.

non pas pour des questions de principes ou pour les morts syriens et la destruction massive dans la capitale. Elles ne sont qu'une position politique sur les moyens et sont détachées de toute réflexion morale ou juridique.

Quoi qu'il en soit, à part les quelques voix dissidentes, les milieux gouvernementaux français, à l'instar du général, ne mettent guère en question leurs agissements, ne serait-ce qu'afin de tirer des leçons pour des situations coloniales semblables. Le déni de responsabilité est total, à l'exemple d'un rapport interne du M.A.É. de mai 1945 qui jette tout le blâme sur les Britanniques.

« La Grande Bretagne a mené tout le jeu : décidée qu'elle était à nous évincer, elle serait dans ce cas, comme dans l'autre intervenue et nous aurions eu également à subir le poids de son intervention. La patience, la ténacité, la résolution ne nous ont jamais manqué. Si le succès n'a pas couronné les efforts que depuis 1941 nous déployons ici, c'est à la position matérielle de notre pays que nous le devons. Ce qui a triomphé en Syrie, ce n'est ni le droit ni la liberté, c'est l'avidité d'une nation, qui déjà repue, songe encore et toujours à dire aux autres : Je prends ta place, car je suis la plus forte⁷²¹. »

La réponse britannique, si on peut ainsi la considérer, est exprimée en amont. Dans une entrevue publiée le 18 décembre 1944, Sir Edward Spears dit : « Je crois donc que la France démocratique qui vient d'être libérée, doit être la première à comprendre le sens de la liberté, elle qui a toujours porté haut le drapeau de la liberté⁷²². » Sans qu'on soit dupe d'une leçon de moralité et de liberté des peuples reçue par un empire colonial d'un autre non moins colonial, les paroles de Spears auraient pu être prononcées – et l'on déjà été sous différentes formulations – par les Syriens mêmes.

⁷²¹ CADN, 2397, Délégation générale de la France combattante, Crise franco-syrienne du 8 au 31 mai 1945, *op. cit.*

⁷²² CADN, 64, Déclarations du général Spears au *Sunday Times* (radiodiffusées par Londres le 26 décembre 1944). Traduit par la Sûreté des armées en Syrie.

Conclusion

L'échec du Mandat

L'histoire du Mandat français en Syrie est celle d'un échec annoncé aboutissant en avril 1946 à un retrait marqué par la douleur et l'amertume. La douleur est celle des Syriens qui ont payé cher en sang et en destruction l'achèvement de leur indépendance. L'amertume est celle de la France qui, faisant face à la solidité des Syriens et la fermeté des Britanniques, s'est vue obligée d'abandonner le vieux projet de prendre pied en permanence en Orient – les historiens du post-Mandat jugeront si elle y a renoncé et, le cas échéant, à quel moment. Les relations avec les Britanniques souffrent pour longtemps, de l'aveu du général de Gaulle, de la tension générée par le coup de force de mai 1945. Quant à celles avec la Syrie, les historiens jugeront, encore une fois, si elles continuent, trois quarts de siècle plus tard, d'être infléchies par les blessures de la première moitié du XX^e siècle. L'image n'est pas entièrement sombre et nul ne peut nier les progrès réalisés par la France en matière de services publics, d'économie et d'éducation. On ne peut toutefois avoir l'absolue certitude que des progrès n'auraient pas été réalisés au même degré, voire davantage, si ces domaines avaient été gérés par les Syriens eux-mêmes.

L'échec se mesure à l'aune des engagements solennels représentés par les résolutions de la Conférence de la paix et la Charte du Mandat auxquelles la France est partie prenante, ainsi qu'à l'aune des principes universels auxquels elle se targue, non sans raison, d'avoir donné naissance. L'échec se mesure aussi à l'aune des intentions en toile de fond qui sont toutefois autres et qui sont liées aux intérêts dans différents domaines et aux ambitions coloniales. L'irréductible tension entre les engagements et les intentions ne peut être que

source de troubles et de conflits. Elle présente, inévitablement, un potentiel d'échec, soit des uns, soit des autres. L'indétermination résultant de la volonté de satisfaire simultanément les uns et les autres mène à l'affrontement avec une population syrienne politiquement mature, avide d'indépendance, qui comprend bien la lettre et l'esprit de la mission mandataire et qui est pénétrée d'idéaux issus des Lumières et de la Révolution française.

Finalement, la France ne réussit, ni à respecter ses engagements de mandataire, perdant la face devant ses alliés et ses adversaires, ainsi qu'une grande partie de son prestige dans le monde, ni même, à l'instar de son alliée et rivale, la Grande-Bretagne, de simuler un tel respect, ni à assurer une place pérenne en Syrie ou à conserver ses intérêts à long terme, non seulement au Levant ; des études historiographiques pourraient mesurer l'impact des déboires en Syrie sur l'avenir de l'empire colonial français.

1. Échec stratégique

1.1. La présence pérenne au Levant - L'irréaliste ambition

Par-delà les changements d'approches se dégage la constance d'un objectif, celui d'une position dominante pérenne en Syrie. Les autorités mandataires ne le perdent jamais de vue dans la prise de la moindre décision quotidienne et ne le dissimulent pas dans leurs échanges internes, telle une note du ministère des Affaires étrangères datant de 1930 qui relativise les bénéfices économiques tirés du Mandat et place les desseins du gouvernement sur un autre plan : « Nos intérêts essentiels sont autres et d'un autre ordre. Ce sont en premier lieu des intérêts d'ordre politique. Ils se rattachent à notre politique traditionnelle, qui nous valait une situation prépondérante dans le Levant, et qui est l'origine et raison d'être

de notre mandat⁷²³. » La note ne clarifie ni l'essence des « intérêts d'ordre politique », ni les buts exacts, ni l'horizon temporel de « la situation prépondérante ». Les déclarations des responsables, depuis de Caix jusqu'à de Gaulle, pour ne citer que des plus éminents, ne laissent aucun doute : ces buts sont liés au prestige de la France comme grande puissance, à sa présence stratégique en Afrique du Nord et à la rivalité avec la Grande-Bretagne sur la scène internationale.

La stratégie n'est pas née avec le Mandat. Déjà, les Capitulations posent les jalons d'une présence française aussi légitime que pérenne au cœur de l'Orient. Au visage essentiellement commercial à ses débuts, cette présence prend graduellement une teinte religieuse et culturelle ostensible avec l'arrivée des missionnaires à partir du XVII^e siècle. Au XX^e, la France héritière des Ottomans gagne dans la région une légitimité nouvelle octroyée par la Société des nations qui érige toutefois des balises juridiques au Mandat et lui établit une fin, non datée, mais bien prévisible. Pourtant, aucune stratégie de retrait n'est élaborée par Paris qui refuse même d'envisager une telle possibilité, jusqu'à la veille du départ final. La volonté ferme de demeurer dans la région à tout prix imprègne la période mandataire de crises politiques, d'opérations militaires d'une violence disproportionnée à la résistance et de destruction touchant jusqu'à des villages entiers et une partie centrale de la capitale.

Cette volonté demeure imperméable à un réalisme qui l'aurait munie d'une certaine flexibilité. Les concessions, telles l'acceptation de doter le pays d'une constitution ou l'unification et la signature d'un traité, ne sont obtenues qu'après de longues luttes, et sont inmanquablement accompagnées ou suivies d'un recul. La constitution est suspendue ou

⁷²³ CADN, 364, Politique française en Syrie, 10 novembre 1930, *op. cit.*

alourdie d'articles contraires à la volonté des Syriens. Le processus d'unification se met en place parallèlement à la longue opération d'amputation d'Alexandrette et le traité qui aurait remplacé le Mandat est signé, mais n'est jamais promulgué par l'Assemblée nationale à Paris ; il est proposé à nouveau par de Gaulle, mais seulement lorsqu'il devient un recul par rapport à l'octroi de l'indépendance.

C'est donc la rigidité qui caractérise les actions et les plans du Mandat à court et, surtout, à long terme. La France a des « droits » au Levant, dit Georges Catroux⁷²⁴, exprimant une idée qui circule chez l'intelligentsia au moins depuis le XIX^e siècle et qui détermine la pensée des décideurs jusqu'aux dernières crises aboutissant à l'indépendance et à l'évacuation militaire de la Syrie et du Liban en 1946. Ces droits, perçus comme ancrés dans le passé, sont « incontestables⁷²⁵ », dit en 1918 Stephen Pichon, ministre des Affaires étrangères, des droits qui s'étendent en Syrie, au Liban, en Palestine et même en Cilicie, et qui seraient ancrés dans l'histoire tant par des accords avec les plus hautes instances politiques que par la volonté des populations qui sont « nos clientes⁷²⁶ ». Pichon n'est, certes, ni le premier, ni le dernier, à instrumentaliser l'histoire au service de projets coloniaux. Le *modus operandi* est simple et n'est pas propre aux Français : l'histoire est réduite à certains éléments du passé qui siéent bien aux projets futurs et l'édifice qu'on veut asseoir sur ces éléments ne tient pas compte de la vue d'ensemble de ce passé ; ce qu'on présente comme l'Histoire, base de l'édifice, n'est que de l'histoire sélective.

La Grande-Bretagne n'est pas en reste dans les plans coloniaux dans la région, mais diffère sur les moyens et essaie de se présenter sous un jour amical. Les deux pays se

⁷²⁴ Général Catroux, *Deux missions en moyen-orient (1919-1922)*, *op. cit.*, p. 11.

⁷²⁵ Dans Alphonse Joffre, *Le Mandat de la France sur la Syrie et le Grand-Liban*, *op. cit.*, p. 76. Déjà cité.

⁷²⁶ *Ibid.*

montrent d'ailleurs réticents à accepter tel quel l'article 22 du traité de Versailles⁷²⁷ qui octroie aux pays mandataires le rôle de tuteurs, et non de maîtres, et qui imprime au Mandat un caractère temporaire.

La pensée exprimée par Pichon en 1918 le sera par plusieurs tout au long du Mandat, quoique sous des angles différents. En 1942, de Gaulle fait asseoir les droits acquis sur « l'œuvre civilisatrice⁷²⁸ » vieille de quelques siècles, quoique sous des appellations différentes. Une telle œuvre est interminable par sa nature même. Son évocation par une puissance coloniale ne comprend jamais, même implicitement, un objectif concret, un seuil à partir duquel un peuple sera considéré comme « civilisé » et où la posture de « civilisateur » perdra sa pertinence. Le discours de ces puissances sous-entend en fait une infériorité ontologique des peuples à dominer et la « mission civilisatrice » demeure, par définition, à jamais inachevée. Et si cette « mission » remplace depuis le XIX^e siècle le prétexte colonial de la christianisation, elle en diffère en ce que la rédemption chrétienne est adressée à tous les hommes au même degré et que le salut de l'âme est considéré atteignable par tous.

Le général de Gaulle évoque dans le même discours un autre prétexte, celui des « garanties de sécurité⁷²⁹ », sans toutefois les lier à un quelconque danger et, donc, sans en laisser envisager une possible fin. Ces « garanties » ne peuvent être assimilées aux nécessités militaires de la guerre mondiale que les gouvernements libanais et syrien ne contestent pas de toute façon et qui prendraient nécessairement fin en même temps que la guerre elle-même.

⁷²⁷ Philippe Gouraud, *Le général Henri Gouraud au Liban et en Syrie 1919-1923*, op. cit., p. 168.

⁷²⁸ CADN, 1087, « Un grand discours du général de Gaulle », *La Syrie et l'Orient*, quotidien, 29 août 1942, p. 1. Déjà cité.

⁷²⁹ *Ibid.*

Le chef de la France libre, devenu chef du gouvernement provisoire, discute le 5 avril 1945 dans une réunion avec ses plus proches collaborateurs du sort des troupes de Syriens et Libanais sous commandement français. Il y exprime sans ambiguïté la volonté de rester au Levant *ad vitam æternam* : « Les Troupes spéciales doivent demeurer sous notre commandement jusqu'au départ des troupes britanniques... et à la définition *au besoin unilatérale*, de notre établissement militaire permanent au Levant. Tel est le fond des choses⁷³⁰. »

Depuis Pichon, pour ne pas parler de l'avant-Mandat, jusqu'à de Gaulle, et à travers les aléas des approches vacillantes, l'objectif de présence permanente demeure donc au « fond des choses ». La division de la Syrie vise, certes, à étouffer le nationalisme au berceau, mais aussi à créer un besoin permanent d'arbitrage et de protection que seule une puissance étrangère peut remplir. Cette division met les petits États à caractère confessionnel en situation de minorité politique et économique et pose la France comme agent indispensable de paix et de développement. Les milieux coloniaux en France, dit la note du 10 novembre 1930 du M.A.É.,

« ne tenaient pas compte du caractère essentiellement transitaire du Mandat, et dont l'objet précis, aux termes de l'article 22 du Pacte de la Société des Nations et de l'Acte de Mandat, est de préparer à l'indépendance des Etats placés sous sa tutelle de Puissances éducatrices. Ils ne tenaient pas compte de la difficulté de poursuivre en 1925 ou 1930, une politique colonisatrice qui paraissait toute naturelle dans les années quatre vingt (sic), mais qui est contraire à l'esprit du Traité de Paix, au point que les signataires de ce Traité et de ce Pacte, pour éviter la création de colonies ou de protectorats nouveaux, inventèrent précisément la formule du Mandat⁷³¹ ».

⁷³⁰ Dans Jacques Thobie, « Mai 1945 : Crise au Levant et domaine réservé », dans le recueil *La France et l'est méditerranéen depuis 1850*, *op. cit.*, p. 699. L'italique est de Thobie. Nous soulignons.

⁷³¹ CADN, 364, Politique française en Syrie, 10 novembre 1930, *op. cit.*

2. Échecs tactiques

2.1. Méconnaissance du concept de Mandat

Les interprétations du concept du Mandat révélées dans les archives varient avec la personne et la situation du jour, mais jamais on n'y trouve qui envisagent l'avenir de l'Orient en l'absence totale de la France, même lorsque le caractère temporaire du Mandat est explicitement reconnu.

« Notre intérêt nous conseillait en somme exactement le système que nous imposaient les obligations du mandat⁷³² », écrit Robert de Caix à Philippe Berthelot, décideur principal au ministère. Cette coïncidence entre Mandat et intérêts devient plus claire, et moins surprenante, lorsqu'on apprend ce que de Caix entend par « obligations ». Il prend le Mandat pour une licence « d'organiser les territoires au mieux des intérêts de la France, en luttant contre "le chérifanisme, produit du wilsonisme"⁷³³ ». Or, le « chérifanisme » et le « wilsonisme » sont d'autres mots pour nationalisme et droit d'autodétermination, immédiate ou différée, mais irremplaçable.

L'entendement du Mandat chez plusieurs décideurs et acteurs français, civils et militaires, demeure tributaire de leur expérience antérieure, et c'est de Caix lui-même qui les dénonce, non pas sur les fins, partagées par tous, mais sur les moyens. Sur la première équipe arrivée avec Gouraud et qui a pris des décisions déterminantes pour toute la période du Mandat, il écrit en 1926 : « Aucun de ceux qui la composaient, militaires ou civils, ne connaissait l'Orient : on partait avec l'idée qu'il fallait mettre la main sur la Syrie et que l'on

⁷³² Gérard D. Khoury, *Une tutelle coloniale*, *op. cit.*, p. 398.

⁷³³ Dans Julie d'Andurain, « Un proconsulat en trompe-l'œil », *op. cit.*, p. 113.

verrait ensuite⁷³⁴. » Bien que les nouveaux arrivants aient dû s'adapter avec le temps à l'expérience orientale, ce fut certainement trop tard, et non sans réticence, étant tous rompus aux méthodes coloniales africaines et, bien sûr, aux idées françaises préconçues et immuables sur les peuples de la région. Les décisions cruciales ont été prises tôt, avant que l'adaptation au cours du Mandat, essentiellement suscitée par la résistance des Syriens, ait pu infléchir le cours des événements et la division du pays devient dès les premières semaines un fait accompli. La destitution par le sang de Fayçal engage déjà le combat avec les nationalistes. Un recul en leur faveur, même partiel, au nom du réalisme politique devient aux yeux des responsables français une forme de défaite. Les erreurs sont parfois reconnues, du moins implicitement, mais la fuite ne s'effectue que vers l'avant.

Par sa rapide émergence, nourrie à même la guerre continue visant à l'éliminer, le nationalisme joue le trouble-fête et réduit les plans français en une série de réactions discontinues et dépourvues de cohérence. Il transforme la formule de gouvernement indigène contrôlé par une puissance étrangère en une recette explosive impossible à maintenir à moyen terme, même au prix d'une lutte très coûteuse des deux côtés et sur plusieurs plans. Malgré ces coûts, les remises en question de l'approche en Syrie sont rares, et plus rares sont les regrets.

2.2. Méconnaissance du terrain

L'ignorance des profondeurs sociales dans différentes régions syriennes témoigne d'une posture d'omniscience par rapport au pays convoité basée sur des idées préétablies

⁷³⁴ Note au Quai d'Orsay, « L'organisation donnée à la Syrie et au Liban », dans Gérard D. Khoury, *Une tutelle coloniale, op. cit.*, p. 398.

sans études sérieuses et récentes du terrain et sur des grilles de compréhension importées d'ailleurs⁷³⁵. Ces grilles se modulent, au besoin, au projet colonial en amplifiant et en mettant en relief les clivages communautaires. La structure sociale, notamment de certaines régions campagnardes, est mesurée à l'aune de la société européenne du Moyen-Âge et il n'y a d'identité admise partout au pays que religieuse. Les groupes religieux ainsi identifiés vivent, selon cette perception, dans une guerre civile larvée, mais permanente. Le Comte de Gontaut-Biron écrit dans *Comment la France s'est installée en Syrie (1918-1919)* sur l'immédiat avant-Mandat : « dans la Syrie de 1917, parmi les populations aux mentalités si différentes qui y vivent, la concorde et la bonne volonté communes, facteurs essentiels du succès, semblaient une chimère⁷³⁶. » Il ne fait ici qu'exprimer une vision répandue en France et appelée à se perpétuer tout au long du Mandat, voire au-delà, et qui trouve dans la composition même du peuple syrien une source intarissable de conflits. Ce premier ouvrage est d'ailleurs « couronné par l'Académie française⁷³⁷ ». De Gontaut-Biron persiste dans sa conception de la société syrienne même après la révolte de 1925. C'est aussi, dit-il, la structure sociale et la conscience politique des Syriens qui gardent le pays en situation de minorité.

« C'eût été pure utopie d'espérer faire franchir en quelques années à des milieux humains d'éducation politique et administrative nulle et de formation intellectuelle, dans l'ensemble très arriérée, une étape qui, pour les vieilles nations européennes, dura plusieurs siècles. Aussi, personne n'y a-t-il sérieusement songé, à part l'oligarchie des nationalistes extrémistes qui, derrière les apparences d'un régime moderne, rêvent de consolider l'organisation sociale foncièrement féodale dont ils sont les profiteurs⁷³⁸. »

⁷³⁵ Voir, à titre d'exemple, Michael Provence, « An investigation into the local origins of the great revolt », *op. cit.*

⁷³⁶ Comte R. De Gontaut-Biron, *Comment la France s'est installée en Syrie (1918-1919)*, *op. cit.*, p. 12.

⁷³⁷ Selon la page liminaire de son second ouvrage, *Sur les routes de Syrie après neuf ans de mandat*, Paris, Plon, 1928.

⁷³⁸ *Ibid.*, Introduction, p. iv.

La perception immuable de la société mène à des pratiques inadaptées à la réalité syrienne. En fait, l'une des erreurs commises et liées à l'ignorance du terrain est d'utiliser des méthodes calquées sur des expériences africaines, notamment marocaine⁷³⁹, sans tenir compte des spécificités sociales et économiques du Levant, sans tenir compte non plus de la culture politique des Syriens, forgée d'abord sous le régime ottoman réformé, avec des représentants au parlement d'Istanbul, ensuite avec l'État fayçalien indépendant de 1918 à 1920. Le colonel Catroux le souligne à sa façon dans son rapport au ministère des Affaires étrangères de mai 1927, en parlant des « méthodes non mandataires d'administration directe⁷⁴⁰ », ainsi que de « l'insuffisance technique ou politique de certains agents du Mandat⁷⁴¹ ».

À « l'insuffisance technique ou politique » décrite par Catroux s'ajoute – et les Syriens s'en plaignent à répétition – une suffisance répulsive généralisée, traduite en une attitude hautaine touchant aussi bien la dignité des individus que celle de la nation et compliquant tout effort de compréhension mutuelle ou de conciliation. Les exemples sont nombreux, allant des insultes personnelles par des soldats et des fonctionnaires – le « sale syrien » en est un exemple⁷⁴² – à l'humiliation par les hautes instances mandataires des chefs politiques, limogés, emprisonnés ou envoyés en exil, en passant par la transgression des processus démocratiques ; des élections sont manipulées et des institutions représentant la volonté du peuple sont suspendues ou dissoutes. Il n'est pas surprenant dès lors que

⁷³⁹ Nous ne sous-entendons ici ni l'apologie des méthodes utilisées en Afrique, ni leur critique ; nous nous contentons de décrire la situation au Levant.

⁷⁴⁰ CADN, 364, La politique à suivre, Note du colonel Catroux, mai 1927, *op. cit.*

⁷⁴¹ *Ibid.*

⁷⁴² Patrick Seale, *La lutte pour l'indépendance arabe*, Paris, Fayard, 2010, p. 119.

l'histoire du Mandat soit devenue celle d'un conflit continu, politique en permanence, militaire par épisodes.

L'inconsidération s'étend à l'éducation. Globalement, les écoles arabophones sont le parent pauvre du budget de l'éducation. Les livres d'histoire donnent peu d'importance au rôle de la Syrie dans l'histoire arabe et présentent ses liens avec le monde arabe comme une sorte de fiction⁷⁴³. Certains directeurs de districts vont jusqu'à imposer aux élèves l'apprentissage de La Marseillaise⁷⁴⁴.

En arrivant à Beyrouth, Robert de Caix décrit l'état d'ignorance, tant de la région que de la nature du Mandat, quoi qu'il n'ait jamais lui-même fourni l'exemple à suivre en matière de compréhension du concept et de conformité aux règles établies.

« Pendant les semaines qui suivirent notre débarquement dans cette ville⁷⁴⁵ en novembre 1919, je n'eus entre les mains aucun levier de commande et je n'aurais d'ailleurs pas su m'en servir. J'ignorais le pays [...]. Le général Gouraud ne trouvait dans l'expérience qu'il avait faite en gouvernant des pays nègres d'Afrique aucun précédent applicable à la tâche qui lui était maintenant imposée. Non seulement j'ignorais moi-même l'Orient où je n'avais fait que de très courtes apparitions, et aucune en Syrie, mais encore ma carrière de publiciste ne m'avait-elle donnée (sic) aucune connaissance de l'administration publique. Nos collaborateurs n'étaient pas mieux informés que nous pour l'œuvre à accomplir, et je dois reconnaître que la plupart d'entre eux n'en discernaient pas bien les conditions. Je ne réussis guère à leur faire admettre la différence entre le mandat à exercer et une administration directe : presque aucun d'entre eux ne voulut être un conseiller et non un directeur, et s'ils acceptèrent peu à peu des appellations conformes à la tâche qu'ils avaient à remplir, il était impossible à la plupart d'entre eux d'y conformer leur action⁷⁴⁶. »

La mécompréhension du Mandat menant à son échec est succinctement décrite avec un regard de recul par André Raymond en 1980 : « La volonté de garder un large pouvoir de contrôle, et le poids des traditions d'administration directe au Maghreb, amenèrent la

⁷⁴³ George Antonius, *The Arab Awakening*, op. cit., p. 373.

⁷⁴⁴ *Ibid.*

⁷⁴⁵ Beyrouth, siège du Haut-Commissariat.

⁷⁴⁶ Dans Gérard D. Khoury, *La France et l'Orient*, op. cit., p. 344.

France à établir un système qui, du haut en bas de l'échelle, soumettait le pays sous mandat à une tutelle lourde qui ressemblait plus à un régime colonial (du type des protectorats tunisien et marocain) qu'au système prévu par les textes de la S.D.N.⁷⁴⁷ »

2.3. Absence de planification et de cohérence

À part la volonté de demeurer en Orient, la période mandataire se caractérise par l'absence de politique stable, tant à court qu'à long terme. Les méthodes changent au gré des hauts-commissaires, plus d'une douzaine en 26 ans⁷⁴⁸, sans compter les intérimaires. La succession des titulaires à Beyrouth est à l'image de celle des gouvernements à Paris, encore plus fréquente. Henri de Wailly écrit au sujet des débuts du Mandat :

« La Syrie au total a connu huit hauts-commissaires en huit ans. Trois militaires, un politique et quatre fonctionnaires du Quai. Comment, dans ces conditions, aurait-on pu suivre une politique avec un peu d'esprit de suite ? Les conceptions et les méthodes de responsables issus du ministère de la Guerre, du Parlement, du Quai d'Orsay pouvaient-elles se succéder ? Chacun avec sa mentalité, ses habitudes, ses appuis politiques et son réseau de relations. Chacun ayant l'ambition légitime de marquer son passage d'une empreinte personnelle, était enclin à négliger, contrarier ou même détruire ce que ses prédécesseurs avaient accompli⁷⁴⁹. »

Les méthodes changeantes, résultat de l'absence de plan, se comparent mal à celles des Britanniques qui se munissent, avant même d'obtenir le mandat en Irak et en Palestine, d'une stratégie claire et d'un plan bien établi. Durant les négociations menant à l'accord Sykes-Picot, Londres a recours à de larges consultations et à des compétences multiples se réunissant en commissions afin d'établir les objectifs tant immédiats qu'à long terme et de tracer la ligne à suivre dans les négociations. « Rien de semblable en France où la politique

⁷⁴⁷ André Raymond, « La Syrie, du Royaume arabe à l'indépendance (1914-1946) », *op. cit.*, p. 12.

⁷⁴⁸ Le titre de haut-commissaire change sous la France libre, mais non la fonction.

⁷⁴⁹ Henri de Willy, *Liban, Syrie : Le mandat 1919-1940*, *op. cit.*, p. 287.

du Levant est le fait du gouvernement, et même plus étroitement du président du Conseil, ministre des Affaires étrangères⁷⁵⁰ », écrit Gérard D. Khoury. Et, alors qu'un comité ministériel à Londres suit les négociations, le gouvernement français ne sait pas ce que fait Picot⁷⁵¹ et le président de la République, Raymond Poincaré, n'apprend que trop tard le progrès des négociations : « Nous nous sommes, paraît-il, engagés sans que je fusse tenu au courant et il est maintenant, me dit-on, un peu tard pour revenir sur la discussion⁷⁵² », écrit-il en décembre 1915, quelques mois avant la signature de l'accord final⁷⁵³.

L'improvisation caractérise aussi la relation avec les populations locales, avant et durant le Mandat. S'appuyant sur des idées préconçues accentuées au fil du Mandat par des rapports des « renseignements », la France tient pour acquise l'acceptation de sa présence par la majorité des Syriens, les opposants ne pouvant constituer qu'une infime minorité. Son seul plan pour contrer toute opposition se résume à la division du pays et du peuple et, au besoin, à l'usage de la force. Faisant face à de troubles aigus périodiques, elle n'agit que par réaction, souvent trop tardivement pour que des solutions politiques aient des chances de réussir. Elle n'œuvre pas non plus à la fondation de groupements et d'organismes qui lui seraient favorables et qui lui auraient fourni un certain appui populaire, ou qui auraient du moins embelli son image et adouci l'impact de son occupation. Elle pense en fait que des

⁷⁵⁰ Gérard D. Khoury, *La France et l'Orient arabe*, *op. cit.*, p. 62.

⁷⁵¹ C.M. Andrew et A S Kanya-Forstner, « La France à la recherche de la Syrie intégrale 1914-1920 », *op. cit.*, p. 268.

⁷⁵² *Ibid.*

⁷⁵³ Notons ici que l'article 8 de la Loi constitutionnelle du 16 juillet 1875, toujours en cours en 1915, stipule que le président de la République « négocie et ratifie les traités. Il en donne connaissance aux chambres aussitôt que l'intérêt et la sûreté de l'Etat le permettent. » Voir, entre autres, le site du Conseil constitutionnel : <https://www.conseil-constitutionnel.fr/les-constitutions-dans-l-histoire/constitution-de-1875-iiie-republique>.

Sans entrer dans un débat sur la nature juridique de l'accord Sykes-Picot, à savoir s'il est un traité dans le sens de l'article 8 ou non, le fait de garder le président dans l'ignorance lors des négociations est en soi un affront à son autorité morale et signe d'une certaine arrogance chez les colonialistes français, voire d'un certain mépris des institutions.

écoles, relativement beaucoup moins nombreuses en Syrie qu'au Liban, et qui plus est, enseignent mieux le français que l'arabe ou l'histoire de la Syrie, quelques hôpitaux, des routes, voire des musées, suffiraient à largement, sinon dompter, du moins atténuer l'opposition. L'opération de charme, partielle et inadaptée aux revendications essentielles, se trouve condamnée d'emblée à l'échec et la France voit dans le recours à la méthode forte, militaire ou politique, non pas le dernier choix face à une résistance de plus en plus menaçante, mais bien le premier.

Sans stratégie ni plan, n'ayant donc pas établi de priorités et ne sachant « par quel bout il convenait de prendre son mandat », selon les paroles de Charles de Gaulle⁷⁵⁴, la France refuse la moindre concession, la moindre perte de quelque nature qu'elle soit, même si le gain à long terme l'aurait compensée. Dans un pays étranger où il est impossible d'ignorer ou de négliger l'hostilité au sein de la population, soit-elle considérée minoritaire, l'administration française ne se prête jamais à céder en certaines matières quitte à gagner en d'autres. Une telle gestion relève nécessairement soit de la rigidité idéologique, soit de l'incompétence – la distance les séparant est souvent ténue – et demeure en deçà de la politique dans l'acception large du mot. La rigidité et l'intransigeance marquent cette gestion tout au long du Mandat et ne peuvent être attribuables à une situation exceptionnelle de fragilité, la défaite de 1940 à titre d'exemple. Elles émanent en fait de la perception française des peuples du Levant et du travestissement de la mission attribuée par le Mandat. Qui plus est, elles demeurent une constante même lorsque le principe de réalité impose, à titre d'exemple, la conclusion d'un traité ou la promesse d'indépendance, concessions immédiatement suivies d'un recul et du retour des vieilles perceptions et méthodes.

⁷⁵⁴ Dans Maurice Albord, *L'Armée française & les États du Levant, 1936-1946*, op. cit., p. 260. Déjà cité.

2.3.1. Champ libre aux « techniciens »

Dans ses « Observations sur la préparation des traités avec la Syrie et le Liban », un texte écrit vraisemblablement en 1931, Robert de Caix remarque que l'absence d'une politique arrêtée et suivie par les hauts lieux du gouvernement laisse le champ libre aux « techniciens », entendre, fonctionnaires et militaires, pour définir eux-mêmes leurs propres objectifs⁷⁵⁵ ; les exécutants se prennent pour des stratèges et les moyens ne se distinguent plus des fins. À titre d'exemple, à part les grandes orientations dictées par les objectifs français à long terme, Paris ne trace pas au général Gouraud une ligne directrice le guidant dans ses décisions et le laisse élaborer avec des collaborateurs avec une expérience africaine similaire leur conception du Mandat. De l'aveu même de Gouraud, une ambivalence due au manque de clarté règne durant les premières années⁷⁵⁶ ; le résultat est bien connu.

La confusion commence donc très tôt et imprègne la suite du Mandat. Déjà en 1919, la commission interministérielle des affaires musulmanes, mise en place en 1911, est totalement ignorée par Clemenceau qui relègue ses ministres à un rôle subalterne⁷⁵⁷ ; il est donc difficile de qualifier les décisions du président du Conseil de politique gouvernementale.

Entre 1920 et 1940, non moins de trente-trois gouvernements se sont succédé à Paris, avec dix-neuf présidents de Conseil et quatorze titulaires différents du ministère des Affaires étrangères⁷⁵⁸, les deux fonctions étant souvent détenues par un seul homme. En l'absence d'une planification stratégique qui aurait servi de guide, la politique étrangère relève,

⁷⁵⁵ CADN, 476, Observations sur la préparation des traités avec la Syrie et le Liban.

⁷⁵⁶ Edmund Burke, « A Comparative View of French Native Policy in Morocco and Syria, 1912-1925 », *Middle Eastern Studies*, vol. 9, n° 2, mai 1973, p. 179.

⁷⁵⁷ André Nouschi, « La France et le Proche-Orient 1918-1920. Cohérence ou contradictions ? » *op. cit.*, p. 76.

⁷⁵⁸ Philip S. Khoury, *Syria and the French*, *op. cit.*, p. 46.

à l'instar de celle de Clemenceau, des décisions personnelles des titulaires plutôt que d'une politique concertée et cohérente. Il n'est pas étonnant qu'en l'absence d'une stratégie claire, le sénat réduise graduellement les crédits accordés au Mandat⁷⁵⁹.

C'est donc dans les plus hautes instances à Paris que se trouvent les racines de la confusion et rien n'indique que les subalternes, « les techniciens », aient jamais agi en dehors de la marge de liberté qui leur est accordée et qui est toujours bien surveillée, du moins en aval. Des hauts-commissaires ont été rappelés à Paris, et très rapidement, pour n'avoir pas su accomplir la mission dont ils sont investis ; Sarrail et de Jouvenel ne sont pas les derniers, ni les seuls. En somme, tout blâme de l'échec au Levant doit être adressé au gouvernement de Paris et non pas à de quelconques individus, quels que soient leurs rôles et leurs erreurs.

Ata Bey al-Ayoubi est un politicien syrien que la France ne considère guère comme « extrémiste » ou « xénophobe ». Sa position est rapportée par le Service des renseignements le 9 mars 1927. Il y aura lieu, prône-t-il, de constituer un grand « parti de la collaboration⁷⁶⁰ » dont le but serait de réaliser l'unification du pays à travers un rapprochement, plutôt qu'un antagonisme, franco-syrien. Pourtant, sa critique de la France n'est pas, en fin de compte, différente de celle des nationalistes les plus ardents. « Selon Ata Bey, une grande cause de faiblesse de la Puissance Mandataire en Syrie, c'est que personne n'arrive à comprendre ce qu'elle veut. Pas de programme, pas d'impulsion unique. Chaque haut commissaire a sa politique ; parfois même les Délégués, ou de moindres personnages, ont chacun la leur⁷⁶¹. »

⁷⁵⁹ *Ibid.*

⁷⁶⁰ CADN, 1369, Service des renseignements, Les revendications syriennes d'après Ata Bey al-Ayoubi, 9 mars 1927.

⁷⁶¹ *Ibid.*

2.4. Négation du nationalisme et échec de la division

2.4.1. L'identité religieuse comme unique repère

La France ne perçoit partout dans le monde arabe que des communautés religieuses et non pas des peuples, encore moins des nations, au point de faire un amalgame entre une politique arabe et une politique musulmane⁷⁶². La reconnaissance du nationalisme, laïc par définition, dans un pays aussi multireligieux que la Syrie, aurait déconstruit l'édifice conceptuel de « nations » religieuses qui structure les politiques mandataires, où la France se pose en maître et arbitre entre petits États antagonistes, et qui sied bien donc aux intérêts français immédiats. Cet édifice sied bien aussi à l'objectif de long terme d'assurer une place permanente en Orient. Elle refuse donc de voir dans la volonté d'émancipation autre que le produit de sentiments tribaux, religieux ou autrement irrationnels. Les Syriens lui seraient hostiles, pense-t-elle, pour ce qu'elle est, puissance chrétienne et porteuse de modernité, et non pas pour ce qu'elle fait, ni pour sa qualité de puissance étrangère occupant de force le pays. Il lui est inconcevable que des Arabes de différentes régions et religions puissent s'unir autour d'un objectif commun contraire à sa vision et à ses plans. Le nationalisme est donc généralement nié comme force motrice, alors que l'opposition au Mandat est attribuée soit au fanatisme antichrétien, soit à la manipulation britannique, soit à l'action de quelques bandits.

Lorsque, sous le poids des événements et devant l'impossibilité de nier l'évidence, les Français admettent, mais jamais publiquement, l'existence d'un nationalisme en Syrie, ils l'attribuent souvent à une frange réduite de la population : « l'activité des nationalistes était souvent jugée comme un prurit urbain provoqué par des intellectuels formés en

⁷⁶² Nouredine Séoudi, *La formation de l'Orient arabe contemporain 1916-1939*, op. cit., p. 97.

Occident et qui n'avaient aucune prise réelle sur les masses profondes du pays (rurales ou bédouines)⁷⁶³ ». En 25 ans, seuls deux hauts responsables reconnaissent la puissance de ce nationalisme, Georges Catroux et Pierre Viénot, le sous-secrétaire d'État dans le gouvernement de Léon Blum qui a mené les négociations aboutissant au traité de 1936⁷⁶⁴. Aussi, des rapports internes du ministère des Affaires étrangères posent parfois un regard réaliste lucide, telle l'étude du 10 novembre 1930, plus haut mentionnée, blâmant les milieux coloniaux français qui « ne tenaient pas compte [...] du nationalisme arabe, qui s'est manifesté avec éclat en 1925, et dont on peut affirmer qu'il est aujourd'hui aussi réel et aussi vivant qu'aucun nationalisme en aucun pays⁷⁶⁵ ». De telles admissions demeurent sans grand effet sur le terrain. Et si elles sont confinées à des cercles fermés au sein de l'administration, c'est qu'elles reviennent à reconnaître une maturité politique des Syriens répondant à une condition première établie à la Conférence de Versailles pour l'accession à l'indépendance.

La principale revendication des nationalistes, l'unification du pays, est pour longtemps ignorée. Susceptible de mettre en échec le prétexte de protection des minorités, elle placerait la France devant un insoluble dilemme : soit respecter la Charte du Mandat en envisageant de mettre un terme, même lointain, à sa qualité de puissance tutélaire, soit conserver son objectif de long terme en contradiction avec sa mission de mandataire. L'article 22 (alinéa 4) du pacte de la S.D.N. commande, par son ton et par son langage, un respect des pays sous Mandat et de leurs vœux :

« Certaines communautés qui appartenaient autrefois à l'Empire ottoman, ont atteint un degré de développement tel que leur existence comme nations indépendantes peut être reconnue provisoirement, à la condition que les

⁷⁶³ André Raymond, « La Syrie, du Royaume arabe à l'indépendance (1914-1946) », *op. cit.*, p. 12.

⁷⁶⁴ *Ibid.*, p. 23.

⁷⁶⁵ CADN, 364, Politique française en Syrie, 10 novembre 1930, *op. cit.*

*conseils et l'aide d'un mandataire guident leur administration jusqu'au moment où elles seront capables de se conduire seules. Les vœux de ces communautés doivent être pris d'abord en considération pour le choix du mandataire*⁷⁶⁶. »

L'article sous-entend un contrat entre les deux nations que Clemenceau et Fayçal mettent en application par leur accord de janvier 1920, sans s'y référer explicitement. La mort au berceau de cet accord signale, l'on constate *a posteriori*, l'impossibilité d'une application rigoureuse de l'article 22.

Le morcellement sans précédent du pays et l'attitude pour le moins condescendante de l'administration mandataire ne font que nourrir le ressentiment et la tension. Si certains partisans de la présence française issus des minorités osent s'exprimer haut et fort, ils ne prétendent jamais représenter autre que leur petit groupe qu'ils excluent d'emblée de la nation syrienne. Que de telles positions chez les minorités soient attribuables à des peurs historiques engendrant un repli identitaire, cela est certain, mais ne relève pas de notre propos⁷⁶⁷. Précisons donc que jamais la présence française n'est défendue par ces minorités au nom de la nation syrienne, ce qui n'est pas le cas au Liban où les appuis au Mandat se font généralement au nom de la nation libanaise. La collaboration limitée du gouvernement et des politiciens syriens se fait seulement au nom de la *realpolitik*. Parmi ces politiciens, aucun ne défend ostensiblement une domination française continue.

⁷⁶⁶ *Pacte de la Société des nations*, signé le 28 juin 1919 et entré en vigueur le 10 janvier 1920.

⁷⁶⁷ Le Cardinal Gabriel Tappouni est peut-être la voix la plus puissante et la plus représentative de telles positions. Archevêque d'Alep puis patriarche de l'Église catholique syriaque durant le Mandat, son seul souci est d'assurer la protection des chrétiens d'Orient, ayant lui-même été témoin, en tant qu'évêque de Mardin, aujourd'hui au sud-est de la Turquie, de leurs massacres aux mains des Ottomans durant la Grande Guerre et, ensuite, des massacres perpétrés en Irak en 1933.

2.4.2. La division contre nature

Dicté par les seuls impératifs de la politique coloniale, le morcellement de la Syrie se met à la recherche de justifications, sans jamais complètement réussir, ni face à la Commission des Mandats, ni, bien sûr, face à la très grande majorité des Syriens. Son maintien s'avère politiquement difficile avec la montée du nationalisme. Il est en plus non viable économiquement puisqu'il empêche la création de larges entités agricoles ou industrielles. Il empêche aussi l'avancement des petites régions rurales des alaouites et des druzes, aux méthodes agricoles très en retard sur le XX^e siècle, avec un taux d'éducation très peu élevé et qui ne peuvent survivre sans liens étroits, l'une avec Alep, l'autre avec Damas. La nature irrationnelle du morcellement se traduit en difficultés insurmontables pour l'administration mandataire elle-même : « la balkanisation est à contresens de la gestion rationnelle des intérêts communs – monétaires, fiscaux, douaniers, postaux, sécuritaires, etc. –, a fortiori sur un territoire resté tout d'une pièce jusqu'en 1920. Le dilemme est entier : comment diviser à des fins de contrôle et réunir en vue d'administration ?⁷⁶⁸ »

Le recul, graduel et lent, entamé avec la création de la fédération syrienne, ne suffit plus pour réconcilier la majorité des Syriens avec le Mandat ; la rupture est désormais irrémédiable⁷⁶⁹. Même l'unification finale en 1936, chère payée depuis 1920, est marquée par la blessure de la cession en cours du sandjak et demeure inachevée.

⁷⁶⁸ Samir Saul. « Découpage colonial et nation-building en Syrie mandataire », *op. cit.*, p. 119.

⁷⁶⁹ Voir René Ristelhueber, « Deux missions en Moyen-Orient du Général Catroux (1919-1922) », *op. cit.*, p. 85.

3. Entre idéaux et impérialisme

3.1. La protection des chrétiens, une promesse trahie

La protection des chrétiens sert de justification et de promesse. La France se considère seule habilitée à l'assurer par l'autorité de sa propre histoire et de sa longue présence en Orient. Elle utilise cette posture pour se dédouaner auprès du peuple français qui paie le prix en hommes et en argent. Et, tout en tenant pour acquis l'appui des chrétiens, elle tente d'obtenir, avec son positionnement contre la majorité, l'appui d'autres minorités, notamment les alaouites et les druzes.

Pourtant, les actions sur le terrain démontrent que la protection n'est qu'un objectif auxiliaire appelé au besoin à être sacrifié à d'autres fins politiques et économiques. Les plans établis au XIX^e siècle par les plus hautes instances de déportation en Algérie de larges populations maronites montrent que la subordination des principes déclarés aux intérêts de la France est une constante de la politique gouvernementale et ne résulte pas au XX^e siècle d'égarements momentanés de quelques subalternes.

Durant le Mandat, la promesse est mise à mal plus qu'une fois. Gouraud ordonne en 1921 d'empêcher l'exode massif d'Arméniens de la Cilicie, désormais sous souveraineté turque, vers la Syrie, les laissant pratiquement à leur sort et à leur peur⁷⁷⁰. Durant la révolte de 1925, les Français placent les chrétiens en position suicidaire lorsqu'ils leur distribuent des armes et les incitent à combattre les révoltés, mettant en danger leurs vies et leur existence même dans certaines régions⁷⁷¹. Aussi, la cession du sandjak d'Alexandrette à la Turquie se fait au détriment de sa majorité alaouite, minoritaire dans l'ensemble de la Syrie, et

⁷⁷⁰ Voir Karen Nakache, « Un cas de migration forcée : les Arméniens de Cilicie en 1921 », *op. cit.*

⁷⁷¹ Voir Michael Provence, *The Great Syrian Revolt and the Rise of Arab Nationalism*, *op. cit.*, p. 121.

des chrétiens, dont les Arméniens qui avaient fui la Cilicie moins de deux décennies auparavant. Les Français se voient enfin obligés de leur assurer un nouveau refuge, cette fois en les installant à Anjar, un village dans la Bekaa libanaise à la frontière syrienne.

3.2. Engagements internationaux et politique coloniale

La France est partie prenante du pacte de la Société des nations et de la Charte du Mandat. Ces deux textes délimitent clairement les missions des mandataires, mais le contrôle de l'exécution, accordé à la Commission permanente, demeure purement formel et la violation des obligations ne porte jamais de conséquences juridiques. Or, par sa volonté de pérenniser sa présence alors que le Mandat est par essence transitoire, par le morcellement du Levant alors que la Charte ne parle que de deux pays, la Syrie et le Liban, par sa poursuite de ses propres intérêts économiques et la manipulation de l'économie et des finances au service de la lutte au nationalisme et, enfin, par la violence militaire et la pression politique exercées contre les nationalistes, la France trahit la lettre et l'esprit des textes qu'elle a elle-même contribué à concevoir et à rédiger et qui représentent un double engagement, devant les grandes puissances en 1919 et devant la S.D.N. en 1922.

Raymond Poincaré, président de la République de 1913 à 1920, commente en 1921 l'accord entre les deux puissances mandataires qui place une partie du sud syrien en Palestine, la cédant donc au Mandat britannique et, on le sait déjà, aux sionistes. Poincaré appuie dans son article l'opinion de Jacques Bardoux, journaliste, intellectuel et futur sénateur, pour dire que « notre mandat syrien [...] ne nous conférerait pas le droit de modifier les frontières historiques d'un peuple libre et de concéder sans l'assentiment des populations, des territoires qui leur appartiennent. Voyez cependant, à l'horizon, toute cette bande de

terre que baigne le Jourdain. Elle est maintenant incorporée à l'État de Sion⁷⁷² ». Poincaré est mort en 1934, sans donc pouvoir commenter la cession du sandjak à la Turquie.

3.3. Violation par la France de ses propres principes universels

Le concept moderne de nation et le nationalisme qui en découle sont nés en Europe ; les Arabes s'en sont inspirés dans leur quête de modernité. Ils ont aussi compris que le contenu du concept dépasse la simple idée de territoire, de langue ou d'identité culturelle ; il est de nature à la fois politique et juridique. Politique, parce que la liberté du peuple et l'indépendance de l'État y sont inhérentes et leur quête est nécessairement concomitante à la naissance de la nation sous forme de conscience collective. « Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément », dit l'article 3 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, elle-même inspirée de la philosophie des Lumières et dont sera inspirée en grande partie la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Juridique, parce que la simple appartenance des citoyens à la nation leur octroie des droits fondamentaux de liberté et d'égalité, ceux-là mêmes inscrits à l'article premier de la Déclaration de 1789. Or, plutôt que de se voir obligée moralement, mais aussi légalement, d'appliquer les principes issus de SA Révolution, la France préfère nier l'existence même de la nation en Syrie. Et, lorsque la négation semble impossible, elle se rabat sur la diabolisation du concept et de ses partisans en les associant à la xénophobie, à l'extrémisme islamique, ou à des complots étrangers, à savoir, dans tous les cas, à la déchéance morale.

⁷⁷² Raymond Poincaré, « Chronique de la quinzaine », *Revue des deux Mondes*, vol. 61, n° 2, 15 janvier 1921, p. 438.

La violation des principes français à vocation universelle touche autant les concepts collectifs, nation ou État, que les individus. L'arrestation, l'emprisonnement et l'exil des nationalistes sur ordres d'officiers ou de fonctionnaires, sans autre forme de processus juridique, vont à l'encontre des droits naturels et violent l'article 7 de la Déclaration française de 1789 qui dit : « Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la loi, et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis⁷⁷³ ». La Déclaration universelle de 1948 s'en est d'ailleurs inspirée lorsqu'elle dit à l'article 9 : « Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé⁷⁷⁴. »

3.3.1. La laïcité confinée à l'Hexagone

Si la nation ne saurait se maintenir sans le règne de la liberté et de l'égalité, la laïcité est alors un fondement essentiel de toute nation multireligieuse. La France ne le sait que très bien, elle dont la Saint-Barthélemy marque à jamais l'histoire. En métropole, depuis le début de la Troisième République, les congrégations religieuses ne jouissent ni de privilèges ni de financement public et, depuis 1905, la « loi concernant la séparation des Eglises et de l'Etat » trace une frontière étanche entre l'espace étatique et l'espace religieux. Or, cette même métropole encourage l'installation de ses missionnaires, jésuites et autres, dans l'Orient ottoman et les finance largement, grevant le budget du ministère des Affaires étrangères. Héritière de l'Empire ottoman, elle impose ensuite la division de la Syrie en États identifiés par l'appartenance religieuse de majorités plus ou moins larges et refuse d'admettre la légitimité d'un nationalisme transcendant le confessionnalisme. Pratiquant ce

⁷⁷³ *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, art. 7.*

⁷⁷⁴ *Déclaration universelle des droits de l'homme, art. 9.*

qu'elle refuse pour elle-même, elle tente d'ancrer en Syrie des conceptions archaïques et dangereuses de la nation plutôt que de l'aider à accéder – c'est le cœur de sa mission de mandataire – à la modernité ouverte et inclusive. Elle s'érige en « adversaire de la laïcité et de la conception nationale qu'elle incarne⁷⁷⁵ », se comportant en Syrie à l'opposé de ce qu'elle prétend représenter dans l'histoire universelle moderne, et, en dernière analyse, en adversaire d'elle-même ; la schizophrénie n'échappe guère aux Syriens qui nourrissent envers l'Hexagone et la Ville Lumière des sentiments impurs d'admiration et de répulsion.

Pareillement, et contrairement au principe républicain appliqué en métropole de souveraineté du peuple, le Haut-Commissariat met épisodiquement en mal les institutions démocratiques syriennes. Les élections sont parfois manipulées, comme en 1926 et 1936, l'Assemblée élue est plus d'une fois dissoute ou suspendue, comme en 1930 et 1939, et des responsables, députés, ministres, même des présidents, dûment élus ou choisis selon les règles constitutionnelles sont traités avec improbité, limogés ou forcés de démissionner, voire emprisonnés ; les événements de 1936 en Syrie et le coup de force de 1943 au Liban témoignent de l'état d'esprit régnant au Haut-Commissariat qui fait fi des principes démocratiques dont la France se fait le chantre.

3.3.2. Critiques syriennes et françaises

Les Syriens n'hésitent pas à brandir contre la France ses propres principes. Ce discours provient de milieux différents, dont la Chambre des députés, et n'échappe donc pas aux responsables français. En 1928, le haut-commissaire Ponsot résume dans une lettre à son ministre des Affaires étrangères les interventions des nationalistes lors d'une séance

⁷⁷⁵ Samir Saul, « Découpage colonial et nation-building en Syrie mandataire », *op. cit.*, p. 117.

parlementaire : « Le thème de leurs discours (a été) le regret de voir une nation qui avait tant contribué à répandre dans le monde les idées de libéralisme et d'émancipation des peuples essayer "d'étouffer les aspirations nationales syriennes"⁷⁷⁶. »

En 1929, il accuse son pays en des mots à peine couverts de l'impasse constitutionnelle et d'avoir trahi ses propres engagements et promesses. « Nous n'avons pas conclu en 1928 parce que nous n'avons pas osé assurer le risque immédiat d'une politique nouvelle, orientée complètement et franchement vers les fins du Mandat interprétées à la lumière des promesses faites⁷⁷⁷. »

Des Français, et non des moindres, assèment à leur tour des critiques acerbes à la violation par leur pays de ses propres idéaux et engagements ; la dénonciation par Poincaré de la cession du sud de la Syrie au Mandat britannique en est seulement un exemple. Henry de Chambon, directeur de la *Revue parlementaire*, écrit dans un éditorial du 31 août 1924 :

« Les autorités françaises une fois installées en Syrie changèrent le régime, et rompant d'une part avec les traditions républicaines et démocratiques, d'autre part feignant de méconnaître les aspirations nationales, elles inaugurèrent une politique confessionnelle anti-démocratique. C'est ainsi qu'elles divisèrent le pays en autant de soi disant Etats indépendants que de communautés religieuses, tels que les Etats du Grand Liban, des Alaouites des Druzes, etc. favorisant de la sorte l'esprit de chicane et de particularisme.

[...] Si l'application des principes de la Révolution française a fondé l'amitié franco-syrienne, la politique suivie par le Haut-Commissariat et ses agents ne peut que détruire cette amitié. Les liens qui rattachaient la Syrie à l'Empire ottoman étaient bien plus considérables que ceux qui la lient à la France. Cependant, dès l'entrée en guerre des Turcs, les Syriens se sont rangés du côté de leurs ennemis, parce que les Turcs n'avaient pas donné satisfaction à leur légitime revendication. C'est, je crois, la première fois qu'un peuple musulman s'allie à une puissance européenne pour combattre le Calife. Il est malheureux d'avouer que comme récompense la République Française a mis la Syrie sous l'omnipotente domination des Jésuites. La politique inlassablement poursuivie par le Haut-Commissariat, porte le plus grand préjudice à la dignité et au prestige de la France en Orient, de même qu'elle attende aux libertés politiques et

⁷⁷⁶ CADC, MF, Levant 1918-1940, Syrie-Liban, vol. 226-227, P17795, Ponsot au ministre des Affaires étrangères, 10 août 1928. Parenthèses dans le texte.

⁷⁷⁷ CADC, MF, Levant 1918-1940, Syrie-Liban, vol. 205-207, P17788, Ponsot au ministre des Affaires étrangères, 8 décembre 1929.

*individuelles des Syriens. On peut dire que la démocratie française poursuit en Syrie une œuvre de régression*⁷⁷⁸. »

En gardant une réserve sur l'attribution de « la politique suivie » au seul « Haut-Commissariat et ses agents », alors que les orientations émanent de Paris, nous nous permettons de penser qu'un nationaliste syrien n'aurait pas mieux dit. Il reste que cet article demeure, la suite des événements le prouve, sans effet.

4. Un échec évitable ?

Un constat émerge : l'administration qui, avec ses maladresses et ses erreurs, dont la division du pays, avec les manipulations politiques et la violence, toutes visant à étouffer le nationalisme, ne fait que le renforcer⁷⁷⁹ et provoquer un refus radical du Mandat. Une atmosphère d'irrémissible antagonisme se répand des deux côtés aboutissant, les circonstances de la Deuxième Guerre aidant, au retrait total et à la fin du rêve français.

Dans la mémoire collective syrienne, le Mandat est surtout associé à la haine des nationalistes, ou des Syriens en général, voire, pour certains, de l'Arabe et du musulman. Il est aussi associé à l'oppression et aux épisodes d'intense violence : la prison d'Arwad, Mayssaloun, 1925 et le premier bombardement de Damas, ainsi que le deuxième bombardement en 1945. La blessure d'Alexandrette est toujours ouverte dans la conscience nationale et empêche les Syriens d'oublier, ou même d'entièrement dépasser, les 26 ans de domination française.

⁷⁷⁸ Henry de Chambon, « La Question Syrienne », *Revue parlementaire*, 10^e année, no. 15-16, 31 août 1924, p. 1.

⁷⁷⁹ Philip S. Khoury, *Syria and the French Mandate*, *op. cit.*, p. 55.

Les Syriens avaient-ils commis de graves erreurs ? La réponse ne relève pas de cette thèse, consacrée seulement à la réponse française au nationalisme en Syrie et qui ne prétend aucunement se poser en tribunal qui rend justice à la vérité, toute la vérité. Nous n'avons fait que mesurer les actions de la France à travers ses propres archives.

Il reste qu'en fin de compte, on peut conclure que la tragédie continue des années du Mandat et de sa fin humiliante était évitable. Si, pour ne citer qu'un seul exemple, le Service des renseignements avait donné l'heure juste au gouvernement, plutôt que de plonger dans la complaisance, voire dans l'autotromperie, les événements auraient pris d'autres tournures. En somme, une ouverture d'esprit à l'égard des revendications nationalistes, une meilleure compréhension et un meilleur traitement du peuple sous son Mandat, ainsi que le respect de ses propres principes et engagements, auraient certainement permis à la France de laisser un meilleur souvenir et d'atteindre quelques objectifs dont, le plus important pour elle, celui d'assurer, sous une forme ou une autre, une présence à long terme dans le pays.

L'épisode levantin est riche d'événements cher payés par la France, sans parler des coûts syriens. Seul un esprit aveuglé par une vision idéologique rigide et un excès de suffisance peut ne pas en tirer des leçons précieuses et ajuster sa stratégie et ses méthodes dans l'aventure coloniale continue. La question qui s'impose est donc la suivante : la France a-t-elle modifié ses méthodes et ses stratégies suite à ses mésaventures en Syrie et au Liban ? Le préfet Chérif Mécheri, envoyé du président de la République française dans des pays arabes en 1951, relate dans son rapport les propos d'une « personnalité libanaise de religion musulmane » qui lui dit :

« Vous venez de nous expliquer tout le bien que vous avez fait à l'Afrique du Nord, mais vous lui avez promis beaucoup plus. Toute la culture française enseigne la liberté. Vous envoyez des étudiants musulmans en France. Vous leur

donnez le goût de vivre à votre manière et vous voulez qu'ils retournent au Maroc pour obéir à vos fonctionnaires? Sachez ce que vous voulez. N'éludez pas les conséquences de votre formation. Vous vous êtes fait un lit. Couchez-vous dedans.

Le colonialisme est rejeté de tous. Avez-vous la prétention de garder le Maroc entre l'U.R.S.S. et l'Amérique contre la volonté de 9 millions d'hommes qui n'ont plus confiance en vous et qui sont travaillés contre vous? Vous allez perdre l'Afrique du Nord à la première occasion sans gagner l'amitié des Arabes.

Prenez la tête d'un mouvement de libération arabe. Changez le nouveau Commissaire. Dites résolument que vous allez apporter l'indépendance, non pas dans 50 ans, mais dans quelques années. Créez un état de choc. Passez sur le détail. N'ayez en vue que l'essentiel; la création d'un empire arabe qui soit votre allié entre l'Amérique, l'U.R.S.S. et l'Angleterre. N'attendez pas d'être chassés et de tout perdre. Maintenez ce qu'il est possible et juste de maintenir⁷⁸⁰. »

Ces propos se passent de commentaires. La France, paraît-il, s'est condamnée à répéter l'histoire, et toujours en tragédie.

⁷⁸⁰ CADC, Levant, Généralités, 545, 1953-1959, Mission de monsieur le préfet Mécheri, Juin 1951.

Annexe

Les hauts-commissaires en Syrie et au Liban

Notons que le titre du haut-commissaire devient sous l'administration de la France libre celui du délégué général de la France libre au Levant.

Hauts-Commissaires

François Georges-Picot	Diplomate	Avril 1917 – Octobre 1919 Il est officiellement ministre plénipotentiaire, haut-commissaire de la République française en Syrie et en Arménie ⁷⁸¹ .
Henri Gouraud	Militaire	Octobre 1919 – Novembre 1922
Robert de Caix	Haut fonctionnaire	Par intérim. Novembre 1922 – Mai 1923
Maxime Weygand	Militaire	Mai 1923 – Novembre 1924
Maurice Sarrail	Militaire	Janvier 1925 – Novembre 1925
Pierre Georges Duport	Militaire	Par intérim. Novembre 1925 – Décembre 1925
Henry de Jouvenel	Politicien	Décembre 1925 – Juin 1926
Henri Ponsot	Diplomate	Août 1926 – Juillet 1933

⁷⁸¹ À cause de son titre, une certaine historiographie le compte parmi les hauts-commissaires du Mandat, qui ne commence pourtant officiellement qu'avec Gouraud. Cependant, son rôle dans la conception et de l'établissement des assises du Mandat ne saurait être négligé.

Damien de Martel	Diplomate	Juillet 1933 – Octobre 1938
Gabriel Puaux	Diplomate	Octobre 1938 – Novembre 1940
Jean Chiappe	Politicien	Nommé par le gouvernement de Vichy – Novembre 1940 – Mort en chemin vers Beyrouth
Henri Dentz	Militaire	Nommé par le gouvernement de Vichy – Décembre 1940 – Juillet 1941

Délégués généraux de la France libre au Levant

Georges Catroux	Militaire	Juin 1941 – Juin 1943
Jean Helleu	Diplomate	Juin 1943 – Novembre 1943
Yves Chataigneau	Diplomate	Par intérim. Novembre 1943 – Janvier 1944
Paul Beynet	Militaire	Janvier 1944 – Avril 1946

Bibliographie

Archives

Ministère des Affaires étrangères – Centre des Archives diplomatiques de La Courneuve

Cartons

4GMII / Guerre 1939-1945, Vichy, Levant, vol. 33, 34, 37, 43, 66, 67, 68.

214QO / Levant / Généralités (1944-1952), vol. 24, 25, 26.

214QONT / Levant / Généralités (1944-1952), vol. 536, 545, 546, 547.

371QONT / Levant / Liban (1953-1959), vol. 627, 628, 631, 632.

50CPCOM / Correspondance politique et commerciale (CPC) / E-Levant / Syrie-Liban (1918-1940), vol. 673.

Microfilms

50CPCOM E-Levant 1918 -1940, Syrie-Liban, vol. 103-6, (microfilm P17781), vol. 137-9, (microfilm P17785), vol. 142-5, (microfilm P17787), vol. 205-7, (microfilm P17788), vol. 208-10, (microfilm P17789), vol. 211-3, (microfilm P17790), vol. 214-6, (microfilm P17791), vol. 217-9, (microfilm P17792), vol. 220-2, (microfilm P17793), vol. 223-5, (microfilm P17794), vol. 226-7, (microfilm P17795), vol. 228-30, (microfilm P17796), vol. 231-3, (microfilm P17797), vol. 237-40, (microfilm P17798), vol. 274, (microfilm P17799), vol. 505, (microfilm P17800).

206CPCOM Nouvelle série, Turquie, vol. 106-7, (microfilm P13340), vol. 108-9, (microfilm P12950), vol. 110, (microfilm P12951), vol. 111-2, (microfilm P13109), vol. 113-5, (microfilm P13110), vol. 116-8, (microfilm P13111), vol. 119-21, (microfilm P13112), vol. 122-24, (microfilm P13113).

92PAAP Jouvenel, vol. 1-3, (microfilm P7768), vol. 4, (microfilm P7769).

Ministère des Affaires étrangères – Centre des Archives diplomatiques de Nantes

Cartons

Mandat Syrie-Liban, Premier versement 1SL/1/vol. 3, 4, 7, 8, 9, 23, 24, 25, 64, 81, 90, 112, 125, 270, 363, 364, 367, 373, 394, 407, 408, 409, 454, 476, 479, 490, 494, 540, 744, 777, 787, 849, 949, 962, 982, 1087, 1365, 1369, 1370, 1531, 1565, 2117, 2208, 2124, 2139, 2162, 2375, 2389, 2397, 2398, 2409, 2415, 2421, 2437.

Mandat Syrie-Liban, Premier versement 1SL/5/vol. 271.

Ambassade Beyrouth, Série B, vol. 39⁷⁸².

Recueils d'archives

Hokayem & Al., Antoine. *Documents diplomatiques français relatifs à l'histoire du Liban et de la Syrie à l'époque du mandat : 1914-1946 – Tome I - Le démantèlement de l'Empire ottoman et les préludes du mandat : 1914-1919*, Paris, L'Harmattan, 2003.

———. *Tome II, Les bouleversements de l'année 1920 au Proche-Orient: Le sort des territoires ottomans occupés*, Paris, L'Harmattan, 2012.

———. *Tome III - Le désengagement de la France de Cilicie et l'affermissement de son mandat en Syrie et au Liban 1921-1926*, Paris, L'Harmattan, 2016.

Chartes, traités, rapports

France-Syrie. *Traité d'amitié et d'alliance entre la France et la Syrie*, signé le 22 décembre 1936. Non ratifié.

King-Crane Commission. *Report of the American Section of the International Commission on Mandates in Turkey*, Paris, Conférence de la Paix, 28 août 1919.

Société des Nations. *Pacte de la Société des Nations*, février 1920.

Société des Nations. *Mandat pour la Syrie et le Liban*, 12 août 1922.

Monographies

Abou Zeid, Sarkis أبو زيد، سركييس. *Tahjir al-mawarinah ila al-Jazaer*, تهجير الموارنة إلى الجزائر (Déportation des maronites en Algérie), Beyrouth, Ab'ad أبعاد (Horizons), 1994.

Adra, Jamil. *Dâmad Ahmed Nami Bey - Une chronologie biographique*, Compte d'auteur, (Lieu non mentionné), 2018.

al-Achram, Maher ماهر الأشترم، إبراهيم هنانو. *Ibrahim Hananu*, Damas, ministère de la Culture, 2013.

Al-Ayyachi, Ghaleb العياشي، غالب. *Al-Idahat al-siyassiyya wa asrar al-intidab al-ifransi fi Suriya* (Clarifications politiques et secrets الإيضاحات السياسية وأسرار الانتداب الإفرنسي في سوريا)

⁷⁸² Contient certains documents du Mandat en plus des années 1950-60.

- du mandat français en Syrie*), Beyrouth, Matba'at Achkar مطبعة أشقر (Imprimerie Achkar), 1955.
- Albord, Maurice. *L'Armée française & les États du Levant, 1936-1946*, Paris, CNRS, 2000.
- Al-Jundi, Adham الجندي، أدهم. *Tarikh al-thawrat al-souriya fi 'ahd al-intidab al-faransi تاريخ الثورات السورية في عهد الانتداب الفرنسي (Histoire des révoltes syriennes durant le mandat français)*, Damas, Matba'at al-ittihad مطبعة الاتحاد (Imprimerie al-Ittihad), 1960.
- Al-Saleh, Mohammed Ali محمد علي الصالح. *Idarat al-iktissad al-souri zaman al-intidab (1918-1946) إدارة الإقتصاد السوري زمن الانتداب الفرنسي (1918-1946) (1918-1946)*, Damas, Presses de l'Ifpo, Institut français d'études arabes de Damas, 2020.
- Amin, Samir. *La nation arabe : nationalisme et luttes de classes*, Paris, Minuit, 1976.
- Andréa, Général. *La révolte druze et l'insurrection de Damas 1925-1926*, Paris, Payot, 1937.
- Andrew, Christopher M., et Kanya-Forstner, A. S. *The climax of French imperial expansion, 1914-1924*, Stanford, Stanford University Press, 1981.
- Antonius, George. *The Arab Awakening: The Story of the Arab National Movement*, Beirut, Lebanon Bookshop, 1969 (1938).
- Atassi, Radwan. *Sagesse syrienne - Histoire de la Syrie à travers la biographie de Hachem Atassi (1873-1960)*, Paris, L'Harmattan, 2013.
- Azoury, Negib. *Le Réveil De La Nation Arabe Dans L'Asie Turque*, Paris, Plon-Nourrit et cie., 1905.
- Barr, James. *A Line in the Sand : the Anglo-French Struggle for the Middle East, 1914-1948*, New York, W.W. Norton & Company, 2012.
- Baudicour, Louis de. *La France au Liban*, Paris, E. Dentu, Libraire et Challamel Ainé, Libraire, 1879.
- Baulin, Jacques. *Face au nationalisme arabe*, Paris, Berger-Levrault, 1959.
- Baumgart, Winfried. *Imperialism : the idea and reality of British and French colonial expansion, 1880-1914*, Oxford, Oxford University Press, 1982.
- Bayhom, Mohammad Jamil محمد جميل بيهوم. *Al-Intidaban fil Irak wa Sourya الانتدابان في العراق وسورية (Les deux mandats en Irak et en Syrie)*, Saïda - Liban, Matba'at al-'Irfan مطبعة العرفان (Imprimerie Al-'irfan), 1931.

- Betts, Raymond F. *Assimilation and Association in French Colonial Theory 1890-1914*, New York, Columbia University Press, 1970.
- . *The false dawn : European imperialism in the nineteenth century*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1975.
- Bitterlin, Lucien. *Alexandrette : Le Munich de l'Orient, ou quand la France capitulait*, Paris, Jean Picollec, 1999.
- Bocquet, Jérôme. *Missionnaires français en terre d'islam – Damas 1860-1914*, Paris, Les Indes savantes, 2005.
- Bokova, Lenka. *La confrontation franco-syrienne à l'époque du mandat, 1925-1927*, Paris, L'Harmattan, 1990.
- Bonardi, Pierre. *L'imbroglia syrien*, Paris, Les éditions Rieder, 1927.
- Brunschwig, Henri. *Mythes et réalités de l'impérialisme colonial français, 1871-1914*, Paris, A. Colin, 1960.
- Carbillet, Capitaine Gabriel. *Au Djebel Druse : choses vues et vécues. Préface d'Albert Londres*, Paris, Argo, 1929.
- Carré, Olivier. *Le nationalisme arabe*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 2004.
- Catroux, Général. *Dans la bataille de la Méditerranée - Égypte-Levant- Afrique du Nord - 1940-1944 - Témoignages et commentaires*, Paris, René Julliard, 1949.
- . *Deux missions en moyen-orient (1919-1922)*, Paris, Plon, 1958.
- Catroux, Lt. Colonel. *Le mandat français en Syrie - Son application à l'État de Damas*, Paris, Revue politique et parlementaire, 1922.
- Chahbandar, Abdel Rahman الشهبندر، عبد الرحمن. *Muzakkirat Abdel Rahman Chahbandar Irchad الإرشاد*, 1967.
- Chailley-Bert, Joseph. *Dix années de Politique coloniale*, Paris, Armand Colin, 1902.
- Charles-Roux, François. *La France et les chrétiens d'Orient*, Paris, Flammarion, 1939.
- Chouaib Ali Abdel Men'em علي عبد المنعم شعيب، *Tarikh Lubnan mina al-ihtilal ila al-jala' 1918-1946 ١٩٤٦ - ١٩١٨ تاريخ لبنان من الاحتلال إلى الجلاء (Histoire du Liban – De l'occupation à l'évacuation 1918-1946)*, Beyrouth, Dar Al-Farabi الفارابي دار، 1990.
- . *Al-tadakkul al-ajjabi wa azamat al-hokm fi tarikh al-'arab al-hadith wal mou'asser المتدخّل الأجنبي وأزمات الحكم في تاريخ العرب الحديث والمعاصر (Intervention étrangère et crises de gouvernement dans le monde arabe moderne et contemporain)*, Beyrouth, Dar Al-Farabi الفارابي دار، 2005.

- . *Al-sira' al-itali al-faransi 'ala bilad al-cham 1860-1941* الصراع الإيطالي الفرنسي على بلاد الشام ١٨٦٠ - ١٩٤١, (Le Conflit italo-français au Levant 1860-1941), Beyrouth, Dar Al-Farabi دار الفارابي, 2002.
- Choueiri, Youssef M. *Arab Nationalism : A History – Nation and State in the Arab World*, Oxford, Blackwell Publishers Ltd., 2000.
- Clayton, Gerald David. *Britain and the Eastern Question: Missolonghi to Gallipoli*, London, University of London Press, 1971.
- Cleveland, William L. *The making of an Arab nationalist ; Ottomanism and Arabism in the life and thought of Sati' al-Husri*, Princeton, Princeton University Press, 1972.
- Cloarec, Vincent. *La France et la question de Syrie : 1914-1918*, Paris, CNRS, 1998.
———. *Le Moyen-Orient au 20^e siècle*, Paris, A. Colin, 2000.
- Coblentz, Paul. *Le silence de Sarrail*, Paris, Louis Querelle, 1930.
- Corm, Georges. *l'europe et l'orient - de la balcanisation à la libanisation: histoire d'une modernité inaccomplie*, Paris, La Découverte, 1989.
- Davet, Michel-Christian. *La double affaire de Syrie*, Paris, Fayard, 1967.
- Dawn, Clarence Ernest. *From Ottomanism to Arabism; essays on the origins of Arab nationalism*, Urbana, IL, University of Illinois Press, 1973.
- De Gaulle, Charles. *Mémoires de guerre - T.1. L'appel 1940-1942*, Paris, Plon, 1954.
———. *Mémoires de guerre - T.2. L'unité 1942-1944*, Paris, Plon, 1956.
———. *Mémoires de guerre - T.3. Le salut 1944-1946*, Paris, Plon, 1960.
———. *Lettres, notes et carnets : mai 1969 à novembre 1970, compléments de 1908 à 1968*, Paris, Plon, 1988.
- De Gontaut-Biron, Comte R. *Comment la France s'est installée en Syrie (1918-1919)*, Paris, Plon, 1922.
———. *Sur les routes de Syrie après neuf ans de mandat*, Paris, Plon, 1928.
- Destremau, Christian. *Le Moyen-Orient pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Perrin, 2011.
- De Wailly, Henri. *Liban, Syrie : Le mandat 1919-1940*, Paris, Perrin, 2010.
- Dosse, François. *Renaissance De L'événement : Un Défi Pour L'historien : Entre Sphinx Et Phénix*, Paris, PUF, 2010.
- Driault, Edward. *Question d'Orient depuis ses origines jusqu'à la paix de Sèvres (1920)*, Paris, Librairie Félix Alcan, 1921.

- Farhani, Mohammad. *Fares al-Khoury - Des jours inoubliables* فارس الخوري وأيام لا تنسى , Beyrouth, Matabe' al-Ghad مطابع الغد (Les imprimeries du Demain), 1965.
- Farzat, Mohammad Harb محمد حرب فرزات, *Al-Hayat al-hizbiyya fi Souriya – Dirassa tarik-hiyya li nouchou' al-ahzab al-siyassiyya wa tatawwouriha 1908-1955*. الحياة الحزبية في سوريا – دراسة تاريخية لنشوء الأحزاب السياسية وتطورها ١٩٥٥-١٩٠٨ (L'activité des partis en Syrie – Histoire de la genèse et du développement des partis politiques 1908-1955), Beyrouth, Al-Markaz al-'Arabi lil abhath wa dirasat al-siyassa المركز العربي للأبحاث ودراسات السياسة (Centre arabe de recherches et d'études politiques), 2019 (1955).
- Fieldhouse, David K. *Western Imperialism in the Middle East 1914-1958*, Oxford, Oxford University Press, 2006.
- Gabrieli, Francesco. *The Arab revival*, London, Thames and Hudson, 1961.
- Gaulis, Berthe-Georges. *La question arabe - De l'Arabie du Roi Ibn Sa'oud à l'Indépendance syrienne*, Paris, Éditions Berger-Levrault, 1930.
- Girardet, Raoul. *L'idée coloniale en France 1871-1962*, Paris, La table ronde, 1972.
- Glubb, Sir John Bagot. *Britain and the Arabs; a study of fifty years, 1908 to 1958*, London, Hodder and Stoughton, 1959.
- Gouraud, Philippe. *Le général Henri Gouraud au Liban et en Syrie 1919-1923*, Paris, L'Harmattan, 1993.
- Graziano, Manlio. *The Failure of Italian Nationhood – The Geopolitics of a Troubled Identity*, New York, Palgrave Macmillan, 2010.
- Hajjar, Joseph. *L'Europe et les destinées du Proche-Orient. Tomes 1-2*, Damas, Tlass, 1996.
- Hakim, Youssef يوسف الحكيم, *Sourya wal intidab al-faransi* سوريا والانتداب الفرنسي (La Syrie et le Mandat français), Beyrouth, Dar Annahar دار النهار (Éditions Annahar), 1991.
- . *Suriya wal Ahd al-Faysali* سورية والعهد الفيصلي (La Syrie et l'époque de Fayçal), Beyrouth, Al-matba'a al-cathoulikiyya المطبعة الكاثوليكية (Imprimerie catholique), 1966.
- Hitti, Philip K. *The Near East in History*, Princeton, D. Van Nostrand Company, Inc., 1961.
- Homet, Marcel. *Syrie Terre Irrédente - L'histoire secrète du Traité Franco-Syrien - Où va le Proche-Orient? Préface du Général Ed. Brémond*, Paris, J. Peyronnet & Cie, 1938.
- Hourani, Albert. *Arabic Thought in the Liberal Age, 1798-1939*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983.
- . *Syria and Lebanon : a political essay*, Oxford, Oxford University Press, 1946.

- . *The Emergence of the Modern Middle East*, Berkley, University of California Press, 1981.
- . *Islam in European Thought*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991.
- Husri, Sati'. *The Day of Maysalun – A page of the Modern History of the Arabs*. Washington, D. C., The Middle East Institute, 1966.
- . *Ma hiya al-kawmiyya - abhath wa dirassat 'ala daw' al-ahdath wal nathariyyat ما هي القومية - أبحاث ودراسات على ضوء الأحداث والنظريات (Qu'est-ce que le nationalisme – Recherches et études à la lumière des événements et des théories)*, Beyrouth, Markaz Dirāsāt al-Waḥdah al-'Arabīyah (Centre d'études sur l'unité arabe), 1985.
- . *Hawla al-qawmiyya al-arabiyya حول القومية العربية (Autour du nationalisme arabe)*, Beyrouth, Markaz Dirāsāt al-Waḥdah al-'Arabīyah (Centre d'études sur l'unité arabe), 1987.
- Huvelin, Paul. « Que vaut la Syrie? Compte rendu de la mission française en Syrie – (Mai-Septembre 1919), Marseille, Chambre de commerce de Marseille, 1919.
- Joffre, Alphonse. *Le Mandat de la France sur la Syrie et le Grand-Liban*, Lyon, Imprimerie L. Bascou, 1924.
- Jung, Eugene. *L'Islam et l'Asie devant l'impérialisme*, Paris, Marpon & Cie, 1927.
- Kaufmann, Pierre. *Crise au Levant : faits et responsabilités*, Paris, Éditions du Chêne, 1945.
- Kayali, Abdel Rahman الكيالي، عبد الرحمن. *Al-Marahel fi al-intidab al-faransi wa fi nidalina al-watani, المراحل في الانتداب الفرنسي وفي نضالنا الوطني من عام ١٩٢٦ حتى نهاية عام ١٩٣٩ (Les étapes du Mandat français et de notre lutte nationale) - 3 tomes*, Alep, Matba'at al-Dad مطبعة الضاد (Imprimerie al-Dad), 1958-1960.
- Kayali, Hasan. *Ottomanism, Arabism, and Islamism in the Ottoman Empire, 1908–1918*, Berkley, University of California Press, 1997.
- Kedourie, Elie. *England and the Middle East – The Destruction of the Ottoman Empire 1914-1921*, Sussex, G.-B., The Harvester Press, 1978 (1956).
- Khater, Akram Fouad. *Sources in the History of the Modern Middle East*, Boston, Houghton Mifflin Company, 2004.
- Khoury, Gérard D. *La France et l'Orient arabe : naissance du Liban moderne, 1914-1920*, Paris, A. Colin, 1993.
- . *Une tutelle coloniale - Le mandat français en Syrie et au Liban - Écrits politiques de Robert de Caix*, Paris, Belin, 2006.

- Khoury, Philip S. *Syria and the French Mandate : the Politics of Arab Nationalism, 1920-1945*, Princeton, Princeton University Press, 1987.
- . *Urban Notables and Arab Nationalism*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983.
- Kohn, Hans. *The idea of nationalism : a study in its origins and background*, Toronto, Collier, 1969.
- Lammens, Henri. *La Syrie - Précis historique*, Beyrouth, Imprimerie Catholique, 1921.
- Laurens, Henry. *Le royaume impossible : la France et la genèse du monde arabe*, Paris, Armand Colin, 1990.
- . *L'Orient arabe. Arabisme et islamisme de 1798 à 1945*, Paris, Armand Colin, 2000.
- . *Histoires orientales*, Arles, Sindbad-Actes Sud, 2012.
- Le Pautremat, Pascal. *La politique musulmane de la France au XX^e siècle : de l'Hexagone aux terres d'islam : espoirs, réussites, échecs*, Paris, Maisonneuve & Larose, 2003.
- Lipschits, Isaac. *La politique de la France au Levant 1939-1941*, Paris, A. Pedone, 1963.
- Loder, J. de V. *The Truth About Mesopotamia, Palestine & Syria*, London, George Allen & Unwin Ltd., 1923.
- Lohéac, Lyne. *Daoud Ammoun et la création de l'Etat libanais*, Beyrouth, Naufal, 1995.
- Longrigg, Stephen Hemsley. *Syria and Lebanon under French Mandate*, Oxford, Oxford University Press, 1958.
- Luquet, Jean. *La politique des mandats dans le Levant*, Paris, Éditions de la vie universitaire, 1923.
- Lyautey, Pierre. *L'empire colonial français*, Paris, Les Editions de France, 1931.
- MacCallum, Elizabeth P. *The Nationalist Crusade in Syria*, New York, The Foreign Policy Association, 1928.
- Mardam Bey, Salma. *La Syrie et la France : bilan d'une équivoque : 1939-1945*, Paris, L'Harmattan, 1994.
- Ministère des Affaires Étrangères. *Rapport sur la situation de la Syrie et du Liban (Juillet 1922-Juillet 1923)*, Paris, Imprimerie Nationale, 1923.
- Mizrahi, Jean-David. *Genèse de l'État mandataire - Service des renseignements et bandes armées en Syrie et au Liban dans les années 1920*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2003.

- Monicault, Jacques de. *Le port de Beyrouth et l'économie des pays du Levant sous le mandat français*, Paris, Librairie technique et économique, 1936.
- Moussa, Souleiman سليمان، موسى. *Al-haraka al-'arabiyya, sirat al-marhala al-oula lilnahda al-'arabiyya al-haditha 1908-1924* الحركة العربية، سيرة المرحلة الأولى للنهضة العربية الحديثة ١٩٠٨-١٩٢٤ (Le mouvement arabe, Histoire de la première étape de la renaissance arabe moderne 1908-1924), 3^e édition, Beyrouth, Dar Annahar دار النهار, 1986.
- Neep, Daniel. *Occupying Syria Under the French Mandate : Insurgency, Space and State Formation*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012.
- Nevakivi, Jukka. *Britain, France and the Arab Middle East 1914-1920*, London, The Athlone Press – University of London, 1969.
- Noorani, Yaseen. *Culture and Hegemony in The Colonial Middle East*, New York, Palgrave Macmillan, 2010.
- Ouahes, Idir. *Syria and Lebanon Under the French Mandate : Cultural Imperialism and the Workings of Empire*, London, I.B. Tauris, 2018.
- O'Zoux, Raymond. *Les États du Levant sous mandat français*, Paris, Larose, 1931.
- Persell, Stuart Michael. *The French Colonial Lobby, 1889-1938*, Stanford, Hoover Institution Press, 2018.
- Petran, Tabitha. *Syria*, London, Ernest Benn Ltd., 1972.
- Picaudou, Nadine. *La décennie qui ébranla le Moyen-Orient 1914-1923*, Bruxelles, Editions Complexe, 1992.
- Pichon, Jean. *Le partage du Proche-Orient*, Paris, J. Peyronnet & Cie., 1938.
- Poulléau, Alice. *À Damas sous les bombes - Journal d'une Française pendant la révolte syrienne (1924-1926)*, Paris, L'Harmattan, 2012 (1926).
- Provence, Michael. *The Great Syrian Revolt and the Rise of Arab Nationalism*, Austin, University of Texas Press, 2005.
- Puaux, Gabriel. *Deux années au Levant : souvenirs de Syrie et du Liban, 1939-1940*, Paris, Hachette, 1952.
- Rabbath, Edmond. *L'évolution politique de la Syrie sous mandat de 1920 à 1925*, Paris, Les Presses modernes, 1928.
- . *Unité syrienne et devenir arabe*, Paris, Librairie Marcel Rivière et Cie, 1937.

- Rey, Francis. *La protection diplomatique et consulaire dans les Échelles du Levant et de Barbarie*, Paris, Librairie de la Société du Recueil général des lois et des arrêts, 1899.
- Roberts, Stephen H. *The History of French Colonial Policy 1870-1925*, London, France Cass & Co., 1963.
- Roger, Antoine. *Les grandes théories du nationalisme*, Paris, Armand Colin, 2001.
- Saint Point, Valentine de. *La vérité sur la Syrie par un témoin*, Paris, Les Cahiers de France, 1929.
- Seale, Patrick. *La lutte pour l'indépendance arabe*, Paris, Fayard, 2010.
- Séoudi, Nouredine. *La formation de l'Orient arabe contemporain 1916-1939 – Au miroir de la Revue des Deux Mondes*, Paris, L'Harmattan, 2004.
- Shorrock, William I. *French imperialism in the Middle East : the failure of policy in Syria and Lebanon, 1900-1914*, Madison, University of Wisconsin Press, 1976.
- Thobie, Jacques. *Intérêts et impérialisme français dans l'empire ottoman (1895-1914)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1977.
- . *Ali et les 40 voleurs*, Paris, Messidor, 1985.
- . *La France et l'est méditerranéen depuis 1850: économie, finance, diplomatie*, Istanbul, Isis, 1993.
- . *Les intérêts culturels français dans l'Empire ottoman finissant – L'enseignement laïque et en partenariat*, Leuven, Peeters, 2008.
- Thobie, Jacques et al. *Histoire de la France coloniale 1914-1990*, Paris, Armand Colin, 1990.
- Thompson, Elizabeth. *Colonial citizens : republican rights, paternal privilege, and gender in French Syria and Lebanon*, New York, Columbia University Press, 2000.
- Tibawi, A. L. *A modern history of Syria, including Lebanon and Palestine*, London, Macmillan, 1969.
- Vayssettes, Eugène. *Sauvons les maronites par l'Algérie et pour l'Algérie – Solution provisoire de la question d'Orient* Alger, Imprimerie de A. Bourget, 1860.
- Watenpaugh, Keith David. *Being Modern in the Middle East: Revolution, Nationalism, Colonialism, and the Arab Middle Class*, Princeton, Princeton University Press, 2014.
- Weulersse, Jacques. *Le pays des alaouites*, Tours, Arrault & Cie, 1940.
- . *Paysans de Syrie et du Proche-Orient*, Paris, Gallimard, 1946.

White, Benjamin Thomas. *The Emergence Of Minorities In The Middle East - The Politics Of Community In French Mandate Syria*, Edinburgh, Edinburgh University Press, 2011.

Williams, Ann. *Britain and France in the Middle East and North Africa, 1914-1967*, London, Macmillan & Co., 1968.

Winter, Stefan. *A history of the 'Alawis : from medieval Aleppo to the Turkish republic*, Princeton, Princeton University Press, 2016.

Younes, Abdel Latif عبد اللطيف يونس, *Thawrat al-Cheikh Saleh al-Ali الثورة الشيخ صالح العلي (La révolte du Cheikh Saleh al-Ali)*, Damas, Dar al-yakatha al-arabiyya دار اليقظة العربية (Éditions de l'éveil arabe), 1961.

———. *Chukri al-Kouatly, Tarikh Umma fi Hayat Rajol شكري القوتلي، تاريخ أمة في حياة رجل (Histoire d'une nation dans la vie d'un homme)*, Le Caire, Dar al-Maaref دار المعارف (Éditions du savoir), 1959.

Zeine, Zeine N. *The Emergence of Arab Nationalism, with a Background Study of Arab-Turkish Relations in the Near East*, Delmar-N.Y., Caravan Books, 1973.

Chapitres de livres

Al-Saleh, Mohammed Ali. « Introduction de partie. Les aspects économiques généraux de la relation mandataire France, Syrie et Liban, 1918-1946 », Nadine Méouchy, dir., *France, Syrie et Liban, 1918-1946 : Les ambiguïtés et les dynamiques de la relation mandataire*, Damas, Presses de l'Ifpo, Institut français d'études arabes de Damas, 2002, p. 145-55.

Arsuzi-Elamir, Dalal. « Zakī al-Arsūzī and Syrian-Arab nationalism in the periphery: the Alexandretta crisis of 1936-1936 », Philip, Thomas & Shumann, Christoph, Ed., *From the Syrian land to the States of Syria and Lebanon*, Würzburg & Beirut, Ergon Verlag in Kommission, 2004, p. 307-25.

Avon, Dominique, et Elias, Amin. « L'identité nationale comme dépassement du confessionalisme : L'Égypte selon Taha Husayn », Avon, Dominique et Langenbacher-Lieb Gott Jutta, dir., *Facteurs d'Identité. Factoren der Identität*, Bern, Peter Lang AG, Internationaler Verlag der Wissenschaften, 2012, p. 263-83.

Baudicour, Louis de. « Proposition de transporter des maronites du Liban en Algérie », Baudicour de, Louis, *La colonisation de l'Algérie, ses éléments*, Paris, Challamel Ainé, Libraire-Éditeur, 1856, p. 234-51.

Beshara, Adel. « Introduction », Beshara, Adel, Ed., *The Origins of Syrian Nationhood - Histories, pioneers and identity*, London, Routledge, 2011, p. 1-14.

- Bou Assi, Maroun. « La crise libanaise de 1941 ou la bataille du Levant », Angeron, Charles-Robert, dir., *Les chemins de la décolonisation de l'empire colonial français, 1936-1956*, Paris, Éditions du CNRS, 1986, p. 284-300.
- Chidiac, Edmond. « Les intérêts communs syro-libanais (1920 - 1950) », Nadine Méouchy, dir., *France, Syrie et Liban, 1918-1946, op. cit.*, p. 259-71.
- Couland, Jacques. « Le Front Populaire et la négociation des traités avec les États du Levant », Arbid, Walid et al., *Méditerranée, Moyen-Orient: Deux siècles de relations internationales - Recherches en hommage à Jacques Thobie*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 501-20.
- Dawn, Ernest. « The Origins of Arab Nationalism », Khalidi, Rachid & al., Ed., *The Origins of Arab Nationalism*, New York, Columbia University Press, 1991, p. 3-30.
- Fournié, Pierre. « Le Mandat à l'épreuve des passions françaises : l'affaire Sarrail (1925) », Nadine Méouchy, dir., *France, Syrie et Liban, 1918-1946, op. cit.*, p. 91-126.
- Fraser, T. G. « Introduction: the political transformation of the Middle East 1914-1923 », Fraser, T. G., Ed., *The First World War and its Aftermath – The Shaping of the Middle East*, London, Gingko Library, 2015, p. 1-15.
- Guillen, Pierre. « La France et la question du Levant à la fin de la Deuxième Guerre mondiale », Arbid, Walid et al., *Méditerranée, Moyen-Orient, op. cit.*, p. 543-56.
- Kawtharani, Wajih. « Le Grand-Liban et le Projet de la Confédération Syrienne d'après des documents français », Choueiri, Youssef M., Ed., *State and Society in Syria and Lebanon*, New York, St. Martin's Press, 1993, p. 46-61
- Khalidi, Rashid. « Ottomanism and Arabism in Syria Before 1914: A Reassessment », Khalidi, Rachid & al., Ed., *The Origins of Arab nationalism, op. cit.*, p. 50-69.
- Khalidi, Rashid & al. « Introduction », Khalidi, Rachid & al., Ed., *The Origins of Arab nationalism, op. cit.*, p vii-xix.
- Khoury, Gérard D. « Regard sur les rapports de missions politiques de Louis Massignon 1908-1955 », Vermeren, Pierre et Pétriat, Philippe, dir., *Une histoire du Proche-Orient au temps présent - Études en hommage à Nadine Picaudou*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2015, p. 31-74.
- Khoury, Gérard D., et Méouchy, Nadine. « Introduction de partie. Les conditions d'instauration du Mandat français au Proche-Orient après la Première guerre mondiale », Nadine Méouchy, dir., *France, Syrie et Liban, 1918-1946, op. cit.*, p. 51-62.
- Laurens, Henry. « Le mandat français sur la Syrie et le Liban », Nadine Méouchy, dir., *France, Syrie et Liban, 1918-1946, op. cit.*, p. 306-10.

- Lawson, Fred H. « The northern Syrian revolts of 1919-1921 and the Sharifian regime: congruence or conflict of interests and ideologies? », Philip, Thomas & Shumann, Christoph, *From the Syrian land to the States of Syria and Lebanon*, *op. cit.* p. 257-74.
- Logroño Narbona, María del Mar. « Information and Intelligence Collection among Imperial Subjects Abroad - The Case of Syrians and Lebanese in Latin America, 1915-1930 », *The French Colonial Mind, Volume 1: Mental Maps of Empire and Colonial Encounters*, Nebraska, University of Nebraska Press, 2012, p. 144-67.
- Méouchy, Nadine. « Introduction thématique », Nadine Méouchy, dir., *France, Syrie et Liban, 1918-1946*, *op. cit.*, p. 10-22.
- . « Les temps et les territoires de la révolte du Nord (1919-1921) », Boissière, Thierry et David, Jean-Claude, dir., *Alep et ses territoires : Fabrique et politique d'une ville (1868-2011)*, Beyrouth-Damas, Presses de l'Ifpo, Institut français d'études arabes de Damas, 2014, p. 80-104.
- . « Militaires et moujahidines dans la construction nationale en Syrie 1919-1926 », Vermeren, Pierre et Pétriat, Philippe, dir., *Une histoire du Proche-Orient au temps présent*, *op. cit.*, p. 75-91.
- Mervin, Sabrina. « "L'entité alaouite", une création française », *Le choc colonial et l'islam*, Pierre-Jean Luizard, dir., Paris, La Découverte, 2006, p. 343-58.
- Mizrahi, Jean David. « La France et sa politique de mandat en Syrie et au Liban (1920-1939) », Nadine Méouchy, dir., *France, Syrie et Liban, 1918-1946*, *op. cit.*, p. 23-49.
- Provence, Michael. « An investigation into the local origins of the great revolt », Nadine Méouchy, dir., *France, Syrie et Liban, 1918-1946*, *op. cit.*, p. 284-304.
- Raymond, André. « La Syrie, du Royaume arabe l'indépendance (1914-1946) », *La Syrie aujourd'hui*, Raymond, André, Marseille, Aix Marseille Université, 1980, p. 55-85.
- Saul, Samir. « Commerce français et Méditerranée orientale : perspectives historiques (1870-1990) », Thobie, Jacques et al., dir., *Enjeux et rapports de force en Turquie et en Méditerranée orientale*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 129-51.
- Tibi, Bassam. « The Simultaneity of the Unsimultaneous: Old Tribes and Imposed Nation-States in the Modern Middle East », Khoury, Philip S. & Kostiner, Joseph, Ed., *Tribes and State Formation in the Middle East*, Berkeley, University of California Press, 1991, p. 127-52.
- Trégan, François-Xavier. « Appréhensions et méthodes dans un système mandataire : le cas de la participation des États du Levant à l'Exposition coloniale internationale de Paris, 1931 », Nadine Méouchy, dir., *France, Syrie et Liban, 1918-1946*, *op. cit.*, p. 63-73.

Articles

- Andrew, C.M. et Kanya-Forstner, A.S. « Le mouvement colonial français et ses principales personnalités (1890-1914) », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, vol. 62, n° 229, 1975, p. 640-73.
- . « La France à la recherche de la Syrie intégrale 1914-1920 », *Relations Internationales*, vol. 19, 1979, p. 263-78.
- Anonyme*. « L'organisation de la Syrie sous le mandat français », *Revue des deux Mondes* 91^{ème} année, 1 novembre 1921, p. 633-63.
- Arboit, Gérald. « De l'immigration des maronites en Algérie : un aspect de la politique française à l'égard des communautés chrétiennes de Syrie entre 1848 et 1870 », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, vol. 87, n° 328-329, 2000, p. 231-39.
- Ayoub, Antoine. « Réforme agraire et propriété rurale : le cas de la Syrie », *Options*, n° 8, 1971, p. 55-61.
- Benedetti, Comte. « La question d'Orient », *Revue des deux Mondes*, 67^{ème} année, 1 janvier 1897, p. 43-77.
- Bernard, Augustin. « Les populations de la Syrie et de la Palestine d'après les derniers recensements », *Annales de Géographie*, vol. 33, n° 181, 1924, p. 73-79.
- Bokova, Lenka. « Le traité du 4 mars 1921 et la formation de l'État du Djebel druze sous le Mandat français », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 48-49, 1988, p. 213-22.
- . « La Révolution française dans le discours de l'insurrection syrienne contre le mandat français (1925-1927) », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 52-53, 1989, p. 207-17.
- Bompard, Maurice. « L'entrée en guerre de la Turquie », *La Revue de Paris*, 28^{ème} année, T.4, août 1921, p. 61-85.
- Brecher, Frank W. « French policy toward the Levant 1914–18 », *Middle Eastern Studies*, vol. 29, n° 4, 1993, p. 641-63.
- Bruchez, Anne. « La fin de la présence française en Syrie : de la crise de mai 1945 au départ des dernières troupes étrangères », *Relations internationales* vol. 122, 2005, p. 17-32.
- Brunschwig, Henri. « Le parti colonial français », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, vol. 46, n° 162, 1959, p. 49-83.
- Burke, Edmund. « A Comparative View of French Native Policy in Morocco and Syria, 1912-1925 », *Middle Eastern Studies*, vol. 9, n° 2, 1973, p. 175-86.

- Burrows, Mathew. « “Mission civilisatrice” : French Cultural Policy in the Middle East, 1860-1914 », *The Historical Journal*, vol. 29, n° 1, 1986, p. 109-35.
- Catroux, Georges. « Le mandat français en Syrie - Son application à l'État de Damas », *Revue politique et parlementaire*, n° 327, 1922, p. 199-227.
- Chaigne-Oudin, Anne-Lucie. « Catroux et le Levant ». *Les clés du Moyen-Orient*, 18 janvier 2011. <http://www.lesclesdumoyenorient.com/Catroux-et-le-Levant.html>.
- Chevallier, Dominique. « Lyon et la Syrie en 1919 - Les bases d'une intervention », *Revue Historique*, n° 224, 1960, p. 275-320.
- Chomri, Raed رائد الشمري, et Jabbouri, Karim كريم الجبوري. « Mawqef al-sahafa al-lubnaniyya mina al-tatawwurat al-siyassiyya fi Jabal 'Amel 1919-1920 موقف الصحافة اللبنانية من التطورات السياسية في جبل عامل ١٩١٩ - ١٩٢٠ - صحيفة البشير أنموذجاً libanaise des développements politiques au Jebel Amel 1919-1920 - Le journal al-Bachir comme exemple », *Revue de la faculté de l'Éducation, Université Mustansiriyah, (Iraq)*, n° 2, 2017.
- Cloarec, Vincent. « La France du Levant ou la spécificité impériale française au début du XX^e siècle », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, vol. 83, n° 313, 1996, p. 3-32.
- Conrad, Philippe. « Le Proche-Orient sous mandats français et britannique », *Clio*, n° Février, 2002. https://www.clio.fr:443/bibliotheque/le_proche_orient_sous_mandats-francais_et_britannique.
- Coury, Ralph M. « The demonisation of pan-Arab nationalism », *Race & Class - Institute of Race Relations*, vol. 46, n° 4, 2005, p. 1-19.
- Cousteix, Pierre. « Les financiers sous le Second Empire », 1848. *Revue des révolutions contemporaines*, T. 43, n° 186, 1950, p. 105-35.
- d'Andurain, Julie. « Robert de Caix et la question du mandat français au Levant », *Les clés du Moyen-Orient*, 2014. <https://www.lesclesdumoyenorient.com/Robert-de-Caix-et-la-question-du>.
- . « La "Grande-Syrie", diachronie d'une construction géographique (1912-1923) », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 141, 2017, p. 33-51.
- . « Un proconsulat en trompe-l'oeil. Le général, Henri Gouraud en Syrie (1919-1923) », *Revue historique*, n° 685, 2018, p. 99-122.
- Dakhli, Leyla. « Arabisme, nationalisme arabe et identifications transnationales arabes au 20^e siècle », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 3, n° 103, 2009, p. 12-25.
- Dawn, Ernest. « The Amir of Mecca Al-Ḥusayn Ibn-'Ali and the Origin of the Arab Revolt », *Proceedings of the American Philosophical Society*, vol. 104, n° 1, 1960, p. 11-34.

- . « The Rise of Arabism in Syria », *Middle East Journal*, vol. 16, n° 2, 1962, p. 145-68.
- De Gaulle, Charles. « Lettre de de Gaulle à Catroux - 24 juin 1941 », *Journal officiel de la France libre*, 2^{ème} année, n° 9, 28 août 1942, p. 51.
- Delplace, Christiane. *Syrie*, Paris, BnF-Bibliothèques d'Orient, 2019. <https://heritage.bnf.fr/bibliothèquesorient/fr/syrie>.
- Dimier, Véronique. « L'internationalisation du débat colonial : rivalités autour de la Commission permanente des Mandats », *Outre-mers*, vol. 89, n° 336-337, 2002, p. 333-60.
- Émerit, Marcel. « La crise syrienne et l'expansion économique française en 1860 », *Revue Historique*, 76^{ème} année, n° 107, 1952, p. 211-32.
- Gallois, Lucien. « Le centenaire de la société de géographie de Paris », *Annales de Géographie*, vol. 30, n° 167, 1921, p. 374-78.
- Gorgas, Jordi Tejel. « Un territoire de marge en haute Djézireh syrienne (1921-1940) », *Études rurales*, n° 186, 2010, p. 61-76.
- Haddad, Mahmoud. « The Rise of Arab Nationalism Reconsidered », *International Journal of Middle East Studies*, vol. 26, n° 2, 1994, p. 201-22.
- Hokayem, Antoine. « La France et le Levant de 1940 à 1943 : l'indépendance du Liban et de la Syrie », *Cahiers de la Méditerranée*, vol. 48, n° 1, 1994, p. 83-118.
- Kenny, L. M. « Sāṭī' Al-Ḥuṣrī's Views on Arab Nationalism », *Middle East Journal*, vol. 17, n° 3, 1963, p. 231-56.
- Khalidi, Rashid. « Arab Nationalism: Historical Problems in the Literature », *The American Historical Review*, vol. 96, n° 5, 1991, p. 1363-73.
- Khoury, Philip S. « Abd Al-rahman Shahbandar », Camille Mansour and Leila Fawaz, Ed., *Transformed Landscapes: Essays on Palestine and the Middle East in Honor of Walid Khalidi*, Cairo, The American University in Cairo Press, 2011. <https://academic.oup.com/cairo-scholarship-online/book/24318>.
- . « Factionalism among Syrian Nationalists during the French Mandate », *International Journal of Middle East Studies*, vol. 13, n° 4, 1981, p. 441-69.
- « L'accord franco-turc », *Le Temps*, 25 juin 1939, p. 1.
- Laurens, Henry. « La politique musulmane de la France », *Monde arabe Maghreb Machrek*, n° 152, 1996, p. 3-12.
- . « Qu'est-ce qu'une crise d'Orient? » *Relations Internationales*, n° 171, 2017, p. 9-16.

- « Le "mémoire des Sept" », *Correspondance d'Orient*, vol. 13, n° 248, 1920, p. 260-64.
- « Les Alaouites et le mandat français », *L'Asie française*, n° 319, 1934, p. 106-10.
- Miller, David Hunter. « The Origin of the Mandates System », *Foreign Affairs*, vol. 6, n° 2, 1928, p. 277-89.
- Miller, Joyce Lavery. « The Syrian Revolt of 1925 », *International Journal of Middle East Studies*, vol. 8, n° 7, 1977, p. 545-63.
- Mizrahi, Jean David. « La naissance des troupes spéciales du Levant à l'époque du mandat français, Syrie, 1919-1930 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 3, n° 207, 2002, p. 107-23.
- . « Un "nationalisme de la frontière". Bandes armées et sociabilités politiques sur la frontière turco-syrienne au début des années 1920 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 78, 2003, p. 19-34.
- . « Une relecture de l'événement : La chute du Royaume arabe de Damas en 1920 », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 105-106, 2005, p. 309-25.
- Montagne, Robert. « Le traité franco-syrien », *Politique Étrangère*, n° 5, octobre 1936, p. 34-54.
- Nakache, Karen. « Un cas de migration forcée : les Arméniens de Cilicie en 1921 », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 56, 1998, p. 109-30.
- Nouschi, André. « La France et le Proche-Orient 1918-1920. Cohérence ou contradictions ? », *Cahiers de la Méditerranée*, vol. 48, n° 1, 1994, p. 67-82.
- Paoli, Bruno. « Les alaouites dans l'histoire du Proche-Orient moderne : une intégration inachevée », *Confluences Méditerranée*, n° 105, 2018, p. 65-77.
- Poincaré, Raymond. « Chronique de la quinzaine », *Revue des deux Mondes*, 91^{ème} année, n° 2, 1921, p. 437-48.
- Provence, Michael. « Ottoman Modernity, Colonialism, and Insurgency in the Interwar Arab East », *International Journal of Middle East Studies*, n° 43, 2011, p. 205-25.
- Rabbath, Edmond. « L'insurrection syrienne de 1925-1927 », *Revue Historique*, n° 267, 1982, p. 405-47.
- Ristelhueber, René. « Deux missions en Moyen-Orient du Général Catroux (1919-1922) », *Revue d'histoire diplomatique*, n° 73, 1959, p. 82-86.
- Salem, Elie A. « Arab Nationalism: A Reappraisal », *International Journal*, vol. 17, n° 3, 1962, p. 289-99.

- Saul, Samir. « La Banque de Syrie et du Liban (1919-1970) : Banque française en méditerranée orientale », *Entreprises et histoire*, n° 31, 2002, p. 71-92.
- . « Découpage colonial et nation-building en Syrie mandataire : regards français sur les suites de l'accord Sykes-Picot (1916-1938) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 257, 2015, p. 111-35.
- Seurat, Michel. « Le rôle de Lyon dans l'installation du mandat français en Syrie : intérêts économiques et culturels, luttes d'opinion », *Bulletin d'études orientales*, n° 31, 1979, p. 129-65.
- Taillandier, Saint-René. « La France et la Syrie - Notre œuvre dans le Levant et son avenir », *Revue des deux Mondes*, 89^{ème} année, 1 janvier 1919, p. 771-804.
- Testis (Pseudonyme). « L'oeuvre de la France en Syrie: II. - Le général Gouraud organisateur », *Revue des deux Mondes*, 91^{ème} année, 1 mars 1921, p. 97-136.
- Thobie, Jacques. « Le nouveau cours des relations franco-turques et l'affaire du sandjak d'Alexandrette, 1921-1939 », *Relations internationales*, n° 19, 1979, p. 355-74.
- Viénot, Pierre. « Le traité franco-syrien », *Le Populaire*, 11-14 janvier 1939.
- Weulersse, Jacques. « Aspects permanents du problème syrien ; la question des minorités », *Politique Étrangère*, vol. 1, n° 1, 1936, p. 29-38.
- Weygand, Général. « Le Mandat syrien », *La Revue de France*, 7^{ème} année, n° 10, 1927, p. 241-58.
- Yerasimos, Stéphane. « Le sandjak d'Alexandrette : formation et intégration d'un territoire », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n° 48-49, 1988, p. 198-212.
- Yver, Georges. « Les maronites et l'Algérie », *Revue africaine* 61, n° 304-305, 1920, p. 165-211.
- Ismaïl, Randa رندا إسماعيل, « Nach'at al-matahef al-athariyya al-souriyya wa tatawwou-riha 1919-2000 (Genèse et développement des musées archéologiques syriens 1919-2000) », *Mahd al-hadarat مهد الحضارات (Le berceau des civilisations)*, Direction générale des vestiges et des musées, Damas, no. 11-12, 2010, p. 194-202.

Enregistrements sonores

- Laurens, Henry. *Crises d'Orient : Le Moyen-Orient à partir de 1914*. Paris, Cours au Collège de France, 2017.

<https://www.college-de-france.fr/fr/agenda/cours/les-crisis-orient-le-moyen-orient-partir-de-1914>.